

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER
ET
ENJEUX DE COHÉRENCE DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE
CONCERNANT DES PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE POST-CONFLIT EN
AMÉRIQUE LATINE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
ETIENNE ROY GRÉGOIRE

JUIN 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Les préoccupations qui sont à l'origine de ce mémoire ont pris forme au contact de personnes extraordinaires, qui m'ont ouvert leurs portes et m'ont offert la possibilité d'adopter le point de vue sur le monde. Pas plus au Guatemala qu'en Colombie, elles n'ont attendu que des chercheurs définissent pour eux les termes de leurs engagements, où la forme qu'ils revêtiraient. Partager ma compréhension du contexte dans lequel leurs stratégies se déploient se veut un hommage à leur lucidité et à leur courage.

Mes remerciements à toutes les personnes qui ont nourri cette réflexion; spécialement à Bonnie Campbell, qui a dirigé ce mémoire et dont l'appui et les conseils ont dépassé de loin tout ce qu'un étudiant peut espérer. Tout au long de cette maîtrise, j'ai bénéficié de l'amitié et de la conversation des membres de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement de l'UQAM – Suzie, Sarah, Gabriel, Myriam, Geneviève – dont la camaraderie m'a été précieuse au cours de ces deux années.

Mes recherches au Guatemala ont bénéficié de l'appui inestimable de la *Coordinación del Acompañamiento Internacional en Guatemala* et du Projet Accompagnement Québec-Guatemala. En Colombie, mes recherches ont été menées notamment dans le cadre d'une étude pilotée par MiningWatch Canada, Inter Pares et CENSAT-Agua Viva, à laquelle j'ai eu l'honneur et le bonheur de participer.

Enfin, toute ma gratitude à Karen et Loïc – pour tout.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

QUEL EST LE RÔLE DU SECTEUR MINIER DANS LES RELATIONS CANADA-AMÉRIQUE LATINE ?.....	1
Une gouvernance globale du conflit.....	1
Un axe central des relations Canada-Amérique latine.....	4
Problématique et plan du mémoire.....	5

CHAPITRE I

VERS UNE ÉCONOMIE POLITIQUE DU SECTEUR MINIER GLOBAL.....	9
1.1. Les assises de la gouvernance : apports du pluralisme juridique et de l'économie politique hétérodoxe.....	10
1.2. Jalons d'une économie politique du secteur minier.....	13
1.2.1. Une expansion en territoire controversé.....	13
1.2.2. Quelques approches à l'analyse de la gouvernance du secteur minier global et du rôle qu'y joue le Canada.....	17
1.2.3. La caractérisation des relations entre compagnies et communautés : un enjeu majeur de la gouvernance du secteur minier global.....	22
1.3. Débats concernant l'influence et la responsabilité du Canada dans la gouvernance globale du secteur minier.....	27
1.4. Conflictivité associée au secteur minier : un enjeu central de l'exercice du pouvoir structurel canadien en Amérique latine.....	32
1.5. Conclusion : quel rôle pour la gouvernance du secteur minier dans la politique étrangère canadienne en Amérique latine ?.....	37

CHAPITRE II

IDENTITÉS POLITIQUES EN CONTRADICTION DANS LE GUATEMALA POST CONFLIT.....	39
2.1 Introduction : dynamiques de légitimation du processus de transition démocratique et identités politiques des acteurs.....	39
2.2 Transition démocratique : le besoin de légitimité internationale.....	43
2.3 La société civile comme élément de la relation Guatemala – communauté internationale.....	46
2.4 Le rôle du Canada dans le processus de transition démocratique.....	52

2.5	2004 : Évolution du rôle de la communauté internationale et fermeture d'espaces politiques.....	57
2.6	Activité minière et identités politiques.....	62
2.7	Conclusion : vers une meilleure compréhension de l'insertion de l'IDE dans les processus politiques locaux et de l'impact de la communauté internationale dans le processus de transition démocratique.....	73

CHAPITRE III

RÉGULATION DE L'INVESTISSEMENT MINIER EN ZONE DE CONFLIT : LE SUR DE BOLIVAR EN COLOMBIE..... 81

3.1.	Introduction : le Sur de Bolívar dans le contexte des relations Canada-Colombie.....	81
3.2.	Conflits et ressources naturelles : une courte revue de littérature en regard du cas colombien.....	83
3.3.	Risques associés à l'investissement minier en zone de conflit en Colombie : Sur de Bolívar.....	87
3.3.1.	Investissements et motivations des groupes responsables de violations aux droits de la personne.....	88
3.3.2.	Réorganisation et permanence de groupes paramilitaires.....	94
3.3.3.	Investissement à risque de bénéficier de violations aux droits de la personne	95
3.4.	L'hypothèse du cercle vertueux de l'investissement en zone de conflit et les mécanismes de mitigation proposés par le Canada.....	99
3.4.1.	Dispositions relatives aux droits des travailleurs dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie.....	102
3.4.2.	Responsabilité sociale des entreprises.....	103
3.5.	Conclusion : recentrer les stratégies de résolution du conflit sur la responsabilité de l'État.....	105

CONCLUSION

RECONSIDÉRER LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS EXTERNES DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER..... 107

ANNEXE A

ACTIF DE COMPAGNIES CANADIENNES À L'ÉTRANGER, PAR PAYS (2002-2008)..... 114

ANNEXE B

ACTIFS DE COMPAGNIES CANADIENNES AU CANADA..... 108

ANNEXE C	
CONCESSIONS MINIÈRES D'EXPLORATION EN D'EXPLOITATION OCTROYÉES ET SOLLICITÉES AU GUATEMALA, PAR DÉPARTEMENTS, EN DATE DE JUIN 2008.....	120
BIBLIOGRAPHIE.....	165

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
0.1	Évolution des actifs de compagnies minières canadiennes à l'étranger (2002-2008)...5
1.1	Évolution relative des actifs de compagnies minières dans le Nord et dans le Sud global, 2002-2008..... 15
1.2	Pourcentage des actifs de compagnies minières canadiennes se trouvant à l'étranger (2002-2008).....28
1.3	Évolution du pourcentage des actifs de compagnies minières canadiennes, par continents (2002-2008)..... 33
2.1	Valeur des actifs de compagnies canadiennes au Guatemala (2002-2008)..... 41
2.2	Actifs de compagnies minières par kilomètres carrés (2008)..... 65
2.3	Attaques contre des défenseurs des droits de la personne au Guatemala (2000-février 2010)..... 76
3.1	Valeur comptable des actifs de compagnies minières canadiennes en Colombie (2002-2008).....89
3.2	Quelques compagnies opérant dans la région du Magdalena Medio et pays d'origine (2008)..... 92

LISTE DES ABRÉVIATION, SIGLES ET ACRONYMES

AAC	Aboriginal Affairs Committee (Canada)
AACUE	Acuerdo de Asociación entre Centroamérica y la Unión Europea
ACDI	Agence canadienne de développement international
AI	Amnistie internationale
ALECC	Accord de libre échange Canada-Colombie
APD	Aide publique au développement
ATPA	Andean Trade Preference Act
AUC	Autodefensas Unidas de Colombia
BCB	Bloque Central Bolívar (Colombie)
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CAFTA-DR	Traité de libre échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République Dominicaine
CALAS	Centro de Acción Legal-Ambiental y Social de Guatemala
CAPA	Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives
CC	Corte de Constitucionalidad (Guatemala)
CCAD	Commission centroaméricaine pour l'environnement et le développement
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CEH	Comisión de Esclarecimiento Histórico (Guatemala)

CIA	Central Intelligence Agency (États-Unis)
CIAT	Comité Interinstitucional para la Alerta Temprana (Colombie)
CICIG	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala
CIDA	Canadian International Development Agency
CINEP	Centro de Investigación y Educación Popular (Colombie)
CIM	Canadian Institute of Mining, Minerals and Petroleum
ComIDH	Comisión Interamericana de Derechos Humanos
CortIDH	Corte Interamericana de Derechos Humanos
CPO	Consejo de los Pueblos de Oriente (Guatemala)
CSA	Confederación Sindical de Trabajadores/as de las Americas
CSR	Corporate Social Responsibility
CUC	Comité de Unidad Campesina (Guatemala)
DESC	Derechos Económicos, Sociales y Culturales [Droits économiques, sociaux et culturels]
DFAIT	Department of Foreign Affairs and International Trade (Canada) [voir MAECI]
DGIS	Direction générale de la coopération internationale (Pays-Bas)
DIH	Derecho Internacional Humanitario [Droit international humanitaire]
ECAP	Equipos Cristianos para la Paz
EDC	Exportation et développement Canada
EIB	Entente sur les impacts et les bénéfices
EIR	Extractive Industry Review
ELN	Ejército de Liberación Nacional (Colombie)
FARC	Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas

FEDEAGROMISBOL	Federación Agrominera del Sur de Bolívar (Colombie)
FMF	Foreign Military Financing (États-Unis)
FOCAL	Fondation canadienne pour les Amériques
FODIGUA	Fondation pour le développement autochtone du Guatemala
FONGI	Foro de ONG Internacionales (Guatemala)
FRG	Frente Republicano Guatemalteco
FTN	Firmes transnationales
FTN	Franja Transversal del Norte (Guatemala)
GAI	Groupes armés illégaux (Colombie)
GHRC	Guatemalan Human Rights Commission (États-Unis)
ICMM	International Council on Mining and Metals
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre (Norvège)
IMET	International Military Education and Training (États-Unis)
INCO	International Nickel Company
INCODER	Instituto Colombiano de Desarrollo Rural
IPPP	Indigenous Peoples Partnership Program
ITUC	International Trade Union Confederation
MAC	Mining Association of Canada
MAE	Ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas)
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada)

MAPP-OEA	Misión de Apoyo al Proceso de Paz de la Organización de Estados Americanos (Colombie)
MEM	Ministère de l'Énergie et des Mines (Guatemala)
MICSP	Mouvement autochtone, paysan, syndical et populaire (Guatemala)
MINUGUA	Mission des Nations Unies pour la vérification des Accords de paix au Guatemala
MJC	Ministère de la Justice du Canada
MNDH	Movimiento Nacional por los Derechos Humanos (Guatemala)
MRNC	Ministère des Ressources naturelles du Canada
MSICG	Movimiento Sindical, Indígena y Campesino Guatemalteco (Guatemala)
NCIP	National Commission on Indigenous Peoples (Phillipines)
NGO	Non-governmental Organization
OCMAL	Observatorio de Conflictos Mineros en América Latina
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONIC	Organización Nacional Indígena de Colombia
ONSC	Ontario Superior Court of Justice (Canada)
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCA	Mission d'observation des Nations Unies en Amérique centrale
OEA	Organisation des États Américains
OPI	Observatorio de Paz Integral del Magdalena Medio (Colombie)
PDAC	Prospectors and Develpppers Association of Canada
PDH	Ombudsman des droits de la personne [Procurador de los Derechos Humanos] (Guatemala)

PDPMM	Proyecto de Desarrollo y Paz del Magdalena Medio (Colombie)
PIB	Produit intérieur brut
PNC	Police nationale civile (Guatemala)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PwC	PriceWaterhouse Coopers
RDC	République Démocratique du Congo
REMHI	Proyecto Interdiocesano de Recuperación de la Memoria Histórica (Guatemala)
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAT	Sistema de alerta temprana (Colombie)
SEC	Securities Exchange Comission (États-Unis)
SEGEPLAN	Secretaría General de Planificación (Guatemala)
TSX	Toronto Stock Exchange (Canada)
UDEFEQUA	Unidad de Protección a Defensores de Derechos Humanos (Guatemala)
UPME	Unidad de Planeación Minero Energética (Colombie)
URNG	Unidad Revolucionaria Nacional de Guatemala
USA	États-Unis d'Amérique
WMI	Whitehorse Mining Initiative
WOLA	Oficina en Washington para Asuntos Latinoamericanos [Washington Office for Latin-America] (États-Unis)
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

RÉSUMÉ

L'économie politique du secteur minier est de plus en plus marquée par l'occurrence de conflits entre des communautés de pays du Sud et des compagnies minières originaires du Nord. Par ailleurs, les investissements miniers provenant du Canada vers les pays d'Amérique latine ont connu récemment une augmentation marquée, plaçant le secteur minier au centre des relations entre le Canada et le reste de l'hémisphère. Ce mémoire évalue l'impact des stratégies du gouvernement canadien pour promouvoir l'investissement minier dans deux pays d'Amérique latine en situation de conflit (Colombie) et de post-conflit (Guatemala) sur la politique étrangère canadienne. Nous concluons que ces stratégies posent des problèmes de cohérence avec les activités de promotion et de protection des droits de la personne, de résolution du conflit armé colombien et de transition démocratique au Guatemala.

En utilisant une approche théorique basée sur l'économie politique hétérodoxe et l'école du pluralisme juridique, ce mémoire contribue à poser les jalons d'une économie politique du secteur minier qui permette de rendre compte de la responsabilité d'acteurs peu visibles, à l'heure actuelle, dans la littérature. En effet, des problèmes de gouvernance dans les pays récipiendaires d'investissements directs étrangers sont souvent identifiés comme la cause principale des retombées négatives de ces investissements; on a en outre attiré l'attention sur les enjeux de régulation et de sanction des compagnies transnationales. Nos études de cas, cependant, suggèrent qu'il est également important de considérer le rôle d'autres acteurs, comme le Canada, qui exercent une influence sur la structure des rapports de force et contribuent ainsi à déterminer en partie les options qui sont offertes aux acteurs et la marge de manœuvre dont ils disposent. Ce mémoire contribue ainsi aux débats en cours sur le mode de gouvernance du secteur minier global. Nous suggérons notamment que la notion de cohérence doit se traduire en une opportunité de soumettre la formulation de la politique étrangère à un degré plus élevé de contrôle démocratique – un processus dont les effets dépassent de loin la seule question de l'activité minière.

Mots clés : activité minière, Guatemala, Colombie, politique étrangère (Canada).

INTRODUCTION

QUEL EST LE RÔLE DU SECTEUR MINIER DANS LES RELATIONS CANADA – AMÉRIQUE LATINE ?

Une gouvernance globale du conflit

L'économie politique du secteur minier est de plus en plus marquée par l'occurrence de conflits entre des communautés de pays du Sud et de compagnies minières originaires du Nord.

L'extraction des ressources minière est, aujourd'hui, une activité hautement mondialisée. Les 40 plus grandes entreprises minières, qui contrôlent une importante proportion de l'exploitation dans le monde, sont passées dans les dernières années par une dynamique de consolidation qui en a fait des acteurs réellement transnationaux (PwC, 2007 : 5-6). Les grandes entreprises minières cotisent sur différentes places boursières, opèrent dans de multiples juridictions, exploitent des minerais sur différents continents et contrôlent des flux importants de ressources indépendamment, dans une large mesure, des frontières et des politiques des États. Le secteur minier présente également une croissance accélérée, qui est particulièrement notable ces dernières années. Selon les chiffres de la firme PriceWaterhouse Coopers, par exemple, entre 2002 et 2007, les profits nets des 40 plus grandes entreprises minières ont augmenté de 2000 % (PwC, 2008 : 27)¹.

Des changements dans la chaîne de production des minéraux ont eu des impacts importants sur l'économie politique du secteur. Depuis les années 1990, par exemple, les activités minières ont eu tendance à se déplacer du Nord vers le Sud. Entre 1990 et 2000, la portion des investissements miniers mondiaux dirigés vers l'Amérique latine est passée de 12 % à

¹ Sous les effets de la crise financière, les profits nets ont diminué de 28 % entre 2007 et 2008, mais se maintenaient quand même à un niveau appréciable (PwC 2009 : 22).

33 %. Pour l'Afrique, cette portion est passée de 4 % à 17.5 % entre 1991 et 1998 (Bebbington *et al.*, 2008 : 897). De manière générale, la proportion des actifs de compagnies canadiennes se trouvant dans le Sud global (Afrique, Amérique latine, Asie, Océanie²) est passée de 24 % à 58 % entre 2002 et 2008 (MRNC, 2008 ; 2009).

Deux facteurs, entre autres, ont influencé la migration des investissements. D'une part, les réglementations environnementales et sociales se sont resserrées dans les pays du Nord; d'autre part, depuis le début des années 1990, plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont promu des réformes aux codes miniers des pays du Sud. Les réformes promues par la Banque mondiale (BM), par exemple, ont rendu ces territoires plus attrayants pour les investisseurs étrangers, tendant notamment à réduire les redevances et les taux d'imposition et à favoriser le rapatriement des profits (Bebbington *et al.*, 2008 : 896-897). De fait, on a argumenté que les impacts des réformes allaient bien au delà de ces seules modifications réglementaires. Le rôle de l'État dans le secteur s'est vu réduit, suscitant des interrogations sur les effets des réformes sur sa capacité de réguler et de planifier l'activité minière dans le but d'assurer sa contribution au développement et pour mitiger ses retombées négatives (voir, pour l'Afrique, Campbell 2003, 2006, 2008, 2009a, 2009b).

En parallèle, l'augmentation du prix des métaux (due principalement à la demande des économies émergentes asiatiques) a fait en sorte de rendre économiquement viables des gisements dont la concentration n'était auparavant pas suffisamment élevée. De plus, la hausse des prix des métaux a conduit les investisseurs à réviser la pondération accordée aux risques associés aux conflits, ou d'autres types de risques qualifiés de « politiques »³ (voir PwC, 2007 : 6; Bebbington *et al.*, 2008 : 898).

² Excluant l'Australie.

³ Émergent en parallèle à l'augmentation des flux d'IDE, la notion de risque politique peut référer, dans certains cas, à toute décision politique de pays hôtes interférant avec les activités d'une FTN. Cette définition renvoie régulièrement à des *a priori* normatifs quant au mode d'intervention des États dans l'économie. Dans ses définitions plus pragmatiques, le terme réfère à des événements précis – « *either political acts, constraints imposed upon the firm, or some combination of both [...] environmental factors such as instability and direct violence or constraints on operations such as expropriation, discriminatory taxation, public sector competition, and the like* » (Kobrin, 1979 : 67).

Le résultat est que l'activité minière tend actuellement à se déployer dans des contextes sociaux de plus en plus complexes, où les risques d'occurrences de conflits sont plus élevées et où la capacité régulatrice des États est parfois réduite, en plus des réformes mentionnées ci-dessus, par des dynamiques liées en termes généraux à la corruption ou au conflit armé. Par ailleurs, comme le démontre amplement le débat entourant la notion de « malédiction des ressources », la nature même de l'activité minière suscite de vives appréhension, effectivement corrélées avec l'émergence de controverses et de conflits, que ce soit au niveau local, national ou international⁴. Ainsi, des études menées par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises suggèrent que 28 % des allégations de violations aux droits de la personne attribuées à des acteurs privés sont liées à des compagnies du secteur extractif, celui-ci étant le plus touché par ces allégations (ONU, 2008c : 9)⁵.

La gestion de cette conflictivité est donc appelée à devenir un enjeu de plus en plus important de la gouvernance globale du secteur minier. Les conséquences de la multiplication des conflits pour l'industrie sont de deux ordres : premièrement, ceux-ci suscitent de nouvelles contraintes opérationnelles pour les compagnies dans la mesure où ils pourraient empêcher ou retarder la réalisation de projets. On assiste ainsi au développement de nouvelles stratégies de sécurité; le champ de la « responsabilité sociale », par le biais de laquelle une compagnie obtiendrait, idéalement, un « permis social d'opération », est également un champ d'expertise en pleine expansion (Bebbington *et al.* 2008 : 900 ; voir également Coumans, 2010 : 30).

Deuxièmement, ces conflits menacent la légitimité même du mode de gouvernance du secteur et de ses acteurs (privés, étatiques ou multilatéraux). Ce déficit de légitimité induit un risque, plus diffus mais tout aussi réel, de provoquer des changements dans le mode de régulation (Szablowski, 2006 : 41) : ainsi, des initiatives comme le projet de loi privé C-300 (Projet de Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou

⁴ Comme on l'observe actuellement à la frontière entre le Salvador et le Guatemala, par exemple. Voir : Prensa Libre, 2010a. Pour un survol des conflits associés à l'activité minière au niveau de l'Amérique latine, le lecteur pourra consulter le site de l'organisation Observatorio de Conflictos Mineros de América Latina (OCMAL) : <http://www.conflictosmineros.net>.

⁵ Cette recherche est basée sur un échantillon de 320 allégations touchant 250 compagnies (ONU, 2008c : 9).

gazières dans les pays en développement) (Chambre des Communes, 2009b) ont-elles mobilisé d'importantes forces politiques – que ce soit en leur faveur ou à leur encontre⁶.

Un axe central des relations Canada-Amérique latine

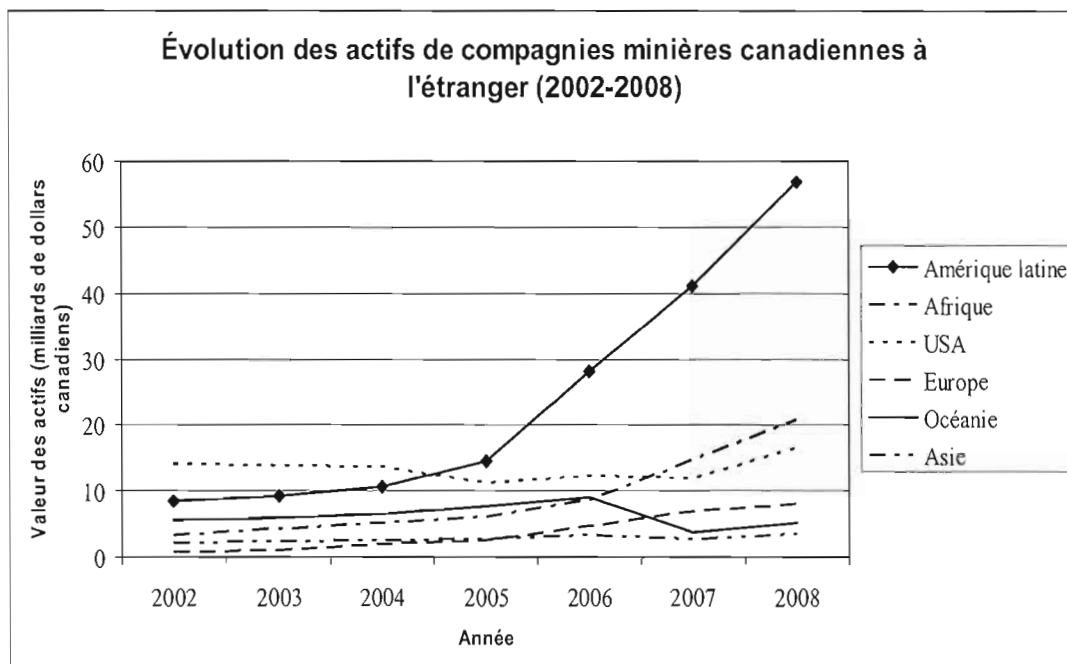
Tout indique que ces conflits, et les stratégies mises de l'avant pour y faire face, sont également appelés à occuper une place de plus en plus prégnante dans les relations entre le Canada et l'Amérique latine. Les investissements canadiens dans le secteur minier en Amérique latine, de par leur importance en termes de flux monétaires, en termes de relations humaines, de par l'intérêt qu'ils suscitent dans l'espace public et à cause de leur augmentation exponentielle, constituent un enjeu de plus en plus important des relations entre la société canadienne et le reste de l'hémisphère. Selon des chiffres du ministère des Ressources naturelles du Canada (MRNC), plus de la moitié des actifs des entreprises minières canadiennes à l'étranger se trouvent en Amérique latine. Ces actifs représentaient près de 57 milliards de dollars en 2008 (MRNC, 2009)⁷. Ainsi, comme le relevait le gouvernement du Canada, dans les Amériques comme ailleurs, « pour de nombreuses

⁶ Voir Financial Post, 2009; Toronto Star, 2010; PDAC, 2009b; FOCAL, 2010; Northern Miner, 2010b. La question de la légitimité est effectivement une source de préoccupation pour l'industrie minière canadienne : « *[What] irks miners isn't the potential lack of funding, nor the accountability the bill calls for [...] [but] the underlying assumption that anyone, with any motive, would see his or her complaint legitimized and subsequently development of a project would get stuck in a quagmire while the issue is sorted out* » (Northern Miner, 2010a). Par ailleurs, selon Mark Cutifani, président de la compagnie sud-africaine et anglaise AngloGold Ashanti et ancien président de la compagnie canadienne INCO, « *generally in North America, the mining industry finds it a little tougher to have support within the political context, the bureaucratic context and also within the societal context. Whereas in South Africa we've got a stronger and supportive base over all* » (Globe and Mail, 2008).

⁷ Données non publiées du ministère des Ressources naturelles du Canada (MRNC). Le MRNC compile les actifs immobilisés tangibles et non tangibles – propriétés, installations et dépenses d'exploration différées - de compagnies minières à l'étranger, tel que rapporté dans les rapports annuels vérifiés des compagnies, plutôt que l'investissement direct étranger (IDE). Cette distinction est importante, car l'achat d'une compagnie américaine possédant une mine en Amérique latine, par exemple, apparaîtrait comme un IDE vers les États-Unis, et non vers l'Amérique latine. Par ailleurs, de nombreuses transactions transitent par des paradis fiscaux ce qui contribue également à fausser l'image réelle des intérêts canadiens à l'étranger. Par exemple, en 2007, les Îles Caïmans et la Barbade étaient récipiendaires de la moitié de l'IDE canadien destiné à l'Amérique latine (Bibliothèque du Parlement, 2008 : 2). Les actifs compilés par le MRNC ne représentent cependant pas la valeur marchande. Ainsi, une compagnie faisant une découverte valant plusieurs centaines de millions de dollars après avoir dépensé 20 millions de dollars pour acheter une propriété, la valeur inscrite dans le rapport financier ne sera que de 20 millions de dollars. Nous remercions Karyn Keenan et Myriam Laforce de nous avoir dirigé vers ces données, que le lecteur pourra consulter à l'annexe A.

collectivités [...], les entreprises d'exploration et d'exploitation minières sont le seul visage du Canada qu'elles connaissent » (MAECI, 2005).

Figure 0.1



Source : ministère des Ressources naturelles du Canada (MRNC, 2009).

La figure 0.1 montre l'augmentation de l'importance des intérêts des compagnies canadiennes en Amérique latine. Cette prédominance, en termes relatifs et absolus, coïncide également avec la désignation des Amériques comme aire géographique prioritaire de la politique étrangère canadienne en 2007 (MAECI, 2007a).

Problématique et plan du mémoire

Quel rôle jouent les dynamiques d'investissement dans le secteur minier sur la conduite de la politique étrangère canadienne vis-à-vis de l'Amérique latine? C'est la question qui sous-tend ce mémoire. Nous espérons ici étoffer et affiner l'hypothèse identifiant les intérêts dans le

secteur minier comme un facteur émergent et déterminant de la politique étrangère canadienne dans plusieurs pays de l'hémisphère.

Notre problématique est opérationnalisée par le biais de deux études de cas, qui nous permettront de déterminer la cohérence des positions canadiennes relatives au secteur minier avec d'autres objectifs de sa politique étrangère dans les Amériques. Notre mémoire analyse donc les enjeux soulevés par la promotion d'investissements miniers dans des pays en situation de conflit (Colombie) et de post-conflit (Guatemala) en fonction des dynamiques particulières engendrées par l'économie politique de conflit et le processus dit de transition démocratique, respectivement. Ces pays ont été choisis précisément dans l'espoir que ces dynamiques permettraient de faire ressortir avec acuité d'éventuelles contradictions, et d'explicitier ainsi les défis de cohérence auxquels est confrontée la politique étrangère canadienne.

Nous avons choisi de restreindre notre recherche à la période 1990-2010, cette période couvrant le processus de paix en Amérique centrale et la signature d'un traité de libre échange entre le Canada et la Colombie. L'analyse se base sur des sources primaires et secondaires. Une bonne partie du matériel utilisé, incluant des entrevues, des articles de journaux, des publications, *etc.*, a été recueillie dans le cadre de séjours de recherche au Guatemala (juin-juillet 2008) et en Colombie (août et octobre 2008). Par mesure de protection pour les personnes interviewées, nous avons préféré utiliser, dans la mesure du possible, des sources institutionnelles ou relevant du domaine public. Nombre des entrevues réalisées ne sont donc pas citées.

Notre argumentaire sera développé en quatre temps, correspondant aux quatre chapitres du mémoire. Dans un premier temps, une revue de littérature nous permettra de dégager certains enjeux théoriques soulevés par notre recherche et de poser quelques jalons d'une analyse de l'économie politique du secteur minier global. Cette analyse reste à réaliser; notre mémoire cherche d'ailleurs à s'inscrire dans une telle entreprise, qui devrait notamment considérer le rôle que la Canada exerce dans la gouvernance du secteur. Le premier chapitre du mémoire

sera également l'occasion de préciser notre cadre conceptuel, qui emprunte à l'économie politique hétérodoxe et à l'école du pluralisme juridique.

Dans un deuxième temps, nous appliquerons notre cadre au cas de la transition démocratique guatémaltèque. Nous tenterons de montrer comment, dans la foulée du processus de paix enclenché au milieu des années 1990, la « société civile » s'est constituée en une catégorie sémantique opératoire dans le cadre d'un rapport de force établi entre le gouvernement guatémaltèque, certaines institutions multilatérales et un ensemble de pays exerçant une grande influence sur le processus de transition. Dans le cadre de cette dynamique, articulée explicitement autour de l'application des Accords de paix signés en 1996, un certain espace politique s'est dégagé pour des acteurs émergeant de 36 ans de guerre civile et de répression. Si les identités, projets et stratégies de plusieurs de ces acteurs résultent en bonne partie de processus *sui generis*, nous argumenterons que leur marge de manœuvre et l'impact de leurs activités ont été conditionnés en partie par la réceptivité du gouvernement guatémaltèque aux pressions de la « communauté internationale ».

Ceci étant, nous montrerons ensuite comment le Canada a contribué à mettre de l'avant, à partir de la moitié des années 2000, une certaine vision des relations entre les communautés autochtones, les compagnies minières canadiennes et l'État guatémaltèque. Nous argumenterons que cette vision remet en question le rôle fondamental qui avait échu à ces communautés et à d'autres acteurs – défenseurs des droits de la personne, Église, réseaux internationaux de solidarité – comme garants de la légitimité du processus de paix. Cette analyse permettra de souligner le caractère parfois diffus, mais néanmoins déterminant, de l'influence que le Canada est en position d'exercer sur la gouvernance du secteur minier à l'étranger.

Dans un troisième temps, notre mémoire se penche sur la nature des risques pour les droits de la personne associés à des investissements miniers en zone de conflit. Nous tenterons spécifiquement d'évaluer l'adéquation des mesures de mitigation proposées par le gouvernement canadien dans le contexte de l'émergence de mécanismes de régulation des investissements miniers par le biais d'accords commerciaux. Nous évaluerons si ces

instruments s'accordent avec les efforts déployés par le Canada en vue de promouvoir les droits de la personne et la résolution du conflit armé en Colombie. Cette analyse permettra de mettre en lumière, cette fois, les dimensions plus formelles des relations bilatérales sur la gouvernance du secteur.

En guise de conclusion nous revisiterons les hypothèses évoquées dans cette introduction et esquisserons des voies futures pour la recherche.

CHAPITRE I

VERS UNE ÉCONOMIE POLITIQUE DU SECTEUR MINIER GLOBAL

Des « problèmes de gouvernance » dans les pays récipiendaires d'investissements miniers sont régulièrement invoqués pour expliquer leurs retombées négatives en termes de droits de la personne, de dommages environnementaux ou de développement économique. Cette lecture tend à renvoyer aux institutions nationales l'essentiel de la responsabilité et à les désigner comme objet primordial de stratégies de réforme ou de renforcement⁸. Il ne fait aucun doute que les états hôtes des investissements extractifs ont une responsabilité importante à jouer en ce sens; cependant, la notion de pouvoir structurel permet cependant de mettre en perspective cette lecture en rendant plus visibles les différentes assises de la gouvernance globale du secteur minier, de mesurer l'influence qui y est exercée par différents acteurs, les responsabilités qui sont assorties à cette influence et les contraintes externes qui pourraient, éventuellement, restreindre la marge de manœuvre des états hôtes en terme de régulation.

La notion de pouvoir structurel occupe une place importante parmi les outils conceptuels de l'économie politique hétérodoxe. Nous entendons par là

the power to shape and determine the structures of the global political economy within which other states, their political institutions, their economic enterprises, and (not least) their scientists and other professional people have to operate; structural power, in short, confers the power to decide how things shall be done, the power to shape frameworks within which states relate to each other, relate to their people, or relate to corporate enterprises (Strange, 1994 : 24-25).

⁸ Par exemple, le gouvernement du Canada soutient que « la mauvaise gouvernance est l'obstacle le plus important aux efforts déployés pour que les activités commerciales menées dans les pays en développement produisent des résultats positifs sur le plan du développement, et atténuent les répercussions négatives » (MAECI, 2005).

Le pouvoir structurel doit être distingué, pour Strange, du pouvoir relationnel, soit la capacité d'un acteur donné d'en influencer un autre. Selon l'auteure, le pouvoir structurel est de plus en plus important en relations internationales (Strange, 1994 : 24)⁹.

Cette notion est intimement liée, dans le cadre de ce mémoire, à celle de mode de gouvernance. Le concept de gouvernance, que nous avons jusqu'ici utilisé indistinctement, recouvre des sens multiples et contradictoires ; cela a d'ailleurs amené certains observateurs à promouvoir un débat non seulement sur le *contenu* du concept, mais également sur son *usage* (voir CINCO, 2005 : 8). Tout en gardant ce débat à l'esprit, cependant, cette réflexion ne s'y inscrit pas directement. Il nous revient donc de définir précisément ce que nous entendons par *gouvernance* du secteur minier : il s'agit de la résultante de l'exercice, par tous les acteurs concernés, de tous les pouvoirs (structurels ou relationnels) ; des stratégies, actions ou omissions ; et des dynamiques de légitimation, contestation et régulation qui y sont à l'œuvre. La gouvernance du secteur minier est donc caractérisée, dans le cadre de ce mémoire, comme relevant d'acteurs multiples ayant des niveaux d'autorité différents et dont les actions peuvent converger ou non¹⁰. Notre définition met l'accent sur le *résultat* de ces interactions, dont le solde détermine, dans les mots de Strange :

Who gets what out of it ? Who benefits, who loses ? Who carries the risks and who is spared from risk ? Who gets the opportunities and who is denied an opportunity – whether for goods or services or more fundamentally a share of all the values, not only wealth, but also security, the freedom to choose for themselves, some measure of justice from the rest of society ? (Strange, 1994 : 18).

1.1 Les assises de la gouvernance : apports du pluralisme juridique et de l'économie politique hétérodoxe

Il existe un solide corpus littéraire remettant en cause la priorité ontologique des États en relations internationales. La mondialisation économique et la difficulté de circonscrire

⁹ Campbell (2009a) souligne également la préséance que Strange accorde à l'exercice du pouvoir structurel dans l'analyse de l'économie politique contemporaine.

¹⁰ Pour une définition similaire, voir Martineau (2008 : 10). On distinguera ce concept de gouvernance de celui de régulation dans la mesure où la gouvernance ne renvoie pas, au delà d'une éventuelle prévisibilité pour les acteurs, à la création d'un bien commun pour ceux qui y sont soumis.

l'autonomie des acteurs privés en constituent deux constats préliminaires (voir par exemple Billet, 1991 : 5).

Certains auteurs, par exemple, s'interrogent sur l'influence de la mondialisation sur la souveraineté des États. En ce sens, Kobrin (2000) propose de distinguer d'abord entre les concepts *d'autonomie* et de *contrôle*, d'une part, et de *souveraineté* de l'autre. Il argumente que si le processus d'internationalisation de la production n'a pas, dans un premier temps, remis en cause les fondements de la souveraineté étatique (la reconnaissance de juridictions définies géographiquement et mutuellement exclusives), la mondialisation, elle, force à considérer un système international qui ne serait plus basé sur la seule souveraineté des États.

Ainsi, trois contraintes sont placées sur l'autonomie des États:

1. L'asymétrie entre la juridiction locale des États et le déploiement global des firmes transnationales (FTN) fait en sorte qu'aucun État n'ait d'influence sur l'ensemble des activités d'une FTN;
2. Les conflits juridictionnels concernant l'activité des FTN peuvent donner lieu à la projection du pouvoir d'un État sur le territoire d'un autre État ;
3. L'interdépendance croissante entre les économies nationales, dont les FTN sont les vecteurs principaux, réduit nécessairement le contrôle des États sur leurs économies (Kobrin, 2000 : 7-13).

Ces contraintes ne remettent pas nécessairement en cause l'assise géographique du système international. Par contre, certaines dynamiques, comme une intégration économique profonde mettant l'accent sur l'investissement, articulée par des réseaux plutôt que les marchés et se traduisant en une « société civile » transnationale et des « nœuds » d'autorité sans assises géographiques, tendraient à remettre cette assise en question (Kobrin, 2000 : 17).

Ce constat amène l'auteur à suggérer que les États ne peuvent plus revendiquer leur exclusivité dans le système international (Kobrin, 2000 : 4) et qu'il faut envisager un système composé d'entités hétérogènes parmi lesquelles on reconnaît à d'autres acteurs l'exercice d'une certaine autorité politique (Kobrin, 2000 : 28).

L'économie politique hétérodoxe, que nous avons évoquée, propose une approche pragmatique de ces enjeux. Ainsi, Strange suggère de ne pas s'en tenir à la conclusion que les États ne sont pas seuls dépositaires d'autorité dans cette structure internationale complexe du pouvoir. Elle propose plutôt de tenter d'apprécier et de mesurer l'autorité exercée par les acteurs du système, étatiques ou non étatiques (Strange, 1992 : 11) et de déterminer comment différentes structures de pouvoir – ou modes de gouvernance – représentent des opportunités ou des contraintes pour les différents acteurs (voir Laforce, 2006a : 20, 24).

Ruggie, pour sa part, aborde l'impact de ces dynamiques sur la capacité des sociétés de poursuivre un « bien commun » et de contrôler les forces économiques. Il définit cette problématique comme un « *governance gap created by globalization - between the scope and impact of economic forces and actors, and the capacity of societies to manage their adverse consequences [...] [providing] the permissive environment for wrongful acts by companies of all kinds without adequate sanctioning or reparation* » (ONU, 2008b : 3).

Ces constats forcent évidemment à revisiter les assises de la régulation. L'école du pluralisme juridique peut, en ce sens, apporter une contribution importante à l'analyse de la gouvernance mondiale du secteur minier dans ce contexte d'émergence de titulaires d'autorité non étatiques. Szablowski souligne que la mondialisation « *has 'de-centered' the state and its law from their allegedly central role in regulation. Although we can expect states to remain the basic institutions of governance into the foreseeable future, globalizing phenomena call many of the presumptions of a state-centered view of governance into question* » (Szablowski, 2005 : 874). En conséquence,

[a] multitude of actors operating across state boundaries [are developing] de-territorialized legal regimes that are either partly or wholly independent of state participation. These transnational legal regimes have been created in order to address matters as diverse as the arbitration of commercial disputes, the regulation of worker rights within global production chains, the setting of banking

standards, and the regulation of environmental practices in the global forestry industry (Szablowski, 2005 : 875).

Cette réflexion sur l'existence de régimes légaux transnationaux, ancrés géographiquement ou non, complémentaires ou concurrents, permettent – comme on le verra – de considérer les enjeux de légitimation à l'œuvre dans la gouvernance du secteur minier. Ces enjeux de légitimité peuvent en outre être considérés selon leurs dynamiques propres, nonobstant leurs liens avec les systèmes de représentation démocratique des États.

1.2 Jalons d'une économie politique du secteur minier

Certains travaux proposent une revue historique de l'économie politique du secteur minier au Canada, incluant une analyse des dynamiques changeantes quant aux modes de régulation de cette activité, ce qui n'est pas sans intérêt pour notre propos¹¹. Certaines études ont également tenté de cerner l'étendue de l'appui octroyé par les différents paliers de gouvernement canadien au secteur (par exemple Winfield *et al.*, 2002). Il n'existe cependant pas d'ouvrage de référence traitant de manière systématique de l'économie politique du secteur minier global et du rôle qui y est joué par l'État canadien. Quoi qu'il en soit, les particularités inhérentes à l'activité minière (haute intensité de capital, immobilité des investissements, impacts environnementaux et sociaux importants, taux de revenus historiquement bas et sensibilité importante aux « risques politiques », *etc.*) plaident pour le développement d'outils conceptuels spécifiques et d'un cadre d'analyse particulier.

1.2.1 Une expansion en territoire controversé

La littérature permet cependant de cerner, dans ses grandes lignes, certaines dynamiques de fond qui traversent le secteur minier mondial et qui lui donnent certaines caractéristiques

¹¹ McAllister, 2007, par exemple, analyse l'impact du déploiement de nouvelles technologies, de la diminution du nombre d'employés, de l'intérêt accru du public canadien pour les enjeux environnementaux et de l'émergence de dynamiques liées à la consultation des peuples autochtones sur le mode de gouvernance du secteur au Canada.

particulières ; l'une d'elles, relative à la multiplication de foyers de conflits sociaux, est au centre de notre problématique.

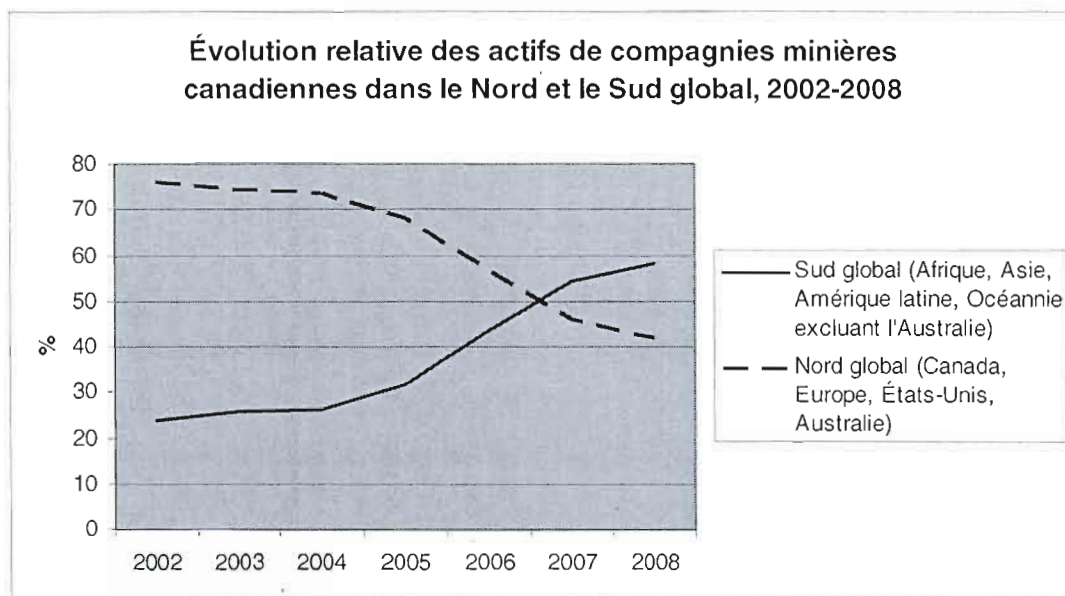
Une première dynamique réfère au déplacement des investissements miniers du Nord vers le Sud, mentionné en introduction de ce mémoire. Rappelons que cette dynamique répond, de manière générale, à une série de réformes promues par des institutions financières internationales visant la libéralisation du secteur minier dans les pays en développement, couplées à des législations environnementales et sociales plus sévères dans les pays développés¹².

Des données compilées par le MRNC permettent de donner une idée plus précise de cette dynamique en ce qui concerne les compagnies canadiennes durant les dernières années. Ainsi, la figure 1.1 permet de voir comment évolue la part des actifs¹³ de compagnies canadiennes se trouvant dans le Sud global (Amérique latine, Asie, Afrique et Océanie – sauf Australie) par rapport à la part des actifs se trouvant dans le Nord global (Canada, États-Unis, Europe, Australie).

¹² Pour Canel, Idemudia et North, « [t]he new forms that extractive industries have taken on since the 1990s, have been derived from three sources : (1) from the dismantling of public regulation promoted by the neo-liberal policy framework, (2) from the exhaustion of easily accessible and rich deposits in the context (until 2008) of rapidly rising demand and prices, and (3) from the emergence of various national and international voluntary codes of corporate conduct, CSR initiatives, and corporate-community contracts » (Canel, Idemudia et North, 2010 : 7).

¹³ Comme mentionné précédemment, le terme d'actif réfère ici à propriétés, installations et dépenses d'exploration différées. Les valeurs calculées ici sont les valeurs comptables et non les valeurs marchandes.

Figure 1.1



Note : La valeur des actifs au Canada en 2008 est obtenue en reproduisant le taux de variation 2006-2007.
Source : MRNC, 2008 ; 2009.

Un autre facteur de changement profond dans l'économie politique du secteur est l'augmentation constante des prix des matières premières liée à la demande des économies émergentes asiatiques et sous l'action des fonds spéculatifs. En conséquence, les compagnies minières ont mené de plus en plus de travaux dans des endroits qui, même s'ils présentaient de forts potentiels, était auparavant jugés trop compliqués ou trop dangereux. Ainsi,

[as] investment has expanded, it has, then, moved into new territories and countries, some with no history of mining, others with recent histories of significant political disorder. To ease its entry into these territories, the industry has developed new linkages with security provision, and has assumed new discourses on risk management, with governance implications that go well beyond the sector. At the same time, this expansion has elicited resistance and protest. The geography of mineral expansion has thus also become one of changing forms of protest and instability (Bebbington et al., 2008 : 900; voir également Canel, Idemudia et North, 2010 : 8).

En conséquence, cette géographie du conflit articule à la fois des considérations de sécurité, la gestion des « risques politiques », la légitimité des acteurs privés et la notion de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les débats entourant le mode de gouvernance du secteur minier. Cette articulation est d'ailleurs bien claire pour les opérateurs

miniers eux-mêmes, comme en témoigne cette publicité diffusée par une compagnie de sécurité privée transnationale :

*Suspended operations as a result of strikes, violence, environmental and community issues are commonplace problems for mining companies working in remote areas of the world. In countries with immature political systems, company assets are likely to be put at risk. These threats not only disrupt operational continuity and increase concerns over staff safety, they also can negatively impact market prices and net profits. GardaWorld assists you in : Establishing good **community relations** to facilitate operations; Managing perceptions to avoid business disruption due to **environmental issues** ; Establishing **strong partnerships** to ensure compliance with and awareness of laws, government history and local partners; Managing employee relations to avoid **labor issues** often due to local traditions; **Protecting** your people and assets to avoid losses (GardaWorld, 2010).*

De manière connexe, une littérature en expansion considère l'activité minière sous l'angle de sa relation malaisée avec le développement dans les pays du Sud. La notion de « malédiction des ressources », par exemple, articule la prépondérance de l'activité minière dans un pays ou une région donnée à des distorsions économiques et politiques qui, en dernière instance, nuisent au développement (Bebbington *et al.*, 2008 : 890). On argumente notamment que la concentration de l'activité économique dans le secteur minier génère une concentration du pouvoir, ce qui diminue la compétition politique, augmente le potentiel de capture de rente ou de lutte pour contrôler les flux monétaires associés à l'activité minière (Bebbington *et al.*, 2008 : 891-892). Ce contexte serait propice à l'éclosion de conflits (voir également le chapitre III pour une courte discussion sur les différentes approches liant ressources et conflits).

En contrepoint, une autre littérature met plutôt l'accent sur les conditions préalable aux investissements pour en expliquer les effets positifs ou négatifs (Bebbington *et al.*, 2008 : 891). Par exemple, la BM, une institution multilatérale s'étant fait promotrice du développement du secteur minier, souligne que les pays qui ont de bonnes capacités de gestion économique et sectorielle et de gestion des revenus tirent bénéfice de l'activité minière, et inversement (Bebbington *et al.*, 2008 : 895).

Cependant, on a argumenté que cette approche laissait de côté des dimensions importantes. Par exemple, sous quel modèle de développement et sous quel mode de régulation est-on susceptible d'assurer des retombées positives en termes de développement et de mitiger les

effets nocifs ? Quelle marge de manœuvre est disponible pour que les États hôtes puissent prendre les décisions qui conviennent à leurs dynamiques historiques propres ? En filigrane de ces questions se profile un enjeu de taille : quelle est la part de responsabilité qui incombe aux acteurs externes – organisations multilatérales, pays tiers, FTN – sur les résultats de l'activité minière en termes de développement ? Campbell (2009a) et Laforce (2006b), par exemple, se penchent sur ces questions et étudient les liens entre l'impact des investissements dans le secteur minier, les processus politiques et institutionnels mis en œuvre dans le but de les attirer et les modes de gouvernance induits par les réformes des IFI. Campbell souligne que :

an evaluation of the role that the multilateral financial institutions assume in the continuing process of shaping the conditions under which extractive industries take place should by no means be limited to their financial contribution, and as a result, evaluated primarily in terms of the amount of funds invested. Such an evaluation also needs to consider the conditions under which institutional reforms are designed, implemented and monitored, as a result of having been initiated in the context of the regulatory frameworks and development programs approved by these institutions (Campbell, 2009c : 18).

Elle note également que « *what remains to be documented and analyzed are the interconnections between the evolving discourse around a particular governance agenda on the one hand, and the development model encapsulated in the reforms recommended to mineral-rich countries in Africa* » (Campbell, 2009c : 19)¹⁴.

1.2.2 Quelques approches à l'analyse de la gouvernance du secteur minier global et du rôle qu'y joue le Canada

Laforce (2006a : 11) a souligné la spécificité du secteur minier relativement à l'ensemble des rapports économiques mondiaux. Le secteur présente une série de particularités qui génèrent, entre les acteurs étatiques et privés, les communautés affectées et les institutions financières internationales, des dynamiques de pouvoir qui lui sont propres. Nous proposons ici de passer en revue certaines approches de l'analyse de la gouvernance du secteur.

¹⁴ Concernant l'Afrique, voir également : Campbell 2003, 2006, 2008, 2009b.

À partir d'une étude sur l'extraction de la colombo-tantalite en République démocratique du Congo, Martineau (2008) propose un cadre d'analyse dont l'unité est la filière économique. S'appuyant sur la notion de réseaux de pouvoir, posée en opposition à l'approche réaliste des relations internationales, et sur la méthodologie d'analyse des filières économiques, Martineau entreprend d'analyser l'économie politique de la filière de la colombo-tantalite en cherchant à faire ressortir, selon les étapes de production, qui bénéficie de la gouvernance de la filière, quelles sont les relations de pouvoir qui s'articulent en son sein, et de quelle manière les politiques publiques, les investissements, les conflits, les institutions intergouvernementales, et les organisations de la société civile influent sur les systèmes locaux et globaux de production (Martineau, 2008 : 3).

Cette approche détourne l'éclairage des relations interétatiques et recentre l'objet sur la « structuration de l'espace mondial par des réseaux d'interaction sociale » (Smouts, 1998 : 11, cité dans Martineau, 2008). Ces réseaux d'interactions sociales – où peuvent intervenir bien sûr des États – sont transnationaux. Ils s'articulent en parallèle au système westphalien¹⁵ et « peuvent former des ensembles aux intérêts variés tels les États, les institutions, les entreprises, les associations professionnelles, les mafias, les organisations identitaires, etc. Ils sont un fait sociologique » (Martineau, 2008 : 9). La gouvernance de l'économie politique mondiale, pour Martineau, réfère à « tous les processus par lesquels les règles et les normes collectives globales sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées dans un espace dynamique de négociations et d'interactions entre des acteurs hétérogènes aux rationalités multiples, mais pas toujours contradictoires » (Martineau, 2008 : 10).

Ce « détour sociologique » est utile dans la mesure où il appelle à une définition plus empirique des acteurs; il permet de poser l'influence (le pouvoir) d'un État comme variable – et non comme un fait préétabli – et permet d'étudier les mécanismes par lesquels cette influence peut se faire sentir tout au long d'une filière, et non seulement dans le cadre des relations bilatérales. Il rejoint en cela la notion de pouvoir structurel et le programme de

¹⁵ Par système westphalien, on réfère à un système international dont « *[the] cardinal organizing principle [...] is the division of the globe's surface into mutually exclusive geographically defined jurisdictions enclosed by discrete and meaningful borders* » (Kobrin, 2000 : 4).

recherche avancé par Strange auquel nous avons fait allusion dans la première partie de ce chapitre.

Allant en ce sens, Keita (2007 : 5-6), pour sa part, a posé l'hypothèse que la régulation de la bourse de Toronto (TSX et TSX-Ventures), où sont levés la plupart des capitaux servant à financer les activités des compagnies minières « juniors » à travers le monde, induit un certain dynamisme et certaines contraintes qui ont un impact sur les relations de ces compagnies avec les pays et les communautés où sont réalisés les investissements. Pour maintenir son avantage comparatif face aux autres places boursières dans le monde et pour maintenir sa position, le Canada induirait donc une certaine pression sur la réglementation financière du secteur minier et sur son niveau d'imposition dont les effets se font sentir à l'échelle globale. Un tel cadre réglementaire a également une incidence sur la capacité d'une compagnie donnée de déployer ses activités sur un plus grand nombre de concessions, multipliant ainsi le nombre d'interfaces communautés/compagnies dans le secteur; il conférerait aussi au secteur un caractère spéculatif¹⁶ qui a aussi un impact sur les pays hôtes et les communautés locales¹⁷.

¹⁶ « Un des avantages de la bourse canadienne est de ne pas faire de distinction entre les ressources et les réserves d'or d'une entreprise lors de l'évaluation de son potentiel économique qui est destinée aux investisseurs potentiels. Pourtant, les ressources en or sont évaluées à partir des estimations des géologues travaillant pour l'entreprise alors que les réserves sont prouvées. La SEC (Securities Exchange Commission) américaine fait cette distinction qui rend plus sévère cette évaluation » (Keita, 2007 : 146). Des avantages fiscaux uniques sont également disponibles au niveau fédéral et provincial pour les entreprises minières d'exploration, lesquels peuvent être transférés aux investisseurs. Le programme de « *super flow-through shares* », créé en 2000, permet de transférer 100 % des dépenses d'exploration aux investisseurs, en plus de quoi le gouvernement fédéral ajoute 15 % de crédits d'impôt. L'« *accelerated capital cost allowance* » permet de déduire la totalité des coûts d'équipement miniers au fédéral quand les dépenses sont faites avant le début de la phase d'exploitation (Kuyek, 2007 : 13-14; voir également : Winfield *et al.*, 2002 : 91-92).

¹⁷ En prenant en compte, par exemple, le fait que « *junior companies tend to be less subject to control, less prone to apply best practices and more inclined to operate in high risk and at times zones of conflict* » (Campbell, 2004 : 110). Dans une plainte déposée en Ontario contre le TSX et la compagnie Copper Mesa, les plaignants, représentant une communauté équatorienne, argumentent que le TSX ne devraient pas inscrire une compagnie « *when there is a reasonably foreseeable and serious risk [...] without instituting precautionary measures to prevent a serious risk that funds raised on the Exchange will be used in such a way as to harm individuals such as the Plaintiffs* » et argumentent que des agressions et des menaces dont ils ont été victimes de la part de gardes de sécurité de la compagnie n'auraient pas pu avoir lieu si le TSX n'avait pas inscrit Copper Mesa, lui fournissant un accès au capital. Dans sa décision, le Juge de la Cour suprême de l'Ontario argumente qu'une telle responsabilité n'est pas, à l'heure actuelle, incluse dans la loi régissant le TSX, rejetant ainsi la plainte (Ontario Superior Court of Justice, 2010 : 3 et 4).

Keita offre ainsi un exemple d'analyse se penchant sur l'influence du Canada sur la relation entre les entreprises et les pays hôtes, non pas au travers de la diplomatie ou par son influence dans les institutions financières internationales (IFI), mais par l'exercice de son autorité dans sa propre juridiction (Keita, 2007 : 99; 108). Il pose également certains repères historiques de la politique et des stratégies adoptées par le Canada concernant le secteur minier¹⁸ et met en évidence les importantes retombées économiques, au Canada, de la promotion des activités des compagnies canadiennes à l'étranger (Keita, 2007 : 105-112)¹⁹.

Tannock, pour sa part, analyse la place de la ville de Toronto dans la gouvernance globale du secteur minier à partir des relations établies entre l'industrie et des institutions éducatives locales. Pour répondre à une crise de légitimité provoquée, durant les années 1990, par la médiatisation d'une série d'incidents environnementaux et de conflits sociaux, l'industrie minière canadienne aurait mis en place une série d'initiatives visant à approfondir ses relations avec ces institutions. Or, pour Tannock,

mining industry intervention in education in Toronto is possible and successful only because it fits the structure and purpose of public education as it has been defined by Toronto political, business, academic and cultural elites: to build Toronto as a global or world or world-class city. In the global city vision, public education is to be used to help make the city a primary command centre of the global economy, through attracting global corporate and financial capital to the city, building general public support and enthusiasm for the interests and agendas of global capital, and training (at least some) local students to serve in the global corporate headquarters and networks that are at the heart of the global city development model (Tannock, 2010 : 83).

Ainsi, pour Tannock, cette convergence d'intérêt entre l'industrie minière canadienne et la stratégie de développement de Toronto comme « ville globale », en marginalisant les voix critiques, joue un rôle appréciable dans les dynamiques de légitimation du mode de gouvernance du secteur minier global.

¹⁸ Keita remarque que grâce aux *flow-through shares*, « à partir de 2001 [...] le secteur des juniors deviendra extrêmement dynamique avec une part des dépenses en exploration qui représenteront 35% (178 millions de dollars) du total en 2001 et 42% (209 millions de dollars) en 2002. En l'espace de cinq ans, la part des juniors passe de 26 à 42%. Pourtant, l'augmentation absolue des dépenses est de 22% pour la même période » (Keita, 2007 : 77).

¹⁹ Incidemment, un rapport de la firme Ernst & Young soulignait récemment l'importance le rôle primordial des activités à l'étranger pour expliquer l'augmentation de 74 % de la capitalisation des 100 principales compagnies inscrites au TSX durant l'année 2009 (Financial Post, 2010).

Superposée à l'évolution du mode de gouvernance du secteur, on assiste à un déplacement des foyers de régulation de l'activité minière. Des travaux issus de l'école du pluralisme juridique décrivent la prégnance croissante de certains régimes légaux transnationaux sur la régulation de conflits entourant des projets d'exploitation minière dans le monde et en analyse les conséquences. Pour Szablowski, les États auraient développé, face aux contraintes de la mondialisation, des stratégies *d'absence sélective*. En effet, en ce qui concerne la régulation des relations entre communautés locales et compagnies minières et la gestion des conflits qui pourraient en résulter, « *the central difficulty for state actors arises from the fact that their ability to respond to those [conflicts] is circumscribed by the legal and practical conditions to attract foreign investment in the global market place* ». En conséquence, « *coping strategies [...] in many instances involve a formal award of rights to the investors and an informal delegation of local regulation authority* » (Szablowski, 2007 : 27)²⁰.

C'est dans ce contexte que se déploient les régimes légaux transnationaux. Le concept de « loi transnationale » réfère aux régimes légaux qui traversent les frontières nationales ou qui régulent des activités qui transcendent les frontières :

Transnational law [...] depends upon a shift from the restricted conceptual framework that has been conventionally used to define legality [...] to accommodate a broader spectrum of normative ordering [...] including regimes that may be transnational, deterritorialised, suppletive, and characterized by non-coercitive « soft law » mechanism of persuasive enforcement. These regimes can be public, private or hybrid in nature and they may involve states, private actors or international organisations in their process (Szablowski, 2007 : 6-7).

Cette diffusion de l'autorité légale soulève cependant des questions de légitimité et de gouvernance démocratique (Szablowski, 2007 : 3). Dans la conception élargie de régime légal proposée par le pluralisme juridique, tout régime légal répond à des entreprises parallèles de *légitimation* et de *régulation* (Szablowski, 2007 : 11). Les régimes répondent ainsi à des relations dynamiques impliquant, pour les différents acteurs, trois rôles définis conceptuellement comme ceux de *régulateur*, de *régulé* et d'*audience*. Ainsi, dans le cadre d'un régime donné, l'audience réfère à l'ensemble d'acteurs en vertu desquels opèrent les mécanismes de légitimation, sur la base de sa perception de l'adéquation du rapport entre le

²⁰ Cette lecture générale n'implique cependant pas que l'on doive faire l'économie d'une étude des stratégies des États qui soient incarnées historiquement.

régulateur – dépositaire d'une certaine autorité – et le régulé (Szablowski, 2007 : 302)²¹. Cet élargissement conceptuel permet d'introduire la notion de légitimité à l'analyse de la gouvernance du secteur minier sans être limité par une définition trop formelle des enjeux de régulation.

De ces approches à l'économie politique du secteur minier global, nous retiendrons certains éléments pertinents à l'analyse de nos études de cas. Il nous semble effectivement nécessaire d'évaluer empiriquement l'influence des différents acteurs sans *a priori* en faveur des États. Pour ce faire, il s'avère utile de recentrer la problématique autour de l'articulation des relations économiques au lieu des relations bilatérales. Il en découle également une remise en question de la seule pertinence des cadres de régulation nationaux concernant la manière dont acteurs exercent leur pouvoir structurel et influencent les relations au niveau interne. Dans ce contexte, les dynamiques de légitimité et de régulation doivent être analysées en adoptant un cadre conceptuel qui ne soit pas tributaire d'une vision exclusivement stato-centrée. Cela est particulièrement pertinent pour considérer les conflits entre compagnies et communautés locales.

1.2.3 La caractérisation des relations entre compagnies et communautés : un enjeu majeur de la gouvernance du secteur minier global

Szablowski nous rappelle que les conflits entre des communautés locales et des compagnies minières sont devenues au cours des 15 dernières années un « *highly contested arena of global conflict* » (Szablowski, 2007 : 3). En même temps que ces conflits sont éminemment locaux, ils ont aussi acquis d'importantes dimensions transnationales : d'une part, dans de nombreux cas, les États hôtes sont soit incapables ou peu enclins à les réguler; d'autre part, de nombreuses ONG et réseaux de plaidoyer ont établi des contacts avec les communautés affectées (Szablowski, 2007 : 307) : « *[At] present, the global policy arena relating to*

²¹ La nuance est importante dans la mesure où l'audience a tendance, dans le cadre de régimes légaux transnationaux, à être dissociée du régulé, c'est-à-dire à n'être pas directement affectée par les résultats dudit régime en termes de régulation. Szablowski souligne ainsi que la réactivité différentielle du régulateur selon le degré d'organisation et d'influence de différentes audiences représente en elle-même une des failles des régimes transnationaux. (Szablowski, 2007 : 298).

corporate and communities conflicts in the mining sector is characterised by contesting regimes of transnational law » (Szablowski, 2007 : 4).

La lecture offerte par le pluralisme juridique place les questions de légitimité qui sont au cœur de la gouvernance du secteur minier à l'intersection de régimes légaux – nationaux et transnationaux, formels et informels – superposés, voire concurrents. Concomitante à la superposition des régimes, cet état de fait entraîne également une superposition et une concurrence des identités politiques. En effet, pour Szablowski,

[law] is [...] both an obstacle and a resource for social actors in their efforts to achieve their goals. Here I use the term 'political identity' to refer to a particular way in which a legal order may play these constraining or facilitative roles. Political identity stands for the kind and degree of political recognition that is conferred by a legal order on those who are subject to it. Every legal order necessarily implies such an identity to those who are involved in their processes (Szablowski, 2007 : 303)²².

Cependant, comme il le souligne,

[A given] regime is hardly alone in its identity construction effort. Through their advocacy and networking activities, many NGO and grassroots actors are involved in the construction of [...] political identity for project-affected communities – a political identity that is based on the idea of transnational citizenship (Szablowski, 2007 : 305).

Coumans (2008), faisant écho à Szablowski, décrit comment la définition même des rôles et des relations entre les compagnies minières et les communautés locales est également un enjeu chaudement disputé, faisant l'objet de stratégies divergentes et opposées de la part de différents réseaux d'acteurs. Elle souligne que la collaboration entre différentes ONG basées au Nord et les communautés locales débouche souvent sur des revendications basées sur les droits de la personne. Cette approche s'attire des critiques de la part de l'industrie et du gouvernement canadien. Selon Coumans, les entreprises préféreraient définir leur relation avec les communautés locales en termes de relations bilatérales, dont l'enjeu serait foncièrement technique : ainsi, avec les pratiques adéquates, cette relation serait

²² Par exemple, « *[the] uploading of legal responsibility for social mediation of private sector development from the national to the transnational sphere tends to entail a transformation of the conceptual terrain upon which issues are considered. It can represent the shifting of a debate away from a forum in which citizenship rights and entitlements are taken for granted. Instead, the debate may be moved to a transnational level in which mediation is cast as a technical concern to be carried out on behalf of beneficiaries who are acknowledged to have needs, but not rights* » (Szablowski, 2007 : 304-305).

mutuellement bénéfique²³. Par opposition, les alliances communautés-ONG forgées autour de l'idée de droits proposent une vision plus antagonique de cette relation, où l'accès des communautés à des alliés externes est fondamental, et où les options qui leurs sont offertes restent plus ouvertes – notamment celle de rejeter un projet minier. Ainsi, insiste-t-elle,

[the] participation of non indigenous NGOs in the mining struggles of indigenous peoples takes place in a context in which local and international indigenous have developed rights-based positions with respect to their lands, territories and natural resources and with respect to determine the kind of development that takes place on their land (Coumans, 2008 : 42).

Coumans relève particulièrement le rôle du gouvernement canadien dans la promotion de certaines identités politiques – car les débats décrits par l'auteure entourant la définition foncière des relations entre communautés et entreprises, réfèrent effectivement à différentes définitions de l'identité politique des communautés locales. Cela, à son tour implique évidemment différents critères pour évaluer la légitimité des régimes proposés :

In the Canadian CSR Roundtables process, industry representatives on the Advisory Group and some government representatives made a determined effort to shift focus away from a "rights-based" approach to the issues, which would include the right of indigenous peoples to say "no" to a mine, to an approach focused on assuring better "development" outcomes. CIDA representatives on the CSR Roundtables attempted to get "policy cover" out of the round-table for directing more aid-dollars to development projects around Canadian mine sites overseas²⁴ (Coumans, 2008 : 62)

²³ Par exemple, on notera ce passage d'un rapport préparé pour la compagnie Rio Tinto : « *In recent years, the stakes have been raised with regard to the types of benefits that must be provided by resource developers operating in the vicinity of Aboriginal interests. Preferential access to employment and business opportunities, in addition to training initiatives, are no longer sufficient on their own. A mutually beneficial, working relationship through positive engagement with Aboriginal groups has become a pre-requisite for advancing a project. Leading practice developers are increasingly seeking to develop [...] In Canada, the nature of Aboriginal engagement depends on the circumstances surrounding land and resource tenure; specifically, whether or not one is dealing with reserve land, land-claim settlement areas or Traditional territory (Treaty or non-Treaty). In Alaska, the land and resource may be Native-owned, Native settlement areas (or other involvement) on government or privately-owned lands, or small Allotment Lands. Increasingly, even in the case of land that is not Aboriginal-owned (for example, Traditional territory that may be government-owned) developers have to seek the support of local Aboriginal groups* » (InterGroup, 2008 : [i]).

²⁴ Coumans cite également l'exemple suivant : « *[The] Canadian Embassy in Manila, which has been very active in protection the interests of TVI Pacific both before and after the company became the focus of a parliamentary Committee hearing [...], has stepped up its efforts to address the broader issue of indigenous opposition in the Philippines to the presence of Canadian mining companies. From 20 November to 1 December 2006, the Canadian Embassy, in association with the embassies of Australia, USA and UK, several Canadian, US, Australian and Philippines private sector interests, the World Bank and invited indigenous representatives, conducted a "Train the Trainer" session focused on indigenous peoples in Manila where the possible advantages of mineral development on indigenous lands were highlighted. The Embassy, in an internal report on the meeting, noted as a "memorable moment" "when a non-declared up until that point anti-mining NCIP [National Commission on Indigenous Peoples] Provincial Officer stood up to state that : "Until today, I was anti-mining. Now, I am prepared to listen to what companies have to say" » (Coumans, 2008 : 61-62).*

Par opposition à une approche plutôt antagonique basée sur les droits, Evans²⁵ (2007) propose une caractérisation foncièrement convergente des relations communautés-entreprises. Elle argumente qu'il n'existe pas, en dernière instance, de divergence d'intérêts entre le secteur privé et les communautés et ONG qui, souvent, se posent en opposition aux compagnies minières. L'auteure argumente qu'une alliance « stratégique » entre les ONG et les compagnies transnationales pour le développement international est possible malgré les résistances de part et d'autre. Si ces divergences peuvent paraître insurmontables, l'auteure prétend qu'elles sont en fait basées sur une fausse dichotomie entre les intérêts sociaux et économiques (Evans, 2007 : 318). Elle propose de reformuler l'argument de Milton Friedman selon lequel la seule raison d'être des entreprises est de générer des profits pour leurs actionnaires en incluant, outre les actionnaires un plus large éventail de « parties prenantes » (*stakeholders*) (Evans, 2007 : 319). Ainsi, dans la mesure où les intérêts de la société dans son ensemble sont perçus comme une extension des intérêts de l'entreprise, une convergence d'intérêts est possible entre les ONG et le secteur privé. Elle conclut que cette alliance stratégique est cruciale pour le développement (Evans, 2007 : 324). Cependant, pour la rendre possible, les décideurs

doivent encourager une compréhension plus nuancée et plus profonde des compétences et motivations respectives de la société civile et des entreprises, encourageant les uns et les autres à se voir comme des partenaires égaux mais différents dans le défi du développement [...] Les décideurs pourraient donc promouvoir l'idée d'une boîte à outil de développement où l'aide, les flux de capital privé, l'allègement de la dette, la croissance économique et d'autres outils travaillent en collaboration (Evans, 2007 : 325. Notre traduction)²⁶.

Au-delà de la divergence ou de la convergence des intérêts, cependant, il ne fait aucun doute que le terrain sur lequel ces intérêts sont négociés a connu d'importants changements. Ainsi, le mode de gouvernance du secteur minier repose de plus en plus sur une interface directe entre compagnies et communautés. Pour Szablowski, le recours à ces dynamiques d'interface directe représente

²⁵ Marketa Evans a été nommée le 2 octobre 2009 au poste de Conseillère du gouvernement du Canada en matière de Responsabilité sociale des entreprises (MAECI, 2009c).

²⁶ Evans reconnaît cependant implicitement l'importance des enjeux de légitimité dans la définition des régimes de régulation du secteur minier global : « La frustration envers les codes volontaires a mené vers la revendication de normes coercitives, mesures de régulation mêmes que la RSE devait justement contrecarrer » (Evans, 2007 : 315. Notre traduction). Dans les cercles d'affaire, dit-elle, on est sceptique sur la capacité de la RSE de protéger contre l'activisme, et la RSE en est venue à être associée « *with non-market, if not anti-market tendencies* » (Evans, 2007 : 316).

a move away from conventional forms of regulatory governance involving top-down control using fixed statutes detailed rules, and judicial enforcement [...] toward new governance models in which normative authority is pluralized and multiple actors are engaged in horizontal relationships [...] [I]ncreasing conflict and calls for the social mediation of mining investment at a time when states have made legal and ideological commitments to limit the formal regulatory burden placed on extractive firms [have contributed to the development of] regimes to promote and constrain engagement between extractive firms and affected communities in order to delegate (often informally) the responsibility of social mediation onto extractive projects themselves » (Szablowski, 2010 : 113).

La manière dont s'articule cette interface directe peut donner lieu à un ensemble hétérogène de phénomènes. Cette interface peut être plus ou moins sujette à l'arbitrage de l'État ou à des régimes qui en règle le déroulement et les résultats. De fait, des ensembles d'acteurs différents peuvent s'accorder sur la désirabilité d'une implication directe des communautés sans pour autant s'entendre sur les codes qui devraient régir la relation entre la compagnie et les communautés locales, ni sur la manière dont doivent être prises en compte les asymétries de pouvoir (Szablowski, 2010 : 113). Encore une fois, la manière dont sont définies les identités politiques des communautés selon différentes incarnations de cette interface directe implique des degrés divers de pouvoir pour celles-ci.

La mise en place d'un mode de gouvernance dans le cadre duquel l'interface directe entre la compagnie et les communautés joue un rôle de plus en plus important peut conduire à un brouillage des responsabilités entre l'État et les acteurs privés. Sur le terrain, les ramifications légales, politiques et institutionnelles de ce mode de gouvernance se révèlent très complexes, notamment dans le cadre de négociations d'ententes contractuelles sur les impacts et les bénéfices (EIB) entre des compagnies minières et des communautés autochtones²⁷. Pour lui, il importe de situer les EIB dans le contexte plus large des réseaux de relations entre les communautés et les autres éléments du système politique et social dans lequel les projets sont approuvés et régulés. O'Faircheallaigh note qu'en affectant les options et les stratégies disponibles pour les communautés confrontées à des projets miniers, « *entering contracts with corporate interests has wider and important implications for relationship between [...] groups, the state and civil society* » (O'Faircheallaigh, 2008 : 80). Laforce *et al.* (2009) on

²⁷ Dans le cadre d'un EIB, un contrat dont les termes sont souvent tenus secrets est signé, en vertu duquel les communautés locales accordent leur soutien au projet minier en l'échange de compensations économiques ou d'une implication dans certains aspects de la gestion socio-environnementale du projet.

également attiré l'attention sur les structures de pouvoir sous-jacentes, au sein desquelles tous les acteurs n'ont pas les mêmes contraintes et opportunités.

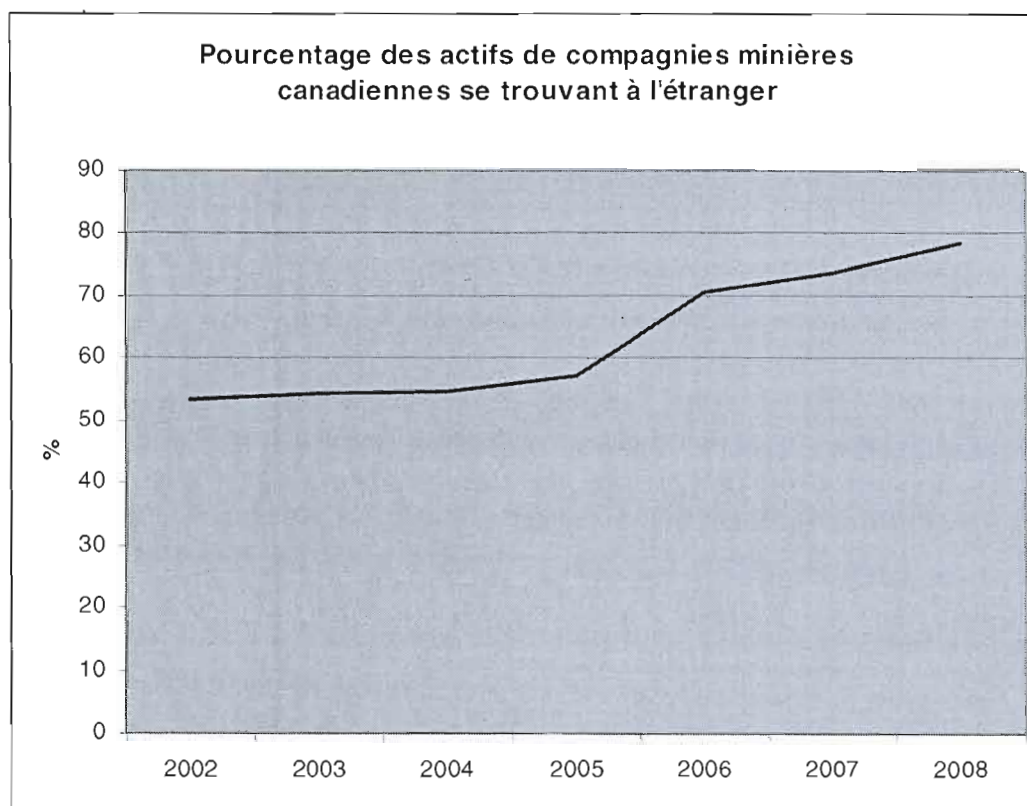
La gouvernance du secteur minier fait donc appel à la fois à des arrangements formels et à ce que Trebeck appelle la « régulation civile » résultant d'actions de la société civile ou d'individus ayant pour effet de « *restrict the range of behaviours available to economic (or state) entities to achieve a specific response* » (Trebeck, 2008 : 11). Des ressources limitées de la part des communautés, la mise en cause de la représentativité et la légitimité des détenteurs de ce pouvoir de régulation civile, l'avantage systématique qu'elle accorde à ceux qui se conforment aux normes du discours dominant et le fait qu'elle soit tributaire de certaines conditions préalables, comme les droits civils et la possibilité de manifester librement et en sécurité, deviennent donc des facteurs à prendre en compte dans l'analyse de la gouvernance du secteur (Trebeck, 2008 : 13-14); tout comme des facteurs inhérents aux acteurs privés, comme la capacité de mobiliser, au sein des compagnies, des employés clé recherchant une « *confluence of personal position and the recognition of strategic imperative* » (Trebeck, 2008 : 17) et la tension entre les bénéfices à long terme de la RSE et la nécessité de maximiser les gains dans l'immédiat (Trebeck, 2008 : 19). Pour ces raisons, l'auteure argumente que « *corporate social responsiveness offers more potential as a complement, rather than a substitute, for formal representative democracy and the mandate of the State [...]. At its best, civil regulation is an awkward form of community empowerment filled with inconsistencies and inequalities* » (Trebeck, 2008 : 21).

1.3 Débats concernant l'influence et la responsabilité du Canada dans la gouvernance globale du secteur minier

L'attrait des places boursières canadiennes pour la capitalisation d'opérations minières à travers le monde et les avantages de cette juridiction pour l'inscription de compagnies extractives – tout comme les importantes retombées économiques que cela engendre au Canada – font figure de lieu commun. Ainsi, selon Exportation et développement Canada (EDC), le secteur minier contribuerait 40 milliards de dollars au produit intérieur brut

canadien (EDC, 2010a). Cependant, le fait est que l'intérêt économique du Canada au regard de l'activité minière dépend de plus en plus des opérations ayant cours sous d'autres juridictions que la sienne²⁸. La figure 1.2 permet d'apprécier cette réalité²⁹. Au-delà de ce constat, une étude exhaustive de l'influence du Canada sur les différents rapports de force à l'œuvre dans le secteur minier au niveau global, des stratégies mises en place pour orienter la gouvernance du secteur, et des intérêts en fonction desquels ces stratégies sont élaborées reste cependant à faire.

Figure 1.2



Note : La valeur des actifs au Canada en 2008 est obtenue en reproduisant le taux de variation 2006-2007.

Source : MRNC (2008 ; 2009).

²⁸ Incidemment. « [le] gouvernement encourage les entreprises canadiennes à investir à l'étranger et leur apporte son soutien dans ce domaine. Ces investissements, y compris ceux dans le secteur minier, procurent de nombreux avantages pour le Canada » (MAECI, 2005).

²⁹ La valeur relative des actifs de compagnies canadiennes au Canada a été grandement affectée par la vente de trois importantes entreprises minières ou de transformation minières : Falconbridge et INCO en 2006, Alcan en 2007. Les actifs de ces trois sociétés au Canada totalisaient \$17.2 milliards avant leur acquisition (MRNC, 2009).

Cela étant, l'idée que l'exercice d'une influence sur la gouvernance globale du secteur minier devrait être (ou non) assorti d'une certaine responsabilité est sous-jacente au débat politique ayant cours au Canada (voir notamment : Chambre des Communes, 2005; MAECI, 2005). La responsabilité du Canada liée à la gouvernance du secteur minier, articulée en termes de droits de la personne, donne ainsi lieu à une littérature de plus en plus étoffée. Ainsi, selon McCorquodale et Simons,

States routinely provide support and assistance to their corporate nationals in their global trade and investment ventures. While states may not intend to allow corporate nationals to violate human rights in their extraterritorial operations, by their actions or omissions, states may facilitate, or otherwise contribute to, a situation in which such violations by a corporation occur. [...] Home states of [transnational corporations] have obligations under international law in certain situations to regulate the extraterritorial activities of corporate nationals or the latter's foreign subsidiaries and can incur international responsibility where they fail to do so (McCorquodale et Simon, 2007 : 598).

Malgré ces arguments, plusieurs auteurs soutiennent que le Canada n'a pas établi de législation extraterritoriale d'une portée cohérente avec ses obligations internationales, ni de mécanismes adéquats pour traiter d'éventuels cas de violations aux droits de la personne commises à l'étranger (Webber, 2008 : 36; voir également Belem *et al.*, 2008 : 60). En fait, Coumans rapporte que dans le cadre des Tables rondes sur la responsabilité sociale et les entreprises extractives canadiennes dans les pays en voie de développement (voir ci-dessous), des représentants du gouvernement « *and industry participants expressed concern that new regulations would 'violate rules against extraterritorial legislation, interfere with Canada's foreign policy objectives, and would damage international trade and investment'* » (Coumans, 2010 : 41). En ce sens, Keenan souligne le manque de critères définis en termes de droits de la personne dans l'octroi de financement d'EDC (Keenan, 2008 : 49)³⁰. De nombreux juristes (outre McCorquodale et Simons, 2007, cités ci-dessus, voir Simons, 2002; Shan, Simons et Singh, 2008 ; Peterson, 2009) se sont penchés sur les implications du droit international sur la politique canadienne relative au secteur minier; Gagnon *et al.*, notamment, concluent à l'inefficacité des mesures d'autorégulation mises en place par les

³⁰ « *Export Development Canada provided more support in 2006 for extractive companies than any other commercial sector (Over CDN\$15 billion)* » (Keenan, 2008 : 6). On trouvera des exemples de projets controversés financés par EDC dans Halifax Initiative (2000). Selon EDC, son Département d'évaluation des risques politiques a mis récemment en place une approche plus systématique aux évaluations en termes de droits de la personne (EDC, 2010b).

FTN et argumentent que l'État canadien doit réguler les activités des compagnies opérant à l'étranger pour remplir le « vide de gouvernance » (*governance gap*) dans l'application de la loi internationale humanitaire (Gagnon *et al.*, 2003). Campbell (2004) a aussi formulé une série de recommandations allant dans ce sens³¹.

Freedman soulève la possibilité que l'attrait de la juridiction canadienne pour les compagnies minières tienne en partie à l'appui gouvernemental qui leur est consenti pour leurs opérations à l'étranger et à l'assurance de ne pas être soumises à des recours en justice ou des sanctions dans leur état d'origine concernant ces opérations : « *The question [is raised] as to whether Canada's attraction for mining companies worldwide has something to do with the protection those companies receive in a jurisdiction that prefers to preach corporate social responsibility rather than to practice it actively* » (Freedman, 2007 : 115-116).

Cependant, le degré auquel la résistance de l'État à se reconnaître une responsabilité extraterritoriale constitue un critère décisif dans les processus décisionnels des compagnies minières fait l'objet d'un intense débat. Durant les audiences portant sur le projet de loi C-300 (Projet de Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement) (Chambre des Communes, 2009b), par exemple, la firme d'avocats Fasken-Martineau a présenté

former Federal international trade minister James Peterson and former high-ranking bureaucrat Raymond Chrétien [...] to the committee [...] Peterson said that if he ran a mining company, he would move the head office out of Canada if this bill became law. « I'd have to under these circumstances. I'd be denied EDC financing and I'd be subject to a different regime than the rest of the world » [...] Deepak Obhrai, a Conservative MP on the committee, said in an interview that he is « just stunned » that the Liberal party would allow this bill to be introduced. « If the Liberal party was in government, they would never have brought this bill forward. Because they know the damage it would do to the economy » (Financial Post, 2009).

³¹ La Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (1998), cependant, donne au « Canada [...] compétence à l'égard de la corruption d'agents publics étrangers lorsque l'infraction est commise en tout ou en partie [en territoire canadien]. Pour que cette infraction soit assujettie à la compétence des tribunaux canadiens, une bonne partie des activités constituant l'infraction doivent avoir eu lieu au Canada. Il est suffisant qu'il existe un lien réel et substantiel entre l'infraction et le Canada » (MJC, 1999 : 7). En mars 2010, en vertu de cette loi, plusieurs groupes ont porté plainte à la Gendarmerie royale du Canada pour de supposés actes de corruption commis au Mexique par la compagnie canadienne Blackfire (MiningWatch Canada *et al.*, 2010).

Au contraire, selon le témoignage de la juriste Catherine Duhamel aux mêmes audiences, « *[c]anadian multinationals would be reluctant to leave [Toronto,] the world financial and technical capital of the extractive sector. As well, mining companies are facing more legal challenges in the United States, Europe and other regions over their international activities* » (Toronto Star, 2009).

Ces débats n'ont pas, à cette date, suscité de réponses claires de la part de l'État canadien. En 2005, un rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international (Chambre des Communes, 2005), qui documentait un certain nombre d'abus, demandait au gouvernement libéral de Paul Martin, entre autres choses, de conditionner l'appui aux activités des compagnies minières à l'étranger à l'observance de critères clairement identifiés en termes de respect des droits de la personne³². En réponse à ce rapport, le gouvernement a institué les *Tables rondes sur la responsabilité sociale et les entreprises extractives canadiennes dans les pays en voie de développement*. Un Comité consultatif fut établi, rassemblant des représentants du monde académique, de l'industrie et de la société civile. Dans le cadre des Tables rondes, 156 présentations orales et 104 mémoires ont été soumis, suite à quoi le Comité consultatif a émis un rapport unanime, dont les conclusions allaient essentiellement dans le même sens que celle du Comité du Parlement (Advisory Group, 2007).

Dans sa réponse au rapport du Comité consultatif, par contre, le gouvernement du Canada renvoie la responsabilité aux gouvernements hôtes des investissements ; il affirme que les investissements miniers « se traduisent par un apport de capitaux hautement nécessaires pour les pays en développement³³ » et que les gouvernements hôtes ont « la responsabilité première [...] de veiller à ce que les entreprises respectent la législation nationale et internationale » (MAECI, 2005). En créant le poste de Conseiller en responsabilité sociale pour le secteur extractif en réponse au processus des Tables rondes, le Gouvernement a

³² « *[M]aking Canadian government support – such as export and project financing and services offered by Canadian missions abroad – conditional on companies meeting clearly defined corporate social responsibility and human rights standards, particularly through the mechanism of human rights impact assessments* » (Chambre des Communes, 2005).

³³ L'apport positif des investissements miniers pour le développement est cependant contesté par un grand nombre d'observateurs ; voir notamment : Boulanger, 2006. Pour une revue de la littérature à ce sujet (incluant la notion de « *resource curse* »), voir : Rosser, 2006 : 8-13.

précisé le rôle qu'il entend jouer lorsque des compagnies canadiennes font l'objet d'allégations de violations aux droits de la personne à l'étranger. En effet,

des différends non résolus ont une incidence directe sur le déroulement des affaires : retards qui coûtent cher aux entreprises, réputations salies, coûts élevés de gestion des désaccords, incertitude nuisant à l'investissement et, parfois, perte d'investissements [...] [Il existe] un soutien important pour un mécanisme qui permettra à l'industrie de régler rapidement et dans la transparence les différends de RSE liés aux entreprises canadiennes de l'industrie extractive présentes à l'étranger (MAECI, 2009a).

En conséquence, le mécanisme proposé, via la nomination d'un Conseiller en responsabilité sociale, ne permet d'enquêter sur ce genre d'allégations qu'avec l'aval explicite de toutes les parties – y compris les compagnies impliquées.

Pour Freedman, ce genre d'approche de la part du gouvernement canadien « est importante si ce n'est que parce qu'elle évite ostensiblement l'enjeu » (Freedman, 2007 : 116. Notre traduction). Il note par exemple que dans le cas de la République Démocratique du Congo (RDC)³⁴ :

Les gouvernements d'origine comme le Canada argumentent qu'ils n'ont aucun droit de promouvoir ou de juger de questions de responsabilité sociale dans d'autres juridictions parce qu'elles doivent, d'abord et avant tout, respecter les lois des pays hôtes [...] [Cependant,] exposer les compagnies canadiennes aux standards juridictionnels canadiens [...] ne ferait qu'appliquer la jurisprudence congolaise dans son esprit [...], laquelle est supportée par des conventions nationales et internationales, dont plusieurs ont la même origine que celles qui semblent purement canadiennes (Freedman, 2007 : 119. Notre traduction).

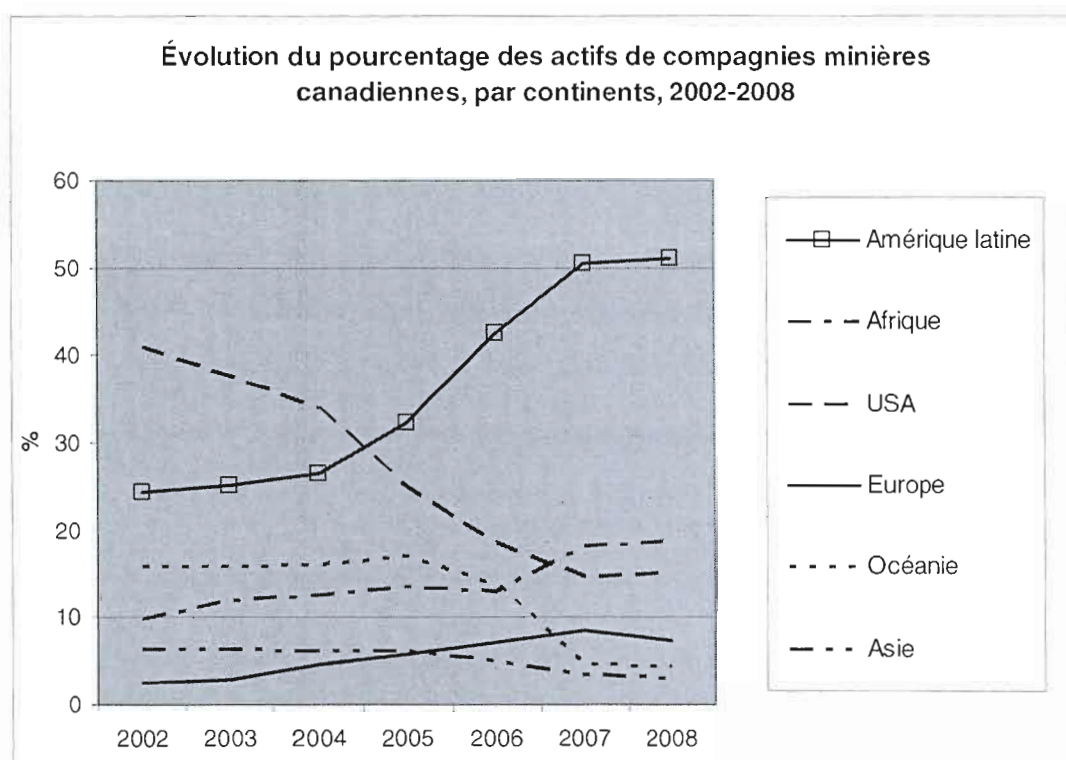
1.4 Conflictivité associée au secteur minier : un enjeu central de l'exercice du pouvoir structurel canadien en Amérique latine

Nous avons déjà relevé la coïncidence entre la désignation de l'Amérique latine comme priorité de la politique étrangère canadienne et son émergence comme destination privilégiée

³⁴ Freedman rappelle que suite à la publication d'un rapport examinant le rôle joué par l'exploitation des ressources naturelles de la RDC dans la perpétuation du conflit (ONU, 2002d), « *Canada's special envoy to Africa interlacustrine region did everything in his power to discredit the report in order to protect Canadian companies against further international scrutiny. Corporations lobbied their governments and their governments lobbied the security council and the security council recommended [...] 'to update the Panel's findings and/or clear the parties named in the Panel's previous report [...]'.* Most of the named companies were taken off the list and the panel of expert was disbanded » (Freedman, 2007 : 112-113).

de l'investissement canadien. Le graphique 1.3 permet d'apprécier l'évolution de la part relative des intérêts de compagnies canadiennes en Amérique latine.

Figure 1.3



Source : MRNC (2009).

Compte tenu des débats mentionnés ci-dessus, une attention particulière devrait être accordée à la nature précise de l'appui octroyé par l'État canadien aux entreprises opérant à l'étranger. Pour l'Amérique latine, cet appui n'a pas été documenté et analysé de manière systématique. Quoi qu'il en soit, la littérature suggère que la politique étrangère canadienne peut de moins en moins être considérée isolément de l'influence exercée par le Canada dans le secteur minier. Par exemple, Bebbington *et al.* rapportent que « *[the] role of certain embassies and aid programmes in facilitating a neoliberalized expansion of mining and of investment by companies of the same nationality should not be underestimated. The Canadian embassy has played important roles in Ecuador and Honduras and a group of embassies worked together in Peru* » (Bebbington *et al.*, 2008 : 905).

Relevons également le fait que les investissements canadiens en Amérique latine s'accompagnent de la signature de traités de libre échange, dont les protections en matière d'investissement doivent de plus en plus bénéficier au secteur minier. Ainsi, selon le ministre du Commerce international du Panamá, avec qui le Canada a signé un accord de libre échange en août 2009, « *the arrival of Canadian investment in Panama is sure to grow explosively, especially now that [Panama] has also decided to develop a serious policy in the mining sector, because Canada is the world's miner [sic]* » (Panamá-Guide, 2010; voir également TVN Noticias, 2010; La Prensa, 2010)³⁵. Nous traiterons de cette question plus en détail dans le chapitre III.

En outre, l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres organismes aux processus de réforme des codes miniers en Bolivie (ACDI, 2009 ; The Dominion, 2006a), en Colombie (Jimeno Santoyo, 2002)³⁶, et au Guatemala (Cuffe, 2005 : 15) reste à étudier plus en détail. C'est aussi le cas pour les activités déployées par le MAECI. Outre la documentation incomplète qu'il a été possible de faire dans le cadre de ce mémoire pour le Guatemala (voir chapitre II) et la Colombie (voir chapitre III), mentionnons certaines interventions en Argentine³⁷ ; et l'intervention du Canada au moment où l'Équateur révisait son code minier et sa constitution³⁸.

³⁵ Pour le texte du traité de libre échange et des éléments de contexte élaborés par le gouvernement du Canada, consulter MAECI, 2010b et Bureau du Premier ministre, 2009).

³⁶ « L'ACDI a impulsé, prêté son assistance technique permanente et défini, avec un groupe de technique de fonctionnaires colombiens, le contenu du Code minier actuel. De plus, plusieurs conseillers techniques canadiens qui ont investi du temps, des connaissances et des ressources pour produire cette loi sont également conseillers de compagnies minières canadiennes qui ont investi dans l'exploitation de ressources minières » (Jimeno Santoyo, 2002 : 33. Notre traduction; voir également The Dominion, 2006b ; Ramírez Cuellar, 2005 : 38-42 ; 46-48).

³⁷ « *In a speech to the Club Minero (Mining Club) Luncheon in Argentina in 2000, then International Trade Minister Pierre Pettigrew declared that Canada was "keen to continue working in close relationship with the mining authorities of Latin American countries," demonstrated by official Canadian agencies' aid to Argentina in the implementation of its "mining development objectives" and by the regional Geomatics office established in the Canadian Embassy in Argentina in 1998 by then Minister of Natural Resources Ralph Goodale* » (Cuffe, 2005).

³⁸ Selon PDAC, en 2008, « *Ecuador [...] experienced significant political instability, and this has brought pressure to bear on the approximately two dozen exploration companies — all of them Canadian — working there. Of these companies, four have found significant deposits and are developing mines but recently, says Tony Andrews, executive director of the PDAC, the president of Ecuador suddenly stopped all progress on these projects until the government had developed a new constitution and a new mining act. "All the mining concessions were under review," says Andrews, "and there was a threat that some companies would lose their concessions, after putting significant investment and time into them." The companies looked for help from Canada. The Canadian government has signed a trade agreement with Ecuador that protects Canadian companies investing in the Latin American country. When the Ecuador government stopped the work on the*

S'il est difficile de décrire précisément leur nature, il semble cependant que les relations entre compagnies et communautés constituent un enjeu central des stratégies canadiennes relatives au secteur minier en Amérique latine. La manière dont cet enjeu est abordé constitue, en bonne partie, l'objet du prochain chapitre; nous en poserons cependant ici quelques balises.

D'une part, on a suggéré que des agences gouvernementales canadiennes avaient joué un rôle

in promoting conflict between indigenous communities and NGOs that are critical of mining [...] For an example or "manufactured conflict", see the case of some members of the Shuar in Ecuador who accused MiningWatch Canada for opposing a mine that, in fact, MiningWatch Canada had not been working on. These accusations were published in a national newspaper in Canada and the Canadian embassy in Ecuador publicly supported the Shuar group that had come out in favour of a Canadian mining project in spite of broad-based Shuar opposition to the mine (Coumans, 2008 : 48).

D'autre part, le gouvernement canadien a développé un certain nombre de partenariats avec l'industrie pour fournir des outils de RSE aux compagnies opérant à l'étranger et développer des outils spécifiques aux communautés autochtones. Comme le rappelle Coumans, « *[in] September 2006, the government of Canada, [PDAC], [MAC] and the Canadian Aboriginal Mining Association launched the Mining Information Kit for Aboriginal Communities. This publication is now being used by the industry to promote mining among indigenous communities and is also being translated and promoted abroad through Canadian embassies* » (Coumans, 2008 : 43).

Par ailleurs,

[an] existing Canadian International Development Agency (CIDA) program known as Indigenous Peoples Partnership program (IPPP) was promoted by both industry and government officials in the CSR roundtables as a likely vehicle to increase CIDA's involvement in discussions about the economic benefits of resources extractions with indigenous peoples in countries hosting Canadian mining

Canadian projects, the PDAC contacted the Department of Foreign Affairs and International Trade to ensure that the trade agreements would remain in place. [...] But there were other concerns. A number of the Canadian companies believed that the Canadian government was not intervening effectively to protect the interests of the companies. They asked the PDAC for help in advocating to the federal government to improve communications. "We worked with those companies that had the most advanced projects and developed a dialogue between them and DFAIT," Andrews explains. The end result of the PDAC's efforts was a meeting in Ecuador between the minister of DFAIT, the Ecuadorean government's senior officials and representatives of the Canadian companies. Such assistance is not a new role for the PDAC » (PDAC, 2008 : 8).

companies [...]. [This program has been used, in partnership] with Indian and northern Affairs Canada and with Canadian embassies, to facilitate trips by Canadian indigenous peoples to countries where Canadian mining companies are experiencing conflicts with local indigenous peoples (Coumans, 2008 : 62).

Plus récemment, « [the] International Council on Mining and Metals (ICMM), PDAC and other industry associations have developed a number of tools designed to help companies navigate corporate social responsibility (CSR) issues » (PDAC, 2009a). Dans la politique intitulée *Renforcer l'avantage Canadien* (MAECI, 2009a), le gouvernement canadien a créé le Centre d'excellence en RSE, sis au Canadian Institute of Mining, Minerals and Petroleum (CIM), « [a] hub of knowledge on CSR-related practices in the extractive sector [to] serve as a tool to assist Canadian companies doing business around the world » (CIM, 2010b).

Plusieurs de ces initiatives découlent d'un processus de « dialogue multipartite » initié en 1992 par l'industrie minière canadienne appelé Whitehorse Mining Initiative (WMI), dans le cadre duquel on a cherché à établir de larges consensus sur la meilleure manière dont l'industrie minière peut contribuer au développement durable au Canada (Weitzner, 2010 : 88). Des auteurs ont soulevé la nécessité d'approfondir d'éventuelles lacunes du processus concernant la qualité de la participation des peuples autochtones. On a aussi relevé la tension entre deux conceptions concurrentes de leur identité politique – entre le statut de parties intéressées (*stakeholders*) et le celui de sujets de droits collectifs (*rightholders*) (Weitzner, 2010 : 92-94).

Malgré le risque de confusion pouvant subsister en l'absence d'une résolution de cette tension,

[the WMI] is often hailed as a governance blueprint for other to follow [...] [T]hrough various agencies, the government of Canada was involved in financing and providing technical support to [WMI-inspired] initiative in South Africa, to the Peruvian national dialogue, and to workshops in Brazil, including [processes] that took place in several South American countries [...] Discussion with CIDA officials has revealed that encouraging and undertaking multipartite processes will continue to inform Canada's CSR strategy abroad » (Weitzner, 2010 : 88; 99)³⁹.

³⁹ Pour Weitzner, « [i]t is unclear to what extent officials involved in these strategies are learning from [...] the lessons from the Canadian experience, especially in Indigenous participation. Without targeted attention to increasing the voice of marginalised peoples in these forums [...] the process that Canada is encouraging could be seen as « greenwashes » that enable Canadian industry to continue to operate overseas, under the pretext that something is being done, when in fact business continues as usual » (Weitzner, 2010 : 100).

À l'heure actuelle, l'ACDI finance au Pérou un projet ambitieux de développement des capacités minières (*mining capacity building*) (ACDI, 2006) devant servir d'exemple à d'autres projets similaires dans la région andine, où se trouvaient en 2008 53 % des actifs de compagnies minières canadiennes en Amérique latine, pour un total de plus de 30 milliards (MRNC, 2009)⁴⁰. Ce projet, baptisé PERCAN, est assorti d'un financement de près de 15 millions de dollars de la part de l'ACDI entre 2002 et 2011, est géré par le ministère de l'Énergie et des mines du Pérou et est exécuté par Roche limitée groupe conseil⁴¹ (ACDI, 2010). PERCAN déploie toute une série d'activités concernant la production d'outils de « gestion sociale » (PERCAN, 2009), suivant le principe selon lequel « *[the] existence of conflicts, latent or potential, is intrinsic to social relationships, making imperative the creation of a favourable climate for the development of mining operations and the training of stakeholders in conflict management. Thus, for the PERCAN project, conflict management is an important element in the strengthening of the industry as a whole* » (PERCAN, 2010).

1.5 Conclusion : quel rôle pour la gouvernance du secteur minier dans la politique étrangère canadienne en Amérique latine ?

Comme on l'a vu, le fait que le dynamisme du secteur extractif canadien soit basé en grande partie sur le succès des compagnies opérant dans d'autres juridictions pose des problèmes intéressants pour l'analyse de la gouvernance globale du secteur minier. Nous avons proposé ici que la notion de pouvoir structurel était essentielle à la compréhension de ces enjeux et qu'il fallait, pour les analyser, dépasser la vision d'une gouvernance basée seulement sur des juridictions étatiques mutuellement exclusives et définies géographiquement. Cela dit, nous avons également reconnu qu'une analyse plus détaillée des différents détenteurs d'autorité et de pouvoir, de leurs stratégies et influence relative, était nécessaire. Nous avons relevé certaines caractéristiques de l'économie politique du secteur minier, incluant le développement de régimes légaux transnationaux complémentaires ou concurrents aux

⁴⁰ Pour sa part, le Mexique en hébergeait 31 % en 2008.

⁴¹ Le projet PERCAN publie une grande quantité d'information sur ses activités sur le site www.percan.ca.

régimes nationaux et l'expansion des investissements miniers dans des territoires de plus en plus problématiques, résultant en un déplacement de plusieurs enjeux de régulation vers une interface directe entre compagnies minières et communautés. Nous avons souligné que le développement de ce mode de gouvernance pouvait aussi donner lieu à un brouillage des régimes formels et informels et s'incarner, sur le terrain, dans des relations de nature très diverses entre compagnies et communautés.

Nous avons ensuite survolé certaines approches théoriques et empiriques à l'analyse de la gouvernance du secteur minier qui nous ont permis de cerner en partie de quelles manières pouvait s'y exercer l'influence du Canada. Notre revue de la littérature nous permet d'identifier la controverse entourant la définition de la relation intrinsèque entre compagnies et communautés locales comme un enjeu émergent majeur de régulation et de légitimation pour le secteur dans son ensemble, mais aussi dans le cadre du débat politique ayant cours au Canada. Nous avons enfin illustré la nécessité de mieux cerner les interventions du Canada relatives à l'activité minière en Amérique latine ainsi que l'importance que celui-ci accorde à une « gestion sociale » efficace, sans que soit résolue préalablement la tension fondamentale entre les définitions concurrentes des identités politiques des populations qui en font l'objet.

Dans les chapitres suivants, nous verrons comment les stratégies mises de l'avant en ce sens ont des effets qui dépassent le seul secteur minier pour affecter, par exemple, la viabilité de processus politiques plus larges. Nous nous pencherons spécifiquement sur le processus de transition démocratique guatémaltèque et sur la possibilité de prévention et de réparation de violations aux droits de la personne en Colombie.

CHAPITRE II

IDENTITÉS POLITIQUES EN CONTRADICTION DANS LE GUATEMALA POST-CONFLIT

2.1 Introduction : dynamiques de légitimation du processus de transition démocratique et identités politiques des acteurs

Ce qu'il est convenu d'appeler la « communauté internationale⁴² » a joué un rôle déterminant dans la transition démocratique guatémaltèque. Dans la foulée des Accords de paix de 1996, les différents bailleurs de fonds se sont réunis régulièrement pour évaluer, avec le gouvernement guatémaltèque, la bonne marche du processus. Comme nous le verrons, cette interlocution a contribué à placer la société civile au centre des enjeux de légitimation du Guatemala d'après-guerre. Cette dynamique, si elle n'a pas débouché sur une reconfiguration en profondeur des rapports de force à l'œuvre dans la société guatémaltèque, a cependant ménagé un certain espace politique pour les acteurs recouverts par ce terme.

Nous argumenterons, dans le cadre de ce chapitre, que cette dynamique a subi de profondes transformations durant les dernières années. La relation entre le gouvernement guatémaltèque et la communauté internationale a évolué, conditionnant en partie l'espace politique investi par la société civile et les communautés rurales et autochtones. Nous discuterons de l'impact qu'a eu, en ce sens, l'augmentation rapide des investissements canadiens dans le secteur minier. Au Guatemala, la hausse des prix des métaux – de l'or notamment⁴³ – s'est en effet accompagnée de l'octroi de nombreuses concessions d'exploration et d'exploitation minière.

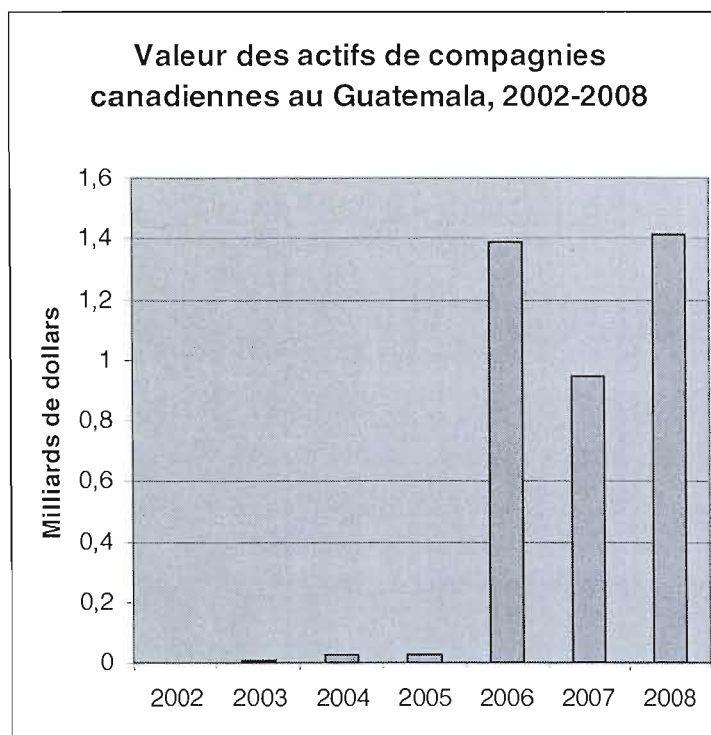
⁴² L'usage des guillemets réfère ici à la difficulté de traiter empiriquement de la communauté internationale comme d'un tout, ce terme recouvrant souvent une multiplicité d'acteurs aux intérêts, stratégies et degrés d'influence divers ou contradictoires. Nous utilisons cependant le terme pour deux raisons : d'une part, il s'agit d'une catégorie sémantique du débat politique guatémaltèque; d'autre part, la convergence ou la divergence de ces acteurs externes sera traitée ici explicitement, évitant ainsi toute confusion.

⁴³ Le prix de l'or a connu une augmentation d'approximativement 150 % entre 2004 et 2008, pour atteindre les 1000 dollars américains l'once troy

De 2005 à 2007, leur nombre est passé de 111 à 370; 300 autres concessions étaient également en voie d'approbation à cette époque⁴⁴ (Inforpress Centroamericana, 2007a). La majorité des titulaires de ces concessions sont des compagnies canadiennes, avec une importante participation de capital américain (Solano, 2005 : 138). La figure 2.1 permet d'illustrer la tendance récente des intérêts canadiens dans le secteur minier guatémaltèque. L'augmentation notée à partir de 2006 répond avant tout aux investissements réalisés pour le projet Marlín, actuellement propriété de la compagnie Goldcorp, dans le département de San Marcos, et pour le projet Fénix, actuellement propriété de HudBay Minerals, dans le département de El Estor. Malheureusement, la valeur comptable des actifs, qui est mesurée ici, ne permet pas de rendre compte de la quantité de concessions d'exploration et d'exploitation octroyées et de l'étendue du territoire qui est touchée. Le lecteur pourra également se référer aux cartes de concessions minières pour 2007 disponibles à l'annexe B.

⁴⁴ Ces chiffres réfèrent à des concessions relatives à des minerais métalliques. Le ministère de l'Énergie et des Mines rapportait en 2005 395 concessions octroyées pour des minerais métalliques, non métalliques et de construction (cité dans Procurador de los Derechos Humanos, 2005: 59)

Figure 2.1



Source : MRCN, 2009.

Une clarification de notre cadre théorique est ici nécessaire. L'hypothèse autour de laquelle s'articule cette étude de cas est que la manière dont sont légitimées les décisions prises dans le cadre des interactions entre les acteurs externes et le Guatemala influent sur la définition des identités politiques des acteurs impliqués dans les processus politiques internes, et sur la viabilité de ces derniers.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le concept d'identité politique découle de la définition élargie d'un régime légal adoptée par l'école du pluralisme juridique. En vertu de cette approche, rappelons qu'un régime légal est à l'œuvre dès lors qu'il produit une certaine *régulation* et une certaine *légitimation*. Les régimes répondent ainsi à des relations dynamiques impliquant, pour les différents acteurs, trois rôles définis conceptuellement comme ceux de *régulateur*, de *régulé* et d'*audience* (Szablowski, 2007 : 302). Quant à l'identité politique, rappelons que pour Szablowski qu'elle réfère « *to a particular way in*

which a legal order may play [...] constraining or facilitative roles » (Szablowski, 2007 : 303).

Selon nous, la dynamique établie durant les premières étapes du processus démocratique guatémaltèque entre l'État, la société et la « communauté internationale » peut être assimilée, par analogie, à celle d'un régime légal tel que l'entend l'école du pluralisme juridique. Dans ce « régime », on attribuera ainsi le rôle de régulateur à l'État guatémaltèque; celui de régulé à la société; et celui d'audience à la « communauté internationale ». Ce régime s'est appliqué initialement à un enjeu particulier : l'accès de certains groupes aux processus politiques et à la vie démocratique nationale après la marginalisation systématique dont ils avaient été l'objet pendant le conflit armé et pendant une bonne partie de l'histoire du Guatemala.

Comme on le verra, la pertinence de cette analogie est fonction de l'importance qu'a revêtue, conjoncturellement, la légitimité internationale du processus de transition démocratique lui-même; ainsi que de la légitimité internationale de certains de ses acteurs, tels que l'armée, le gouvernement et l'élite économique guatémaltèque⁴⁵.

La suite de ce chapitre est organisée de la manière suivante : nous commencerons par analyser les enjeux de légitimité à l'œuvre dans le cadre de la transition démocratique au Guatemala; puis le rôle conféré à des groupes de la société civile dans le cadre de la relation établie entre les acteurs externes et l'État guatémaltèque ; et enfin, le rôle assumé par le Canada dans le processus de transition démocratique. Nous nous attarderons ensuite sur la période postérieure à 2004, durant laquelle nous assistons à une fermeture des espaces politiques, et où les interventions du Canada concernant l'activité minière projettent de nouvelles identités politiques sur les acteurs de la société civile.

En guise de conclusion, nous approfondirons l'articulation des notions de gouvernance et de légitimation, qui permettent de conceptualiser le rôle des acteurs externes dans ce processus

⁴⁵ Malgré qu'elle ne fasse pas l'objet d'une analyse systématique dans le cadre de ce chapitre, notons que le processus engageait la légitimité des acteurs externes également, depuis les États-Unis pour leur propre responsabilité pour les violations aux droits de la personne commises en Amérique centrale, jusqu'aux Nations Unies, pour lesquelles le processus guatémaltèque représentait l'occasion de démontrer leur capacité de promouvoir et vérifier le processus de paix (US State Department, 2004).

de transition démocratique. Nous illustrerons ainsi comment il est possible de caractériser la politique étrangère canadienne concernant les enjeux qui nous occupent comme un phénomène dynamique et complexe.

2.2 Transition démocratique : le besoin de légitimité internationale

Selon des données produites en 2005, le Guatemala occupe le 118^e rang sur 177 en vertu de l'indice de développement humain (IDH) en Amérique latine. Avec un IDH de 0.689, le Guatemala se trouve bien en bas de la moyenne latino-américaine (0.803), et ne devance qu'Haïti dans l'hémisphère (PNUD, 2007). Il s'agit d'une société marquée par la violence, dont l'augmentation marque le quotidien de tous ses membres : le taux d'homicide⁴⁶ y est passé de 28 en 2000 à 48 en 2008. En comparaison, la moyenne mondiale est de 9 (données de 2005), tandis que la moyenne latino-américaine est de 25 (2008) (PNUD, 2009 : 68-69)⁴⁷.

La difficile situation sociale, économique et politique du Guatemala peut être conçue comme un héritage non résolu du conflit armé qui l'a frappé pendant 36 ans (1960 – 1996). Selon la *Comisión de Esclarecimiento Histórico* (CEH) des Nations Unies, 200 000 personnes ont perdu la vie durant ce conflit, incluant 40 000 à 50 000 victimes de disparitions forcées. 626 massacres attribués à l'État ont été recensés par la CEH, et la répression a provoqué le déplacement d'entre 500 000 et 1 000 000 de personnes⁴⁸. 93% des violations aux droits de la personne ont été commises par les forces militaires ou paramilitaires. La CEH a conclu que des agents de l'État avaient commis des actes de génocide contre la majorité maya durant les années 1981 à 1983 (CEH, 1999 : tome V).

⁴⁶ Nombre d'homicides par 100 000 habitants par année.

⁴⁷ Selon le PNUD, « l'Amérique centrale – spécialement les pays qui forment le “Triangle Nord” [Guatemala, Salvador, Honduras] – est aujourd'hui la région la plus violente du monde. Excepté les guerres qui se livrent dans certaines régions africaines et asiatiques, cette région présente les taux d'homicide les plus élevés au monde. De plus, malheureusement, ces taux ont eu tendance à augmenter ces dernières années dans presque tous les pays d'Amérique centrale » (PNUD, 2009 : 19. Notre traduction) À titre d'indication, le taux d'homicide pour la Colombie est de 37 par 100 000 habitants (*ibid.* : 68).

⁴⁸ Le Guatemala comptait à l'époque une dizaine de millions d'habitants.

Certaines études considèrent ces actes de « violence de masse » comme une modalité, spécifique au contexte historique, d'une tumultueuse relation établie de longue date entre l'État guatémaltèque et sa majorité autochtone. Cette relation, foncièrement violente, serait fondée sur la nécessité pour l'élite d'exercer, à travers l'État, un contrôle sur les peuples autochtones (Drouin, 2006). Le général Héctor Gramajo Morales, un militaire influent au Guatemala dans les années 1980 et 1990⁴⁹, semble accrédi-ter cette thèse lorsqu'il affirme : « Quand on y pense, c'est en 1982 et 1983 que s'est consolidé le processus de Conquête nationale initié par les Espagnols dans les années 1520 » (cité dans Arévalo de León, 1998 : 22. Notre traduction).

De manière générale, les étapes du processus de transition démocratique post-conflit sont balisées par trois dates importantes : l'élection d'un gouvernement civil en 1985, après 27 ans de régimes autoritaires, dont 23 de régimes militaires ; la signature, en 1996, d'Accords de paix « ferme et durable » entre la guérilla, l'armée et le gouvernement, après 36 ans de conflit armé ; et la publication, en 1999 du volumineux rapport de la CEH, dont nous avons évoqué quelques conclusions ci-dessus.

Certains observateurs n'hésitent pas, en rétrospective, à voir à l'œuvre, sous le couvert de la transition démocratique, de nouvelles modalités du processus de « conquête » dont parle le général Gramajo Morales (voir par exemple : Inforpress Centroamericana, 2005b). Quoi qu'il en soit, contrairement aux dynamiques ayant mené, par exemple, à la signature d'accords de paix entre le gouvernement et la guérilla salvadorienne, la transition démocratique guatémaltèque n'est pas le résultat d'un équilibre de force militaire entre l'armée guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). Selon Arévalo de León, la transition démocratique a plutôt ses origines dans « la crise de l'État contre insurrectionnel du début des années 80, durant laquelle l'usure du pouvoir, les menaces militaires de la guérilla et la pression internationale sur les violations aux droits de l'homme

⁴⁹ Le général Gramajo Morales est une figure éminente de l'armée guatémaltèque. Sa carrière couvre la période la plus violente du conflit armé (1960-1990), pendant laquelle il a dirigé un groupe influent d'officiers ayant élaboré et mis en œuvre d'importants pans de la stratégie contre-insurrectionnelle du début des années 1980, la modernisation des structures de renseignement militaire, et le retour à des gouvernements civils. Gramajo Morales fut d'ailleurs le premier ministre de la Défense sous gouvernement civil, entre 1986 et 1990. Il fut en outre un important contact de la Central Intelligence Agency (CIA) au sein de l'armée guatémaltèque (Schirmer, 2001: 25-27).

ont conduit l'armée à convoquer une Assemblée constituante en 1984 » (Arévalo de León, 1998 : 20. Notre traduction). Schirmer démontre quant à elle que l'armée avait dessiné, dès le coup d'État de 1982⁵⁰, une réponse à cette crise qui prévoyait le retour à un gouvernement civil en 1986 (Schirmer, 2001 : 53). Suite à l'exécution de la première partie de ce plan (une campagne de terre brûlée ayant fait plusieurs dizaines de milliers de morts en quelques mois), « vers la fin de l'année 1982 la guérilla avait perdu une grande partie de son initiative militaire » (CEH, 1999 : 198. Notre traduction).

C'est donc en position de force que l'armée a organisé le retour d'un gouvernement civil. Selon Schirmer,

l'armée a modelé un État constitutionnel contre insurrectionnel unique dans lequel la violence d'État est réincarnée en une démocratie [...] Contrairement à la supposition selon laquelle le retour à un gouvernement civil implique un retour de l'armée à ses baraquas, ce co-gouvernement né de la lutte contre insurrectionnelle, en plus d'assurer le pouvoir et l'autonomie de l'armée, les institutionnalise (Schirmer, 2001 : 419. Notre traduction).

L'armée n'était pas en mesure, cependant, d'assurer seule la stabilité de cette « démocratie contre insurrectionnelle ». Ce processus dut être consolidé au fil des années 1980 et 1990 par une série d'alliances et de « pactes d'élites » entre les militaires et l'oligarchie⁵¹ (Casaús Arzú, 2007 : 123). Ces alliances, parfois malaisées, ont néanmoins pu garantir une certaine continuité du projet contre insurrectionnel, notamment en 1993 lorsque elles ont permis de contrecarrer la tentative « d'auto-coup » (*autogolpe*) du président Serrano Elías (McCleary, 2003 : 330).

Il va sans dire que malgré un processus soumis à un contrôle serré de la part des élites militaires et économiques, la démocratie formelle impliquait également une certaine ouverture des espaces politiques pour les groupes réprimés et marginalisés durant le conflit armé, notamment les mouvements autochtones et paysans, ainsi que les organisations de victimes du conflit armé. Ces groupes ont maintenu une relation foncièrement antagonique

⁵⁰ Le coup d'État du 23 mars 1982, a remplacé le général Romeo Lucas García par un triumvirat dirigé par le général Efraín Ríos Montt.

⁵¹ La notion d'oligarchie renvoie, au Guatemala, à la conformation d'une élite économique et politique basée sur des réseaux familiaux restreints, exclusifs et de très longue durée, dont l'appartenance, la structuration et la reproduction sont articulés par une idéologie raciste (voir Casaús Arzú, 2007 : 194). Nous évoquons de nouveau cette notion en conclusion de ce chapitre.

avec les différents gouvernements au pouvoir entre 1996 et aujourd'hui⁵². À travers différents processus et revendications, ils questionnent constamment le contrôle des militaires et de l'oligarchie sur l'État et revendique un État de droit⁵³ et une démocratie pourvus de tous leurs attributs. Comme le rappelle Santiago Bastos,

malgré que cela n'[avait] pas été prévu, l'apparence d'un régime démocratique impliquait la lente ouverture d'espaces politiques, inexistantes durant les étapes les plus dures de la contre insurrection. Les gouvernements civils [avaient] besoin de légitimité interne et externe [...] et ils [ont dû] pour cela intégrer les discours de la démocratie et des droits de la personne comme leur étant propres (Bastos, 2006 : xxii. Notre traduction).

2.3 La société civile comme élément de la relation Guatemala – communauté internationale

En faisant disparaître 45 000 personnes, cependant, l'armée avait littéralement éliminé une génération d'opposants politiques ; le génocide dirigé envers les peuples autochtones avait détruit le tissu social⁵⁴ et une grande partie de la capacité d'organisation des communautés rurales et mayas. Dans ces conditions, la « société civile » (nous clarifions l'usage de ce terme ci-dessous) n'était pas en mesure de construire un véritable rapport de force avec les

⁵² Du 12 au 15 avril 2008, par exemple, des milliers de paysans ont marché plus de 120 km pour célébrer le trentième anniversaire du Comité d'unité paysanne (CUC). Leur discours sous-entend une remise en question profonde de la légitimité de l'État. Dans une entrevue, Daniel Pascual, président du Comité de Unidad Campesina (CUC) disait : « Durant les années 70, 80, et 90, ils ont qualifié de communistes et de terroristes ceux qui luttèrent. Maintenant, ceux qui défendent la *Madre Tierra* sont qualifiés de terroristes. Ce n'est pas seulement un jeu sur les mots, c'est l'utilisation de la militarisation et de la criminalisation du mouvement paysan et autochtone pour que les intérêts des compagnies puissent se concrétiser dans [nos] territoires. » Jaime Rodríguez (2008. Notre traduction).

⁵³ La lutte contre l'impunité pour les crimes commis par l'armée durant le conflit constitue l'un des nœuds de cet antagonisme. Entre 1992 et 2004, 566 exhumations de cimetières clandestins ont été réalisées à l'initiative des survivants du génocide et une dizaine de cas pénaux ont été promus devant le système de justice guatémaltèque, le système interaméricain et la justice espagnole. Jusqu'à maintenant, avec la complicité du Ministère public et des cours de justice, aucun militaire n'a été condamné pour un crime commis durant le conflit armé (voir CAIG, 2006). Seul le colonel (à la retraite) Marco Antonio Sánchez Samayoa, en même temps que trois ex-commissionnaires militaires, a été condamné le 3 décembre 2009 à 40 ans de prison pour la disparition forcée de 8 habitants du village de El Jute, département de Chiquimula.

⁵⁴ L'une des tactiques utilisées à cet effet fut l'obligation pour les autochtones de participer aux Patrouilles d'autodéfense civiles (PAC) et de participer au génocide; pour les officiers guatémaltèques, l'objectif était de convertir une guerre entre l'armée et la guérilla en une guerre civile entre autochtones; ou, comme le disait un officier : « *indios matando indios* » (Schirmer, 2001 : 147). Selon Schirmer, autour d'un million de personnes ont été enrôlées de force dans les PAC.

élites⁵⁵ ; cependant, comme élément nécessaire de légitimation, elle jouait un rôle central dans le discours et l'intervention de la communauté internationale qui, elle, était en mesure d'exercer une pression significative sur l'État et d'avoir un impact certain dans le processus de transition démocratique.

L'émergence de la société civile comme enjeux de légitimation de la transition démocratique se manifeste déjà dans le processus de négociation et de signature des Accords de paix. Ce processus, enclenché en 1983 par le Mexique, le Venezuela, le Panama et la Colombie (ces pays conformant ce qui sera ensuite dénommé le groupe de Contadora), couvrait à l'origine l'ensemble de l'Amérique centrale. Il visait à stabiliser la région et « la fin de toute intervention extérieure dans les conflits internes de la région », une disposition qui visait, dans les circonstances, aussi bien le camp soviétique que les États-Unis (Lemco, 1991 : 98, notre traduction). Ces derniers ont, dès le départ, entravé le processus, voyant d'un mauvais œil la légitimation implicite du régime révolutionnaire nicaraguayen qui résulterait de la concrétisation d'accords régionaux de ce genre. En outre, la guerre au Salvador faisait toujours rage, et les États-Unis doutaient de la victoire de l'armée sur le Front Farabundo Martí de libération nationale si l'assistance américaine devait être rendue plus difficile (Lemco, 1991 : 100-104).

Après l'éclatement du scandale Iran-Contra en 1983, cependant, la position américaine devint plus flexible (Lemco, 1991 : 111). En 1989, la Mission d'observation des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) fut créée. En 1990, les Sandinistes perdirent les élections au Nicaragua et remirent le pouvoir au parti d'opposition, et les États-Unis n'ont plus vu le processus de paix en Amérique centrale comme une menace directe à leurs intérêts dans la région (Lemco, 1991 : 118). En 1994, à la suite d'un accord préliminaire signé entre l'URNG et le gouvernement, la Mission des Nations Unies pour la vérification des Accords de paix au Guatemala (MINUGUA) fut déployée, pour demeurer sur le terrain jusqu'en 2004, son mandat ayant été renouvelé à plusieurs reprises (ONU, 2005b).

⁵⁵ Selon certains analystes, « bien que les secteurs civils constituent un nouvel acteur de la transition politique guatémaltèque, ils n'en sont pas le principal à cause de leur faiblesse, leur fractionnement [...] et leur neutralisation, ainsi que du fait que la transition ait été initiée par les élites. Il est difficile d'affirmer qu'il existe une société civile au Guatemala [...] au sens d'acteur important capable de se mobiliser et d'apporter des propositions structurées ». (El Observador Electoral, 2003 : 8. Notre traduction).

C'est dans ce contexte que furent signés les Accords de paix en 1996. Ceux-ci incluaient un grand nombre d'engagements pour l'État, censés redresser les causes structurelles du conflit armé (Gruposur, 2007). Avec les mauvais résultats obtenus par l'URNG aux élections de 1998 et de 2003, les rapports de force entourant l'application des Accords de paix se sont rapidement déplacés du binôme guérilla / gouvernement pour se centrer principalement autour de la relation entre l'État guatémaltèque et la communauté internationale. En filigrane de ce rapport de force, le conflit entre les élites militaires et économiques et les groupes de la société civile qui avaient adopté les Accords de paix comme partie intégrante de leurs revendications. En fait, selon MINUGUA,

l'application des Accords de paix [a] été une tâche difficile, pleine d'obstacles et de retards, qui [s'est] heurtée à la résistance de groupes puissants qui se sont sentis menacés par le changement. Des gouvernements successifs se sont engagés à les appliquer, pour ensuite faire preuve d'une volonté politique vacillante [...] *À plusieurs reprises, il est d'ailleurs apparu que ceux-ci étaient plus sensibles aux pressions de la communauté internationale qu'aux besoins de leur population* (ONU, 2004a : 5. Notre traduction et nos italiques).

Dans la mesure où la relation entre la communauté internationale et l'État guatémaltèque était marquée par un certain antagonisme et s'articulait autour de la situation des droits de la personne et de l'application des Accords de paix, la notion de « société civile » devenait une catégorie sémantique opératoire dans le débat politique ; et la marge de manœuvre des acteurs recouverts par le terme – organisations populaires, défenseurs des droits de la personne, communautés autochtones, *etc.* – s'en trouvait augmentée. La tenue des réunions du « Groupe consultatif » est une incarnation visible de cette dynamique. En effet,

Les matrices de conditionnalité [des bailleurs de fonds envers le pays récipiendaire] provenaient en grande partie [...] des Groupes consultatifs, qui consistent en réunions où la communauté coopérante discute avec un pays ou région les termes de la coopération et se prononce sur la base d'engagements acquis. Selon [la Banque interaméricaine de développement] (BID), organisation qui dirige ces exercices, les groupes consultatifs sont des forums qui servent aux gouvernements, organisations internationales, ONG et au secteur privé à coordonner l'assistance financière et les efforts visant le développement de pays ou régions. (CINCO, 2005 : 104. Notre traduction).

Le niveau de coordination entre les différents bailleurs de fonds ou l'existence de controverses en leur sein sur les priorités et stratégies de la coopération est évidemment un facteur déterminant de l'efficacité du « régime » que nous décrivons ici, par analogie aux

concepts du pluralisme juridique évoqués précédemment⁵⁶. En l'occurrence, les bailleurs ont maintenu, pendant une certaine période, un front suffisamment uni sur certains enjeux pour qu'on puisse effectivement parler de la communauté internationale comme d'un acteur⁵⁷.

Sous la présidence de Álvaro Arzú (1995-1999), certains incidents retentissants ont contribué à maintenir cette dynamique. Mentionnons par exemple l'assassinat de Monseigneur Gerardi par l'armée en 1998⁵⁸, suite à la publication du Rapport interdiocésain de récupération de la mémoire historique (REMHI)⁵⁹ ; l'échec de réformes constitutionnelles prévues par les Accords de paix⁶⁰ et la publication du Rapport de la CEH en 1999⁶¹.

En 2000, le Front républicain guatémaltèque (FRG) prit le pouvoir, portant Alfonso Portillo à la présidence tout en plaçant effectivement le pays sous la direction du général Efraín Ríos Montt, secrétaire général du FRG⁶². En conflit avec une partie importante de l'oligarchie, le FRG a maintenu sa stabilité grâce à sa capacité à articuler les différentes mafias liées à des militaires (Peacock et Beltrán, 2003 ; Coalición de Derechos Humanos Contra las Estructuras

⁵⁶ Rappelons la réactivité différentielle du régulateur selon le degré d'organisation et d'influence de différentes audiences (Szablowski, 2007 : 298).

⁵⁷ Pour le Nicaragua, CINCO relève en ce sens que « le bilan était contradictoire. Pendant qu'un secteur de la coopération visait la démocratie et la stabilité, un autre secteur promouvait la réalisation de réformes économiques sans égards aux coûts sociaux et politiques qu'elles impliquaient » (CINCO, 2005 : 140. Notre traduction). Il ne fait aucun doute qu'en parallèle de l'agenda de la paix, le même genre de remarque peut être fait pour le Guatemala. La réforme du système financier, notamment, a eu des coûts importants pour le Guatemala. Inforpress Centroamericana, citant un rapport d'évaluation interne de la BID, relevait en 2005 qu'« en promouvant la libéralisation du secteur financier sans assurer la création de régulations préventives et de moyens de supervision modernes, [la BID] avait contribué à créer une situation propice pour la crise financière qui a coûté au Guatemala 470 millions de dollars US, sans compter le prêt de 132 millions de dollars US octroyé par la BID pour la réforme » (Inforpress Centroamericana, 2005c. Notre traduction.)

⁵⁸ « *The 1998 assassination of Roman Catholic Bishop Juan Gerardi, only days after he published a report on wartime atrocities, raised fears of a return to the repression of the past and handed MINUGUA one of the most sensitive human rights cases the Mission would ever verify* » (ONU, 2005b : 4). Un jugement ordonnant d'enquêter sur la responsabilité du président Arzú dans ce crime reste toujours sans effet (Inforpress Centroamericana, 2007c).

⁵⁹ Le REMHI, produit d'un effort coordonné par l'Église catholique et recueillant pour la première fois de manière systématique les témoignages de victimes du conflit armé, documentait les atrocités commises par l'armée ainsi que la responsabilité de l'oligarchie.

⁶⁰ « *In 1999, opponents of the peace accords orchestrated a successful public campaign to defeat a referendum to enshrine key aspects of the peace accords in the Guatemalan Constitution* » (ONU, 2005b : 4).

⁶¹ Que le gouvernement Arzú qualifia de « biaisée ».

⁶² Le général Ríos Montt est impliqué dans deux cas pénaux pour génocide, en Espagne et au Guatemala. En outre, en 2004 la Cour interaméricaine des droits de l'homme a reconnu l'État guatémaltèque responsable du massacre de la communauté de Plan de Sánchez, réalisé le 18 juillet 1982, alors que Ríos Montt était président, et durant laquelle 268 personnes sont mortes. Il a été élu de nouveau au Congrès le 9 septembre 2007.

Clandestinas, 2004 : 84) et à maintenir sur la défensive ses opposants (notamment les groupes de défense des droits de la personne) par le biais d'attaques constantes (voir MNDH, 2002).

Sans doute soucieuse de la viabilité du processus de paix dans le contexte de la montée en puissance d'une icône de la répression, la communauté internationale durcit sa posture face au gouvernement du FRG. Les attaques contre les défenseurs des droits de la personne motivèrent la visite de Hina Jilani, Rapporteuse des Nations Unies pour les défenseurs des droits de l'homme, en 2002. Son rapport indiquait « une détérioration de la situation des droits de l'homme [...], une augmentation des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme durant les deux [années précédentes] et un affaiblissement de l'engagement du gouvernement [relativement aux Accords de paix] » (ONU, 2002b : 3. Notre traduction). Dans le rapport remis à Jilani, le Movimiento Nacional por los Derechos Humanos (Mouvement national pour les droits de la personne – MNDH) lui suggérait de recommander aux membres du Groupe consultatif d'être plus fermes face au gouvernement concernant les droits de la personne, les attaques contre les défenseurs des droits de la personne et l'application des Accords de paix (MNDH, 2002 : 10).

En décembre 2002, en effet, l'Union européenne disait considérer une suspension de l'aide au développement après que le Parlement européen eût adopté une résolution mentionnant « l'escalade d'intimidations subies par les défenseurs des droits de la personne » (cité dans Peacock et Beltrán, 2003 : 62. Notre traduction).

En janvier 2003, El Observador Electoral attribuait à la pression internationale la dissolution du Département de lutte anti-narcotique (suite à des cas de corruption et de disparition de drogue saisie), la nomination d'un nouveau chef de la Police nationale civile (PNC), l'ouverture d'enquêtes formelles contre d'anciens militaires, la destitution du directeur du plus important port du pays (lié à des réseaux de contrebande) et le remplacement du ministre des Relations extérieures (El Observador Electoral, 2003 : 8-9). Le 31 janvier 2003, le département d'État américain retirait le Guatemala de sa liste de pays qualifiés d'alliés dans la lutte au trafic de la drogue. Plus de dix hauts fonctionnaires, ministres et militaires proches du président se virent retirer leur visa américain en vertu d'une clause s'appliquant aux

personnes soupçonnées de trafic de drogues ou de corruption⁶³ (Peacock et Beltrán, 2003 : 63).

Par la suite, le Groupe consultatif se déclara déçu du manque de progrès dans l'application des Accords, l'ambassadeur de la Norvège ayant déclaré que « l'impunité [continuait] d'être la norme plutôt que l'exception » au Guatemala (cité dans Peacock et Beltrán, 2003 : 68. Notre traduction). Le 18 septembre 2003, MINUGUA constatait que « l'insécurité, la corruption, l'impunité, l'ingérence de l'armée et la discrimination contre les autochtones [éclipsaient] les faibles progrès réalisés en ce qui concerne l'application des Accords de paix » (ONU, 2003. Notre traduction).

Devant la possibilité que le général Ríos Montt ne remporte la présidence⁶⁴, à la fin de l'année 2003, un porte-parole du département d'État américain, exprimait crûment le sentiment et l'inquiétude de la communauté internationale : « nous aimerions avoir une relation normale et amicale avec le prochain gouvernement, quel qu'il soit. De manière réaliste, vu le passé de M. Ríos Montt, il serait difficile d'avoir le genre de relation que nous préférons » (US State Department, 2003. Notre traduction)⁶⁵.

⁶³ Alfonso Portillo, président du Guatemala de 1999 à 2003, a finalement été arrêté le 25 janvier 2010 et est en instance d'extradition vers les États-Unis. Portillo y est sous enquête depuis 2004 pour de multiples délits, incluant blanchiment d'argent, corruption et complicité avec des réseaux d'anciens militaires impliqués dans la contrebande et l'exportation de stupéfiants vers les États-Unis (Inforpress Centroamericana, 2010).

⁶⁴ La Cour constitutionnelle (CC) a autorisé la candidature de Ríos Montt après que le Tribunal suprême électoral et la Cour suprême de justice l'aient refusée à cause de sa participation au coup d'État de 1983. La CC est alors constituée de juges qui lui sont fidèles, comme Francisco Palomo, son avocat personnel, Guillermo Ruiz Wong, ami d'enfance et ancien ministre de l'Intérieur du FRG, Cipriano Soto, connu pour son obstruction dans le cas de l'assassinat de Myrna Mack par l'armée, et Manuel de Jesús Flores, nommé par le président Portillo (Inforpress Centroamericana, 2003). « *The decision of the Constitutional Court to permit Ríos Montt's candidacy — and mob violence by the former general's supporters in July 2003 — raised fears that the elections would be subverted by fraud and intimidation* » (ONU, 2004a). La MINUGUA notait en juillet 2003, après de violentes manifestations organisées par le FRG pour appuyer la candidature de Ríos Montt, que le processus électoral avait déjà fait 13 morts (MINUGUA, 2003 : 7).

⁶⁵ Le FRG a démontré quelques jours plus tard ses faibles espérances de rétablir de meilleures relations en publiant dans les journaux des photos de la visite de Ronald Reagan à Ríos Montt au Guatemala en 1982, accompagnées d'extraits du discours prononcé par le président américain à cette occasion. Dans ce discours, Reagan louait « l'intégrité personnelle et l'engagement » de Ríos Montt et l'assurait de l'appui de son pays à ses efforts « pour rétablir la démocratie et confronter les causes à l'origine de cette violente insurrection » (cité dans WorldPress, 2003. Notre traduction).

On apprécie donc comment la relation entre la communauté internationale et l'État guatémaltèque s'est structurée de manière à ouvrir certains espaces à la société civile, évoluant notamment vers une position de plus en plus antagonique face au gouvernement guatémaltèque au début des années 2000. Dans la section suivante, nous nous pencherons plus spécialement sur la position du Canada en ce sens.

2.4 Le rôle du Canada dans le processus de transition démocratique

Il existe peu d'ouvrages de synthèse récents sur le rôle du Canada dans la transition démocratique en Amérique centrale, et au Guatemala en particulier. Cette section se base principalement sur les travaux de Jonathan Lemco (Lemco, 1991), Peter McFarlane (McFarlane, 1989) et sur un ouvrage édité par Liisa North (North et CAPA, 1990). À l'aide de ces sources, nous tenterons ici de faire ressortir les forces, intérêts et tensions à l'œuvre dans les relations entre le Canada et l'Amérique centrale durant le processus de transition démocratique.

La thèse de Lemco (1991) veut que les relations entre les États-Unis et le Canada et le degré d'intérêt de l'opinion publique aient été deux facteurs déterminants de la politique canadienne face à la « crise » en Amérique centrale. L'auteur examine successivement l'émergence de cette crise comme enjeu pertinent pour les relations extérieures du Canada (qu'il attribue en grande partie à l'intérêt du public canadien) et les intérêts économiques et commerciaux (somme toute marginaux)⁶⁶ du Canada dans la région.

⁶⁶ « Trade with [Central America] today [1989] accounts for less than 2 % [251 million importations, 116 millions exportations] of Canada's worldwide trade [...] and 1 % [255 millions] of all IDE », (Lemco, 1990 : 55). Cependant, certains investissements au Guatemala ont reçu un appui de l'État canadien. Par exemple, en 1982 et 1983, des membres de l'ambassade canadienne ont discuté de la vente d'hélicoptères de la compagnie Haviland (une compagnie de la Couronne) avec l'Armée de l'air guatémaltèque, et EDC a prêté 7.5 millions de dollars au régime guatémaltèque pour l'achat de locomotives à Bombardier (Lemco, 1991 : 4). Bombardier a vendu pour 13 millions de dollars de locomotives au Guatemala en 1982 (Lemco, 1991 : 59). Auparavant, c'est la mine EXMIBAL, une opération conjointe de la *International Nickel Company* (INCO) et de l'État guatémaltèque (sous les régimes du colonel Carlos Manuel Arana Osorio (1970-1974) et du général Kjell Laugerud García (1974-1978)), qui en détenaient 30 %, qui avait reçu l'appui de EDC à la hauteur de 17.5 millions (Drouin *et al.*, 2005 : 5-7). L'aide au développement dans la région, résume Lemco, « servait à promouvoir la vente d'équipement militaire et des motifs politiques » (Lemco, 1991 : 4).

Lemco argumente ainsi qu'étant donnée la relative marginalité des enjeux économiques ou stratégiques (les intérêts canadiens et américains en ce sens étant, selon lui, foncièrement similaires⁶⁷), l'augmentation de l'intérêt de la société canadienne pour la situation en Amérique centrale et la possibilité d'engranger des bénéfices politiques en présentant une politique étrangère indépendante des États-Unis ont conditionné la manière dont le Canada est intervenu dans le processus de paix.

Cette lecture suggère un rôle central accordé à la société civile canadienne comme légitimatrice des politiques canadienne vis-à-vis de la région. North et CAPA (1990) documentent le point de vue des ONG canadiennes et leurs revendications quant à la stratégie d'intervention du gouvernement canadien : un appui aux organisations de base permettant des changements structuraux dans les pays d'Amérique centrale (North et CAPA, 1990 : 116) ; l'importance d'un partenariat de « peuple à peuple » (North et CAPA 1990 : 96); et la mise en opposition de deux visions de la problématique régionale (la logique Nord/Sud par opposition à la logique Est/Ouest) (North et CAPA : 95).

Ces interprétations divergentes (Nord-Sud vs. Est-Ouest) est également décrite par Fernández :

- Opposition Nord-Sud : Selon cette lecture, l'enjeu principal des conflits en Amérique centrale découle d'une lutte pour le contrôle des ressources et des mécanismes de redistribution des bénéfices opposant les sociétés du Sud (et certaines expressions politiques nationalistes ou révolutionnaires) aux intérêts économiques et stratégiques des pays du Nord, poursuivis au détriment des premiers⁶⁸. Dans le cas de l'Amérique centrale, le terme « Nord » réfère en premier lieu au États-Unis⁶⁹;

⁶⁷ Lemco identifie les intérêts suivants comme étant communs aux États-Unis et au Canada en Amérique centrale : maintenir la stabilité politique; éviter l'effondrement économique; éviter la guerre civile; maintenir l'accès au canal de Panamá; protéger la capacité des pays d'Amérique centrale de payer leur dette extérieure (même si les montants sont minimes). « En substance », écrit-il, « les intérêts sont les mêmes ». (Lemco, 1991 : 23 – 24). Si on peut regretter une plus ample discussion sur la complexité des relations bilatérales Canada – États-Unis (voir à ce sujet : Bow, 2007), on peut cependant accepter l'absence de divergences fondamentales en relation avec l'Amérique centrale à cette époque comme hypothèse de travail (voir également Close, 1992 : 23).

⁶⁸ Concomitante de cette lecture est celle défendue par Pierre Elliot Trudeau dans un discours prononcé au Commonwealth Western Hemisphere Meeting, à Sta Lucía le 26 février 1983, voulant que les conflits en Amérique centrale aient leurs origines dans les dynamiques sociales et politiques internes, et qu'une intervention

- Opposition Est-Ouest : Les conflits en Amérique centrale transposeraient dans ce théâtre d'opération la lutte entre les deux projets opposés par la guerre froide. Dans ce cas, l'intervention d'une puissance dans une région donnée est justifiée par l'intervention de l'autre (Fernández, 1990 : 1).

Sans nécessairement s'en tenir à ces oppositions binaires, le Canada – Caribbean - Central America Policy Alternatives (CAPA), regroupant des organisations non gouvernementales, des églises et des universitaires, a cependant joué un rôle important dans la formulation de la politique canadienne face à l'Amérique centrale⁷⁰. Cette influence semble avoir bénéficié d'une conjoncture particulière. Ainsi, selon Lemco, plusieurs objectifs de la politique étrangère canadienne dans la région étaient motivés par des intérêts domestiques, notamment la nécessité de démontrer un degré d'indépendance face aux États-Unis en termes de politique étrangère et de défendre le statut de « *helpful fixer* » que le Canada revendiquait (Lemco, 1991 : 8-9). Il en découlerait que la définition de la politique étrangère était très sensible au degré d'attention de l'opinion publique sur les problèmes de la région et de la place que la crise occupait dans l'agenda politique. Cette pression était d'autant plus forte que le caractère de l'intervention américaine en Amérique centrale suscitait facilement l'indignation de plusieurs groupes. Pour Grandin, notamment, c'est dans ce contexte que « la coalition faite de néo conservateurs, évangélistes chrétiens, promoteurs du libre marché et nationalistes qui [supportait] la politique étrangère expansive de George [W.] Bush s'est unie pour la première fois » (Grandin, 2007 : 5. Notre traduction).

extérieure ne soit ni utile ni justifiée : « *The internal policies adopted by the countries of Latin America and the Caribbean... do not in themselves pose a security threat to this hemisphere [...] we have consistently chosen to address hemispheric tensions from their economic and social causes* » (cité dans Lemco, 1991 : 5 et 16).

⁶⁹ La validité d'une distinction entre politiques extérieures canadienne et américaine est elle-même controversée. Les thèses de North et Lemco sont durement critiquées, par exemple, par Sheinin (2004), qui argumente qu'elles pèchent par « exceptionnalisme », contrastant indûment la politique étrangère des deux pays. Cependant, on reconnaîtra que le niveau d'engagement des États-Unis dans les conflits armés de l'Amérique centrale durant les années 60 à 90 est sans parallèle. En outre, il ne s'agit pas ici de caractériser la politique étrangère en fonction de celle des États-Unis, mais bien de clarifier certains rouages de son élaboration.

⁷⁰ Foster et Baranyi (à venir, 2010) proposent une lecture rétrospective de l'expérience de CAPA dans les années 1980 et 1990 et analysent notamment les conditions qui lui ont permis d'exercer cette influence.

En effet, du début des années 1980 à la fin des années 1990, l'Amérique centrale a occupé plus de place dans l'agenda politique canadienne qu'elle n'en avait occupé précédemment et qu'elle n'en occupera probablement jamais par la suite (voir Close, 1992 : 17). Selon McFarlane, en mars 1980, à la veille d'une visite officielle de Ronald Reagan, les partis d'opposition ont fait de la politique du gouvernement Trudeau face à la guerre au Salvador un des principaux sujets à l'ordre du jour et l'objet de la majeure partie de leurs critiques sur la politique étrangère du gouvernement (McFarlane, 1989 : 175-176). L'opinion publique a également réclamé une position ferme du gouvernement canadien sur les violations aux droits de la personne au Guatemala lorsque des projets de l'ACDI et des missionnaires canadiens ont été touchés par la répression. Durant l'été 1981, notamment, lorsque le missionnaire néo-brunswickois Raoul Léger a été assassiné par l'armée guatémaltèque, la presse canadienne, Amnistie internationale, le Latin America Working Group, des églises et plusieurs ONG exercèrent une pression sentie sur le gouvernement (McFarlane, 1989 : 181-183).

Paradoxalement, comme le rappelle Lemco, la priorité canadienne restait de maintenir de bonnes relations avec les États-Unis. En ce sens, la radicalisation de la position américaine en Amérique centrale au début de l'administration Reagan semble avoir réduit la marge de manœuvre du gouvernement canadien et avoir rendu beaucoup plus difficile l'élaboration d'une position propre. McFarlane note que si le gouvernement canadien n'avait pas hésité à critiquer la situation des droits de la personne au Guatemala lorsqu'un ressortissant canadien avait été assassiné en 1980, la réponse de l'ambassade canadienne à l'assassinat de Léger, un an plus tard, adoptait un ton plus conciliant : « la dernière chose que nous voulons, c'est de nous impliquer dans leurs problèmes politiques internes. Ils en ont déjà assez sur les bras » (cité dans McFarlane, 1989 : 183. Notre traduction).

La publication du rôle majeur joué par le gouvernement américain dans l'organisation des Contras en 1982 et 1983 allait cependant modifier la conjoncture. Dans la foulée du scandale, le secrétaire d'État Alexander Haig est remplacé par George Schultz, dont les attentes en termes d'alignement seront moins pressantes (McFarlane, 1989 : 187). Au Canada, parallèlement, le Sous-comité spécial du Parlement sur les relations du Canada avec l'Amérique centrale remet en 1982 un rapport marquant un changement important. Le sous-

comité, qui avait visité la région et tenu des audiences publiques au Canada, répudiait la politique « d'acquiescement silencieux » du ministre des Affaires étrangères, Mark MacGuigan, à l'intervention américaine. Il notait par ailleurs l'appui important du public canadien à la poursuite d'une politique « indépendante » en Amérique centrale. MacGuigan fut finalement remplacé par Alan McEachen au ministère des Affaires étrangères (McFarlane, 1989 : 186).

Ainsi, en 1983, quand le groupe de Contadora a enclenché le processus de négociation de paix dans la région, le Canada a immédiatement offert son assistance politique et financière malgré la tiédeur manifeste de Washington (McFarlane, 1989 : 191). Par la suite, le Canada a montré son intérêt à plusieurs reprises pour intégrer une force de maintien de la paix dans la région (voir Lemco, 1991 : 123-142).

North et CAPA citent un rapport charnière du Comité spécial du Parlement sur le processus de paix en Amérique centrale, datant de 1988, qui recommandait que l'intervention canadienne soit orientée, entre autres, vers

- la fortification (*empowerment*) des secteurs exclus de la population, particulièrement les autochtones et les femmes, pour *faciliter leur participation dans les processus politiques*;
- la démilitarisation et la démocratisation de la région *en appuyant les organisations sociales de base pour contrebalancer le pouvoir des élites civiles et militaires*;
- l'application des Accords d'Esquipulas II (relatifs aux négociations de paix dans la région) en rendant l'aide au développement conditionnelle au respect de leurs clauses (North et CAPA, 1990 : 94).

En somme, la nouvelle politique canadienne en Amérique centrale permettait de démontrer une certaine indépendance de la politique étrangère canadienne face aux États-Unis⁷¹; en outre, l'appui à la société civile dans son rapport de force avec les élites locales devenait central à la légitimation de l'intervention canadienne. Incidemment, aucune aide bilatérale n'a été versée directement à l'État guatémaltèque jusqu'en 1996, toute la coopération se faisant au travers d'ONG⁷². Dans le cas du Guatemala, comme nous l'avons vu, ce rôle octroyé à la société civile lui conférait une certaine identité politique et contribuait à lui ouvrir de véritables espaces dans une transition démocratique pilotée par les élites mais en manque de légitimité extérieure.

2.5 2004 : Évolution du rôle de la communauté internationale et fermeture d'espaces politiques

Cette position du gouvernement canadien correspondait donc à une conjoncture historique particulière : une opinion publique attentive au Canada et une certaine marge de manœuvre consentie par les États-Unis, marge de manœuvre qui a augmenté à mesure que l'importance de l'Amérique centrale dans la politique étrangère américaine diminuait.

Nonobstant cette conjoncture, bien sûr, la politique étrangère correspond normalement à des intérêts multiples, dont la cohérence n'est pas acquise *a priori* : en 1983, annonçant le rôle proactif qu'il entendait jouer dans le processus de paix dans la région, le Canada co-sponsorisait une résolution des Nations Unies condamnant les violations aux droits de la personne commises par le régime guatémaltèque. Le même mois, le personnel de l'ambassade au Guatemala négociait une vente d'hélicoptères militaires avec ce même régime (Lemco, 1991 : 4).

⁷¹ Notamment, comme le suggère Lemco, pour répondre à certaines critiques assimilant l'Accord de Libre-échange avec les États-Unis à une perte de souveraineté (Lemco, 1991 : 14).

⁷² Dans un document du gouvernement du Guatemala datant de l'année 1996, « Le gouvernement [canadien] n'octroie aucune coopération directe au gouvernement du Guatemala depuis les années 1980, sinon à travers d'ONG, considérant [sic] des facteurs sociaux importants comme : le développement durable, les droits de l'homme, l'administration de la justice, les Accords de paix et leur application, la captation et la distribution des impôts et la disparité du revenu par habitants, entre autres » (SEGEPLAN, 1996. Notre traduction).

Les années 1990 et 2000 ont ainsi vu le Guatemala à la fois rendre des comptes sur la situation des droits de la personne et l'application des Accords de paix des mesures et adopter des mesures de libéralisation promues de l'extérieur. Ainsi, selon certaines sources,

dans le contexte de la création de l'Alliance pour le développement durable au Sommet des Amériques à Miami en 1994, un accord de coopération bilatérale aurait été conclu entre le Canada et la Commission centroaméricaine pour l'environnement et le développement (CCAD) [...] Dans ce cadre, le Canada aurait financé un projet sur la coopération public/privé et le dialogue concernant la régulation environnementale. Certaines organisations indiquent que cette « coopération » concernait aussi une nouvelle législation minière au Guatemala [...] En 1996, le ministère de l'Énergie et des Mines a invité plusieurs compagnies transnationales à réaliser des activités d'exploration. En 1997, un nouveau code minier a été adopté [...] fixant les redevances à 1 % et réduisant la charge fiscale pour les compagnies (Cuffe, 2005 : 15. Notre traduction).

Il importe donc d'éviter de réduire la politique étrangère à l'un ou l'autre de ces intérêts. Il s'agit plutôt ici de souligner les dynamiques de légitimation qui la traversent et d'évaluer en quelle mesure ces dynamiques affectent les identités politiques et les marges de manœuvre des acteurs internes.

En effet, comme le démontre la section précédente, la transition démocratique pouvait également susciter des dynamiques de légitimation pour les acteurs externes. La viabilité du processus elle-même pouvait provoquer des situations inconfortables pour la communauté internationale : de larges sommes étaient dépensées au nom d'un processus de paix qui, comme on l'a vu, s'est buté au manque de volonté politique du gouvernement local et à la résistance des élites. Le mandat de MINUGUA, initialement prévu pour la période 1997-2000 (ONU, 2005b : 14), fut donc renouvelé à plusieurs reprises jusqu'en 2004 – assorti d'exigences de plus en plus pressantes de la part de ses bailleurs de fonds, dont le Canada, pour obtenir des « résultats ».

Sujet principal d'inquiétude pour les acteurs externes, l'éventuel retour au pouvoir du général Efraín Ríos Montt en 2003 aurait sans doute signé l'arrêt de mort du processus de paix dans l'opinion de plusieurs observateurs. La majorité des Guatémaltèques sondés dans les mois précédant les élections pensait qu'une fraude aurait lieu. Dans les semaines précédant le premier tour, la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA) avait déclaré que « le climat d'impunité [encourageait] la violence » et rappelait que

vingt membres de différents partis avaient été assassinés depuis le mois de mars (Prensa Libre, 2003a). La votation eut lieu le 9 novembre 2003, sous haute surveillance nationale et internationale⁷³. Malgré de nombreux incidents violents (bureaux de votation brûlés, attentat armé contre un candidat au Congrès) et plusieurs cas de fraude à l'échelle locale, lorsque la défaite de Ríos Montt fut confirmée, la journée fut qualifiée par les observateurs internationaux de « grande fête civique » (Prensa Libre, 2003b).

Paradoxalement, cette « fête civique » a sonné un certain désengagement de la part des acteurs externes qui soutenaient la transition démocratique. À son retrait, malgré une application négligeable des aspects substantiels des Accords de paix, MINUGUA fut célébrée par Kofi Annan comme « un bon exemple du succès qu'il serait utile d'imiter dans des missions similaires dans le monde » ; il serait enfin temps « que les Guatémaltèques se chargent de promouvoir la paix [...] Dorénavant, les protagonistes de cette histoire [seraient] les Guatémaltèques » (Cité dans US State Department, 2004. Notre traduction).

À partir de cette date, la relation entre le nouveau gouvernement d'Óscar Berger⁷⁴ et la communauté internationale fut beaucoup moins antagonique. Les réunions du Groupe consultatif, mentionnées précédemment, furent abandonnées. L'aide au développement, quant à elle, subit certains changements notables. Entre 1996 et 2004, 1.3 milliards de dollars américains avaient été affectés à la coopération bilatérale avec le Guatemala, en grande partie destinés à « l'agenda de la paix ». Entre 2003 et 2004, le montant annuel de coopération bilatérale a chuté brutalement de 122 à 55 millions, son niveau le plus bas depuis 1996. Parallèlement, la coopération multilatérale, canalisée par le BID, la BM et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) augmentait sensiblement. Le BID à lui

⁷³ 5000 observateurs nationaux, sous l'aile du *Procurador de los Derechos Humanos* (Ombudsman des droits de la personne – PDH) et quelques 200 observateurs étrangers, membres principalement d'équipes d'observation de l'OEA et de l'Union Européenne, furent déployés dans différentes zones du pays.

⁷⁴ Ancien maire de la ville de Guatemala durant le gouvernement de Álvaro Arzú (1995-1999), Óscar Berger a défini son gouvernement comme « un gouvernement d'entrepreneurs » et est marié à Wendy de Berger Widmann, dont la famille est l'une des principales exportatrices de sucre du pays. Selon Casaús Arzú, « ce mariage permet à Berger de se situer en première ligne [des exportateurs de sucre], propriétaires terriens et joueurs du secteur financier, et lui permet de recycler son réseau [familial] grâce au contrôle du pouvoir économique et passage à la mairie et, par la suite, à la présidence, mécanisme utilisé 5 ans auparavant par Álvaro Arzú Irigoyen » (Casaús Arzú, 2007 : 146. Notre traduction). Son beau père, Walter Widmann, fait l'objet de procédures judiciaires en Belgique concernant l'assassinat de prêtres belges durant la guerre (Fundación DESC, 2006).

seul a vu son apport passer de 53 à 105 millions entre 2003 et 2004. Ce transfert vers les instances multilatérales contribuait à diluer l'association entre l'aide au développement et les exigences bilatérales relatives aux Accords de paix. Des analystes de la société civile guatémaltèque ont alors déploré que « les Accords de paix [cessaient] d'être au cœur de la coopération avec le Guatemala⁷⁵ » (Inforpress Centroamericana, 2005b. Notre traduction).

Nous avons noté précédemment l'importance du niveau de coordination entre les différents bailleurs de fonds et du consensus sur les priorités de la coopération comme un facteur central du régime octroyant à la société civile une identité politique dont l'attribut principal était d'être garante de l'application des Accords de paix et du processus de transition démocratique. Dès 2004, une série d'attaques contre des ONG internationales⁷⁶ qui publicisaient certaines violations aux droits de la personne fut interprétée comme une conséquence de la normalisation des relations du gouvernement avec la communauté internationale⁷⁷ (FONGI, 2004). Un nouveau cycle d'attaques eut lieu dans les 5 premiers mois de 2007 quand 5 ONG internationales firent l'objet d'entrées par effraction (UDEFEQUA 2007c : 12). De manière générale, les nouvelles relations entre le gouvernement et la communauté internationale, ainsi que l'intimidation d'ONG se trouvant en position de questionner une éventuelle normalisation, ont mené à une fermeture d'espaces politiques chèrement gagnés par la société civile guatémaltèque, notamment lorsqu'elle s'opposait à des projets soutenus par des membres de la communauté internationale.

En mars 2005, par exemple, l'armée fit plusieurs victimes, dont au moins deux morts, en réprimant des manifestations d'opposition à la ratification du Traité de libre échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République Dominicaine (CAFTA-DR). Le 3 mai 2005, Carlos Gutiérrez, secrétaire américain au Commerce, affirmait devant le Conseil des

⁷⁵ Il y a lieu de se demander si ce déplacement vers la coopération multilatérale implique également une perte d'espace politique pour les organisations du Nord qui exerçaient une influence sur la politique de leurs pays en Amérique centrale; voir Foster et Baranyi, à venir (2010).

⁷⁶ Principalement des entrées par effraction et le saccage de leurs bureaux.

⁷⁷ Le président Óscar Berger lui-même a envoyé des signaux inquiétants à l'occasion de l'occupation du barrage hydroélectrique Chixoy par des survivants des communautés massacrées dans les années 1980 sur le territoire inondé par le barrage : « Nous allons enquêter sur la provenance de ces personnes étrangères ou représentants d'ONG qui dirigent cette occupation [...] Je ne crois pas qu'il relève de nos droits que des étrangers promeuvent des actions de type populiste » (cité dans CEG, 2004. Notre traduction). Les occupants eux-mêmes furent accusés d'atteinte à la sécurité de la Nation (UDEFEQUA 2005b : 5).

Amériques que « ceux qui s'opposent au CAFTA-DR en Amérique centrale [sont] les mêmes qui s'opposaient à la démocratie et à la liberté il y a 25 ans, exactement les mêmes qui auraient voulu avoir une révolution communiste en Amérique centrale » (EFE, 2005. Notre traduction). Le président américain George Bush s'est pour sa part inquiété, au cours d'une réunion avec ses homologues d'Amérique centrale, de la prolifération de groupes de pression, « surtout alignés à gauche, qui menacent la stabilité de la démocratie et l'entrée en vigueur du CAFTA-DR » (Prensa Libre, 2005a. Notre traduction). Le 11 mai 2005, après une réunion avec le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld, Oscar Berger a affirmé qu'« il [était] clair que le CAFTA-DR [était] un thème de sécurité nationale aux États-Unis » (Prensa Libre, 2005b. Notre traduction). Neuf organisations membres et individus sympathisants du Mouvement autochtone, paysan, syndical et populaire (MICSP), qui regroupait les organisations opposées au CAFTA-DR, ont subi à leur tour cambriolages, menaces de mort et tentatives d'enlèvement durant le mois de mai (MNDH, 2005). En août 2005, sous les pressions de l'exécutif, le Congrès américain a levé l'embargo sur l'entraînement conjoint de troupes guatémaltèques et américaines, qui était interdit depuis quinze ans⁷⁸.

Outre les États-Unis, un grand nombre de concessions pour de grands projets d'infrastructure ou d'exploitation des ressources naturelles sont octroyés ou sollicités au Guatemala par des compagnies provenant de pays ayant financé le processus de paix : Italie⁷⁹, Espagne⁸⁰, États-Unis⁸¹, Suisse⁸², Canada ; ou de pays plus discrets, mais exerçant une grande influence,

⁷⁸ L'embargo a cependant été maintenu par le Sénat en novembre de cette même année à cause des menaces et des attaques contre des défenseurs des droits de la personne, ainsi que de l'absence de progrès dans l'application des réformes militaires prévues par les Accords de paix de 1996 (GHRC, 2005). Comme l'expliquait le général Craddock, chef du Commandement Sud, au Congrès américain, « *current U.S. law prohibits International Military Education and Training (IMET) and Foreign Military Financing (FMF) for Guatemala. However, Expanded-IMET for military and civilian officials is permitted. Expanded-IMET allows Guatemala to educate its leaders in human rights, broad resource management principles, principles of civilian control of the military as well as the principles of law and military justice.* » (Craddock, 2006: 13)

⁷⁹ L'entreprise ENEL mène plusieurs projets hydroélectriques, dont le barrage Xacbal, dans la municipalité de Chajul, Quiché (Solano, 2009 : 9)

⁸⁰ À titre d'exemple, Unión Fenosa, entreprise espagnole, est la principale distributrice d'électricité au Guatemala et possède de nombreux intérêts dans la production hydroélectrique et thermique (Solano, 2008: 28).

⁸¹ De nombreuses compagnies pétrolières et énergétiques américaines opèrent au Guatemala (Solano, 2009: 18, 32).

⁸² Holcim, géant du ciment, entretient des relations d'affaire avec la puissante famille Novella, propriétaire du monopole guatémaltèque de production de ciment Cementos Progreso (Solano et Solis, 2007 : 37; voir Casaús Arzú, 2007 : 147-148). Cementos Progreso est impliquée dans un violent conflit social concernant l'installation d'une usine de ciment à San Juan Sacatepequez. En 2008, les garanties constitutionnelles ont été suspendues par décret à San Juan Sacatepequez dans le but de désarticuler l'opposition à l'usine. Suite à une intervention

comme Israël⁸³. En outre, suite aux États-Unis, l'Union Européenne et le Canada négocient des traités commerciaux et d'investissement avec l'Amérique centrale⁸⁴. Ces projets suscitent une importante opposition citoyenne et des mobilisations qui confrontent directement les stratégies de l'élite économique et politique du Guatemala (Reina, 2008). Cette situation pose évidemment un délicat problème pour ces acteurs externes. Nous discuterons dans la section suivante de la manière dont le Canada a, jusqu'à maintenant, confronté ce problème.

2.6 Activité minière et identités politiques

En 2003, l'ambassade du Canada avait évoqué en termes explicites « l'intolérable climat d'insécurité et d'ingouvernabilité » au Guatemala et s'était dite déçue « de la détérioration claire de la situation des droits de la personne [...] et [du] manque de progrès dans l'élimination de la corruption et de l'impunité », ajoutant que ces éléments « [concourent] à diminuer l'efficacité et l'impact de tous les programmes de développement » (MAECI, 2003. Notre traduction). Il semble cependant que les intérêts liés au secteur minier aient pu, par la suite, contribuer à modifier les fondements de la relation entre le Canada, le gouvernement du Guatemala et la société civile.

En 2004, après la prise de pouvoir du gouvernement d'Óscar Berger, plusieurs compagnies canadiennes ont commencé à réaliser des travaux sur des concessions minières octroyées par le gouvernement du FRG. Ces activités ont rapidement provoqué des protestations dans les communautés affectées et suscité un débat à l'échelle nationale. James Lambert, ambassadeur

militaire, « le titulaire de la [Secretaría de Asuntos Estratégicos – unité de renseignement civil de la présidence] (SAT), Gustavo Solano, a signalé qu'il avait recommandé à l'exécutif de mettre en place ces mesures car "abandonner cette position ferait en sorte que l'incendie qui s'est converti en cendres se ravive. Ce que nous avons fait [...] est un processus pour créer de la peur (avec la présence militaire), pour rétablir l'ordre et arrêter la manipulation de la population de la part de dirigeants qui ont certains intérêts" » (El Periódico, 2008; voir à ce sujet OIT, 2010 : 884).

⁸³ La compagnie Solel Boneh International, par exemple, est l'un des plus importants bénéficiaires de contrats publics depuis trois décennies au Guatemala, y compris, récemment, l'énorme projet de construction de la route appelée *Franja Transversal del Norte* (FTN), évalué à 672 millions de dollars US (Solano, 2007a : 6; voir également, pour d'autres projets: Solano, 2008 : 15 et 16; Solano, 2009 : 9). Israël et le Guatemala sont des alliés inconditionnels dans plusieurs enceintes internationales, notamment à l'ONU.

⁸⁴ Sur l'Accord d'association entre l'Union Européenne et l'Amérique centrale, on pourra consulter le site officiel: www.aacue.go.cr. Les négociations ont conclu le 18 mai 2010 (AACUE, 2010). Sur les négociations entre le Canada et l'Amérique centrale, on consultera le site du MAECI: <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ca4.aspx?lang=fra>.

du Canada, participa au débat en publiant un article d'opinion et en donnant une entrevue dans des journaux nationaux (Prensa Libre 2004 ; El Periódico, 2004). Dans *El Periódico*, il qualifiait les opposants aux projets miniers de « mal informés ». En substance, pour Lambert, l'activité minière était une activité « propre » et constituait un moteur essentiel de l'économie au Canada, et il n'existait pas de raison qu'il en aille autrement au Guatemala.

L'ambassadeur du Canada a également participé, aux côtés du représentant légal de *Glamis Gold* (voir ci-dessous), Jorge Asencio⁸⁵, à un débat sur *Libre Encuentro*, une des émissions les plus écoutées au pays⁸⁶.

En janvier 2005, le sujet de l'exploitation minière canadienne au Guatemala a fait les premières pages quand des équipements lourds de l'entreprise *Glamis Gold* furent bloqués par des manifestants opposés à son projet *Marlín*. Après plusieurs jours de blocage, un imposant contingent de policiers et de militaires est intervenu pour déloger les manifestants, causant la mort de l'un d'eux, Raúl Castro Bócel (El Periódico, 2005).

S'agissant d'un État engagé dans un processus fragile de transition démocratique, cet événement revêtait une dimension symbolique importante : c'était la première fois, depuis la signature des Accords de paix en 1996, que l'armée était impliquée dans ce genre d'opération. Le président guatémaltèque, lui, la justifiait en ces termes : « Il fallait protéger les investisseurs » (Cuffe, 2005 : 26. Notre traduction).

Faisant écho aux paroles du président Berger, lors d'une entrevue diffusée sur les ondes de Radio Canada le 13 février 2005 au sujet de cet incident, la première secrétaire de l'ambassade du Canada affirmait : « Ce n'est pas seulement l'entreprise canadienne qu'on est en train de défendre [...] on ne parle pas seulement d'une compagnie canadienne, on parle de milliers de Canadiens qui ont investi à la bourse de Toronto [ce] qui a donné [...] le capital

⁸⁵ Au courant de l'émission, Asencio déclarait d'ailleurs candidement « le code minier guatémaltèque est excellent: j'ai moi-même participé à son élaboration » (Libre Encuentro, 2005. Notre traduction).

⁸⁶ *Libre Encuentro* est animé par Dionisio Gutierrez, un entrepreneur éminent au Guatemala. Gutierrez dirige l'entreprise Multiinversiones et est propriétaire de la chaîne Guatevisión, qui diffuse l'émission.

avec lequel peut opérer [...] [la compagnie] ici au Guatemala. On a un devoir aussi de voir [à ce] qu'ils ne perdent pas leurs investissements » (Société Radio Canada, 2005)⁸⁷.

Répondant aux nombreuses lettres reçues suite aux événements, James Lambert, pour sa part, a déclaré dans un courriel daté du 12 janvier 2005 :

Dans le cas de la machinerie retenue à Los Encuentros, ma compréhension est qu'il y a eu des essais répétés d'expliquer aux individus concernés son usage et le fait qu'elle [était] destinée à un territoire où les permis d'exploitation ont été accordés en conformité avec la réglementation nationale et internationale. Ceci étant dit, nous continuerons de fournir de l'information et de promouvoir le dialogue pour aider les Guatémaltèques à prendre des décisions informées sur leurs options de développement (Cuffe, 2005 : 27. Notre traduction)⁸⁸.

Le manque d'information ne peut cependant rendre compte que d'une partie du conflit suscité par l'activité minière. Il semble en effet que plusieurs communautés ne partagent pas la vision du développement associée à l'activité minière. En outre, certains promoteurs de l'activité minière souffrent d'un important déficit de légitimité – le gouvernement guatémaltèque au premier chef. À partir de 2005, emboîtant le pas à l'octroi rapide de concessions minières, plusieurs communautés autochtones ont ainsi organisé des « *consultas populares* » (« consultations populaires » ; voir à ce sujet : Arévalo, 2007 ; Mérida et Krenmayr, 2008, 9-19). Ces référendums, normalement organisés par les autorités municipales et basés sur le Code municipal, la Loi de décentralisation⁸⁹ et le droit à la consultation préalable enchâssé dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT)⁹⁰, ont donné lieu à des controverses juridiques. La Consultation populaire de Sipacapa, la première à avoir eu lieu au Guatemala, a fait l'objet d'un recours de la part d'une

⁸⁷ Notons par exemple que le Régime de pension du Canada possédait, au 31 mars 2008, des investissements de 375 millions de dollars canadiens dans la compagnie Goldcorp (CPP Investment Board, 2009 : 5)

⁸⁸ Le ton de l'ambassadeur contraste avec les réactions des acteurs locaux. Pour sa part, le ministre de l'Intérieur a déclaré aux médias que le blocage du cylindre à Los Encuentros révélait « des démonstrations claires de sédition et de terrorisme. Il y a des dirigeants irresponsables qui désinforment la population » (cité dans Yagenova, 2007a : 51. Notre traduction). Une de ces dirigeantes, la mairesse autochtone de Sololá, Dominga Vasquez, a déclaré : « J'ai l'impression que nous venons de revivre la guerre. J'ai vu des dames pleurer amèrement de voir ce qui se passait. Les gens n'avaient aucune arme pour se défendre et affronter autant de membres des forces combinées du gouvernement. [...] Nos enfants se souviendront toujours d'avoir vu comment ils protégeaient un cylindre d'acier, qui s'est révélé avoir plus d'importance qu'une vie » (cité dans Yagenova, 2007a : 53, 54. Notre traduction). Après avoir s'être prononcée publiquement contre l'activité minière, Dominga Vasquez avait reçu des menaces de mort par téléphone le 5 janvier 2005; elle, son conjoint et un activiste local, Humberto Guarquez, ont de nouveau reçu des menaces de mort le 25 mars 2005, et le véhicule de M. Guarquez a été incendié (CALAS, 2007 : 32)

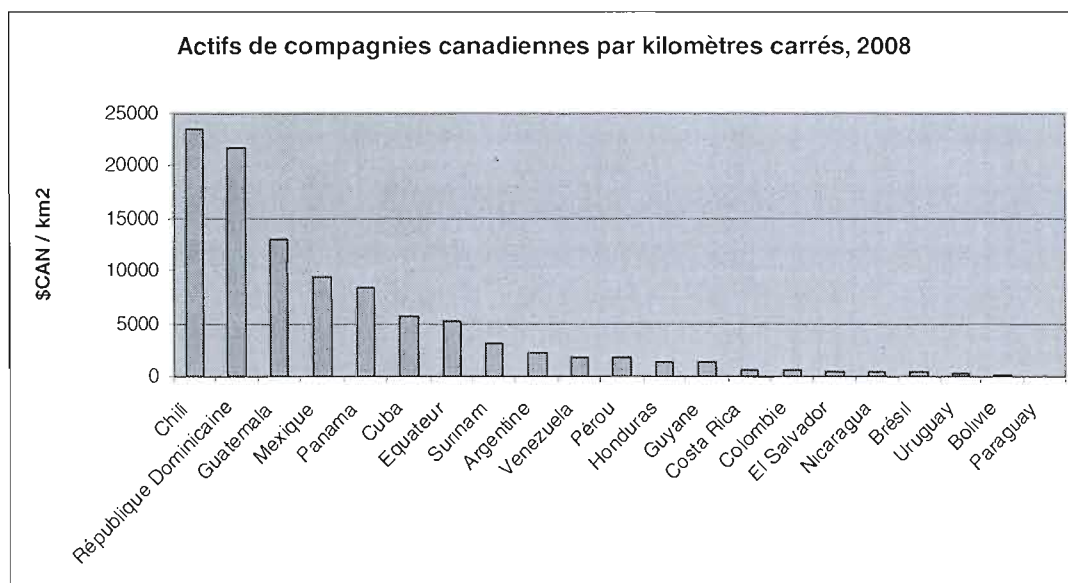
⁸⁹ Souvent citée comme l'une des rares instances d'application des Accords de paix.

⁹⁰ Ratifiée par le Guatemala en 1996.

consultante travaillant pour la compagnie *Montana Exploradora*, filiale de la compagnie *Goldcorp*, qui a entretemps racheté *Glamis Gold*. Le 6 mai 2007, la Cour constitutionnelle a déclaré légale la tenue de ces référendums, mais leurs résultats non contraignants (Corte de Constitucionalidad, 2007).

Entre 2005 et 2010, 43 consultations populaires ont été réalisées au Guatemala par des communautés autochtones. 525 938 personnes ont voté dans le cadre de ces consultations dont 99.6 % se sont opposés catégoriquement à toute forme d'activité minière sur leur territoire (CSA, CPO, MSICG, ITUC, 2010 : 56). Il faut dire que si le Guatemala n'est pas un de principaux récipiendaires de l'investissement minier canadien en Amérique latine, proportionnellement, l'étendue du territoire touchée est considérable, comme l'indique la figure 2.2. Par le fait même, les enjeux qu'ils soulèvent touchent une importante proportion de la population.

Figure 2.2



Source : MRNC, 2009.

Malgré la mobilisation associée aux *consultas populares* (d'ailleurs inédite compte tenu des séquelles du conflit armé), le gouvernement guatémaltèque n'a pas mis en place de mécanisme de régulation correspondant. À partir de 2006, outre la Cour constitutionnelle du

Guatemala, le Comité d'experts de l'OIT et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU ont critiqué la lenteur du gouvernement à mettre en place un mécanisme de consultation adéquat⁹¹ (OIT, 2010 : 886 ; ONU, 2010a : par. 11 ; voir Imai *et al.*, 2010 : 8-9). En 2010, le Comité d'experts de l'OIT, dans un geste rare, a demandé au gouvernement de suspendre l'exploitation de la mine Marlín – seule mine canadienne actuellement en opération au Guatemala – jusqu'à ce qu'ait lieu une consultation conforme à ce qui est prévu par la convention 169 (OIT, 2010 : 887).

En outre, comme le soulignent Mérida et Krenmayr, « le rejet de l'activité minière [...] est également traversé par des revendications ethniques, qui demandent à être reconnus et respectés [sic] comme sujets politiques » (Mérida et Krenmayr, 2008 : 11. Notre traduction). Pour un dirigeant populaire guatémaltèque, « les consultations communautaires sont l'usage de la parole, de la raison, et elles sont une manifestation directe du rejet du pillage du territoire. Quand l'État ne reconnaît pas leur caractère contraignant, le seul chemin qu'il laisse à la population est la désobéissance, et cela présage d'autres types de luttes, de soulèvements, qui ne seront pas pacifiques » (cité dans Rodríguez, 2008. Notre traduction).

Malgré cela, l'ouverture du territoire à l'activité minière n'a jamais été remise en question. En fait, selon Bebbington *et al.*, contrairement à d'autres exemples en Amérique où des mouvements d'opposition ont eu des impacts plus ou moins significatifs sur le secteur minier, au Guatemala « *even in the presence of protest and activism, processes of mineral expansion have evolved more or less as industry and sponsoring embassies and bilateral aid programmes would wish* » (Bebbington *et al.*, 2008 : 905)⁹². En effet, malgré l'exacerbation manifeste des situations conflictuelles, l'ambassade canadienne n'a pas révisé son appui à l'activité minière.

⁹¹ Il y avait, au début de l'année 2008, trois projets de loi au Congrès pour la régulation des Consultations populaires. Aucun de ces projets de loi n'a abouti (Inforpress Centroamericana, 2008).

⁹² « *At the opposite extreme are cases such as Ecuador and Bolivia where activists and movement organizations have become part of government, taking their concerns and agendas with them. In these instances, the very institutions of government serve to amplify movement concerns, and open new domains of public debate regarding the desirability of mining. Lying between these two extremes are countries like Peru, where protest and activism clearly shift the contours of public debates on the desirability and governance of mineral expansion, but where also, in the final instance, little real change occurs in public policies on the regulation of mining and its relationships to development* » (Bebbington *et al.*, 2005 : 905).

Au début de l'année 2007, par exemple, le nouvel ambassadeur canadien, Kenneth Cook, a mis en doute la crédibilité de journalistes canadiens ayant documenté des évictions violentes réalisées au profit de la compagnie canadienne *Skye Resources* sur les terrains de l'ancienne mine EXMIBAL, rebaptisée *Proyecto Fénix*. Les 7 et 9 janvier 2007, d'importants contingents de police, de militaires et d'employés de la compagnie ont délogé et incendié, sans les mandats judiciaires nécessaires, plusieurs communautés occupant des terrains octroyés en concessions à *Skye Resources*. Durant l'une des évictions, le représentant du Ministère public aurait attribué la destruction des demeures des paysans aux employés de *Skye Resources* présents sur les lieux : « J'ai délégué mon autorité sur cette section à un avocat de *Skye Ressources*, donc ce sont les employés de la compagnie qui sont responsables, pas le Ministère public » (The Dominion, 2007. Notre traduction).

Les images tournées sur les lieux par le journaliste canadien Steven Schnoor firent rapidement le tour du monde⁹³. Par la suite, des représentants d'ONG canadiennes ont rapporté que l'ambassadeur Cook leur avait affirmé que ces images étaient fausses, datant du conflit armé et mettant en scène une actrice rémunérée (Canadian Broadcast Corporation, 2007). Pourtant, le 12 juin 2007, dans un reportage à la télévision de Radio-Canada, le vice-président de *Skye Resources* confirmait lui-même l'authenticité des images. Selon Steven Schnoor, l'ambassade a également accusé, en privé, les organisations environnementales guatémaltèques qui s'opposent à l'activité minière de mentir et de manipuler la population (Société Radio Canada, 2007). Schnoor a ratifié sa position en déposant, devant la cour des petites créances de Toronto, une plainte en diffamation contre l'Ambassadeur Cook (Ontario Superior Court of Justice, 2009)⁹⁴. Il eut gain de cause le 16 juin 2010 (Schnoor et Murray Klippenstein, 2010).

En fait, dans un document interne produit suite à un échange avec *Skye Resources* au sujet de ces conflits fonciers dans la région de El Estor (Izabal), l'ambassade avait déjà noté que

⁹³ Les images en question peuvent être visionnées à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=Q20YxkM-CGI> (consulté le 24 octobre 2007).

⁹⁴ Le lecteur trouvera de l'information complémentaire et les documents officiels pertinents à l'adresse : www.schnoorversuscanada.ca.

companies are anxious for our moral support and advice but are not seeking open lobbying or the appearance of lobbying for them. In the highly politicized atmosphere [Guatemala] is experiencing at the moment, we would agree absolutely. This does not preclude meeting with senior government officials including the [vice-president] to gain a better understanding of the position of the government and any plan they may have in light of forthcoming elections [...] and concern about the negative image that disturbances provide of the risk of doing business, notably in indigenous areas – those that most need investment [...] [It] is worth saying again that if the socio-political issues can be dealt with and clear rules of engagement achieved, Canada would become the largest greenfield investor in Guatemala (Ambassade du Canada au Guatemala, 2006).

Ainsi, selon le gouvernement du Canada, les problèmes « sociopolitiques » soulevés par ces conflits peuvent être résolus par l'application de règles claires et de mesures adéquates de RSE. Ainsi, le ministre Peter Kent a-t-il récemment déclaré :

Canadian mining and exploration companies are also on the leading edge in applying best practices of corporate social responsibility. Investment from outside the region is not always so scrupulous about matters such as labour standards, or community services and engagement. We are proud that Canadian companies serve as standard-bearers. When I visited Guatemala in January, I found that the once-controversial Goldcorp mine⁹⁵ has become the single-largest source of revenue for the government of that country. This shows another long-term Canadian strength : fiscal responsibility (MAECI, 2009b)

Ces énoncés, cependant, passent sous silence la manière dont le Canada considère que l'activité minière devrait être régulée pour assurer le respect des droits des communautés autochtones. En outre, dans le contexte du processus de transition démocratique, la stratégie du Canada implique une toute nouvelle identité politique pour les acteurs de la société civile guatémaltèque. Plutôt que d'être tenus garants de la légitimité des politiques de l'État, leurs doléances correspondent plus difficilement avec la manière dont sont définis les « enjeux sociopolitiques » dans le cadre du mode de gouvernance proposé, « *in which mediation is cast as a technical concern to be carried out on behalf of beneficiaries who are acknowledged to have needs, but not rights* » (Szablowski, 2007 : 304-305)⁹⁶.

Le gouvernement canadien a en effet pris un certain nombre de mesures découlant d'une interprétation particulière des enjeux de l'activité minière au Guatemala, insistant notamment

⁹⁵ Notons cependant que, tel qu'il a été mentionné précédemment, ce projet continue de faire l'objet de controverses.

⁹⁶ Incidemment, pour CINCO, « [u]n des problèmes principaux de la gouvernance [...] est l'ouverture politique, laquelle a un impact sur la manière dont se définit l'intérêt public, sur l'existence d'un espace pour gérer les revendications et les conflits, sur la légitimité du gouvernement et des acteurs sociaux et sur la réponse des institutions » (CINCO, 2005 : 74. Notre traduction).

sur les opportunités économiques que celle-ci représente pour les communautés autochtones. Au mois de décembre 2004, l'ambassade du Canada, en collaboration avec le ministère guatémaltèque de l'Énergie et des Mines (MEM) et la BM, a organisé le Forum national de l'exploitation minière. L'évènement fut décrit par la vice-ministre du MEM comme « le début d'un processus d'accords pour améliorer la gouvernabilité⁹⁷ » (citée dans Procurador de los Derechos Humanos, 2005 : 43. Notre traduction). Pour parler du thème de « l'exploitation minière et [du] développement communautaire », l'ambassade avait invité Phillip Jerry Asp, un dirigeant controversé de la nation Tahlitan. Les organisations autochtones guatémaltèques ne tardèrent pas à questionner sa crédibilité (PAQG, 2005 ; voir également Imai *et al.*, 2007 : 132). En 2005, des voyages vers la Colombie Britannique ont été organisés pour des dirigeants communautaires guatémaltèques dans le but de visiter de « bons exemples » d'activité minière dans des communautés autochtones (Imai *et al.*, 2007 : 132). En février 2007, le Canada a financé un atelier organisé par la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), intitulé Opportunités économiques et développement autochtone. Les représentants de FOCAL ont informé les participants que l'objectif de l'atelier, tenu en présence de représentants de l'ambassade canadienne, de compagnies minières opérant au Guatemala et de représentants du gouvernement guatémaltèque, était de connaître les propositions des participants et de générer un dialogue entre le gouvernement, des compagnies minières et les communautés autochtones (FOCAL, 2008 : 13-21 ; 70)⁹⁸.

En 2010, encore une fois, le MAECI « *facilitated the visit of delegations from Guatemala and Ecuador, representing host country governments and indigenous communities affected by mining. These delegations met with Canadian companies' head offices and attended a session sponsored by PDAC's Aboriginal Affairs Committee (AAC), entitled "Companies and Communities Working Together"* » (MAECI, 2010a).

⁹⁷ En espagnol, « *gobernanza* » peut être traduit par gouvernance, alors que le terme « *governabilidad* », que nous traduisons ici par gouvernabilité, réfère plutôt à la *capacité* de gouverner. De manière connexe, Launay-Gama et Mourès notent que « la notion de *governabilidad* renverrait [...] au fonctionnement – et à l'efficacité – des structures politiques et des institutions. La notion de *gobernanza* aurait, quant à elle, une définition plus large qui envisagerait la régulation politique dans son ensemble » (Launay-Gama et Mourès, 2009 : 270)

⁹⁸ Ayant appris que l'atelier était financé par *Goldcorp*, *Skye Resources*, MAC et PDAC, plusieurs participants ont annulé leur participation et réitéré publiquement la position assumée par leurs communautés dans les consultations populaires (S.a., 2008).

Pour sa part, lors d'une visite au Guatemala en décembre 2009, la Gouverneure générale du Canada déclarait que « d'après elle, il y a un problème de communication, parce que les entreprises doivent communiquer plus sur leurs activités et leurs intentions de participer au développement de leurs communautés, et les citoyens doivent aussi être ouverts au dialogue » (Prensa Libre, 2009. Notre traduction).

Or, encore une fois, il semble bien que les difficultés de communication ne rendent compte que d'une partie du problème⁹⁹. Les communautés autochtones ont, de manière opiniâtre, insisté pour définir des enjeux en termes de droits. Yagenova note qu'entre 2004 et 2006, le mouvement autochtone a commencé à adopter des positions critiques face à l'exploitation minière, le CAFTA-DR et le Plan Puebla-Panamá¹⁰⁰, considérant ces projets comme une menace à sa survie matérielle et spirituelle. L'incident de Los Encuentros en janvier 2005 et le tollé qu'il a suscité dans tout le mouvement social a dynamisé le mouvement et son articulation, propulsant le débat au niveau national (Yagenova, 2007b : 45-46 ; 48). L'auteure note en outre que si les Accords de paix continuent de faire partie des revendications des groupes autochtones, les enjeux entourant l'activité minière ont engendré un nouveau cycle de revendications sociales, motivant un nombre toujours croissant de moyens de protestation (blocages de routes, manifestations, grèves) (Yagenova, 2007b : 59, 61, 64, 68). Ainsi, l'activité minière est le principal enjeu de revendication des mouvements sociaux dans l'ouest du pays (départements de Sololá, Quiché, San Marcos et Huehuetenango) (Yagenova, 2007b : 83).

En mai 2010, ces revendications ont eu écho au niveau interaméricain lorsque la ComIDH a ordonné des mesures de précaution (*medida cautelar*) obligeant le gouvernement du

⁹⁹ En l'occurrence, dans une rare note discordante, la page portant sur le Guatemala du site du Centre pour l'excellence en RSE, crée par le MAECI, rapporte que « *some CSOs have raised concerns about apparently state-sanctioned persecution and criminalization of leaders of organized and vocal resistance movements to mining projects. Dissent towards state and corporate agendas is not new in Guatemala: during previous dictatorial governments, mining companies have been accused of being complicit in the kidnapping and disappearance of local leaders. INCO was, in fact, proven to be involved in these activities. The use of private security forces by mining operations - forces that in many cases employ professional soldiers who had served in the military or state-sponsored death squads - needs to be seen against this backdrop* » (CIM, 2010a)

¹⁰⁰ Le Plan Puebla-Panamá, piloté notamment par la BCIE, regroupe un ensemble de projets d'infrastructure, production énergétique, extraction de ressources naturelles, etc., couvrant le territoire inclus entre le Mexique et le Panamá, dans une perspective d'articulation structurelle des économies locales à l'économie globalisée.

Guatemala à suspendre les opérations de la mine Marlín en attendant de pouvoir émettre une opinion de fond sur de supposés impacts environnementaux ; des actes de persécution et de harcèlement réalisés par les autorités, en faveur de l'entreprise, envers les personnes s'étant opposées à la mine; et sur l'émission d'ordres d'appréhension envers des dirigeants et des porte-paroles des communautés à cause de leur opposition au projet (ComIDH, 2010 : 2)¹⁰¹. Le gouvernement guatémaltèque a d'abord refusé d'appliquer les mesures ordonnées par la ComIDH (El Periódico, 2010), ce qui le place, selon la ComIDH et la *Procuraduría de los Derechos Humanos* (Ombudsman des droits de la personne – PDH), dans une claire violation de ses obligations internationales¹⁰² (Globe and Mail, 2010; Prensa Libre, 2010c). À la mi-juin 2010, le Rapporteur de l'ONU pour les peuples autochtones, James Anaya, a fait de l'activité minière un enjeu central de sa mission et a visité, notamment, les alentours de la mine Marlín (Prensa Libre, 2010d). Dans ses observations préliminaires, Anaya argumente que

les conflits actuels entourant les projets d'investissement ou de développement des ressources naturelles en territoire autochtone [...] répondent à deux questions de fond [...] : d'un côté, l'absence de cadre législatif et institutionnel a mené à des processus de consultation nettement insuffisants du point de vue des normes internationales qui reconnaissent les droits des peuples autochtones [...] Une deuxième question de fond [...] se rapporte au régime actuel de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones sur ses terres, territoires et ressources naturelles (ONU, 2010b : 2-3. Notre traduction).

Par ailleurs, Claudia Samayoa, coordonnatrice de l'ONG guatémaltèque Unidad de Protección a Defensores de Derechos Humanos (UDEFEQUA)¹⁰³, l'interprétation des enjeux

¹⁰¹ « Le 20 mai, la ComIDH a consenti des mesures de précaution en faveur des membres de 18 communautés du peuple autochtone maya: Tres Cruces, Escupijá, Pueblo Viejo, La Estancia, Poj, Sipacapa, Pie de la Cuesta, Cancil, Chual, Quecá, Quequesiguan, San Isidro, Cano, Ágel, San José Ixcániché, San José Nueva Esperanza, San Antonio de los Altos, y Siete Platos, au Guatemala. [...] Les demandeurs soutiennent que l'exploitation minière a généré de graves conséquences pour la vie, l'intégrité personnelle, l'environnement et les biens du peuple autochtone affecté [...]. Selon la demande, plusieurs puits et sources se seraient asséchés, et la présence de métaux lourds dans l'eau, conséquence de l'activité minière, ont eu des effets nocifs sur la santé des membres de la communauté. La ComIDH sollicite de l'État du Guatemala qu'il suspende l'exploitation du projet Marlín et toute autre activité liée à la concession octroyée à l'entreprise Goldcorp/Montana Exploradora de Guatemala S.A., et de mettre en place des mesures effectives pour prévenir la pollution d'ici à ce que la ComIDH puisse se prononcer sur le fond de la demande associée à ces mesures préventives » (ComIDH, 2010 : 1. Notre traduction).

¹⁰² En date d'octobre 2010, la mine Marlín était toujours en opération.

¹⁰³ UDEFEGUA offre un service de suivi, vérification, d'analyse, de protection et d'accompagnement pour des défenseurs des droits de la personne en situation de risque au Guatemala. Il s'agit de la principale source d'information systématisée concernant les attaques contre défenseurs des droits de la personne; on peut consulter son site à l'adresse suivante : www.udefegua.org.

mise de l'avant par l'ambassade canadienne a conduit à la vulnérabilisation de certains défenseurs des droits de la personne :

L'ambassade canadienne n'a pas voulu discuter ouvertement des situations dérivées des conflits autour de l'activité minière. [...] [Quand les défenseurs] ont vécu une situation très grave entre avril et mai 2007, on a insinué [à l'ambassade canadienne] qu'il serait préférable de ne pas trop élever la visibilité des défenseurs opposés à l'activité minière [...] [Par ailleurs], des ambassades d'autres pays [...] nous signalent qu'elles ne peuvent pas aborder ce sujet dans les espaces multilatéraux parce que l'ambassade [canadienne] a adopté une position d'appui aux compagnies minières, et qu'elles ne peuvent donc plus adopter de positions collectives. [...] Cela a généré une atmosphère dans la communauté diplomatique qui conditionne certains appuis aux défenseurs au fait qu'ils ne se mêlent pas ouvertement d'activité minière. [...] Cela met évidemment la sécurité [des défenseurs] en jeu [...] parce que l'ambassade ne contribue pas à rendre plus apparentes ces relations troubles [et ces] pratiques entrepreneuriales [...] intolérantes. On génère ainsi une situation où on a des problèmes de criminalisation, [...] des incidents violents [...] et des menaces très sérieuses. (Entrevue avec Claudia Samayoa, 2008. Notre traduction.)

Il n'existe malheureusement pas de source unique et systématisée qui permette de rendre compte de la violence politique dirigée à l'encontre des défenseurs de droits de la personne qui travaillent sur le sujet de l'exploitation minière ; cependant, entre 2003 et 2005, CALAS a documenté 6 cas, incluant menaces de mort, intimidations et agressions (CALAS, 2007 : 29-32). UDEFEGUA a documenté 24 cas d'attaques contre des défenseurs travaillant sur le sujet de l'exploitation minière en 2005 (UDEFEGUA, 2006 : 47-81; voir également 2005a : 13 ; 2005b : 5-6 ; et Samayoa, 2006 : 115-117) ; 16 attaques en 2006 (UDEFEGUA, 2007a : 41-82) ; 19 en 2007¹⁰⁴ (UDEFEGUA, 2007d : 9-57) ; 21 en 2008 (UDEFEGUA, 2009 : 56-85) ; 9 en 2009 (UDEFEGUA, 2010 : 88-150¹⁰⁵).

La PDH, pour sa part, déplorait déjà en 2005 l'escalade de conflictivité sociale causée par les activités minières menées sans consultation des peuples autochtones, demandait la dérogation de la loi sur les Mines pour y inclure le droit à la consultation et à l'assentiment des communautés, et demandait que le gouvernement considère un moratoire sur l'octroi de

¹⁰⁴ En 2007, mentionnons notamment le cas de Flaviano Bianchini, membre du groupe écologiste guatémaltèque *Madre Selva*, qui a reçu dans les premiers mois de l'année 2007 une série d'appels téléphoniques intimidateurs et a été victime de surveillance suite à la présentation, le 5 janvier 2007, d'un rapport sur la pollution de la rivière Tz'alá, dans le municipe de Sipakapa, causée par l'exploitation du projet *Marlin*. Les autorités guatémaltèques n'ont adopté aucune mesure de protection à faveur de *Madre Selva* et de Flaviano Bianchini, qui a dû abandonner le pays (AI, 2007b; 2007c : 4-5).

¹⁰⁵ Le rapport de UDEFEGUA inclut une analyse de la situation des défenseurs qui s'opposent aux activités minières dans le département de San Marcos et Izabal (UDEFEGUA, 2010: 33-44) et note : « ces dernières années, UDEFEGUA a été témoin de la réponse violente à l'exercice du droit à la consultation des peuples autochtones » (UDEFEGUA, 2010 : 33. Notre traduction).

concessions et la possibilité d'annuler le permis accordé au projet Marlín (Procurador de los Derechos Humanos, 2005 : 54-55). Pour Solano, si on ne prend pas en compte

la conflictivité sociale que ces investissements génèrent [...], à court et moyen terme, la stabilité politique du pays sera faible et verra, dans ces luttes sociales, un nouveau terrain de négociation, en des termes plus justes, des droits communautaires [...]. Si ces derniers ne sont pas considérés de manière prioritaire, et si les intérêts privés continuent de primer, il est probable que les graves événements du passé se répètent, avec les conséquences funestes qui les accompagnent (Solano, 2005 : 138. Notre traduction).

Cette préoccupation est également assumée par Anaya, pour qui faute de résoudre « le climat de haute instabilité et de conflictivité lié aux activités de compagnies sur les territoires traditionnels des peuples autochtones [...] le Guatemala risque de se retrouver dans une situation d'ingouvernabilité¹⁰⁶ » (ONU, 2010b : 2. Notre traduction).

2.7 Conclusion : vers une meilleure compréhension de l'insertion de l'IDE dans les processus politiques locaux et de l'impact de la communauté internationale dans le processus de transition démocratique

Notre étude de cas montre que l'intensification de l'activité minière au Guatemala s'est accompagnée de nombreux incidents et s'est convertie en l'un des principaux points de friction et de conflit entre l'État et des communautés autochtones, dans un contexte d'enlisement de la transition démocratique. Quel bilan peut-on faire, donc, du rôle joué par le Canada et de l'impact des stratégies liées aux enjeux de gouvernance du secteur minier?

En apparence, la perte de pertinence des Accords de paix et des impératifs de la transition démocratique semble une évolution naturelle, sinon souhaitée, du processus historique guatémaltèque : une normalisation suivant la crise que représente le conflit armé. Le Guatemala serait ainsi, finalement, confronté aux mêmes défis que n'importe quel pays en voie de développement.

¹⁰⁶ Voir note 97 ci-dessus.

Cette lecture risque cependant de passer outre la complexité du cas à l'étude. Si l'on s'en tient au retrait de MINUGUA pour marquer la fin de la période de transition démocratique, force est de constater que le premier mandat présidentiel « post-transition », celui d'Óscar Berger, a été marqué par des incidents qui renvoient directement au conflit armé et à ses causes structurelles. Sous ce gouvernement, la situation agraire¹⁰⁷ a donné lieu à de nombreuses violations aux droits de la personne (ONU, 2006b). Le 21 janvier 2004, des paysans engagés dans un conflit de travail furent expulsés brutalement des *fincas*¹⁰⁸ María Lourdes et La Merced, propriétés de la famille Widmann (dont était issue l'épouse du président). Durant les années suivantes, des centaines d'autres expulsions violentes furent réalisées, souvent sans respecter les procédures judiciaires requises. Une de ces évictions, à la *finca* Nueva Linda, fera 12 morts et 45 blessés (voir : Derechos en Acción, 2005).

Nous avons déjà mentionné l'augmentation importante du taux d'homicides entre 2000 et 2008. En termes absolus, l'augmentation entre 2004 et 2008 est également frappante, le nombre d'homicides passant de 4500 à plus de 6000 en 2007. Le taux d'impunité pour ces crimes est d'environ 97 % (Observatorio Centroamericano sobre Violencia, 2008 ; ONU, 2007b). Phillip Alston, Rapporteur des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, déclarait d'ailleurs lors d'une visite en 2006 que le Guatemala était « un excellent endroit pour commettre un meurtre » (ONU, 2007c : 5. Notre traduction).

La population continue de subir des conditions de pauvreté (37.4 % de la population) et d'extrême pauvreté (16 % de la population). Le Guatemala est l'un des quatre pays présentant la plus grande inégalité dans la distribution de la richesse au monde (PNUD, 2006). Confronter ces inégalités, sous l'une ou l'autre de ses formes, implique des risques importants. En février 2008, la Rapporteuse des Nations Unies pour les défenseurs des droits de l'homme constatait : « Durant les 5 dernières années, le nombre et l'intensité des attaques a pratiquement doublé, atteignant une moyenne d'une agression tous les deux jours. Entre

¹⁰⁷ Au Guatemala, l'indice de Gini sur la distribution de la terre était de 0.786 en 2003. Lors du dernier recensement agricole, en 1979, l'indice de Gini était de 0.824 (PNUD, 2004: 16). Il y a donc eu, entre 1979 et 2003, une distribution légèrement plus équitable de la terre; cependant, la structure agraire continue d'être caractérisée par une grande disparité dans la distribution de la terre (Instituto Interuniversitario de Estudios de Iberoamérica, 2005: 21).

¹⁰⁸ « *Finca* » est le terme employé pour désigner une extension de terre ou une exploitation agricole.

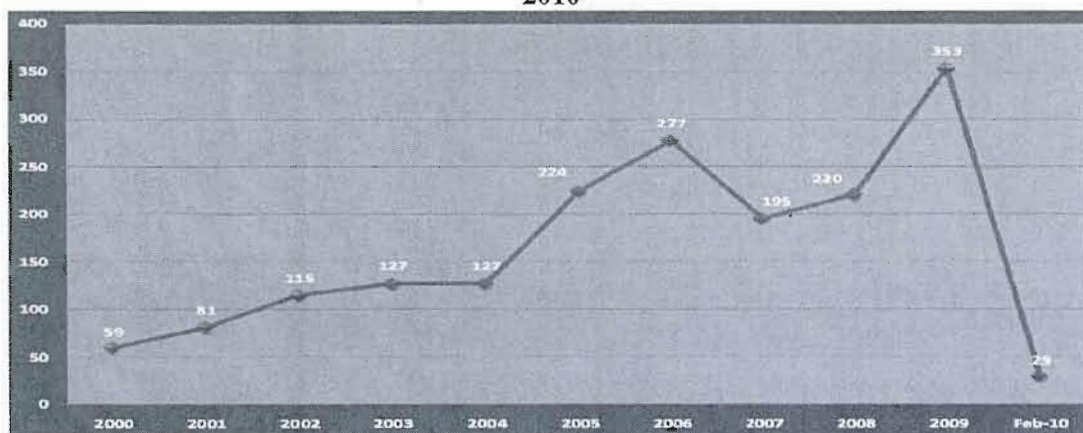
juillet 2002 et décembre 2007, 50 défenseurs ont été assassinés et 23 sont morts durant les deux dernières années. Devant un taux d'impunité de 98 % pour ces attaques, la justice au Guatemala n'est qu'un mot sans substance » (ONU, 2008a. Notre traduction).

En février 2007, l'existence d'escadrons de la mort opérant au sein des structures de l'État a été mise à jour lorsque trois députés salvadoriens au Parlement de l'Amérique centrale (PARLACEN) furent assassinés par des agents de la police guatémaltèque. Les députés, avant d'être brûlés dans leur véhicule, avaient été menés dans une maison de torture clandestine utilisée régulièrement par la police et située sur la propriété d'un militaire à la retraite (Inforpress Centroamericana, 2007b)¹⁰⁹.

L'entrée en fonction, en janvier 2008, du président Álvaro Colom n'a pas permis de corriger ces tendances. À titre d'exemple, la figure 2.3 montre l'évolution des attaques contre des défenseurs des droits de la personne (notez que les chiffres pour 2010 ne couvrent que deux mois).

¹⁰⁹ Les événements subséquents semblent lier le crime à une transaction de drogue qui aurait mal tourné, impliquant aussi un député guatémaltèque; cependant, l'enquête a été compromise lorsque les auteurs matériels, rapidement arrêtés et emprisonnés, furent assassinés et décapités dans leur cellule par un commando ayant profité d'un libre accès au pénitencier de haute sécurité, une affaire qui a entraîné la démission du ministre de l'Intérieur, Carlos Vielman, et du directeur de la police, Erwin Sperissen, des hommes forts du gouvernement de Berger. Carlos Vielman, en particulier, était issu d'un des secteurs les plus puissants de l'oligarchie, qui s'est opposée publiquement à son renvoi (Inforpress Centroamericana, 2007b). Un agent américain du Bureau fédéral d'enquête (FBI), appelé à la rescousse, aurait déclaré en juillet 2007 au Los Angeles Times que les autorités guatémaltèques « [avaient] tout fait pour entraver l'enquête » (Cité dans Prensa Libre, 2007). Notre traduction. L'ambassadeur des États-Unis au Guatemala a ensuite nié cette affirmation.

Figure 2.3 : Attaques contre des défenseurs des droits de la personne, 2000 – février 2010



Source : UDEFEGUA (2010)

Le processus électoral ayant mené au pouvoir Álvaro Colom, le plus violent depuis 1985, semble accréditer la thèse d'une transition démocratique en échec; incidemment, un des candidats pressentis pour les élections de 2011, Otto Pérez Molina, est un général à la retraite dont les liens avec le renseignement militaire sont bien connus et la participation aux campagnes militaires des années 1980 bien documentée (voir Roy Grégoire, 2007).

Pour expliquer cet échec de la transition démocratique, il faut probablement porter une plus grande attention à des réseaux parallèles aux structures formelles du pouvoir. Casaús Arzú montre ainsi l'importance fondamentale de réseaux familiaux remontant à la Conquête, « qui s'approprient l'État et exercent leur pouvoir de manière absolue et oligarque, qui empêchent [l']État de fonder son autorité sur une logique légale et rationnelle et forcent la perpétuation d'un type de domination traditionnel et clientéliste » (Casaús Arzú, 2007 : 66. Notre traduction. Consulter également les pages 154-155). Certaines de ces familles auraient réussi, durant près de deux siècles, à se maintenir dans les cercles du pouvoir, occupant plusieurs postes politique de haut niveau et « exerçant une influence politique telle que, sans être au pouvoir, elles ont modifié et contrôlé l'appareil d'État » (Casaús Arzú, 2007 : 153. Notre traduction)¹¹⁰.

¹¹⁰ L'auteure réfère ici spécifiquement à la famille Díaz-Duran.

Une autre source de ce qu'il est convenu au Guatemala d'appeler le « pouvoir parallèle¹¹¹ » est plus récente : vers la fin des années 1970, en effet, l'armée a mis sur pied des structures parallèles au ministère des Finances dans le but de financer des activités contre insurrectionnelles illégales. Cette structure s'est convertie avec le temps en une plateforme pour réaliser des activités criminelles telles que le vol de fourgons, de voitures et de banques, les enlèvements contre rançon, et le trafic de drogues et de personnes (Coalición de Derechos Humanos Contra las Estructuras Clandestinas, 2004 : 83). Or, comme le souligne Le Billon (2007),

contrairement aux forces militaires et aux processus politiques, les économies de guerre sont rarement « démobilisées » ou « surveillées » pour mitiger le risque de réémergence de conflit [...] Les dimensions politico-économiques des processus de paix sont relativement négligés, laissant les acteurs jouer du coude pour accaparer les positions économiques ou simplement continuer d'accumuler des fonds en vue d'un réarmement (Le Billon, 2007 : 104. Notre traduction).

Garrett *et al.* (2009 : 1) suggèrent pour leur part que « *systems of economic exploitation [...] tend to persist in the post-conflict context and seem to be hardly affected by the peace process* »¹¹². Au Guatemala, les réseaux créés par les militaires ayant joué des rôles majeurs dans la lutte contre insurrectionnelle ont pénétré l'État à des degrés divers, au point qu'Amnistie internationale qualifiait en 2002 le Guatemala « d'État de mafia corporative » défini comme :

[an] "unholy alliance" between traditional sectors of the oligarchy, some "new entrepreneurs", elements of the police and military, and common criminals. Members of all these sectors collude to control lucrative [...] illegal industries, including drugs and arms trafficking, money laundering, car theft rings, the adoption racket, kidnapping for ransom, illegal logging and other proscribed use of state protected lands. They also conspire to ensure monopoly control of legal industries such as the oil industry. Such crimes were always current, but are more visible and prevalent in post-conflict Guatemala. Those involved use their connections – political and with the military and police – to reap profits and intimidate or even eliminate those who get in their way, know too much, offer competition, or try to investigate their activities. The victims are not targeted for "classic" human rights reasons, such as reasons of conscience or opposition to the government. They are victimized because they threaten the financial interests of Guatemala's powerful economic elite and those in the security forces who protect them or share the spoils (AI, 2002b : 44; voir également Peacock et Beltrán. 2003).

¹¹¹ Voir Montoya (2002) sur le concept de pouvoir parallèle et sur l'impact de ces réseaux sur l'État de droit.

¹¹² Ils font référence ici spécifiquement à la République Démocratique du Congo.

En juin 2010, ces structures auraient de nouveau fait montre de leur influence en obtenant la nomination d'un fonctionnaire favorable à leurs intérêts à la tête du Ministère public, institution responsable de la persécution criminelle¹¹³.

Ces deux sources de « pouvoir parallèle » - oligarchie traditionnelle et mafias issus de la contre insurrection -, sans se confondre, se rejoignent notamment par le biais du blanchiment des profits générés par ces activités illicites. Cela est particulièrement significatif étant donné que les réseaux familiaux ayant négocié avec succès leur intégration à l'économie mondialisée l'ont fait par le biais du secteur financier (Casaús Arzú, 2007 : 167, 256 ; Coalición de Derechos Humanos Contra las Estructuras Clandestinas, 2004 : 92).

Les activités minières échappent difficilement à l'emprise de ces réseaux. Solano (2005 et 2007a et b), et Solano et Solís (2006a et b; 2007) ont amplement documenté comment l'oligarchie traditionnelle s'est posée en partenaire obligée pour les investisseurs étrangers et comment des figures militaires emblématiques sont également associées, sous diverses formes, à ces mêmes investissements (voir par exemple: Solano, 2005 : 89-94 ; également Casaús Arzú, 2007 : 150, 161). Ces investissements s'articulent souvent également avec des groupes d'intérêts proches du pouvoir, comme semblent l'indiquer l'implication personnelle de membres de la famille du président Oscar Berger et d'autres fonctionnaires publics dans le projet Marlín (Solano, 2005 : 123-124).

Sans prétendre épuiser ici cette discussion, on voit cependant que la page a peut-être été tournée trop vite sur l'étape « post-conflit ». Il y a donc lieu de se demander comment analyser d'éventuels changements de stratégie de la part des acteurs externes impliqués dans le processus de transition démocratique – du Canada notamment.

¹¹³ Cette nomination a provoqué la démission du juriste espagnol Carlos Castresana de la direction de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), instituée par l'ONU pour appuyer le Ministère public dans la désarticulation des réseaux criminels mentionnés ci-dessus. Lors de sa démission, Castresana a déclaré que « des groupes criminels [...] ont resserré les rangs contre la CICIG [...] [qui.] pour la première fois dans l'histoire du Guatemala, a touché aux intouchables, a accusé et mis en prison des personnes qui étaient au-dessus de la loi ». Castresana a accusé certains députés d'être liés à ces groupes et a demandé la destitution du nouveau chef du Ministère public, à cause « de son passé de corruption et du fait qu'il ait, depuis sa nomination, répondu à des intérêts particuliers » en désarticulant les équipes mises en place par la CICIG et en sabotant les enquêtes en cours (Prensa Libre, 2010b. Notre traduction).

Si modification il y a, notons d'abord qu'elle ne saurait s'expliquer par un changement de gouvernement au Canada, ou du personnel consulaire, hypothèse contredite par la chronologie établie dans le cadre de cette étude de cas. L'étude des énoncés officiels ne permettent pas non plus de déceler des changements en profondeur des principes guidant la politique étrangère canadienne au Guatemala. Celle-ci continue de faire une place aux droits de la personne et à la promotion de l'État de droit.

Par contre, notre étude semble démontrer que le régime produit par l'articulation des acteurs externes, de l'État guatémaltèque et des acteurs de la société civile a connu des changements profonds, modifiant radicalement l'identité politique de ces derniers. Ceux-ci n'ont pas fondamentalement changé leurs revendications; cependant, celles-ci ne s'inscrivent plus dans les mêmes rapports de force. Leurs appels ne semblent plus trouver à l'ambassade le même écho que durant les 10 ans qui ont suivi la signature des Accords de paix.

Nous proposons donc, pour comprendre le rôle des acteurs externes dans ce processus de transition démocratique, de mettre en parallèle deux notions, à savoir celle de gouvernance, que nous avons définie comme le résultat de l'exercice des différentes formes de pouvoir (structurel et relationnel) de la part des différents acteurs et celle de régime légal, qui met les dynamiques de légitimité et de régulation au centre de l'analyse du mode de gouvernance.

On peut ainsi suggérer que la manière dont le Canada intervient depuis 2004 dans le processus de transition démocratique du Guatemala n'est pas déterminée directement par les intérêts du Canada relatifs au secteur minier. Il serait imprudent de prétendre que l'appui du Canada au processus de transition démocratique est conditionné par une conception étroite de ses intérêts économiques. Par contre, l'effort déployé pour maintenir ces deux enjeux séparés et la difficulté de reconnaître l'interrelation entre l'un et l'autre conduit nécessairement, à tout le moins dans ce contexte spécifique, à des contradictions au sein de la politique étrangère canadienne. Les stratégies liées au secteur minier seraient ainsi mises en œuvre *en dépit* des effets négatifs qu'elles pourraient avoir sur les autres objectifs de la politique étrangère. Il est possible que des contradictions subsisteront tant que ces relations de causalité ne seront pas

considérées avec sérieux et introduites explicitement dans le processus d'élaboration de la politique étrangère. En ce sens, l'appui du Canada au processus de transition démocratique guatémaltèque risque d'être défini par l'équivoque plutôt que par l'efficacité.

Cette étude de cas montre également qu'un certain mode de gouvernance pour le secteur minier peut se développer sans que cela implique nécessairement que les acteurs soient liés par des dynamiques de légitimation. *A fortiori*, bien sûr, lorsque les détenteurs d'autorité au sein d'un système donné exercent leur pouvoir de manière peu explicite et que les responsabilités politiques sont, en conséquence, plus difficiles à attribuer. À mesure que les relations de pouvoir sont rendues explicites, cependant, l'existence de contradictions tend à remettre en question la légitimité de l'exercice de l'autorité.

Dans le chapitre suivant, nous discuterons du cas colombien, qui nous permettra d'analyser les mesures mises de l'avant par le gouvernement canadien pour mitiger les risques liés à l'investissement minier en contexte de conflit et répondre, en partie, à la remise en cause de sa légitimité. Il s'agira ainsi d'évaluer dans quelle mesure ces stratégies permettent de résoudre le problème de cohérence évoqué ci-dessus.

CHAPITRE III

RÉGULATION DE L'INVESTISSEMENT MINIER EN ZONE DE CONFLIT : LE SUR DE BOLÍVAR EN COLOMBIE

3.1 Introduction : le Sur de Bolívar dans le contexte des relations Canada-Colombie

À l'occasion de la Révision périodique universelle du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en 2008, le Canada recommandait à la Colombie « *[to] follow up on the recommendations made by the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous peoples in 2004* »¹¹⁴. Le Rapporteur spécial avait relevé en 2004 que « *some economic development programs, including [...] mining and oil drilling activities, have had adverse effects on the living conditions of the indigenous people's communities involved* » et recommandait que « *no investment [...] or mining of natural resources [...] should be encouraged without full and legitimate prior consultation and the involvement of the indigenous peoples* » (ONU, 2004b : par. 86 et 108). Cependant, la mise en relation, même de manière implicite, entre les impacts potentiels de l'activité minière et la situation des droits de la personne en Colombie est loin d'être chose aisée dans le cadre de la politique étrangère canadienne vis-à-vis de la Colombie. La négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC) en novembre 2008 (Canada et Colombie,

¹¹⁴ D'autres commentaires et recommandations du Canada valent la peine d'être cités ici : « *Canada noted the Government's willingness to engage constructively on improving the human rights condition of its people, and expressed support for the significant ongoing efforts in this regard. Nonetheless, it believed that the ongoing internal armed conflict continues to foster conditions for serious human rights violations and abuse. Canada recommended that the Government (a) fully prosecute extrajudicial killings, enforced disappearances and forced displacements and take strong action to stop their occurrence. Commending its success in demobilizing paramilitary groups, Canada expressed concern that some continued to operate and commit atrocities. It recommended that the Government (b) further reinforce its efforts to immediately disband and disarm all paramilitary groups, including those that regrouped under different guises, and hold them accountable for their actions. Recognizing Colombia's search for peace and reconciliation and its efforts to address claims by victims for truth, justice and reparations, Canada recommended that the Government (c) ensure all legislation and programmes in the Justice and Peace process comply with international standards. Commending its increased efforts to protect people from human rights abuses, Canada recommended that the Government (d) take greater measures to ensure the safety of all its people, including directly targeted groups such as human rights defenders, community leaders, journalists and trade unionists* » (ONU, 2009a : par. 45).

2008b) n'a d'ailleurs pas échappé aux controverses entourant l'impact de l'activité minière sur les droits de la personne.

Cet accord, qui a reçu la sanction royale le 30 juin 2010 (MAECI, 2010c), représente ainsi, sans aucun doute, un enjeu central des relations entre ces deux pays ces dernières années. La promotion d'investissements canadiens dans le secteur extractif, par ailleurs, est explicitement identifiée comme une priorité des deux parties à l'accord. Dans ce chapitre, sur la base d'une étude de cas¹¹⁵ portant sur la partie sud du département de Bolívar (Sur de Bolívar), en Colombie, nous analysons notamment dans quelle mesure la nature des risques associés à de tels investissements en zones de conflit est adéquatement prise en compte par les mécanismes de mitigation avancés par le Canada dans le cadre de l'ALECC. Nous analyserons également dans quelle mesure ces risques peuvent être pris en compte par les mesures de RSE promues par le gouvernement canadien.

Selon notre étude, les risques associés aux investissements miniers en zone de conflit en Colombie, détaillés au fil de ce chapitre, sont de trois ordres:

- Bénéficier à des groupes armés s'étant approprié, par la violence, des territoires visés par ces investissements ;
- Motiver la réorganisation et le renforcement de groupes paramilitaires préalablement démobilisés ;
- Que les investisseurs tirent bénéfice de violations aux droits de la personne commises par ces groupes contre des populations et des défenseurs des droits de la personne qui s'opposent à ces investissements.

Nous chercherons ci-dessous à déterminer dans quelle mesure les efforts de promotion des droits de la personne et de résolution du conflit du Canada seraient contrecarrés par la

¹¹⁵ Les recherches relatives à cette étude de cas ont été réalisées par l'auteur entre août et décembre 2008 dans le cadre de l'élaboration du rapport de MiningWatch Canada et CENSAT - Agua Viva (MiningWatch Canada et Censat - Agua Viva, 2009).

poursuite de ses intérêts économiques. Notre argument est articulé comme suit : après une courte revue de la littérature concernant la relation entre l'extraction de ressources et le conflit armé, nous analysons en détail les risques évoqués ci-dessus dans la région du Sur de Bolívar; par la suite, nous évaluons la validité des hypothèses mises de l'avant pour guider l'exercice du pouvoir structurel canadien dans la gouvernance du secteur minier par le biais de l'ALECC. En conclusion, nous discuterons des leçons qu'il est possible de tirer de notre étude de cas concernant la cohérence de la politique étrangère canadienne.

3.2 Conflits et ressources naturelles : une courte revue de littérature en regard du cas colombien

Il existe une abondante littérature traitant des enjeux entourant l'extraction des ressources naturelles en zone de conflit ou au sein de sociétés affectées par le conflit. Sans prétendre rendre compte de l'ensemble de cette littérature, il convient ici de préciser notre approche et d'identifier certaines lacunes analytiques qui, selon nous, méritent une attention particulière.

David et Gagné (2007 : 6) dégagent trois principales approches cherchant à définir la relation entre ressources et conflit :

- 1- La première met l'accent sur des facteurs environnementaux, les conflits découlant de *griefs* dus à la rareté ou à la distribution inégale des ressources;
- 2- La deuxième met l'accent sur *l'appât du gain* des acteurs du conflit;
- 3- Une troisième approche met l'accent sur les *faiblesses institutionnelles* des États en conflit et des facteurs politiques.

Notre approche correspond plus particulièrement aux deux dernières approches. Selon celles-ci, l'appât du gain des acteurs du conflit les pousserait « à créer et maintenir un système parallèle d'accumulation [...] basé sur des armées privées et des réseaux complexes

d'alliances et de trahisons » (David et Gagné, 2007 : 15. Notre traduction). Nous privilégions également une analyse plus historique des conflits, prenant en compte les dynamiques d'exclusion et de répression politique (voir Collier, 2004).

Notons cependant qu'une partie importante de la littérature portant sur les ressources naturelles et les conflits a tendance à restreindre son objet à l'occurrence de confrontation armée et à privilégier les analyses quantitatives multi-variées associées à des taxinomies transnationales au détriment d'analyses contextualisées et attentives aux particularités de chaque cas (voir notamment Collier et Hoeffler, 2000). La simplification induite par ces taxinomies généralisées tend alors à circonscrire les acteurs aux belligérants; ceux-ci, à leur tour, se réduisent parfois, dans le cas de conflits armés internes, au nombre de deux : l'État et les « rebelles ». Outre les limitations découlant de l'utilisation de ce terme (le lecteur considérera en ce sens le statut ambigu des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC) et autres groupes paramilitaires colombiens, que nous évoquons ci-dessous), de tels choix méthodologiques risquent d'occulter deux dimensions importantes en ce qui concerne notre objet¹¹⁶ :

- 1- Les problèmes de légitimité démocratique, d'exclusion et de violations aux droits de la personne directement issus du conflit et qui peuvent se perpétuer malgré l'absence de confrontation violente;
- 2- L'existence d'acteurs non belligérants qui exercent pourtant une influence majeure sur le conflit et sur les problèmes identifiés au point 1, incluant des acteurs internes et externes comme les FTN, les pays tiers, les institutions multilatérales, etc.

¹¹⁶ Une autre conséquence de cette tendance à la généralisation, est la réduction induite des stratégies considérées pour résoudre les conflits. Voir par exemple Billon, pour qui seulement « trois types d'interventions peuvent restreindre l'usage des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles pour financer et profiter des conflits : soustraire [militairement] les régions d'où sont issues ces ressources du contrôle des belligérants; imposer des sanctions économiques pour restreindre l'accès au marché pour ces ressources; et orchestrer le partage des revenus issus de l'extraction des ressources entre les belligérants » (Billon, 2007 : 101. Notre traduction). L'expérience colombienne et notre étude de cas permettent de considérer un éventail plus large et plus nuancé de stratégies.

En Colombie, notamment, la possibilité de « légaliser » l'économie de guerre par le biais d'investissements « légitimes » sur des terres mal acquises et la pénétration amplement documentée des paramilitaires dans plusieurs structures étatiques suggèrent pourtant la pertinence d'adopter une conception plus large du conflit et de ses acteurs (MiningWatch et Censat Agua Viva, 2009 ; sur les liens étroits entre l'État colombien et les groupes paramilitaires, et sur le rôle important joué par ces derniers dans l'économie, voir Hristov, 2009). En outre, compte tenu des antécédents historiques immédiats, même une stabilisation (discutée) des niveaux de violence s'accompagne d'indices élevés de violations aux droits de la personne et au recours courant à la violence politique comme outil de régulation sociale (Human Rights Watch, 2008), sans parler des obstacles à la réparation des torts causés durant le conflit (Roy Grégoire, 2009).

En mettant trop l'accent sur les ressources naturelles comme *cause* de conflit – ou, au contraire, en visant une gestion adéquate permettant « [d'aider] les populations locale et [de renforcer les] institutions » (David et Gagné, 2007 : 17) – on pourrait donc être tenté d'ignorer les relations entre les dynamiques historiques, les acteurs d'un conflit et la perpétuation des problèmes de légitimité démocratique et de violations aux droits de la personne¹¹⁷.

En particulier, plusieurs études traitant des ressources naturelles et du conflit éludent la question du mode d'insertion de l'IDE dans les économies de guerre, de son effet et des conditions sous lesquelles il pourrait, éventuellement, contrecarrer les dynamiques d'accumulation qui contribuent à la perdurance du conflit ou à la reproduction de relations de pouvoir empêchant la réparation des violations aux droits de la personne¹¹⁸.

¹¹⁷ Pour échapper à cette simplification en termes d'acteurs, Martineau, tel que noté plus haut, utilise la filière économique de la colombo-tantalite (coltan) pour délimiter son objet et identifier « les principaux acteurs et leurs réseaux complexes d'autorités entrecroisées, et ce, à quatre niveaux : local, régional, national et global » (Martineau, 2008 : 15).

¹¹⁸ Il existe cependant un certain nombre de travaux relatifs à des initiatives privées de construction de paix (*Business-Led Peacebuilding*) ; voir Rettberg (2004).

Le cas colombien a cependant motivé un certain nombre d'études où ces questions sont considérées. Leiteritz *et al.* (2008), par exemple, insistent sur le fait que la dichotomie établie au départ entre « *greed* » et « *grievance* » est dépassée. Selon eux,

les particularités dans les processus de production, extraction, distribution et commercialisation des ressources se combinent avec des arrangements institutionnels historiquement déterminés, ce qui affecte les stratégies des acteurs armés illégaux visant l'expansion territoriale, la pénétration et le saccage des économies régionales et le contrôle (ou l'influence) dans la politique locale (Leiteritz *et al.*, 2008 : 2. Notre traduction).

Elharawy (2008 : 93), dans le même esprit, remet en question l'hypothèse de la progression linéaire souvent postulée liant IDE, développement économique et résolution du conflit dans le contexte colombien (voir section 3.4 ci-dessous). Pour Elharawy, le conflit oppose fondamentalement une économie capitaliste de rente (grands éleveurs, spéculateurs fonciers, exportateurs de drogue, et compagnies minières et pétrolières) et une économie paysanne de subsistance (Elharawy, 2008 : 91). Des réseaux lieraient les groupes paramilitaires et les tenants de l'économie de rente, et le développement d'intérêts économiques propres de la part des premiers cristallisent encore le conflit¹¹⁹. Selon l'auteur, entre 1980 et 2000, les paramilitaires colombiens ont acquis 4.5 millions d'hectares, soit 50 % des terres les plus fertiles de la Colombie. Cette expansion territoriale s'est accompagnée de la consolidation de leur pouvoir au niveau régional et local, menant souvent à la cooptation des institutions de l'État (Elharawy, 2008 : 92). La libéralisation de l'économie et la concentration de la terre ont entraîné une diminution de la productivité qui s'est accompagnée, de nouveau, d'un transfert de la production agricole vers l'agro-industrie d'exportation. Pour ces industries, le déplacement violent de la population peut également contribuer à la disponibilité de main d'œuvre à bon marché, assurant ainsi la compétitivité sur le marché international (Elharawy, 2008 : 93).

Pour Gutiérrez Lemus (2004 : 20), la « sécurisation » de certaines régions de la Colombie s'accompagne d'un processus de concentration de terres et d'investissement de l'État dans les

¹¹⁹ Salvatore Mancuso, un dirigeant des AUC, déclarait par exemple : « Nous avons des plantations de palme africaine. J'ai personnellement convaincu les investisseurs d'investir dans ces projets, qui sont à la fois durables et rentables » (Elharawy, 2008 : 93. Notre traduction). Concernant le processus de démobilisation et remobilisation des groupes paramilitaires en Colombie, on consultera Human Rights Watch (2008 et 2010) et Gonzalez Posso (2008); également : MAPP-OEA (2006a : 7; 2006b : 9; 2007a : 8; 2007b : 4-9; 2007c : 4; 2009 : 8).

infrastructures de base, une dynamique lucrative pour les grands propriétaires terriens. Le conflit armé s'accompagne ainsi d'une transition de l'économie paysanne à une économie de marché caractérisée par la prédominance des grandes plantations agroindustrielles. Les fumigations réalisées dans le cadre du Plan Colombie, destinées à l'éradication des plants de *coca*, ne sont pas étrangères à cette dynamique, car elles affectent également l'agriculture de subsistance de plusieurs petits propriétaires, qui sont à leur tour forcés de se déplacer (Gutiérrez Lemus, 2004 : 27)¹²⁰.

Lavaux (2007 : 19) prétend qu'il y a une interconnexion profonde entre les aspects politiques, économiques, militaires, sociaux et environnementaux du conflit armé en Colombie. Elle aborde la relation entre les IDE et les acteurs du conflit de deux manières : elle prétend que l'État et les compagnies transnationales ont contribué à l'augmentation de la violence sociale dans plusieurs régions, d'une part en déplaçant des populations et en causant des dommages à l'environnement sans supervision ou contrôle ; et d'autre part en créant une économie d'exclusion qui exacerbe les tensions sociales. De plus, poursuit-elle, des groupes armés illégaux (GAI) exploitent eux-mêmes des ressources naturelles¹²¹ et se financent par des mécanismes d'extorsion sur l'exploitation des ressources naturelles à des niveaux atteignant jusqu'à un tiers de leurs revenus (Lavaux, 2007 : 21).

3.3 Risques associés à l'investissement minier en zone de conflit en Colombie : Sur de Bolívar

Il convient de préciser que les sources utilisées dans le cadre de notre étude de cas relèvent en grande majorité du domaine public. Il est également pertinent de souligner que certaines d'entre elles émanent d'un mécanisme mis en place par le gouvernement colombien pour prévenir des violations graves aux droits de la personne, appelé *Sistema de alertas tempranas* (SAT). Le bureau de l'Ombudsman colombien des droits de la personne (*Defensoría del*

¹²⁰ Pour une discussion plus approfondie de l'impact des fumigations, consulter Walsh *et al.* (2008).

¹²¹ Notamment des mines de charbon dans le département de César, des mines d'or dans le nord du département d'Antioquia et dans le Sud de Bolívar, des mines d'émeraudes dans le département de Boyacá, et du pétrole dans Arauca (Lavaux, 2007 : 19)

Pueblo) élabore périodiquement, dans le cadre du SAT, des analyses de risque correspondant à des régions particulièrement touchées par le conflit armé. L'Ombudsman émet ainsi des recommandations au pouvoir exécutif dans le but de prévenir d'éventuelles violations, ce qui peut inclure, par exemple, des déploiements de troupes ou l'allocation de ressources pour la protection de défenseurs des droits de la personne¹²².

3.3.1 Investissements et motivations des groupes responsables de violations aux droits de la personne

Les risques analysés ci-dessous tiennent principalement au déplacement forcé de population, lequel est loin de se circonscrire au *Sur de Bolivar*. L'État colombien estime que 6,8 millions d'hectares ont fait l'objet d'appropriation violente de la part de groupes armés au cours du conflit¹²³, une dynamique qui n'est pas étrangère aux flux d'IDE ou à l'extraction des ressources naturelles. En 2005, le Groupe de travail des Nations Unies sur la disparition forcée notait en effet que:

The conflict [has been] complicated by interests [...] in exploitation of huge deposits of oil and other mineral resources found across the country's major regions. Struggle for and control of flow of incomes or rents from these economies [provide] additional sources for financing of the armed conflict, as well as the motivations and strategies for continuing it. The interests involved [range] from the local, through the national, to the transnational [...] It seems that the possession of land has become one of the objectives of the paramilitary forces. Various sources report that disappearances perpetrated against the civilian population in rural areas may be aimed at causing terror and displacement, and the unlawful appropriation of land and other property (ONU, 2006a : par. 13 et 56).

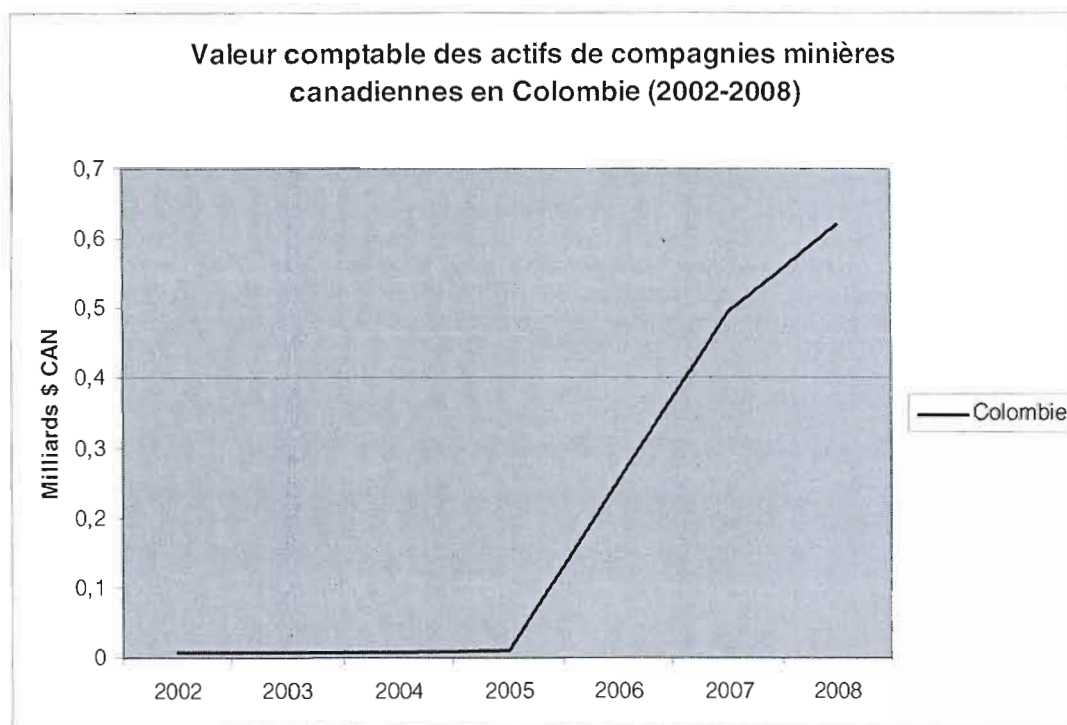
¹²² Ainsi, « *the early warning system (sistema de alerta temprana - SAT) is the main instrument to prevent displacement. [...] Representatives of the Ombudsman closely monitor the situation of the civilians in five key areas in Colombia and establish reports analyzing the risks that the civilians may face in function of military movements, possible armed hostilities and other factors. These reports are transmitted [...] to an Inter-ministerial Committee for Early Warning (Comité interministerial para la alerta temprana - CIAT) which is chaired by the ministry of Interior [...]. Based on the reports and other information available to it, CIAT decides to issue an early warning, thus freeing budgetary and other resources in order to preventively respond to specific threats* » (ONU, 2007a : par. 42).

¹²³ La superficie terrestre de la Colombie est d'approximativement 100 millions d'hectares. Les estimations les plus conservatrices placent à 1,2 millions d'hectares la superficie des terres abandonnées à cause du conflit armé; le Movimiento Nacional de Víctimas estime ce chiffre à 10 millions d'hectares; Acción Social, l'agence gouvernementale chargée des personnes déplacées, le place à 6,8 million. Selon Internal Displacement Monitoring Centre, créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'intérêt économique des acteurs armés est la cause principale des déplacements forcés (IDMC, 2009 : 28-29).

Pour sa part, le Représentant spécial de l'ONU pour les déplacés internes mentionnait en 2007 que « *displaced persons [...] suspect that while displacement may originally have been caused by armed conflict, the taking over of their lands by large corporations is at least a side effect, if not part of a policy of forced displacement* » (ONU, 2007 : par. 53).

Ces problèmes n'ont cependant pas dissuadé plusieurs compagnies canadiennes d'investir en Colombie, comme le montre la figure 3.1¹²⁴.

Figure 3.1



Source : MRNC, 2009.

La région du Sur de Bolívar est l'une des régions vers lesquelles ces investissements ont été dirigés. Elle appartient géographiquement à la région du Magdalena Medio, qui inclut les municipalités du sud du département de Bolívar et les sections des départements de

¹²⁴ En fait, l'ambassade canadienne en Colombie estime à plus de 2 milliards les investissements de sociétés canadiennes en Colombie pour 2007 et 2008, particulièrement pour l'acquisition de propriétés minières et pétrolières (MAECI, 2007b : 11).

Santander, César et Antioquia riveraines de la rivière Magdalena. Le centre économique du Magdalena Medio est la ville de Barrancabermeja, dans le département de Santander. Le Magdalena Medio est une région stratégique¹²⁵ qui a été particulièrement affectée par le conflit armé colombien. Selon l'ONG *Programa de Desarrollo y Paz del Magdalena Medio* (PDPMM)¹²⁶, entre 1994 et 2007, 116 453 personnes ont été déplacées de force dans la région, dont 53 202 provenant de la région du Sur de Bolívar (PDPMM, 2008b). Entre 1997 et 2007, 2 355 civils du Magdalena Medio sont morts de causes violentes pour des motifs politiques, dont 380 dans le Sur de Bolívar. Durant cette période, 75 % des violations aux droits de la personne sont attribuées à des groupes paramilitaires (PDPMM, 2008c)¹²⁷.

Sous contrôle de la guérilla dans les années 1970, la région a fait l'objet d'une prise de contrôle de la part de groupes paramilitaires à partir des années 1980 (MAPP-OEA, 2005a : 5). Cette prise de contrôle s'est accompagnée de violations massives aux droits de la personne, notamment entre 1998 et 2001¹²⁸. Elle s'est également accompagnée d'attaques

¹²⁵ « Le Magdalena Medio est un passage direct entre les départements frontaliers et les départements du centre du pays, ce qui signifie que les acteurs armés illégaux qui y sont installés se convertissent en intermédiaires pour approvisionner d'autres régions stratégiques » (Defensoría del Pueblo, 2008 : 3. Notre traduction).

¹²⁶ Le PDPMM relève de la fondation Centro de Investigación y Educación Popular (CINEP) et du diocèse de Barrancabermeja. Via l'Observatoire de paix du Magdalena Medio (OPI), il fait le suivi des violations aux droits de la personne et à la violence politique et sociale dans la région. Il bénéficie de financement de la part de l'Union européenne, de la Banque Mondiale et de l'État colombien. Voir : www.pdpmm.org.co.

¹²⁷ Le reste des violations est attribué pour 14 % à des inconnus, 5 % à la guérilla des *Fuerzas Armadas Revolucionarias* (FARC), 4 % à l'armée colombienne et 2 % à la guérilla de l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN) (PDPMM, 2008c).

¹²⁸ Des témoins ont affirmé devant la Commission interaméricaine des droits de la personne (ComIDH) « [qu'] en mai 1998, le chef paramilitaire Carlos Castaño Gil a annoncé une offensive contre la population du Sur de Bolívar qui a effectivement commencé le 11 juillet 1998 avec une incursion paramilitaire dans le village de Cerro de Burgos, municipalité de Simití [...]. Devant ces menaces, des centaines d'habitants se sont vus obligés de se déplacer vers le municipe de San Pablo [...]. Durant le second semestre, plus de 10 000 paysans ont participé à l'exode ayant eu lieu dans le Magdalena Medio » (ComIDH, 2008a : note I. Notre traduction). Amnistie internationale (AI) a rapporté les incidents suivants : Incursion de 300 hommes armés à Pueblito Mejía en mars 1998 (AI, 1998a) et à Cerro de Burgos (Simití) à deux reprises en juin 1998 (AI, 1998b et AI, 1998c); le 12 avril 1999, les forces aériennes colombiennes et l'armée de terre ont mené des opérations de bombardements massifs et indiscriminés visant des zones rurales autour des localités de San Pablo et Simití; 1000 personnes fuirent leurs demeures. À partir du 13 avril 1999 des forces paramilitaires ont encerclé ces communautés rurales, et torturé et assassiné quelques habitants (AI, 1999b; voir également AI, 1999a); en juin 1999, une incursion paramilitaire accompagnée d'homicides sélectifs eut lieu dans une communauté de San Pablo (AI, 1999c); en avril 2000, 17 civils sont séquestrés par un groupe de 400 paramilitaires à Cerro Azul (San Pablo) (AI, 2000a); en mai 2000, 250 paramilitaires prirent la ville de Pueblito Mejía et 10 victimes furent reportées dans les villages voisins (AI, 2000b); en juin 2000, 100 paramilitaires entrent dans la ville de Pueblo Mejía et séquestrent deux personnes; ils réalisent de nombreuses incursions dans plusieurs villages de Morales et de Santa Rosa (AI, 2000c); en mai 2001, quelques 1 500 personnes ont fui leurs demeures après que des troupes paramilitaires eurent occupé une communauté de Simití, brûlé 26 maisons et enlevé une personne (AI, 2001b; voir également AI, 2001a).

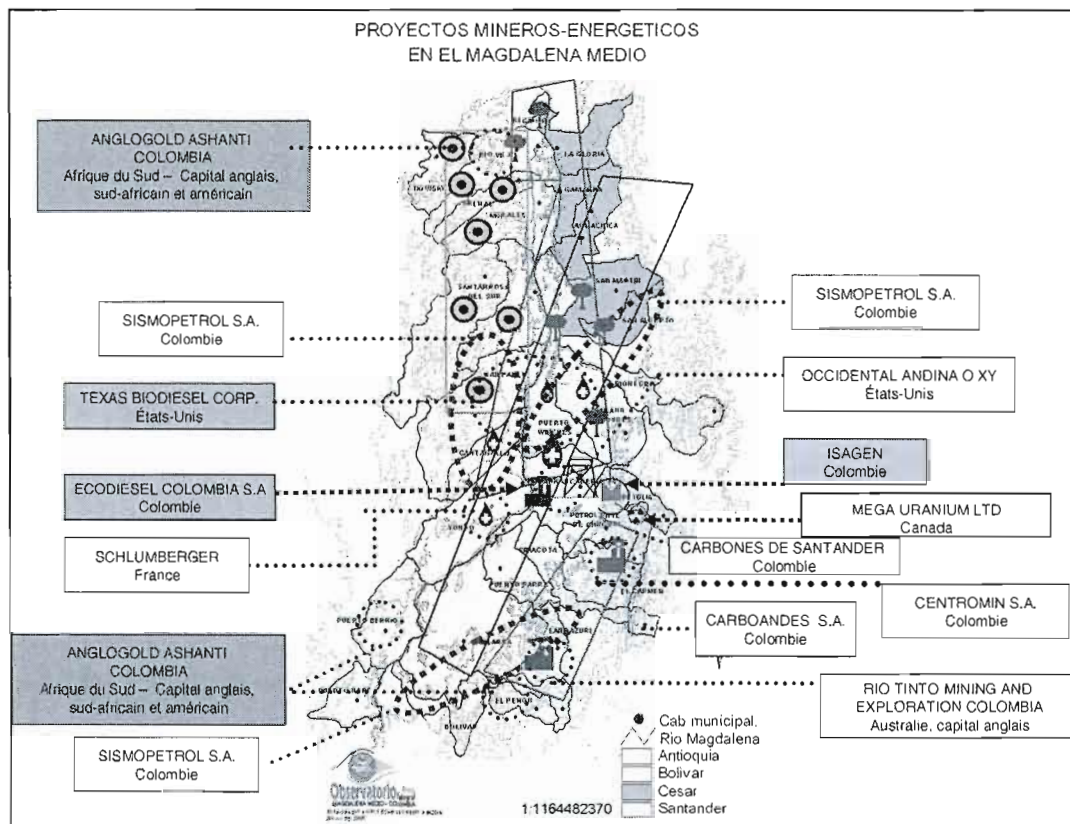
contre des défenseurs des droits de la personne à Barrancabermeja¹²⁹. Selon des témoignages présentés devant la ComIDH, durant leurs incursions dans les villages pendant cette période, les forces paramilitaires étaient appuyées par voie fluviale, aérienne et terrestre par des troupes de l'armée colombienne (ComIDH, 2007 : par. 11)¹³⁰.

Les investissements directs étrangers actuels et projetés dans la région sont substantiels, et incluent des projets d'extraction de métaux précieux, de pétrole, de charbon, et de production de palme africaine. Ces investissements s'accompagnent de nombreux projets d'infrastructure, pour une injection totale anticipée de plus de 6 milliards de dollars entre 2007 et 2012 (PDPMM, 2008a). La figure 3.2 montre certaines compagnies extractives opérant dans le Magdalena Medio.

¹²⁹ Voir : AI, 1998e; AI, 1998f; AI, 2001c; AI, 2001d; AI, 2002a; et ONU, 2001 : par. 132.

¹³⁰ Des rapports des Nations Unies mentionnent également que « se sont multipliées les informations à l'effet que des groupes paramilitaires utilisent des hélicoptères pour la diffusion de propagande et des actions de combat, comme dans le Sud de Bolívar en novembre 1998. Il est inexplicable que ces vols nombreux puissent échapper au contrôle de l'espace aérien, qui est très strict en Colombie » ONU, 1999 : par. 36. Notre traduction).

Figure 3.2 : Quelques compagnies opérant dans la région du Magdalena Medio et pays d'origine (2008)



Source : PDPMM (2008)

Outre les compagnies citées à la figure 3.2, d'autres compagnies minières inscrites au Canada ont eu et maintiennent des intérêts dans la région (MiningWatch Canada, Censat - Agua Viva, 2009 : 26-27).

Les analyses de risque de la *Defensoría del Pueblo* révèlent que ces investissements ne sont pas étrangers aux motivations et stratégies des groupes paramilitaires qui ont pris contrôle de la région :

Historiquement, le conflit armé dans le Sur de Bolívar est lié à la valeur stratégique du territoire en termes militaires, politiques et économiques; ainsi qu'à la reconfiguration du pouvoir local et régional, au contrôle et à la dévastation des mouvements sociaux, au contrôle des activités productives (ressources naturelles, minérales et mégaprojets), à l'expropriation et à l'achat de terres, via l'utilisation

de la violence, pour le développement de projets industriels et agroindustriels (Defensoría del Pueblo, 2006 : 3. Notre traduction).

À titre d'exemple, des représentants des communautés victimes de déplacements forcés en 1998 ont suggéré que ceux-ci étaient attribuables à l'intérêt de certaines compagnies transnationales pour l'exploration de gisements d'or jusqu'alors exploités artisanalement par les communautés locales (Nizkor, 1998).

Selon un autre document de la *Defensoría del Pueblo*,

Depuis 1997, le projet paramilitaire a été attiré et a réussi à s'installer dans la région [...]; sa présence a exacerbé le contrôle des excédents de l'économie licite et illicite, en particulier de la production aurifère [...]. Les structures paramilitaires, dans leur processus de consolidation, ont réussi à pénétrer les forces de l'ordre au niveau local et régional et elles ont subordonné les organisations sociales et communautaires par la violence et la peur. Durant cet âpre processus de dispute territoriale [...] qui a atteint son paroxysme entre les années 2000 et 2004, la situation de risque pour la population civile a augmenté ostensiblement, présentant un patron systématique de violations massives aux droits de la personne et au droit humanitaire international des communautés (Defensoría del Pueblo, 2006 : 5. Notre traduction).

L'intérêt démontré par des compagnies étrangères pour les ressources minières dans la région a donc pu représenter un incitatif supplémentaire pour les groupes paramilitaires. L'évaluation de risque de la *Defensoría del Pueblo* signale à cet effet que :

Comme il s'agit d'une zone de colonisation spontanée, plusieurs exploitations agricoles et activités minières réalisées par des paysans et des mineurs artisanaux ne se fondent pas sur des titres de propriété définis; les groupes armés profitent de cette condition pour favoriser leurs intérêts économiques en vue d'éventuelles concessions futures à des compagnies transnationales qui se dédient à l'exploitation minière (Defensoría del Pueblo, 2006 : 3. Notre traduction).

Ainsi, dans la municipalité de El Regidor, selon le témoignage d'un dirigeant de FEDEAGROMISBOL, plus de la moitié des terres auraient été achetées, à faible prix, sous la menace suivante : « nous achetons de toi, ou nous payons ta veuve »¹³¹.

¹³¹ Entrevue de l'auteur avec Teofilo Acuña, président de FEDEAGROMISBOL, Bogota, août 2008. Notre traduction.

3.3.2 Réorganisation et permanence de groupes paramilitaires

La démobilisation des groupes paramilitaires associés aux Autodefensas Unidas de Colombia (AUC) est souvent invoquée pour décrire une tendance positive dans la dynamique du conflit armé. Cette tendance, à son tour, est supposée être consolidée par le biais d'investissements directs étrangers qui fourniraient des sources de revenus légitimes aux membres démobilisés des AUC. La discussion des nombreuses controverses associées à ce processus de démobilisation n'est pas le propos de notre étude de cas¹³² ; celle-ci, cependant, suggère que les investissements prévus dans le secteur extractif constituent l'une des causes de la réorganisation de groupes d'ascendance paramilitaire dans le Magdalena Medio.

Le processus de démobilisation des groupes paramilitaires est soumis à une vérification internationale de la part de l'Organisation des États Américains (OEA), via la mise en place de la *Misión de Apoyo al Proceso de Paz* (MAPP-OEA). Dans le Sur de Bolívar, ce processus a débuté en 2005, avec la démobilisation du *Bloque Central Bolívar* (BCB), affiliée aux AUC. Le BCB était à cette époque l'organisation paramilitaire la plus importante de Colombie, avec approximativement 4 400 hommes (MAPP-OEA, 2005b : 5). En 2006, 2 500 hommes du BCB se sont démobilisés dans la municipalité de Santa Rosa, Sur de Bolívar (MAPP-OEA, 2006a : 5). Cette même année, et dans les années suivantes, les rapports de MAPP-OEA font état de la réorganisation de groupes liés aux anciennes structures paramilitaires dans la région MAPP-OEA, 2006a : 7; 2006b : 9; 2007a : 4; 2007c : 4; 2009 : 8¹³³. Les analyses de risque de la *Defensoría del Pueblo* mentionnent pour leur part de nombreux incidents attribués à de tels groupes (Defensoría del Pueblo, 2006 : 9). Selon MAPP-OEA, d'anciens intégrants du BCB sont menacés de mort quand ils refusent de se remobiliser (MAPP-OEA, 2008a : 9-10)¹³⁴. Ainsi, à Barrancabermeja, la *Defensoría del Pueblo* identifiait en mars 2007 comme « population à risque » les démobilisés qui refusaient

¹³² On pourra cependant consulter Human Rights Watch, 2008 et 2010; Hristov, 2009 : 146-165.

¹³³ Pour une analyse du processus de remobilisation à l'échelle nationale, voir : MAPP-OEA, 2007b : 4-9.

¹³⁴ À l'échelle nationale, entre le début du processus de démobilisation des AUC en 2004 et septembre 2008, 1 658 paramilitaires démobilisés auraient perdu la vie, la majorité ayant été victimes d'homicide (ComIDH, 2008b : par. 24).

de reprendre leurs activités criminelles malgré les pressions de membres actifs de leurs anciennes structures paramilitaires¹³⁵.

Les analyses de risque de la *Defensoría del Pueblo* suggèrent que depuis la démobilisation des membres des AUC en 2005 et 2006,

l'intérêt des acteurs armés illégaux sur la Serranía de San Lucas [chaîne montagneuse traversant le Sur de Bolívar] se fonde sur le contrôle du territoire et sur l'exploitation de ses richesses naturelles (nickel, uranium, charbon, argent, platine, zinc et or, entre autres). Des membres [du BCB] ont continué de réaliser des opérations de renseignement et d'appui logistique [...] après la démobilisation. On observe [...] de nouveaux groupes armés [dont] l'objectif [est] de maintenir la domination [...] que le BCB exerçait par le passé [et] de continuer d'exercer une influence sur les décisions des administrations municipales dans le domaine de la sécurité et de l'investissement privé et public [...]. Pour arriver à ces fins, les groupes paramilitaires ont utilisé la violence pour imposer leur « autorité » (Defensoría del Pueblo, 2007b : 4. Notre traduction)¹³⁶.

La remobilisation de structures d'ascendance paramilitaire répondrait donc à la nécessité de maintenir le contrôle de l'économie de la région; c'est pourquoi « l'arrivée de grands capitaux nationaux et internationaux à la zone nord-orientale [...] continuera de représenter un grand intérêt pour les acteurs armés illégaux du conflit, qui verront dans ce genre de projet la possibilité de tirer profit des flux monétaires qui circuleront dans la région » (Defensoría del Pueblo, 2008 : 9. Notre traduction).

3.3.3 Investissements à risque de bénéficier de violations aux droits de la personne

De toute évidence, l'intérêt de GAI pour ces flux soulève la possibilité que des violations aux droits de la personne soient commises dans le but d'assurer des conditions propices à la concrétisation des investissements et à leur rentabilité. Notre étude de cas suggère, d'une part, que ce risque est indépendant des intentions, pratiques ou politiques (de RSE ou d'autre type)

¹³⁵ « Selon le département de police du Magdalena Medio, durant 2006 et [une partie de l'année] 2007, 8 démobilisés ont été assassinés et 23 autres ont été capturés; cependant, certaines organisations sociales de la région et certains médias de communication estiment que 15 démobilisés ont été assassinés depuis la démobilisation et que 15 autres personnes ont été assassinées durant les 5 derniers mois en relation avec des disputes internes de groupes d'ascendance paramilitaire » (Defensoría del Pueblo, 2007a : 2-3. Notre traduction).

¹³⁶ La *Defensoría del Pueblo* arrive à une conclusion similaire pour Barrancabermeja (Defensoría del Pueblo, 2007a : 2-3. Notre traduction).

des compagnies qui promeuvent ces investissements; d'autre part, qu'on peut légitimement mettre en doute la volonté de l'État colombien d'assurer le respect des droits de la population locale éventuellement affectées par ces investissements.

Dans le Sur de Bolívar, depuis 1994, des mineurs artisanaux se sont organisés au sein de l'*Asociación Minera del Sur de Bolívar*, qui s'est ensuite convertie en *Federación Agrominera del Sur de Bolívar* (FEDEAGROMISBOL). FEDEAGROMISBOL s'oppose à l'exploitation industrielle de l'or dans le Sur de Bolívar et réclame l'établissement d'une réserve minière spéciale (Defensoría del Pueblo, 2007b : 14), ce qui aurait effectivement comme conséquence d'empêcher toute exploitation industrielle dans cette région : « Pour nous, FEDEAGROMISBOL a été un projet de vie. L'exploitation de l'or doit être faite de manière rationnelle, et pour le bénéfice de la communauté. Il y a de l'or ici pour 400 ou 500 ans, mais les entreprises transnationales veulent l'exploiter en 15 ans. Nous, nous faisons vivre 35 000 personnes avec ça »¹³⁷.

Quant à savoir si un investissement dans le Sur de Bolívar court le risque de bénéficier de violations aux droits de la personne, les incidents impliquant les membres et les dirigeants de FEDEAGROMISBOL, méritent évidemment une attention particulière. L'ONU rapporte que des représentants de la fédération « *have been regularly threatened, persecuted, killed and disappeared* » au fil des années (ONU, 2002a : par. 153). En ce sens, la mort d'Alejandro Uribe, dirigeant de l'*Asociación de Mineros de Bolívar*, affiliée à FEDEAGROMISBOL, est troublante :

Le 19 septembre 2006, des membres du bataillon antiaérien Nueva Granada de l'armée colombienne ont, selon des rapports, donné la mort à Alejandro Uribe Chacón [...]. Des témoins ont informé qu'ils avaient vu les soldats emporter son cadavre vers la base militaire de San Luquitas, municipalité de Santa Rosa. Selon les rapports, le 20 septembre l'armée a présenté le cadavre de Uribe aux autorités judiciaires, indiquant qu'il s'agissait d'un guérillero mort au combat. Divers témoins ont affirmé que, dans la dernière année, des membres du bataillon antiaérien Nueva Granada ont menacé d'assassiner des dirigeants de FEDEAGROMISBOL. Ainsi, les rapports mentionnent que les soldats ont indiqué aux habitants de la zone que leurs opérations avaient pour objet de garantir les intérêts de compagnies minières internationales dans la zone (AI, 2007a. Notre traduction).

¹³⁷ Entrevue de l'auteur avec Teofilo Acuña, Bogota. août 2008. Notre traduction.

Equipos Cristianos para la Paz (ECAP), une ONG internationale d'observation des droits de la personne dont le siège est à Barrancabermeja, rapporte les éléments suivants : « *Frightened area residents [...] reported that members of the Nueva Granada Battalion told them on the 21st of September : 'This will not be the only death that you will have. There will be more deaths of leaders' »* (ECAP, 2006).

Pour la *Defensoría del Pueblo*, la population civile de la région court de graves risques : « Nous ne pouvons pas écarter [...] des confrontations armées avec interposition de populations civiles, des homicides sélectifs et de configurations multiples, des massacres, des accidents ou incidents liés à des mines antipersonnelles, la destruction de biens civils, des déplacements forcés, des recrutements forcés [...] Le risque est considéré comme élevé » (Defensoría del Pueblo, 2006 : 10. Notre traduction).

Pour mitiger ces risques, elle recommande :

Au ministère des Mines et de l'Énergie [...] qu'il mette sur pied des programmes d'exploitation durable des zones minières du Sur de Bolívar dans le cadre desquels un appui technique et financier soit apporté, avec en priorité le respect des titres et de l'occupation des terres de la population qui se dédie à l'exploitation minière; et à INCODER [Instituto Colombiano de desarrollo rural] qu'il exécute des programmes d'identification et de légalisation de lots avec une attention prioritaire à la population se dédiant à l'activité minière dans le Sur de Bolívar (Defensoría del Pueblo, 2006 : 12. Notre traduction).

En juin 2007, de nouveau, la *Defensoría del Pueblo* a émis une analyse de risque concernant les municipalités de San Pablo, Santa Rosa del Sur et Simití, Sur de Bolívar. Parmi la population en situation de risque à ce moment se trouvaient « 20 000 personnes de la zone urbaine et rurale des municipalités mentionnées, et en particulier 3000 personnes qui vivent dans les communautés du canyon de la rivière Santo Domingo [...] [et] les dirigeants des associations de mineurs et de la Federación Agrominera del Sur de Bolívar » (Defensoría del Pueblo, 2007b : 3. Notre traduction).

Les risques encourus par ces personnes incluraient des rétentions illégales, des prises d'otages, des homicides sélectifs, des disparitions forcées, des attentats, des massacres, des déplacements forcés massifs et individuels, et sont considérés « élevés » par la *Defensoría*. Pour mitiger ces risques, on recommande au ministère des Mines et de l'Énergie de prioriser

l'occupation traditionnelle des terres de la population dédiée à l'exploitation minière artisanale et d'accepter la proposition de FEDEAGROMISBOL de déclarer une réserve minière spéciale (Defensoría del Pueblo, 2007b : 5, 13-14. Notre traduction).

Ces recommandations suggèrent que du point de vue de la *Defensoría del Pueblo*, en éliminant la perspective de certains investissements, on éliminerait des incitatifs à la perpétration de violations aux droits de la personne. Bien que l'État colombien ait tenu des négociations (toujours infructueuses) avec FEDEAGROMISBOL en ce sens (Mesa Minera del Sur de Bolívar, 2008), sa volonté politique demeure cependant ambiguë. À titre d'exemple, le 26 avril 2007, des troupes du bataillon Nueva Granada ont arrêté, sur la base de rapports de renseignement militaire, Teofilo Acuña, président de FEDEAGROMISBOL, « *on the very day that he and the miners' federation were to meet with representatives of the Colombian government to discuss their concerns for the mining lands and human rights* » (ECAP, 2007a). Acuña a été libéré 10 jours après, l'ordre d'appréhension ayant été révoqué par le juge d'instruction (ECAP, 2007b : 6).

Selon Acuña, « *[his] arrest was a result of army "intelligence" that claimed [he] was organizing anti-multinational meetings and demonstrations after the death of Chacón [...] All this was perfectly true, but perfectly within the law. Five days after [his] release [he] received an email threat calling [him] a terrorist and a guerrilla, and stating that [he] would pay for what [he] had done along with the others involved* » (The Guardian, 2008).

Acuña a dû abandonner la région pour protéger sa vie¹³⁸. Selon ECAP, au courant de l'année 2007, des soldats ont évoqué, à l'occasion de visites dans les communautés, la possibilité de nouvelles agressions. Leurs commentaires suggèrent également l'existence de liens entre eux et un groupe d'ascendance paramilitaire appelé *Águilas Negras* (ECAP, 2007b : 6). En avril 2008, un courrier électronique en provenance d'inconnus disant appartenir aux *Águilas Negras* fut envoyé à différents défenseurs des droits de la personne du Magdalena Medio, dans lequel 9 personnes et organisations étaient déclarées « objectifs militaires », incluant FEDEAGROMISBOL (*Águilas Negras*, 2008).

¹³⁸ Entrevue avec Teofilo Acuña, Bogota, août 2008.

Acuña doute que l'État colombien ait l'intention de protéger les droits de la population de manière impartiale face à un éventuel investissement minier :

L'armée a dit que l'entreprise allait entrer de gré ou de force. Les Águilas Negras disent que nous sommes des objectifs militaires parce que nous sommes « contre les transnationales, contre l'armée ». Des représentants de l'armée nous ont dit : « nous sommes ici pour faire entrer l'entreprise ». L'armée dit à la population que FEDEAGROMISBOL est contre le développement. Je crois que l'intention est de nous expulser. C'est une politique d'État, de favoriser les transnationales. Mais d'un autre côté nous avons développé un sentiment d'appartenance. Ils devront nous tuer tous s'ils veulent nous expulser¹³⁹.

Ces paroles ont eu un écho troublant : le 10 février 2010, deux membres de la fédération ont été assassinés par des inconnus (FEDEAGROMISBOL, 2010).

3.4 L'hypothèse du cercle vertueux de l'investissement en zone de conflit et les mécanismes de mitigation proposés par le Canada

Comme nous l'avons évoqué au chapitre I, l'une des manières dont s'exerce le pouvoir structurel du Canada dans le secteur minier en Amérique latine est la signature de traités visant la protection de l'investissement. Pour analyser l'impact des politiques du Canada dans le secteur minier sur ses efforts de promotion des droits de la personne, il est donc nécessaire de revisiter l'hypothèse postulant une relation nécessairement vertueuse entre des investissements accrus, le développement et la résolution du conflit¹⁴⁰, qui est au centre des raisons évoquées par le Canada pour justifier la signature de l'ALECC.

¹³⁹ Entrevue de l'auteur avec Teofilo Acuña, Bogota, août 2008, notre traduction. De manière générale, selon des données du CIAT pour 2004, près de 22 % des analyses de risque émises par la *Defensoría del Pueblo* se traduisent en mesures concrètes de protection, ou *alertas tempranas* (Observatorio del Programa Presidencial de Derechos Humanos y DIH, 2004 : 14). Selon les Nations Unies, en 2003, dans 31 % des cas, malgré l'émission d'*alertas tempranas*, les infractions anticipées se sont consommées. En août 2004, 46 % des *alertas* émises n'ont pas prévenu l'infraction (ONU, 2005 : par. 29). En outre, les recommandations de l'Ombudsman ne mènent à des actions concrètes que dans un nombre réduit de cas : entre janvier et septembre 2008, 62 analyses de risque émises n'ont donné lieu qu'à 28 actions du CIAT (ONU, 2009b : 21).

¹⁴⁰ Une suggestion similaire est faite par Bonnie Campbell dans un contexte différent pour l'Afrique (Campbell, 2004 : 102). Pour une discussion générale des impacts mitigés des investissements miniers en termes de développement, voir : Boulanger, 2006.

Les discussions exploratoires entre le Canada et les pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) en vue de la signature d'accords de libre-échange ont débuté en août 2002. En juin 2007, le Canada a annoncé le début de négociations avec le Pérou, l'Équateur et la Colombie. L'ALECC a été signé le 21 novembre 2008. Il s'agit du 6^e traité de libre-échange signé par le Canada dans les Amériques (MAECI, 2008a)¹⁴¹. Des accords de coopération concernant les droits des travailleurs et l'environnement ont également été signés (Canada et Colombie, 2008a, 2008b).

Les gains commerciaux de la Colombie dans le cadre de l'ALECC sont marginaux dans la mesure où 80 % des principaux produits d'exportation vers le Canada bénéficient déjà de frais douaniers nuls¹⁴². Cependant, en signant cet accord, le gouvernement colombien actuel chercherait à consolider l'appui des États-Unis et du Canada à son gouvernement, ainsi qu'à s'assurer de la pérennité des réformes visant la libéralisation de l'économie¹⁴³. Une augmentation de l'IDE dans le secteur des ressources naturelles est également un objectif déclaré du gouvernement colombien.¹⁴⁴ De son côté, le Canada poursuit, par le biais de l'ALECC, « *[an] aggressive strategy to open doors for our businesses and investors* » (MAECI, 2008b).

¹⁴¹ Pour l'accord lui-même, voir : Canada et Colombie, 2008c.

¹⁴² En fait, selon une étude commanditée par le gouvernement colombien sur la Zone de libre-échange des Amériques, « *Colombia already enjoys relatively free access with major trade partners like the US and Venezuela. The US grants zero import tariff rates for several goods to Colombia under ATPA [Andean Trade Preference Act], and Colombia shares a free-trade area with Venezuela as part of the Andean Trade Pact. [...] Tariff revenues should be an important consideration for Colombia, [as they] must be recouped from other tax streams at potentially high welfare costs. Colombian import tariff revenues were 1.4 billions USD in 1997, with almost 500 millions (36 %) coming from the USA alone. [...] Under these auspices, it appears that Colombia has little to gain from a [Free Trade Area of the Americas]-style agreement. However, several additional benefits of international trade exist [...]. Foreign direct investment by multinational corporations, and increased productivity are important determinants of growth are [sic] two effects which have been well documented in the economic literature* ». Light et Rutherford (2003 : 21-24).

¹⁴³ « *Colombia has undertaken, over the last four years, a series of major reforms to develop a very competitive legal framework and investment regime as well as a good business climate. Colombia has made definite progress in the modernization and liberalization of its trade and investment regime through the adoption of ambitious reforms in many economic sectors as well as the adoption of a Law on Legal Stability. In addition, Colombia has undertaken an aggressive bilateral trade policy agenda with the objective of concluding, within the next four years, four new Free Trade Agreements as well as twenty Double Taxation Agreements with its main trade partners. These new agreements will contribute to enhance the predictability of Colombia's trade and investment regime as well as foster future growth prospects* » (MAECI, 2007b : 5).

¹⁴⁴ « L'État [...] renonce à être entrepreneur minier, mais continue à participer dans le secteur comme vendeur d'accès à des territoires ayant un potentiel minier. Cette nouvelle orientation doit nous mener à ne plus considérer les investisseurs comme des usagers de processus administratifs, mais comme des clients que l'État doit rechercher et attirer: car ils peuvent, grâce à leurs investissements et activités, générer plus de ressources pour l'État et de richesse pour le pays » (UPME, 2007 : 9. Notre traduction).

Ainsi, l'ALECC s'inscrit dans la continuité des efforts qui visaient initialement l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Durant les dernières années, face à l'impasse des négociations commerciales dans les arènes multilatérales, on a ainsi eu recours à la multiplication d'accords bilatéraux¹⁴⁵. Pour les représentants de compagnies investissant en Amérique latine, ces accords induisent des rapports entre marché et État qui leur sont plus favorables, permettant « de contourner les systèmes juridiques [des] pays et d'éviter l'usage de la diplomatie pour résoudre les conflits » (Cardwell, 2008 : 37. Notre traduction). Ces mécanismes sont d'ailleurs invoqués de plus en plus par des compagnies transnationales minières, pétrolières et gazières, particulièrement en Amérique latine (Anderson *et al.*, 2010 : 1). Ils auraient notamment permis à 73 compagnies d'obtenir, seulement en 2007, plus de 600 millions de dollars en dommages (sur les 1.8 milliards réclamés) (Cardwell, 2008 : 37).

Ces transformations profondes s'accompagnent de vives controverses quant à leur légitimité démocratique. En Colombie, elles ont donné lieu à des incidents violents menant à la mort d'opposants et à un rejet ferme de la part d'organisations civiles (CCCI, 2007 : 1 ; ONIC, 2008)¹⁴⁶. Malgré cela, le gouvernement du Canada a argumenté que la signature de l'ALECC lui permettrait de promouvoir la démocratie dans la région andine :

[For] the Government of Canada, a free trade agreement with Colombia supports its broader foreign policy objective of re-engagement in the Americas and strengthening bilateral relations with key partners in the hemisphere – democratic countries that support free and open trade and investment. [...] Colombia stands out as a stable democracy with strong institutions, internal conflict notwithstanding. Moreover, political trends in the region are leaving Colombia increasingly isolated as neighbours like Ecuador and Bolivia have shifted towards populist governments in the mould of Venezuela's Hugo Chavez (Chambre des Communes, 2008 : 30).

Le gouvernement du Canada souscrit à l'hypothèse voulant que l'ALECC contribue à un cercle vertueux incluant investissement accru, croissance économique et pacification, qu'il

¹⁴⁵ Deblock relève que, pour ses promoteurs, cette stratégie permet « d'aller plus vite et plus loin que les négociations multilatérales[,] d'ouvrir de nouveaux champs de négociations dont les résultats pourraient être étendus au cadre multilatéral, de verrouiller les réformes économiques, de créer une culture libre-échangiste dans les pays en développement, d'inciter les pays tiers à accéder aux accords pour éviter de rester sur la touche [...] ou encore de lier plus étroitement libre-échange et gouvernance » (Deblock, 2002 : 18).

¹⁴⁶ En fait, on a argumenté que l'utilisation de l'arène internationale pour la promotion de réformes économiques impopulaires peut avoir des impacts profonds sur les processus démocratiques des pays qui y souscrivent. Voir : Brown, 2009 : 433).

met d'ailleurs au crédit du président Álvaro Uribe : « *the government of President Uribe has made a determined effort to alter the equilibrium of the internal conflict, break the cycle of violence, and create a virtuous cycle of growth by improving the security situation in Colombia and generating greater confidence for consumers, businesses and investors* » (MAECI, 2007b : 5). Selon une étude du MAECI, l'investissement canadien dans le secteur minier en Colombie est appelé à alimenter de manière significative ce cercle vertueux¹⁴⁷.

Malheureusement, cette lecture ne prend pas en compte les risques inhérents à l'investissement en zone de conflit et a peu de chance de se vérifier dans le Sur de Bolívar. Qui plus est, en l'absence d'une remise en cause de la validité absolue de cette hypothèse, il est probablement erroné de considérer *a priori* les mesures analysées ci-dessous comme des mécanismes de mitigation. Cependant, l'accord parallèle à l'ALECC relatif aux droits des travailleurs, d'une part, et la promotion de la RSE, d'autre part, ont été présentés comme tels dans le cadre des débats en Chambre entourant la signature et la mise en application du traité (Chambre des Communes, 2009a); il convient donc d'en discuter ici la portée réelle.

3.4.1 Dispositions relatives aux droits des travailleurs dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie

Pour certains de leurs promoteurs, les dispositions relatives au droit du travail incluses dans les traités commerciaux bilatéraux pourraient permettre de réguler le processus de mondialisation. Elles viseraient en ce sens à éviter que l'ouverture des marchés ne se traduise par une course vers le bas et que les avantages comparatifs commerciaux ne se fondent sur une détérioration des conditions de travail (voir DiCaprio, 2004 : 21).

¹⁴⁷ « *A preliminary survey undertaken by the Embassy revealed that Canadian investors are seizing investment opportunities in Colombia, with more than US\$2 billion in planned investment over the next two years. This survey also confirms an increasing flow of Canadian direct investment, particularly in the acquisition of property and exploration rights in the oil & gas and mining sectors. Canadian commercial services exports to Colombia totalled \$17 million in 2004. Canada's key services interests in Colombia include oil and gas, mining services, engineering services, architectural, environmental services, distribution services and information technology* » (MAECI, 2007b : 11).

Ainsi, l'ALECC obligerait chacune des parties à ne pas « *waive or otherwise derogate from [...] its labour laws in a manner that weakens or reduces adherence to [...] internationally recognized labour principles and rights* » (Canada et Colombie, 2008a : art. 2). Un comité ministériel est mis en place dans le cadre de l'accord pour faire le suivi de cet engagement. En dernier recours, suite à un processus qui ne peut être engagé que par l'une ou l'autre des parties, *et seulement si l'infraction est relative au commerce*¹⁴⁸, une amende pourrait être versée par la partie fautive dans un fonds « *for appropriate labour initiatives in the territory of the Party that was the object of the review* » (Canada et Colombie, 2008a : art. 20).

Nous ne prétendons pas ici faire une évaluation exhaustive de cet instrument. Pour en évaluer l'impact potentiel sur les risques identifiés dans le Sur de Bolívar, cependant, il convient de distinguer les risques associés à des enjeux commerciaux de ceux qui découlent d'investissements. En effet, tel que le précise l'accord relatif aux droits des travailleurs signé par la Colombie et le Canada, pour que des violations aux droits de la personne puissent être prévenues par de tels accords, il faudrait qu'elles puissent être assimilées à des avantages commerciaux illégitimes; et que ces derniers soient susceptibles de sanctions suffisantes pour motiver des mesures efficaces de la part de la partie fautive. Pour cette raison, sans qu'il soit nécessaire d'évoquer les réserves souvent exprimées à leur sujet, force est de constater que de tels mécanismes ne sont pas susceptibles de s'appliquer aux enjeux identifiés dans notre étude de cas, dans la mesure où ceux-ci n'ont aucune incidence commerciale.

3.4.2 Responsabilité sociale des entreprises

Les représentations diplomatiques canadiennes ont le mandat de « promouvoir la RSE » (MAECI, 2008c). Cependant, les mécanismes mis en place pour ce faire n'impliquent pas nécessairement une prise en considération adéquate des enjeux particuliers relatifs à un pays donné. En Colombie, par exemple, des recherches menées récemment ont démontré que

¹⁴⁸ « *Following the conclusion of Ministerial Consultations, the Party that requested the consultations may request that a review panel be convened if it considers that : (a) the matter is trade-related [...]. The panel shall cease its functions upon presentation of a ruling that the matter is not trade-related* » (Canada et Colombie, 2008a : art. 13 et 15).

l'ambassade canadienne n'était pas en mesure de fournir des éléments d'analyse de risques en termes de droits de la personne aux compagnies qui en feraient la demande; de plus, lorsqu'une recommandation d'éviter une zone donnée est faite, les critères sur lesquels se base le personnel de l'ambassade ne sont ni systématiques, ni formulés en termes de droits de la personne. Finalement, le suivi de telles recommandations ne relève pas du mandat de l'ambassade; celle-ci ne possède pas de registre des compagnies canadiennes opérant en Colombie et n'effectue un suivi des pratiques de RSE que sur l'invitation ponctuelle de ces dernières (MiningWatch Canada et Censat - Agua Viva, 2009 : 14-16).

En outre, comme nous l'avons évoqué précédemment, les stratégies de RSE promues par le gouvernement canadien concernent essentiellement les relations entre compagnies et communautés; ainsi, en principe, de bonnes pratiques de RSE et un accès adéquat des communautés à l'information sur les retombées positives éventuelles d'un projet minier seraient garants de relations harmonieuses et de bénéfice mutuel, par opposition à une approche basée prioritairement sur les droits de ces communautés et impliquant la reconnaissance d'intérêts potentiellement divergents entre les acteurs.

Il n'est pas anodin, en ce sens, que FEDEAGROMISBOL ne soit pas disposée à discuter d'un éventuel accord avec les entreprises qui projettent d'investir dans la région. Elle considère que son seul interlocuteur légitime est l'État colombien : « Nous n'avons pas invité les transnationales. Nous avons rompu les relations avec elles. C'est l'État qui doit assumer sa responsabilité »¹⁴⁹. Cette position rappelle crûment les limites de la RSE pour la prise en compte de risques de violations aux droits de la personne en zone de conflit. Ainsi, les enjeux liés à l'investissement dépassent largement le cadre des relations entre communautés et entreprises. On a vu, en effet, que les impacts négatifs de ces investissements peuvent se manifester avant même qu'ils ne se réalisent. La RSE n'a donc, dans le meilleur des cas, qu'un impact superficiel en l'absence d'une réelle volonté politique de l'État colombien de protéger les droits des habitants du Sur de Bolívar. Les mesures pour ce faire, semble-t-il, doivent être prises en aval de l'ouverture de la région à l'investissement.

¹⁴⁹ Entrevue avec Teofilo Acuña, Bogota, août 2008, notre traduction.

3.5 Conclusion : recentrer les stratégies de résolution du conflit sur la responsabilité de l'État

Le comité permanent du Parlement sur le Commerce international a émis en juin 2008 un rapport sur l'ALECC dans lequel il recommande « qu'un organe compétent effectue un examen indépendant, impartial et complet des répercussions d'un accord sur les droits de la personne, examen qui serait vérifié et validé » (Chambre des Communes, 2008). Comme l'a amplement démontré Mayeda, une évaluation de l'ALECC en termes de droits de la personne doit non seulement considérer les intentions des parties et le processus de négociation, mais également les tendances récentes concernant l'interprétation de clauses fondamentales telles que le droit d'expropriation, du principe du traitement juste et équitable, *etc.*, par les tribunaux d'arbitrage¹⁵⁰. Comme il le souligne, les précédents sont hautement favorables à la protection des investissements étrangers et font peu de cas des stratégies de développement ou des processus politiques de pays comme la Colombie, surtout s'ils devaient faire l'objet de changement sous des gouvernements futurs (Mayeda, 2008 : 191).

La signature du TLECC participe donc à la mise en place d'un certain mode de gouvernance où l'on tend à mettre face à face les compagnies et les communautés tout en soumettant la marge de manœuvre de l'État en termes de régulation, d'arbitrage ou de planification à des instances d'arbitrage supranationales¹⁵¹. Cet aspect est évidemment problématique dans un contexte où la responsabilité de l'État est centrale pour la prévention ou la réparation des violations aux droits de la personne. Ainsi, dans la mesure où les mécanismes de mitigation proposés se révèlent inadéquats en fonction des risques identifiés dans le cadre de notre étude de cas, le Canada risque d'être confronté à des contradictions entre ses intérêts économiques et ses efforts de protection des droits de la personne en Colombie.

¹⁵⁰ Mann note également : « *[if] the existing [investment] agreements can act as a brake on the ability of states to protect and promote human rights [...] [it] would be [by] the investor-state dispute settlement process which enables individual investors to enforce their treaty rights* » (Mann, 2008 : 15).

¹⁵¹ « *The international investment law regime. [concerning the] embedding global capital markets with the shared values and institutional practices that are supportive of sound human rights policy [...], does not at present play a positive role, and as the significant potential impact to play a negative role* » (Mann, 2008 : 39).

Par exemple, une mesure de protection adéquate pour les communautés du Sur de Bolívar impliquerait vraisemblablement d'appuyer les recommandations de la *Defensoría del Pueblo* citées ci-dessus. Cependant, si des droits acquis par une compagnie canadienne sur un territoire devaient être révoqués pour éviter des violations graves aux droits de la personne ou pour réparer des dommages infligés à des victimes de déplacement forcé, il est possible que cela déclenche, en vertu de l'ALECC, un différend en matière d'investissement¹⁵². Dans ces circonstances, il est probable que la légitimité de la promotion de ce mode de gouvernance par le Canada continue d'être mise en doute.

¹⁵² Voir en ce sens le processus enclenché par une compagnie minière canadienne contre le Salvador en vertu de l'accord de libre-échange que ce pays a signé avec les États-Unis (Marketwire, 2009); une autre compagnie canadienne a engagé des procédures d'arbitrage international contre le Mexique concernant la fermeture d'une mine controversée au Chiapas au début de l'année 2010 (Common Frontiers *et al.*, 2010).

IV. CONCLUSION

RECONSIDÉRER LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS EXTERNES DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER

Tel que souligné au chapitre I, des problèmes de gouvernance dans les pays récipiendaires d'IDE extractifs sont souvent identifiés comme la cause principale des retombées négatives de ces investissements. L'avertissement de John Ruggie sur l'existence d'un « gouffre de gouvernance » (ONU, 2008b : 3) a en outre attiré l'attention sur les enjeux de régulation et de sanction des compagnies transnationales. Nos études de cas, cependant, suggèrent qu'il est important d'élargir le cadre de l'analyse et important également de considérer le rôle d'autres acteurs, comme le Canada, qui exercent une influence sur la structure des rapports de force et contribuent ainsi à déterminer en partie les options qui sont offertes aux acteurs et la marge de manœuvre dont ils disposent.

Nous avons prétendu, dans le cadre de ce mémoire, préciser la question suivante : Quel rôle jouent les dynamiques d'investissement dans le secteur minier sur la conduite de la politique étrangère canadienne vis-à-vis de l'Amérique latine?

S'il n'est évidemment pas possible, sur la base de deux seules études de cas, de déterminer dans quelle mesure les intérêts canadiens dans le secteur minier structurent la politique étrangère canadienne en Amérique latine, il semble que l'hypothèse identifiant les intérêts dans le secteur minier comme un facteur émergent et déterminant de la formulation de cette politique mérite une attention plus soutenue. Il semble manifeste, notamment, que les stratégies du gouvernement canadien relatives à cet enjeu se soient cristallisées autour de la relation entre les compagnies et les communautés. Cependant, les conséquences de ces stratégies se font sentir doublement : d'une part, dans les pays récipiendaires des investissements, sur des processus politiques qui dépassent de loin le seul secteur minier ; et d'autre part, au Canada, sur la cohérence de la politique étrangère concernant l'Amérique latine.

En analysant, dans deux études de cas, les enjeux soulevés par la promotion d'investissements miniers dans des pays en situation de conflit et de post-conflit, nous avons voulu montrer certaines implications de la manière dont le Canada exerce son pouvoir structurel dans le secteur minier. Nous avons d'abord voulu faire état de la connaissance et des approches présentes dans la littérature quant aux enjeux de gouvernance du secteur. Dans un deuxième temps, nous avons appliqué notre cadre au cas de la transition démocratique guatémaltèque. Nous appuyant sur les outils conceptuels de l'école du pluralisme juridique, notre étude suggère que le régime circonscrit par l'articulation des acteurs externes, de l'État guatémaltèque et des acteurs de la société civile a connu des changements profonds notamment sous la pression causée par l'augmentation des investissements miniers (dont plusieurs sont canadiens) et des conflits qu'ils suscitent. Dans ce contexte, l'identité politique des acteurs de la société civile a changé profondément, produisant des effets au-delà du seul secteur minier pour affecter le processus de transition démocratique lui-même. Nous avons aussi suggéré que si le rôle récent du Canada dans le processus de transition démocratique du Guatemala n'était pas déterminé directement par ses intérêts dans le secteur minier, la difficulté de reconnaître l'interrelation entre l'un et l'autre conduit nécessairement, à tout le moins dans ce contexte particulier, à des contradictions au sein de la politique étrangère canadienne.

L'étude de cas portant sur le Sur de Bolívar nous a permis de préciser les risques associés aux investissements miniers en zone de conflit en Colombie. Une définition précise des risques nous a permis d'évaluer l'adéquation des mesures de mitigation proposées par le gouvernement canadien dans le contexte de l'émergence de mécanismes de régulation des investissements miniers par le biais d'accords commerciaux. Il a ainsi été nécessaire de revisiter l'hypothèse postulant une relation nécessairement vertueuse entre des investissements accrus, le développement et la résolution du conflit, qui est au centre des raisons évoquées par le Canada pour justifier la signature de l'ALECC. Cette hypothèse semble contredite par l'analyse du Sur de Bolívar; en outre, les risques identifiés dans le cadre de cette étude, en plus d'être hors de portée des instruments de protection des droits des

travailleurs et de l'environnement prévus par l'ALECC, précèdent et dépassent le seul cadre des relations entre les compagnies et les communautés.

En ce sens, les stratégies mises de l'avant pour mitiger ces risques doivent mettre l'accent sur la responsabilité et la capacité de l'État de réguler les investissements dans le secteur minier dans le but de protéger les droits de la personne et la possibilité de mesures de réparation pour des violations passées. Or, notre analyse souligne que la signature du TLECC participe à la mise en place d'un certain mode de gouvernance où l'on tend à laisser face à face les compagnies et les communautés tout en soumettant la marge de manœuvre de l'État en termes de régulation, d'arbitrage ou de planification à des instances d'arbitrage supranationales. Pour ces raisons, ce cas illustre de nouveau le risque encouru par le Canada de voir ses intérêts économiques et ses efforts de protection des droits de la personne en Colombie se contredire.

Nous avons ainsi voulu visibiliser le rôle et les responsabilités d'acteurs peu cités dans la littérature portant sur la gouvernance du secteur minier. Comme nous l'avons souligné, celle-ci accorde une place importante à la responsabilité des États hôtes de l'IDE et aux défis de la régulation des FTN. Nos études de cas suggèrent que le rôle joué par le Canada dans la structuration des rapports de force à l'œuvre, que ce soit par le biais d'accords bilatéraux visant la protection de l'investissement ou via la promotion de certaines identités politiques pour les acteurs impliqués, mérite également une attention plus poussée.

Nous croyons également pouvoir avancer les conclusions générales suivantes, qui nous semblent aussi constituer des champs féconds pour de futures recherches :

- 1- L'impact des investissements miniers et l'adéquation des modes de régulation doivent être évalués en prenant en compte les dynamiques particulières des pays où ils sont promus;
- 2- Il est nécessaire d'approfondir les connaissances disponibles sur les liens entre les circuits de l'IDE et d'éventuels systèmes économiques et politiques illégitimes en

analysant les différentes modalités selon lesquelles peuvent cohabiter la légalité et la généralisation de la violence dans les relations sociales, la démocratie formelle et la prégnance de réseaux de pouvoir parallèles ;

- 3- Les dynamiques évoquées ici renvoient à des enjeux qui dépassent la seule régulation des acteurs privés pour embrasser la structuration des rapports entre l'ensemble des acteurs, remettant notamment au centre de l'équation le rôle de planification, d'arbitrage des intérêts et de protection des droits dévolu aux États.

Par ailleurs, les enjeux de cohérence qui émergent des deux études de cas analysées dans le cadre de ce mémoire permettent de revisiter la responsabilité politique de l'État canadien en ce qui concerne les résultats ultimes de l'activité minière dans les pays à l'étude. Il nous semble ainsi qu'un quatrième champ de recherche mérite également d'être approfondi : il s'agit de la manière dont sont élaborées les stratégies canadiennes concernant la gouvernance du secteur minier – incluant la prise en compte des acteurs impliqués, de leurs rationalités et de leurs intérêts. Selon nous, une telle entreprise implique une analyse systématique prenant comme point de départ la structure changeante de l'économie politique du secteur (notamment, l'importance accrue des opérations outre-mer) en regard des intérêts économiques du Canada. Cette analyse, comme nous l'avons souligné, reste à faire.

Nous avons, pour des raisons méthodologiques, abordé cette question – la manière dont s'élabore la politique étrangère – sous l'angle de ses *conséquences*. Ainsi, l'utilisation du concept de cohérence renvoie à l'idée selon laquelle les efforts de promotion des investissements miniers devraient faire l'objet d'une évaluation au regard des autres objectifs de la politique étrangère canadienne. Elle renvoie ainsi, par le fait même, au processus de formulation de la politique étrangère et, tel que le suggère cette étude, invite à questionner l'*a priori* d'une convergence des principes et des intérêts pour insister sur la nécessité de hiérarchiser des objectifs potentiellement contradictoires.

Certains auteurs ont argumenté que les impératifs de cohérence pouvaient avoir des effets contre-productifs ; Pratt, par exemple, suggère que le manque de cohérence et la tension qui,

selon lui, caractérise les relations entre le MAECI et l'ACDI permettent à cette dernière de maintenir une certaine indépendance et une certaine fidélité aux objectifs de réduction de pauvreté (Pratt, 1999). L'exemple des Pays-Bas et de la Norvège suggère par contre que les efforts de cohérence, s'ils sont assortis de mécanismes adéquats de transparence et de contrôle démocratique, peuvent correspondre à une plus grande imputabilité des responsables des politiques.

La politique d'aide au développement des Pays-Bas, ainsi, opérationnalise le concept de cohérence¹⁵³ comme une obligation de considérer les impératifs du développement international dans l'élaboration d'autres politiques, comme la politique commerciale. On a ainsi créé, en 2002, un service chargé de la cohérence des politiques relevant de la Direction générale de la coopération internationale (DGIS), chargé d'analyser la concordance de l'action gouvernementale dans son ensemble avec les visées de développement international (CAD, 2006a : 50). En outre, la politique d'APD néerlandaise est débattue chaque année au Parlement à l'occasion de l'examen du budget (CAD, 2006a : 28) ; c'est là que le ministère des Affaires étrangères (MAE) concentre ses efforts de communication et de notification (CAD, 2006b), chaque proposition budgétaire étant accompagnée d'une note explicative constituant, en fait, un document de référence sur la politique du MAE (CAD, 2006a : 73). Le rôle du Parlement néerlandais est donc primordial pour opérationnaliser le concept de cohérence.

On trouve en Norvège un autre exemple d'opérationnalisation du concept de cohérence. Reconnaisant explicitement que des investissements sont assortis de responsabilités en termes de droits de la personne, le Fonds de pension souverain s'est astreint à des « *guidelines for observation and exclusion from the Government Pension Fund Global's investment universe* » qui l'obligent à exclure de ses investissements

entities [that] produce weapons that violate fundamental humanitarian principles through their normal use; [...] produce tobacco; [...] sell weapons or military material to [certain] states [...]; [and exclude] companies [...] if there is an unacceptable risk that the company contributes to or is responsible for: [...] serious or systematic human rights violations; [...] serious violations of the rights of individuals in

¹⁵³ La cohérence est citée explicitement comme un « thème phare » de l'APD par la Direction générale de la coopération internationale de ce pays (DGIS, 2003)

situations of war or conflict ; [...] severe environmental damage; [...] gross corruption; [...] other particularly serious violations of fundamental ethical norms (Ministry of Finance, 2010)

Après un processus public et transparent, le Conseil d'éthique peut ainsi recommander l'exclusion d'une compagnie quand il y a un risque que le Fonds contribue à l'une ou l'autre de ces violations aux droits de la personne ou à l'éthique¹⁵⁴.

Sans doute, l'application du concept de cohérence pose-t-il de nombreux défis institutionnels ; mais il y a, au-delà de ces défis, l'enjeu d'une réappropriation démocratique de la politique étrangère. Rubenberg, par exemple, soulève le même genre de préoccupation au sujet de la politique de droits la personne du président Carter dans les années 1970 :

[President Carter's] human rights policy emboldened the opposition to repression within countries such as Guatemala; it contributed to the development of opposition to the existing structure of privilege in Guatemala (and elsewhere); it broke the monopoly once held by business groups over the formation of U.S. policy; and it contributed to the resurgence of congressional interest and participation in foreign policymaking, thus democratizing the policy formation process in the United States (Rubenberg, 1990 : 99-100).

Comme nous l'avons évoqué en conclusion du chapitre II, l'influence du Canada dans le mode de gouvernance du secteur minier a pu s'exercer de manière peu explicite, sans que cela suscite des enjeux de légitimité. Par contre, lorsque cette influence est rendue explicite et que des débats sont suscités autour des responsabilités politiques des acteurs, la légitimité des mécanismes par lesquels ceux-ci influent sur la gouvernance du secteur devient partie intégrante de ce mode de gouvernance. Il semble, en ce sens, que la légitimité du gouvernement canadien soit appelée à être un enjeux de plus en plus pertinent du mode de gouvernance du secteur, en même temps qu'elle se penche de plus en plus sur la conflictivité entourant l'extraction des ressources minières : en témoignent la publication du *Rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international sur la responsabilité sociale des entreprises canadiennes à l'étranger* (Chambre des Communes, 2005), la mise sur pied de *Tables rondes sur la responsabilité sociale et les entreprises extractives canadiennes dans les pays en voie de développement* (Advisory Group, 2007), et

¹⁵⁴ Voir à ce sujet la recommandation de désinvestissement de Barrick Gold à cause de risques de contribuer à de graves dommages environnementaux liés à la mine de Porgera en Papouasie Nouvelle Guinée (Council on Ethics, 2008 : 1)

le dépôt de plusieurs projets de loi par les partis d'opposition, dont le Projet de loi privé C-300 sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement (Chambre des Communes, 2009b).

Ce qui ressortira des débats sur la responsabilité des entreprises minières canadiennes à l'étranger et l'impact qu'ils auront sur la manière dont le Canada exerce son influence sur la gouvernance globale du secteur minier risquent donc de jouer un rôle central dans la cohérence ou l'incohérence des politiques canadiennes relatives à la promotion de la démocratie et des droits de la personne dans les Amériques. Ces débats représentent également, pour le citoyen, une occasion de réinvestir la formulation de la politique étrangère – un processus dont les effets dépassent de loin la seule question de l'activité minière.

ANNEXE A:**ACTIFS DE COMPAGNIES MINIÈRES CANADIENNES À L'ÉTRANGER,
PAR PAYS****MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA (MRNC, 2009)**

Latin America	# of operating mines/facilities	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Argentina	3	491 426 160	613 873 863	1 073 104 591	2 164 069 330	3 215 287 565	4 538 529 624	6 035 909 922
Bolivia	2	32 760 183	38 926 197	65 430 199	72 621 448	85 008 112	102 861 100	202 528 640
Brazil	10	1 193 328 792	1 278 097 794	1 657 163 816	1 485 189 589	2 410 460 092	2 398 487 703	3 360 926 689
Chile	11	3 626 937 231	4 047 831 855	4 307 228 000	5 030 061 172	3 496 085 531	12 437 596 953	17 839 531 969
Colombia	2	7 325 869	7 325 869	8 322 848	9 468 442	252 447 979	495 916 166	621 529 811
Costa Rica	0	5 285 369	14 260 260	40 071 975	58 945 530	64 015 810	14 785 077	33 418 689
Cuba	2	217 922 000	219 646 950	194 200 001	217 200 001	154 000 001	193 000 000	633 623 685
Dominican Republic	2	146 220 380	136 261 711	163 021 335	525 424 341	346 992 858	382 069 175	1 057 964 332
Ecuador	0	15 616 109	21 013 777	43 780 178	70 484 589	140 948 286	256 573 817	1 471 494 289
El Salvador	0	10 334 774	7 550 678	9 962 588	11 632 131	9 138 286	14 553 267	10 783 140
Guatemala	1	537 007	8 854 608	22 754 069	23 188 691	1 390 214 646	949 854 088	1 416 677 033
Guyana	0	80 249 663	52 854 589	56 712 834	92 971 065	122 998 682	92 346 013	112 700 682
Honduras	2	24 252 089	19 097 224	19 687 454	21 106 126	81 605 836	114 312 398	158 675 862
Mexico	35	295 586 921	422 581 801	689 269 702	1 878 705 689	13 586 548 867	15 293 155 196	18 632 556 667
Nicaragua	1	529 568	11 609 715	15 768 365	16 573 521	57 921 687	39 799 063	62 081 078
Panama	0	16 725 000	16 725 000	17 125 773	20 919 028	65 348 102	117 398 634	656 756 668
Paraguay	0	0	0	0	0	3 556 267	26 144 696	27 226 750
Peru	14	2 064 268 169	1 944 571 839	1 875 874 220	2 284 796 241	1 704 712 205	1 951 974 032	2 299 415 528
Suriname	1	52 565 400	173 867 850	181 580 000	185 150 554	543 977 904	375 375 612	515 424 334
Uruguay	1	22 992 642	19 843 650	30 953 750	40 896 000	48 531 150	38 246 689	43 262 582
Venezuela	3	156 679 747	156 031 908	166 320 328	321 532 909	402 064 818	1 297 402 049	1 680 589 223
TOTAL	90	8 461 543 073	9 210 827 098	10 638 332 025	14 530 936 397	28 181 864 684	41 130 381 352	56 893 077 573
	Percentage of increasing/decreasing	-9	9	15	37	94	46	38
Asia	# of operating mines/facilities	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Armenia	1	30 535 550	27 912 600	11 168 015	13 729 200	53 637 941	84 128 345	85 219 419
China	10	35 502 958	61 285 492	314 126 128	514 639 676	748 540 877	729 439 148	811 779 148
India	0	0	0	41 742	0	2 690 466	4 442 391	5 155 048
Indonesia	1	1 549 281 749	1 373 774 146	1 458 242 701	1 422 424 512	6 055 865	11 180 871	63 290 732
Iran	0	0	0	0	4 018 800	8 700 000	0	0
Kazakhstan	2	10 437 101	35 684 060	49 009 713	82 024 837	1 044 562 371	1 012 888 520	1 339 512 221
Kyrgyzstan	1	340 728 435	443 617 898	216 060 534	181 281 814	598 053 739	245 433 956	309 291 089
Laos	0	0	0	0	0	0	0	1 039 001
Mongolia	2	18 380 359	172 991 790	209 176 807	269 922 715	394 556 122	503 856 050	521 542 991
Myanmar	0	189 802 100	174 329 275	164 097 175	154 746 217	171 860 193	0	0
Pakistan	0	0	0	0	0	106 950 000	107 910 000	191 226 000
Philippines	2	29 847 122	29 974 077	35 845 396	43 965 187	45 338 700	72 748 487	87 799 526
South Korea	0	3 076 900	2 114 383	52 157	52 157	52 157	11 698 003	21 322 727
Thailand	0	0	0	0	0	0	7 129 735	7 324 963
Vietnam	1	19 248 209	23 544 451	47 241 772	61 269 316	89 933 257	51 334 082	89 575 427
Yemen	0	1	14 975	63 300	588 011	473 426	235 519	166 020
TOTAL	20	2 226 840 484	2 345 243 107	2 505 125 440	2 748 665 442	3 271 405 113	2 842 425 107	3 534 244 312
	Percentage of increasing/decreasing	-3.3	5.3	6.8	9.7	19.0	-13.1	24.3

		# of operating mines/facilities	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Europe									
Finland		3	114 989 791	114 600 885	102 349 152	319 997 012	345 796 653	444 059 718	1 103 901 802
Greece		1	0	1 459 408	16 557 285	16 419 325	16 337 861	546 230 964	925 728 720
Hungary		0	1 057 369	1 022 516	1 020 955	755 154	216 587	462 489	581 079
Ireland		1	5 174 366	5 145 252	5 119 375	170 715 523	143 430 616	124 686 166	28 398 695
Italy		1	0	0	30 025 600	31 192 129	32 045 039	54 609 031	7 004 575
Norway		0	209 000 000	199 984 294	183 124 294	3 478 286	7 974 053	34 685 782	35 438 069
Portugal		1	33 939 440	38 034 478	354 667 039	383 422 865	1 502 417 395	1 347 509 096	1 418 551 620
Romania		0	107 767 820	169 533 159	203 131 024	220 907 922	291 371 690	411 051 490	534 061 381
Russia		3	215 795 500	301 092 870	489 609 184	761 095 778	1 370 475 391	1 944 883 296	1 714 804 994
Serbia		0	0	8 576	23 006	17 908	7 053 064	9 726 126	11 604 262
Slovakia		0	337 250	578 791	1 968 777	3 465 745	9 302 875	19 490 033	30 627 431
Spain		2	80 779 781	126 796 635	123 971 112	278 536 282	441 178 301	1 313 621 057	1 451 822 689
Sweden		2	1 897 434	1 893 406	230 790 881	190 659 800	215 197 954	299 406 198	381 749 687
Turkey		2	81 116 679	93 900 076	164 397 354	258 702 492	327 149 385	370 584 784	499 973 080
TOTAL		16	851 855 430	1 054 050 345	1 906 755 039	2 639 366 221	4 709 946 864	6 921 006 229	8 144 248 084
		Percentage of increasing/decreasing	36	24	81	38	78	47	18
Oceania		# of operating mines/facilities	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Australia		25	4 125 363 399	4 480 499 973	5 279 703 429	6 111 585 664	8 472 987 125	2 977 427 664	4 039 017 942
New-Zeland		0	0	870 083	2 101 389	6 216 897	18 544 446	18 663 737	14 978 069
Papua-New-Guinea		4	426 539 749	271 225 396	295 498 802	239 615 987	576 558 021	820 653 167	987 212 657
Solomon Islands		0	0	0	0	0	16 391 363	0	0
New-Caledonia		0	923 650 000	1 082 700 000	873 750 000	1 302 000 000	0	0	0
TOTAL		29	5 475 553 148	5 835 295 452	6 451 053 620	7 659 418 548	9 084 480 955	3 816 744 567	5 041 208 687
		Percentage of increasing/decreasing	45	7	11	19	19	-58	32

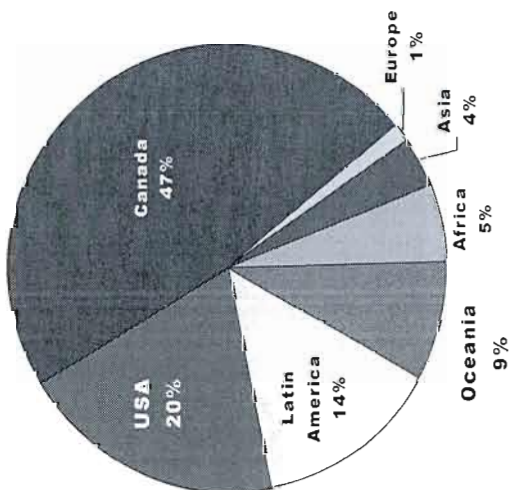
		# of operating mines/facilities	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Africa									
Angola		0	40 131 461	31 836 934	33 046 402	25 015 730	29 301 539	17 166 524	18 961 883
Algeria		0	0	0	0	0	0	854 508	1 692 728
Benin								0	71 854
Botswana		1	249 082 213	261 831 724	266 115 767	239 125 667	524 010 805	145 660 599	186 459 284
Burkina Faso		3	32 241 721	40 963 981	82 859 224	194 887 529	327 772 633	693 365 422	840 719 895
Cameroon		1	0	105 000 000	112 000 000	118 000 000	113 104 259	105 888 000	44 693 160
Congo Brazzaville		0	8 247 921	7 168 193	8 399 348	15 841 002	24 806 658	60 317 275	109 575 708
Côte d'Ivoire		1	3 713 811	4 058 804	3 541 986	5 366 453	23 411 488	21 659 057	24 946 159
Eritrea		0	1 511 616	8 106 738	5 023 293	8 278 124	20 890 783	50 421 902	108 011 679
Ethiopia		0	0	0	0	0	0	2 906 396	0
Gabon		0	4 135 050	7 079 873	10 737 092	10 418 913	1 053 563	1 306 871	1 666 827
Ghana		7	205 826 803	424 324 472	463 687 341	879 500 210	1 054 417 800	903 240 919	1 208 311 208
Guinea		2	205 868 922	200 069 161	219 373 182	317 281 862	493 496 818	289 914 068	358 643 073
Guinea Bissau		0	0	0	4 736 134	5 192 759	0	0	0
Kenya		0	15 758 285	18 337 704	22 406 620	27 598 661	36 050 875	36 188 948	39 006 344
Lesotho		0	0	0	0	0	0	2 824 405	9 773 361
Liberia		0	8 767 698	7 434 785	8 485 215	12 524 948	20 453 282	29 641 445	45 984 201
Madagascar		0	0	7 889 776	38 215 063	72 957 074	99 622 142	2 051 021 740	4 446 802 554
Mali		3	248 405 663	194 238 499	205 167 491	267 488 787	188 884 777	237 624 669	293 758 921
Maroc		0	0	0	825 265	1 470 639	2 390 691	2 617 835	95 925
Mauritania		2	0	0	68 057 961	146 691 280	265 086 901	433 442 791	653 300 021
Mozambique		0	0	0	0	0	106 433	1 249 277	1 922 494
Namibia		0	24 936 425	25 301 569	21 579 837	26 018 101	33 513 909	68 515 597	89 027 042
Niger		1	57 629 083	61 837 314	75 366 445	71 985 378	76 772 097	82 898 262	113 850 181
R. Centre Africaine		0	31 166 070	28 173 434	32 125 854	40 380 760	48 928 122	50 323 680	75 350 860
R. D. Congo		6	171 840 556	160 843 427	171 346 441	251 876 022	939 524 049	2 658 383 204	5 197 439 515
Sénégal		0	844 660	1 060 946	2 342 373	6 256 124	15 047 878	19 899 393	37 723 060
Sierra Leone		0	21 846 712	26 398 880	25 624 609	31 525 313	40 017 239	22 740 383	29 149 552
South Africa		11	931 308 617	1 148 659 629	1 329 123 401	1 409 699 871	1 986 174 754	3 800 467 333	2 241 757 810
Sudan		1	0	0	0	0	11 668 000	10 259 000	12 798 000
Tanzania		3	1 020 164 049	1 475 718 424	1 438 429 550	1 398 258 957	1 364 791 841	1 474 240 300	2 280 994 327
Tunisia		0	24 458 000	13 021 000	4 687 000	2 530 000	1 709 000	1 709 000	1 100 000
Uganda		0	2 115 401	2 115 946	2 673 902	4 567 486	2 951 422	826 768	2 173 758
Zambia		5	117 860 801	126 633 808	402 143 758	494 346 298	839 885 221	1 472 007 840	2 347 076 639
Zimbabwe		2	4 760 935	2 254 522	1 217 860	1 491 240	5 196 010	14 921 768	16 002 732
TOTAL		50	3 432 622 473	4 390 359 543	5 059 338 414	6 086 375 188	8 591 040 989	14 764 505 179	20 838 840 755
			19	28	15	20	41	72	41
USA		# of operating mines/facilities							
			2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
USA		47	14 175 977 939	13 883 685 992	13 691 131 761	11 250 795 805	12 311 344 232	11 940 353 073	16 778 507 223
			-8	-2	-1	-18	9	-3	41
			1	6	10	12	47	23	37
Abroad		252	34 624 392 547	36 719 461 537	40 251 736 298	44 915 754 600	66 150 082 837	81 415 415 508	111 230 126 634

ANNEXE B :

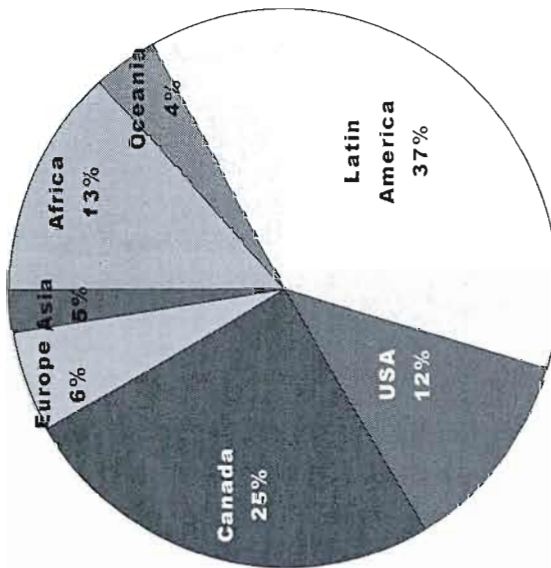
ACTIFS DE COMPAGNIES CANADIENNES AU CANADA

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA (MRNC, 2008)

2002
\$62.5 billion



2007
\$110 billion



Companies names

Total (974 companies)

2,002	2,003	2,004	2,005	2,006	2,007
30,096,232,427	30,903,633,043	33,325,530,343	33,625,945,815	27,378,739,529	28,717,042,463

ANNEXE C :

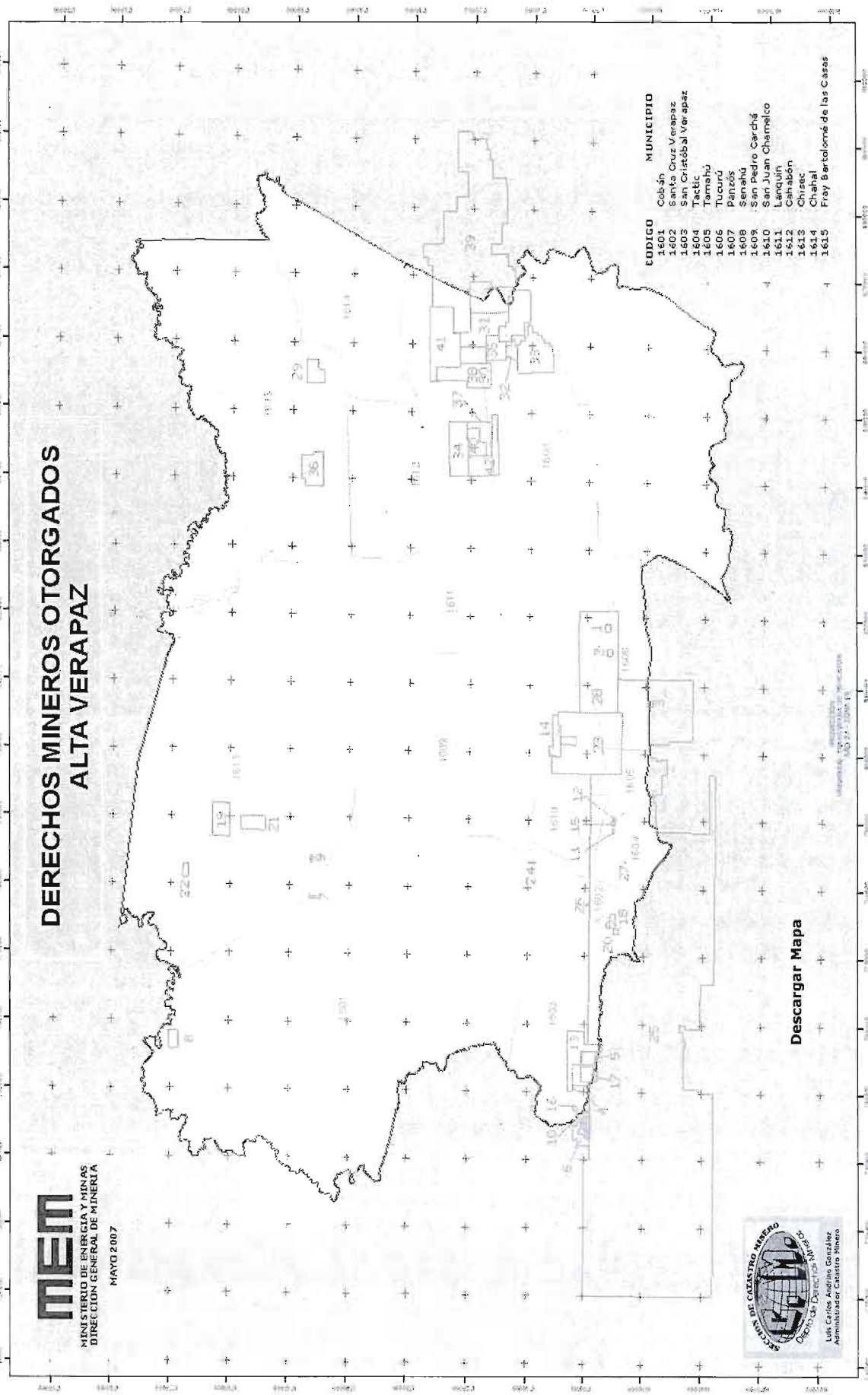
CONCESSIONS MINIÈRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION
OCTROYÉES (« *OTORGADAS* ») ET SOLLICITÉES (« *EN SOLICITUD* ») AU
GUATEMALA, PAR DÉPARTEMENTS, EN DATE DE JUIN 2008

GOBIERNO DE GUATEMALA, MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
(MEM, 2008)

MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

DERECHOS MINEROS OTORGADOS ALTA VERAPAZ



Descargar Mapa



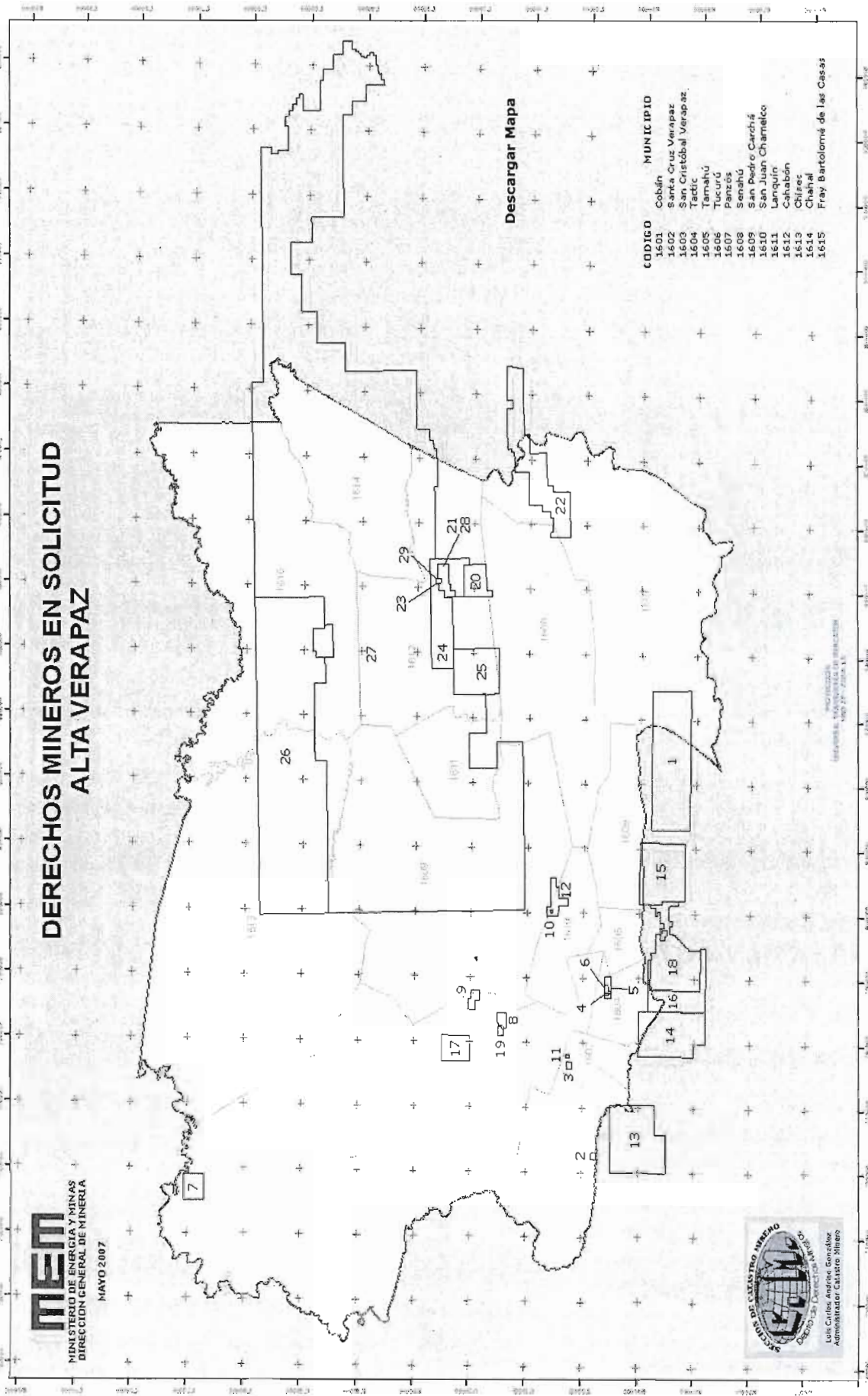
Luis Carlos Andrés González
Administrador Catastro Minedero



MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD ALTA VERAPAZ



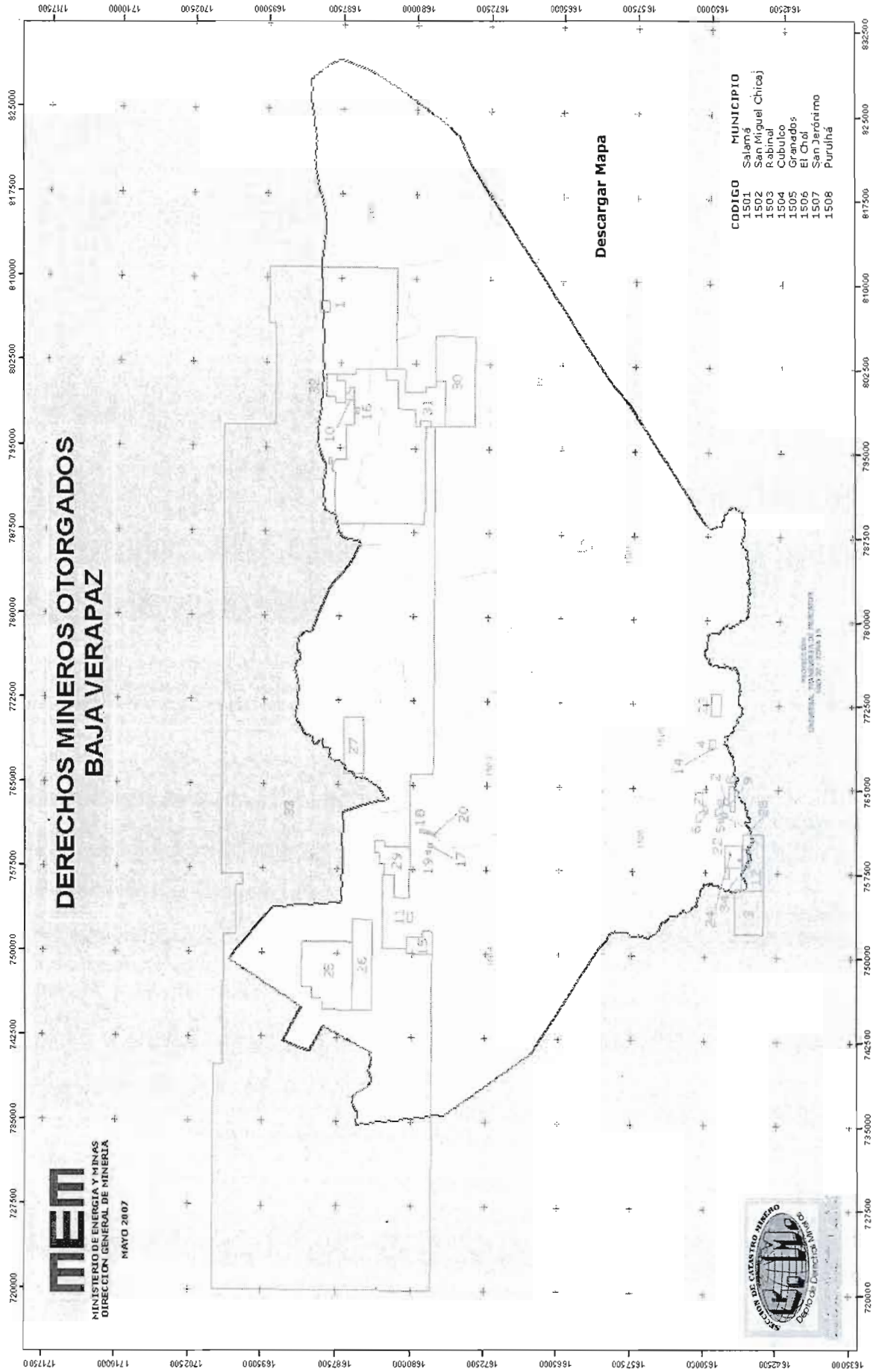
Descargar Mapa

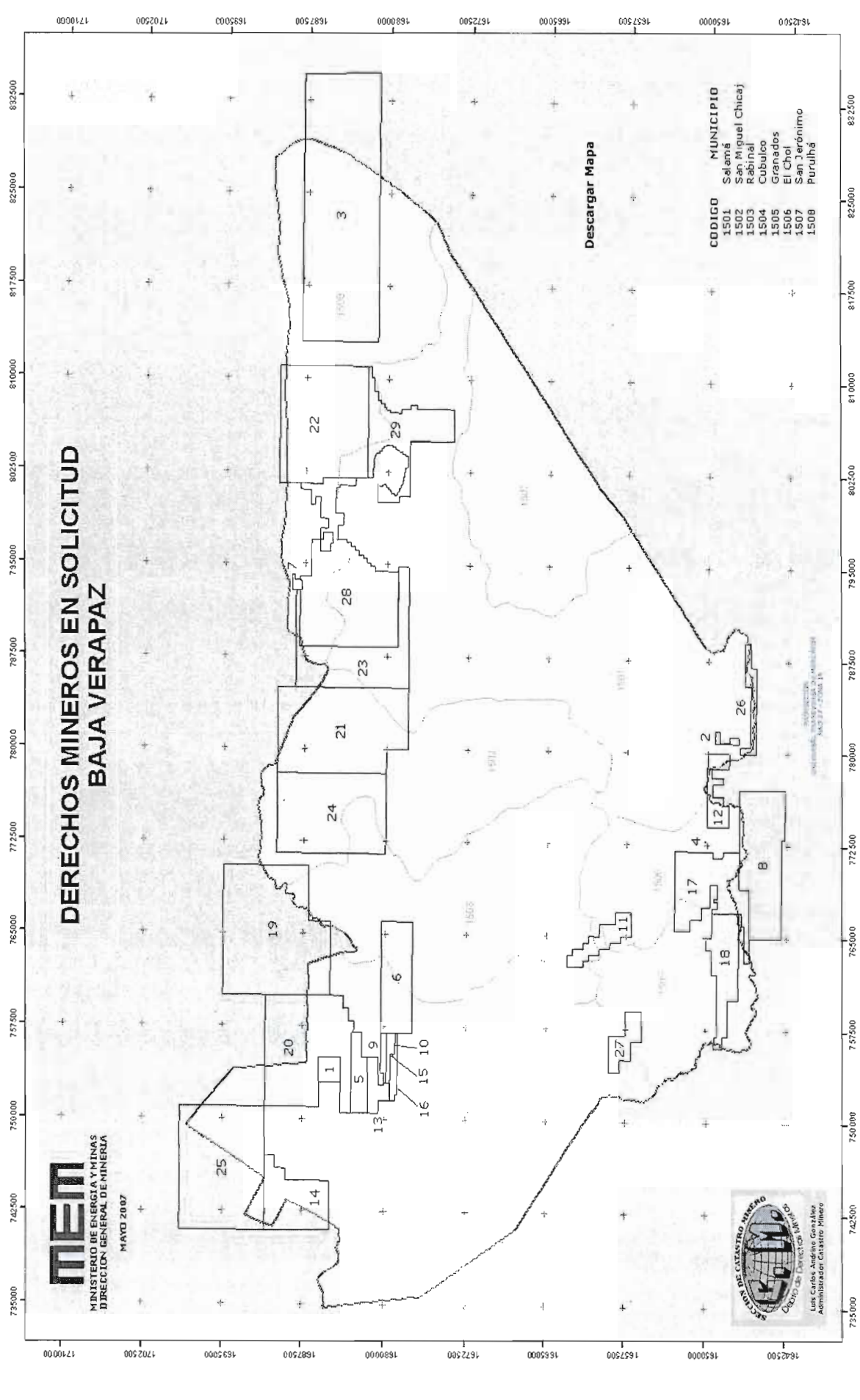
CODIGO MUNICIPIO

1601	Cobán
1602	Santa Cruz Verapaz
1603	San Cristóbal Verapaz
1604	Tactic
1605	Tamahú
1606	Tucurú
1607	Patzún
1608	San Pedro Carchá
1609	San Juan Chamelco
1610	Lanquín
1611	Cahabón
1612	Chiric
1613	Chahal
1614	Fray Bartolomé de las Casas
1615	

Mapa de Alta Verapaz
Escala: 1:100,000
Mayo 2007







MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007



CODIGO	MUNICIPIO
1501	Salamá
1502	San Miguel Chicaej
1503	Rabinal
1504	Cubulco
1505	Granados
1506	El Chól
1507	San Jerónimo
1508	Purulhá

Descargar Mapa

MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

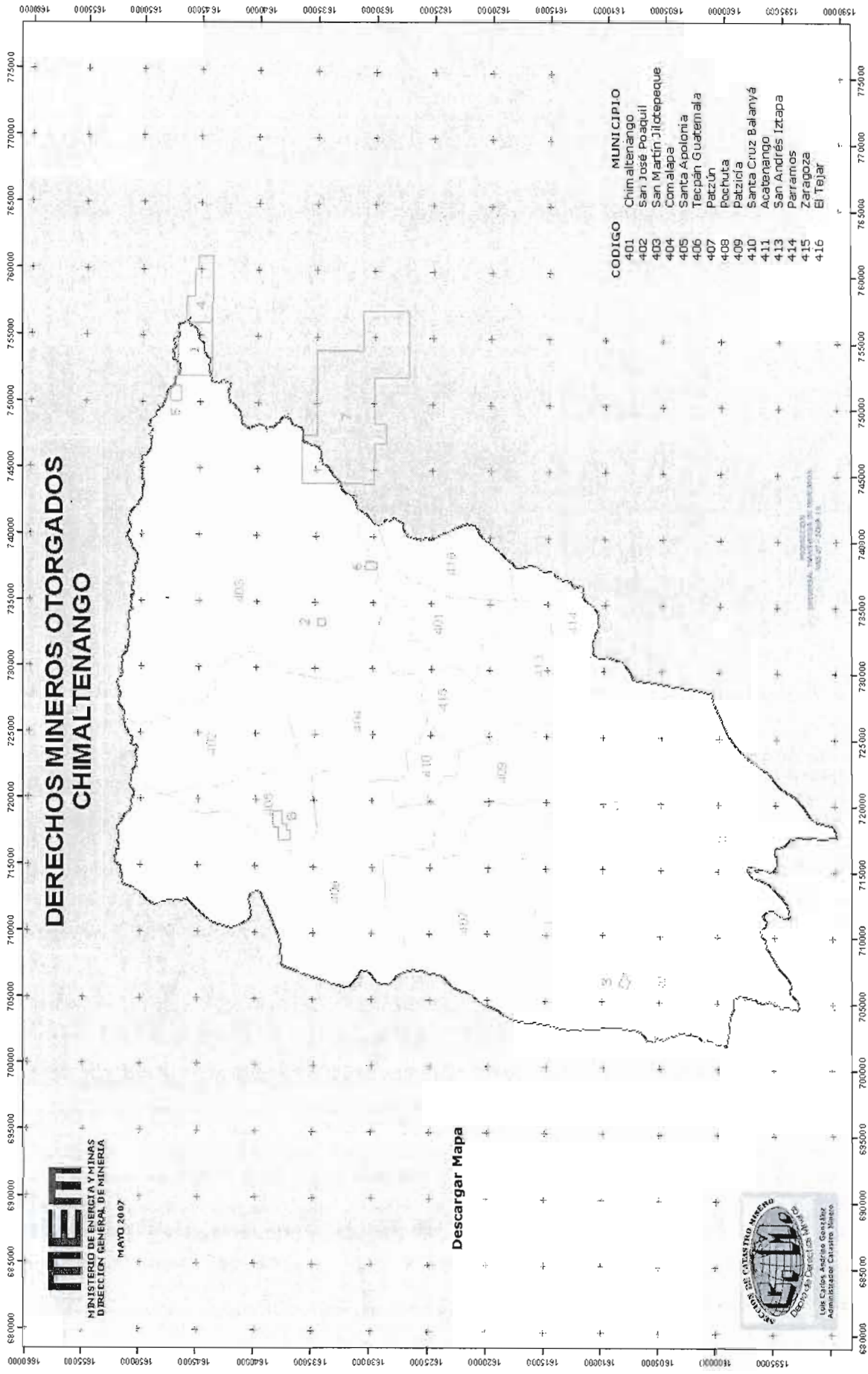
MAYO 2007

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD CHIMALTENANGO

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
401	Chimaltenango
402	San José Poasquil
403	San Martín Jiltepeque
404	Comalapa
405	Santa Apolonia
406	Tecpán Guatemala
407	Pochután
408	Patzún
409	Santa Cruz Balanyá
410	Acatenango
411	San Andrés Itzapa
413	Parramos
414	Zaragoza
415	El Tejér
416	

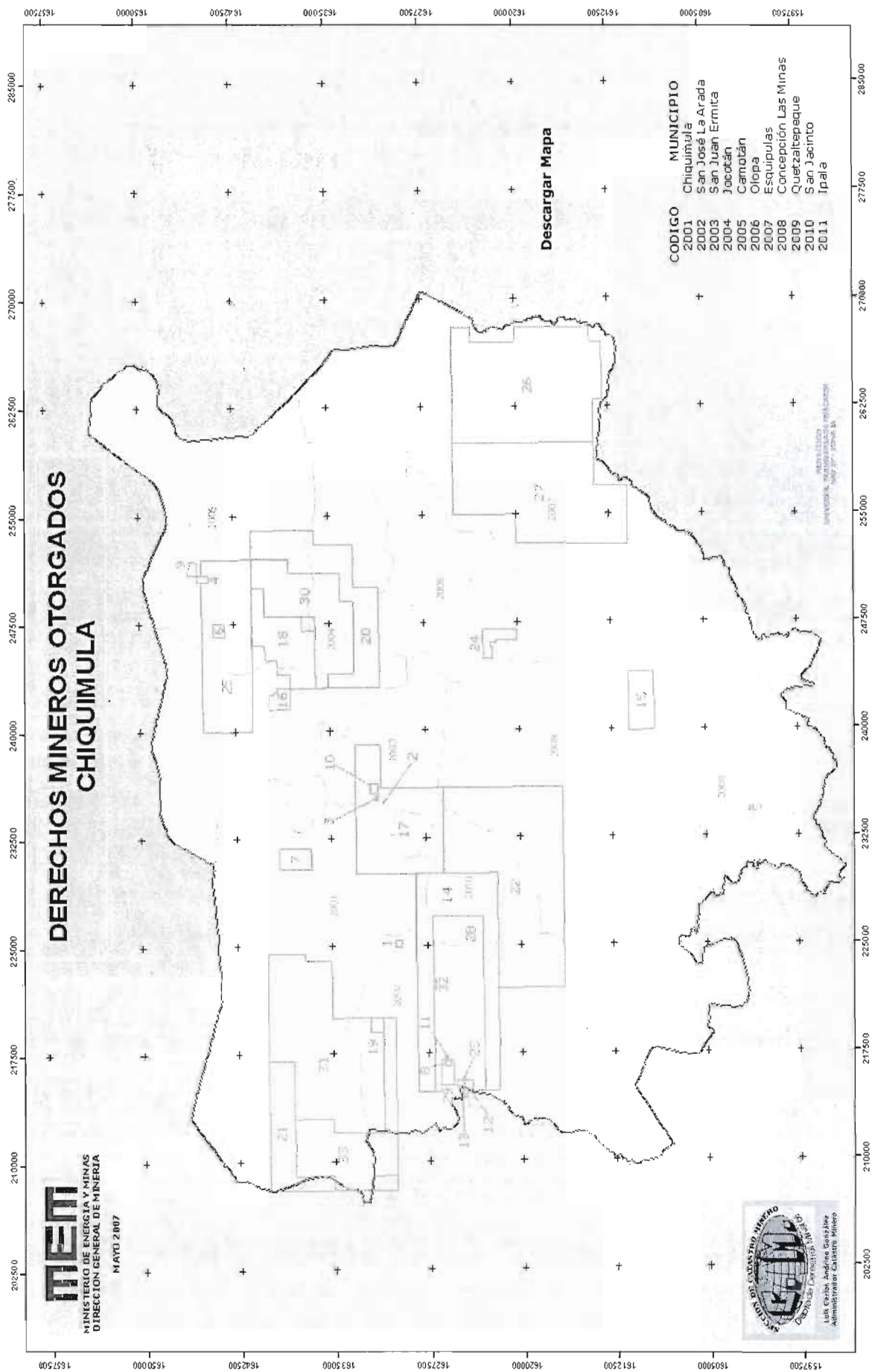


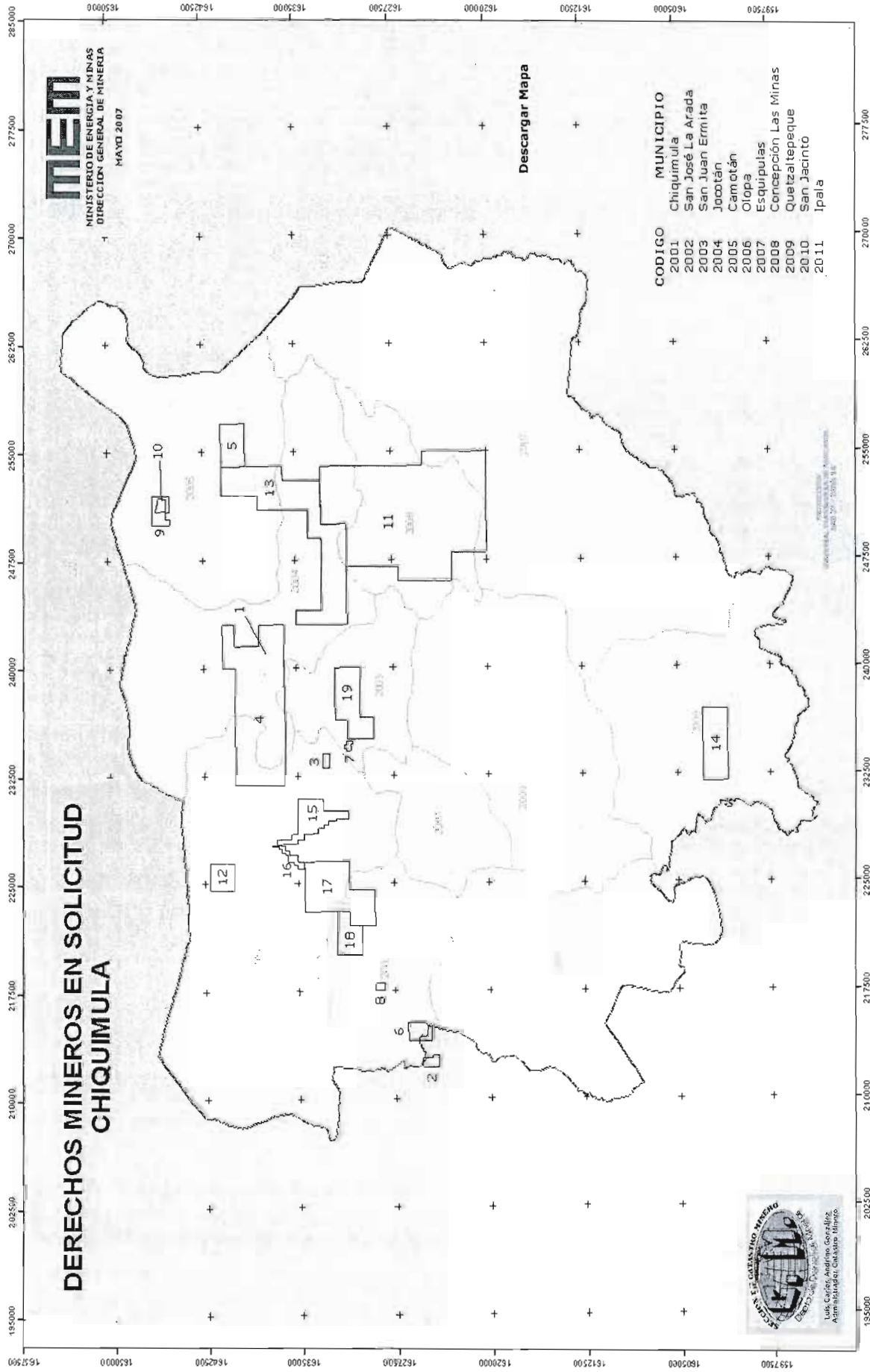


MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

Descargar Mapa





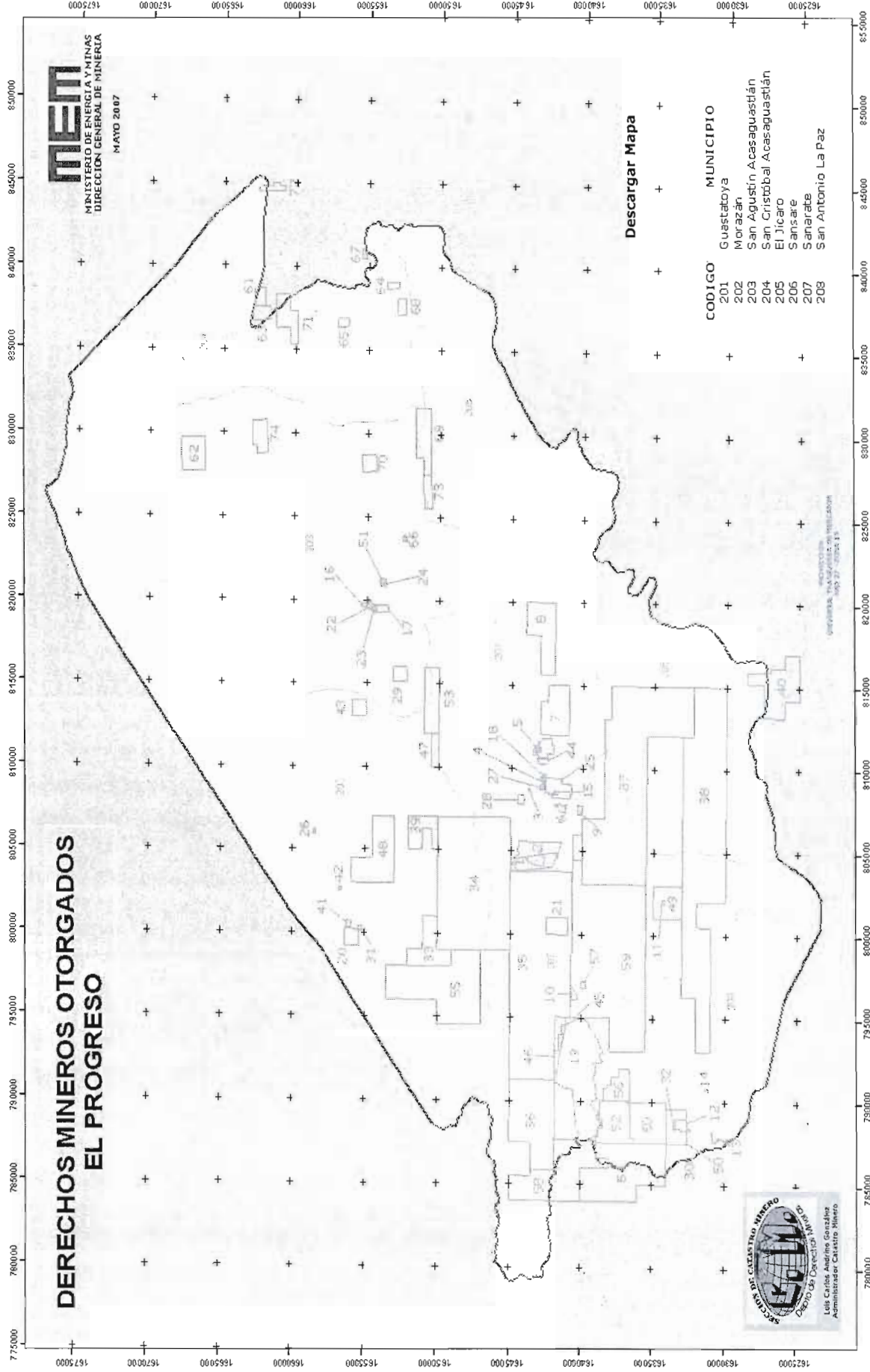


DERECHOS MINEROS OTORGADOS EL PROGRESO

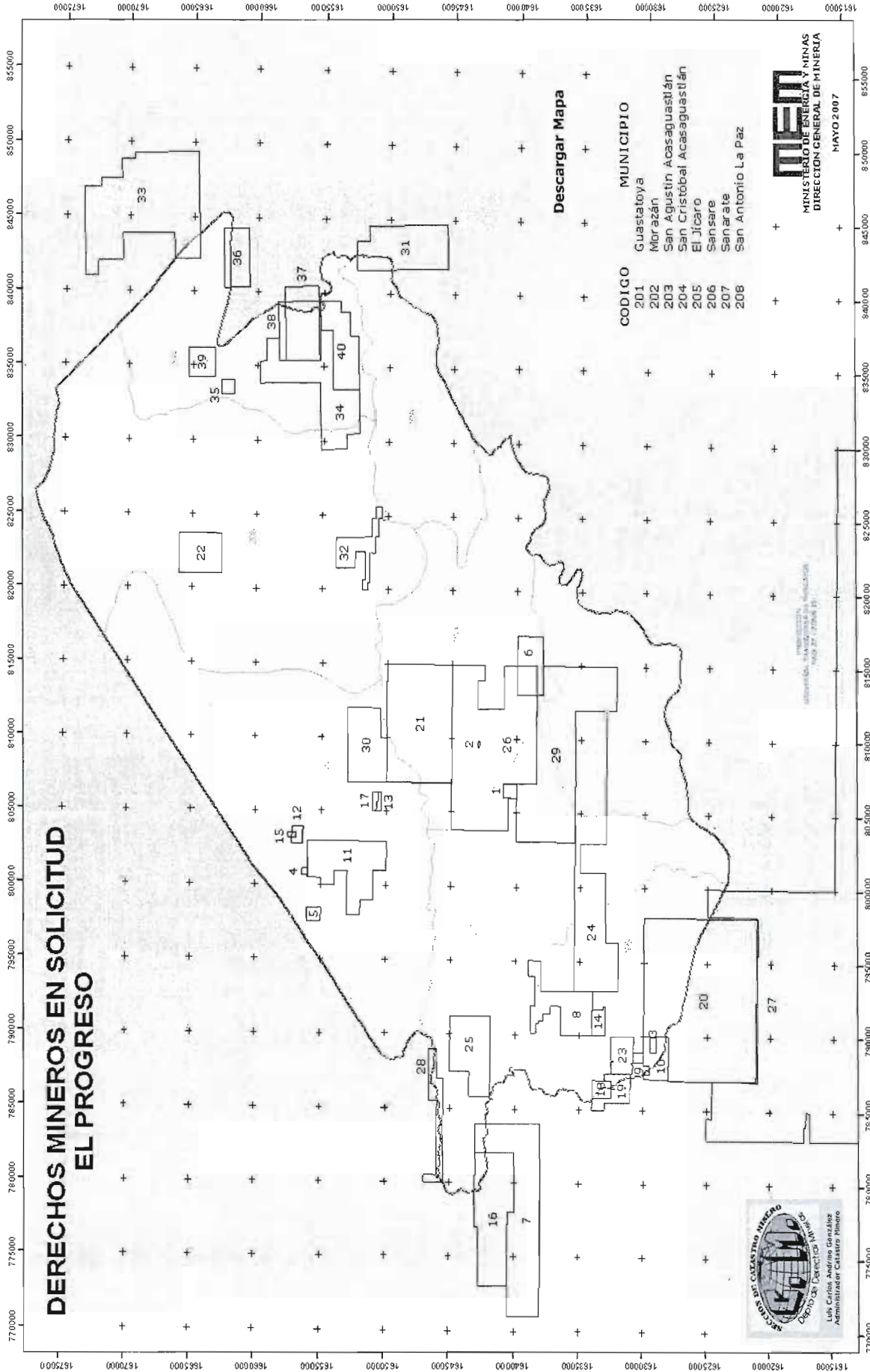
nem
MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
201	Gustatoya
202	Morazan
203	San Agustín Acasagustán
204	San Cristóbal Acasagustán
205	El Jicaro
206	Sansare
207	Samarate
208	San Antonio La Paz



DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD EL PROGRESO



DERECHOS MINEROS OTORGADOS ESCUINTLA

CODIGO	MUNICIPIO
501	Escuintla
502	Santa Lucía Cotzumalguapa
503	La Democracia
504	Siquinalá
505	Mazapa
506	Tiquisá
507	La Garrera
508	Guamagazapa
509	San José
510	Tetapa
511	Palín
512	San Vicente Pacaya
513	Nueva Concepción

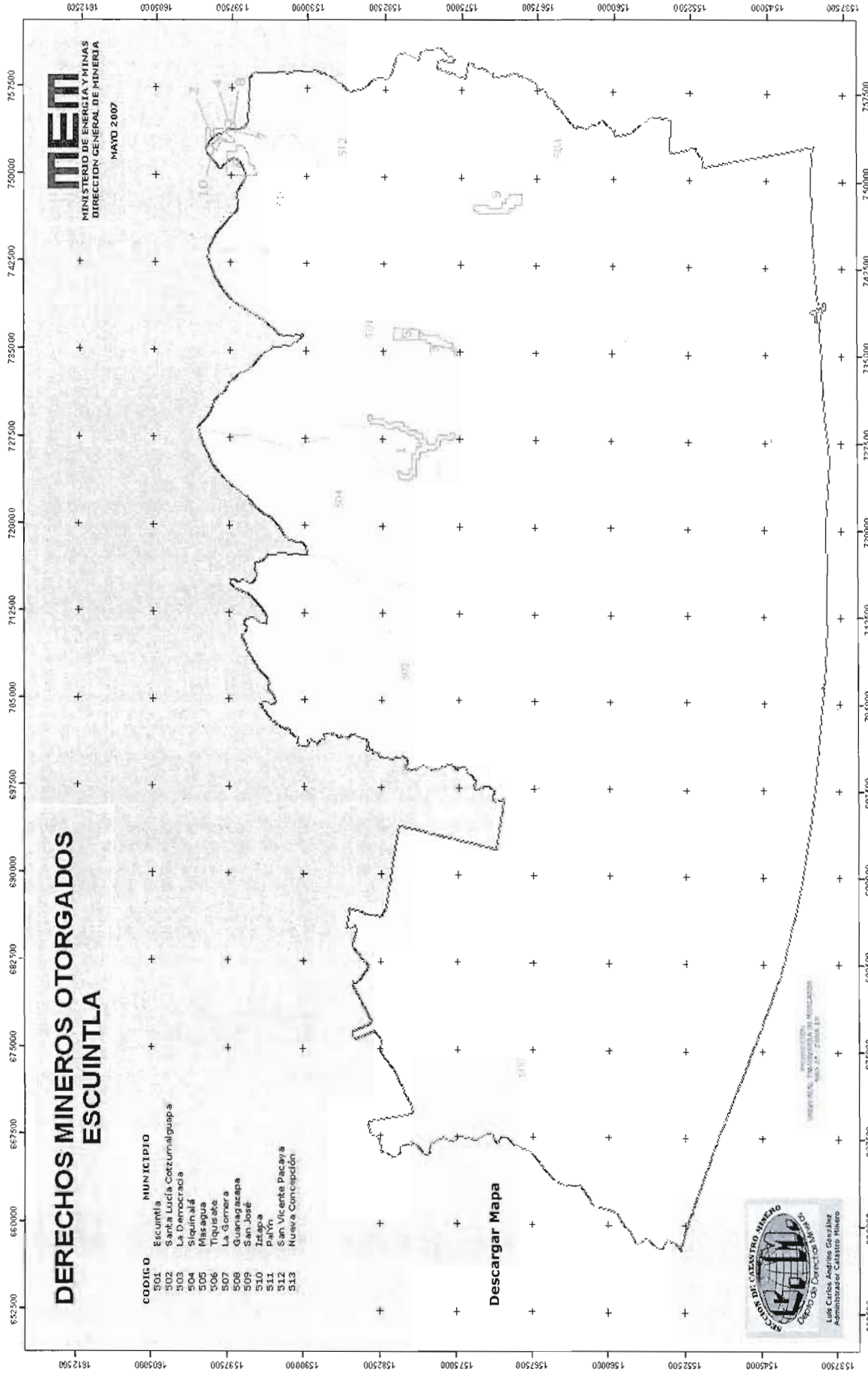
Descargar Mapa

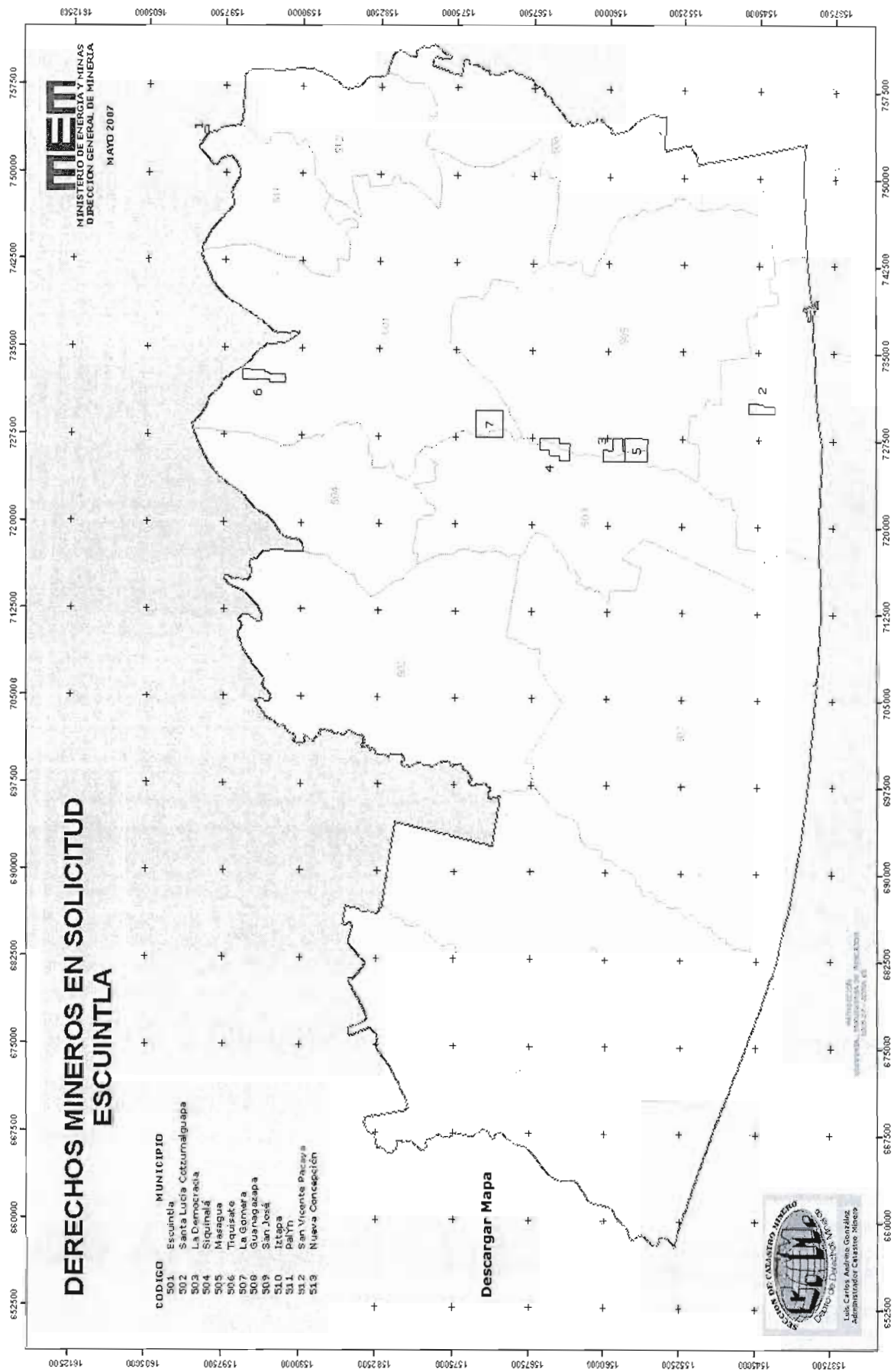
MEM

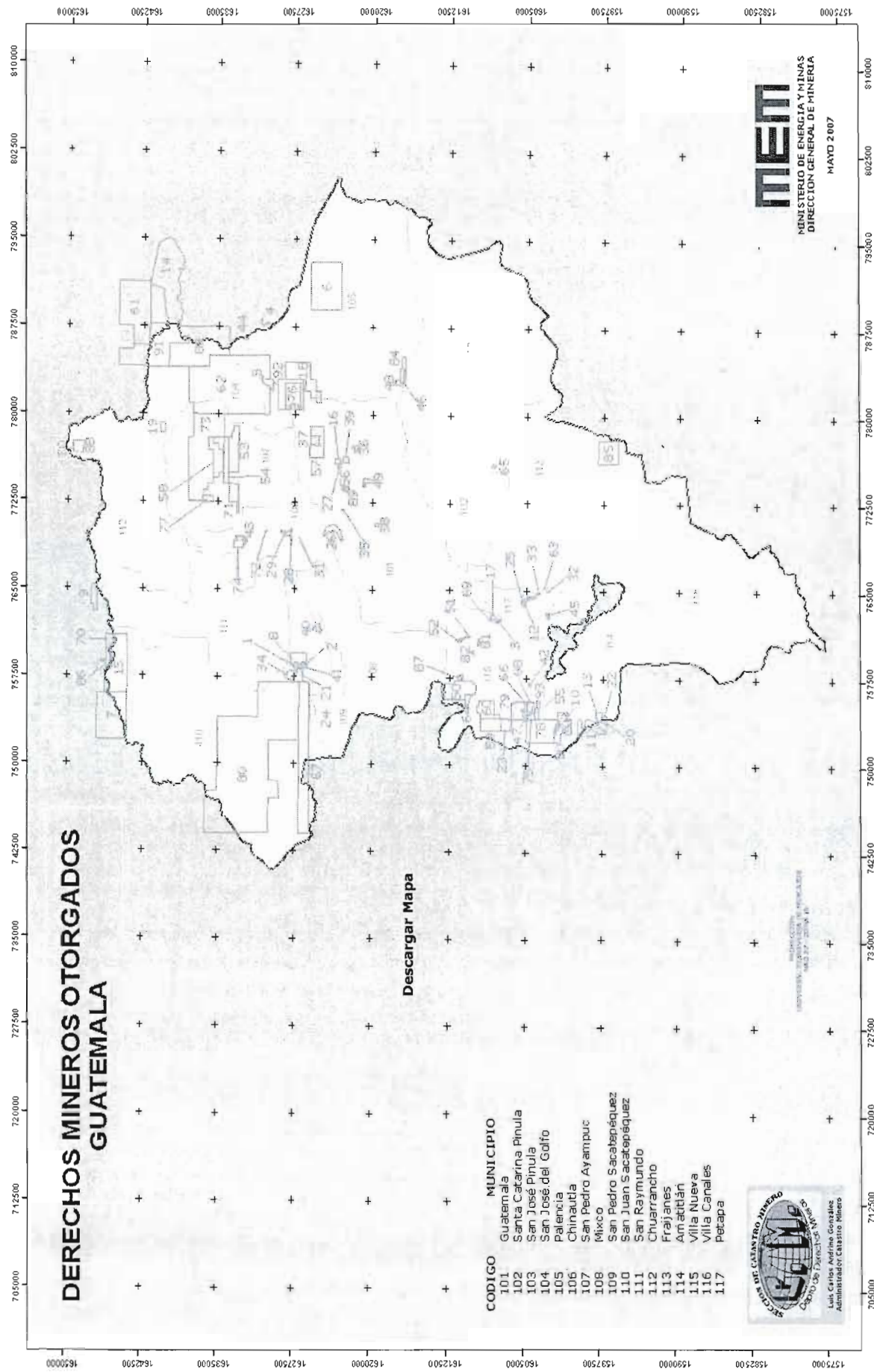
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007



PROYECTO DE LEY DE REFORMA DEL SISTEMA DE REGISTRO DE DERECHOS MINEROS







DERECHOS MINEROS OTORGADOS GUATEMALA

Descargar Mapa

- | CODIGO | MUNICIPIO |
|--------|------------------------|
| 101 | Guatemala |
| 102 | Santa Catarina Pinula |
| 103 | San José Pinula |
| 104 | San José del Golfo |
| 105 | Palencia |
| 106 | Chinautla |
| 107 | San Pedro Ayampuc |
| 108 | Mixco |
| 109 | San Pedro Sacatepéquez |
| 110 | San Juan Sacatepéquez |
| 111 | San Raymundo |
| 112 | Chuarrañcho |
| 113 | Frailanes |
| 114 | Amatitlán |
| 115 | Villa Nueva |
| 116 | Villa Canales |
| 117 | Petapa |



Ministerio de Energía y Minas
Dirección General de Minería
Luis Carlos Andrés González
Administrador de Catastro Minero

Elaboración: 2014
Actualización: 2014

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

MAYO 2007



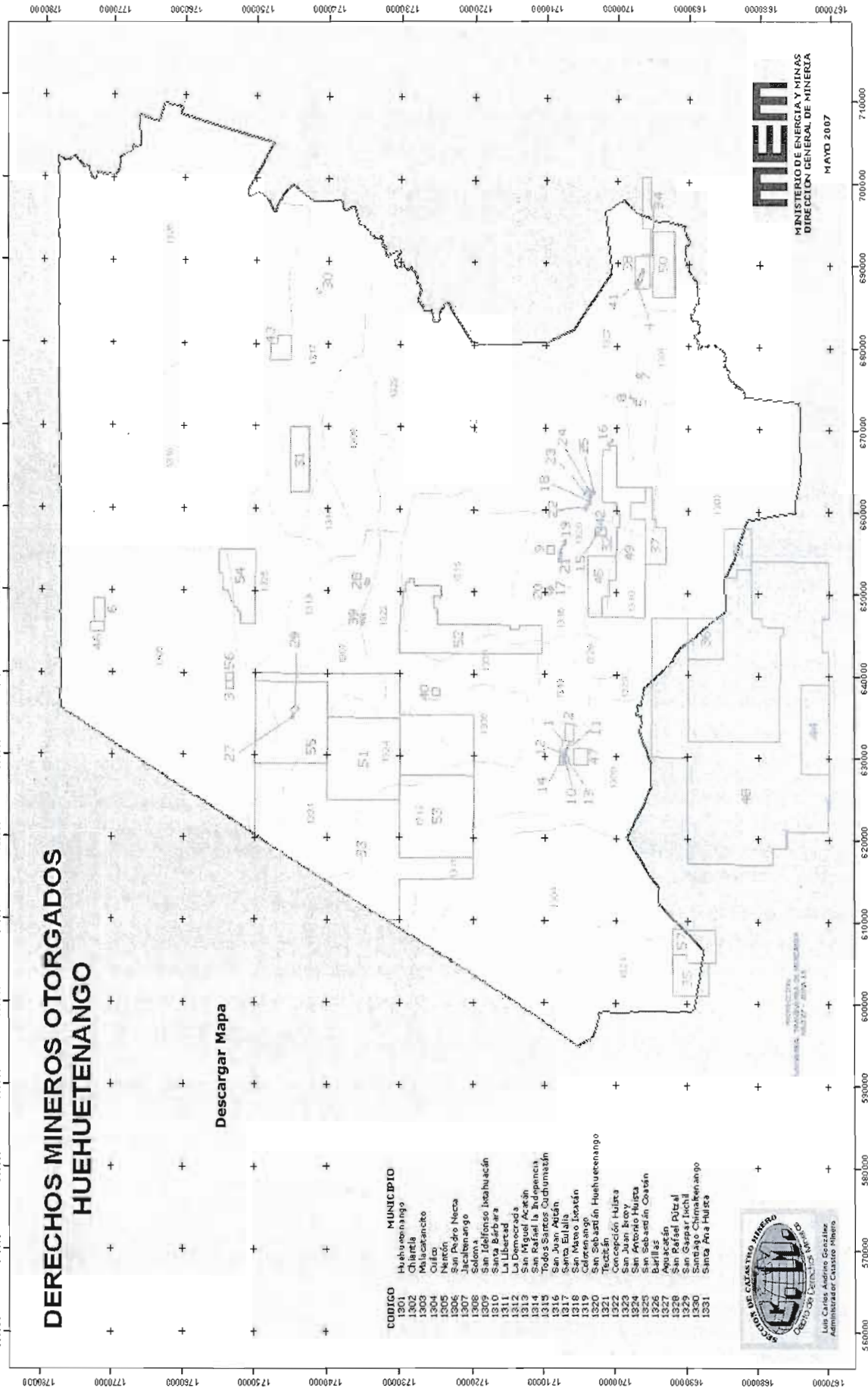
RECEIVED
JAN 17 1970
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C. 20250

CODIGO	MUNICIPIO
101	Guatemala
102	Santa Catarina Pinula
103	San José Pinula
104	San José del Golfo
105	Palencia
106	Chinaulta
107	San Pedro Ayampuc
108	Mixco
109	San Pedro Sacatepéquez
110	San Juan Sacatepéquez
111	San Raymundo
112	Chuararcho
113	Frajanes
114	Amatitlán
115	Villa Nueva
116	Villa Canales
117	Petapa

DERECHOS MINEROS OTORGADOS HUEHUETENANGO

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
1301	Huehuetenango
1302	Chiantla
1303	Polancancito
1304	San Juan
1305	Nero
1306	San Pedro Necoxi
1307	Jacaltenango
1308	Solema
1309	San Idelfonso Ixcachuacán
1310	San Bartolomé
1311	San Bartolomé
1312	La Democracia
1313	San Miguel Acasán
1314	San Rafael la Independencia
1315	Todos Santos Ocuilumacán
1316	San Juan
1317	San Bartolomé
1318	San Marcos Ixcatán
1319	Colotenango
1320	San Sebastián Huehuetenango
1321	Tectitán
1322	San Juan Huista
1323	San Juan Nuevo
1324	San Antonio Huista
1325	San Sebastián Ocuilumacán
1326	Barillas
1327	Apoyucan
1328	San Rafael Riquelme
1329	San Gaspar Ixcatán
1330	Santiago Chimaltenango
1331	Santa Ana Huista



DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD HUEHUETENANGO

Descargar Mapa

CODIGO MUNICIPIO

1301	Huehuetenango
1302	Chimaltenango
1303	Malacatenco
1304	Quiché
1305	Nentón
1306	San Pedro Necta
1307	Jacaltenango
1308	Soloma
1309	San Isidro de Guadalupe
1310	Santa Bárbara
1311	La Democracia
1312	San Miguel Acastán
1313	San Rafael la Independencia
1314	Todos Santos Cuchumatán
1315	San Juan Atitlán
1316	Santa Eulalia
1317	San Mateo Ixcán
1318	Colotenango
1319	San José de los Ríos
1320	San Sebastián Huehuetenango
1321	Tecpatán
1322	Concepción Huista
1323	San Juan Ixcay
1324	San Antonio Huista
1325	San Sebastián Coacán
1326	Barillas
1327	Aguaucán
1328	San Rafael Digital
1329	San José de los Ríos
1330	Santiago Chimaltenango
1331	Santa Ana Huista



Luis Carlos Andrés González
Administrador Catastro Mero

Impresión: 17/05/2007 11:11

mem

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

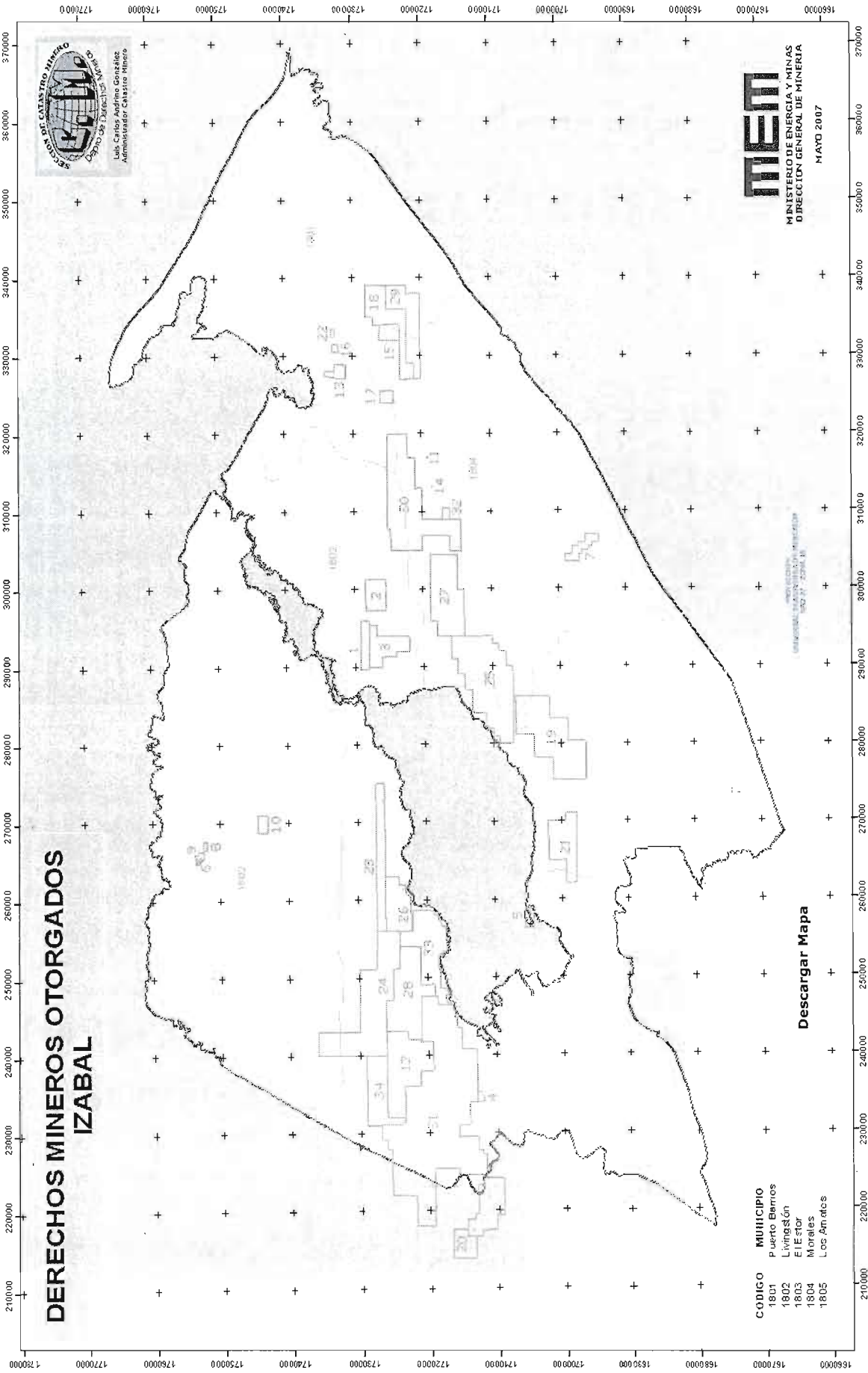
DERECHOS MINEROS OTORGADOS IZABAL



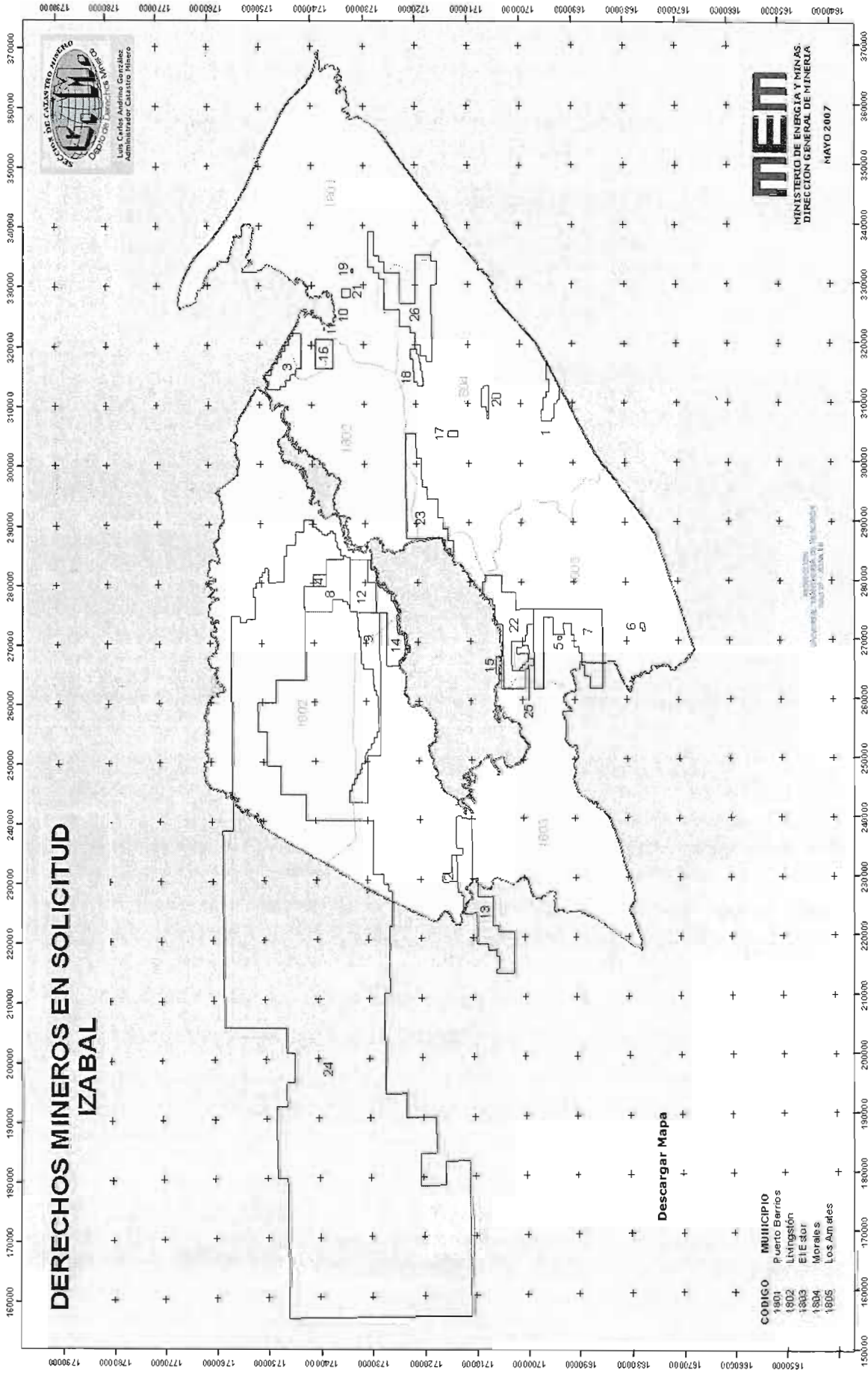
MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

Descargar Mapa

CODIGO MUNICIPIO
1801 Puerto Barrios
1802 Livingston
1803 El Estor
1804 Morales
1805 Los Amigos



DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD IZABAL



Descargar Mapa

DERECHOS MINEROS OTORGADOS JALAPA

MUNICIPIO

CODIGO

2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatil
2106	Morías
2107	Matquesumila

100 km

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS

Ministerio de Energía y Minas

DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

Descargar Mapa

**DERECHOS MINEROS OTORGADOS
JALAPA**

MUNICIPIO

CODIGO

2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatil
2106	Morías
2107	Matquesumila

Descargar Mapa

MEM
MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ECONOMÍA
Subsecretaría de Minería
Administración General de Minería

DERECHOS MINEROS OTORGADOS
JALAPA

MUNICIPIO

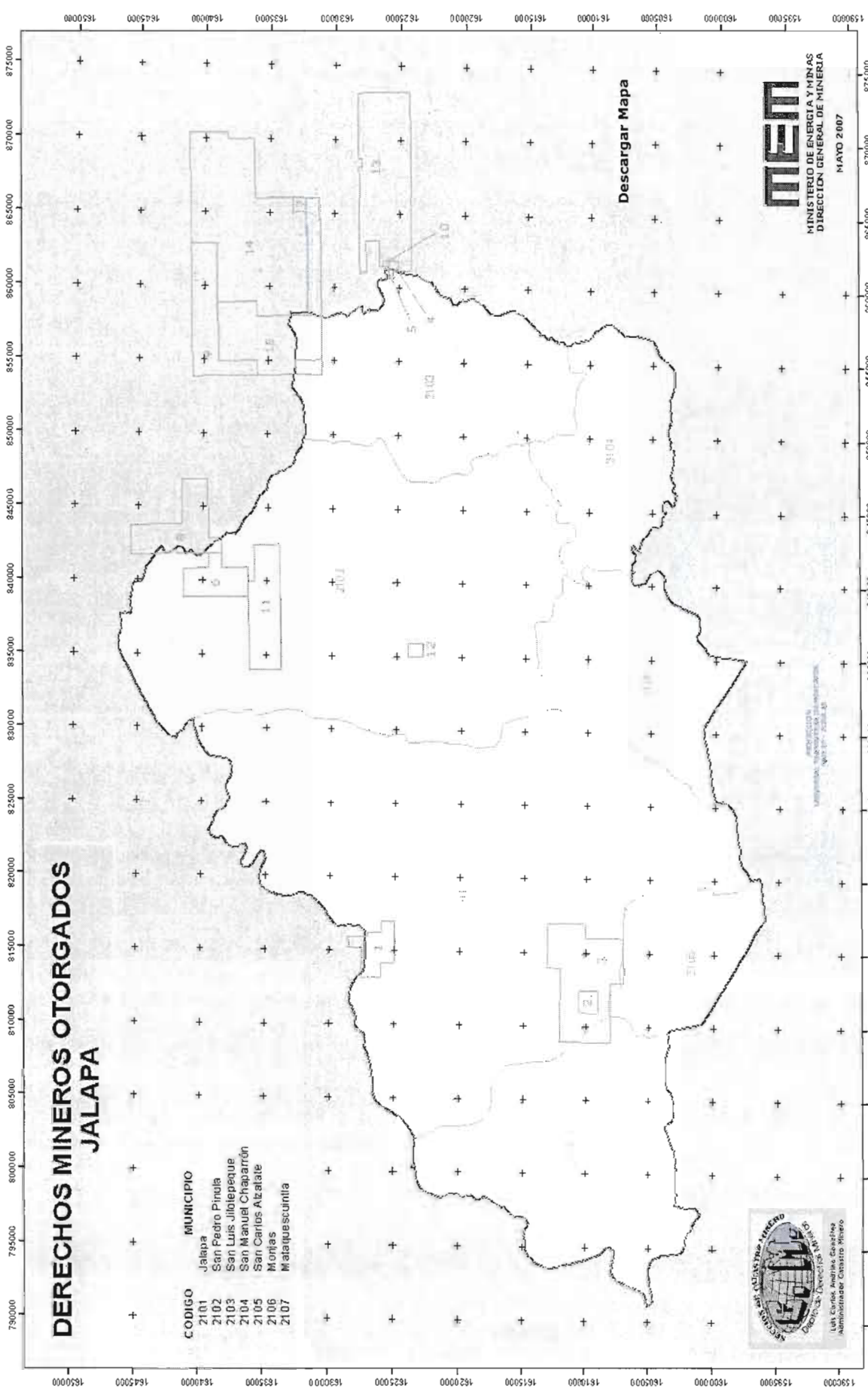
CODIGO	MUNICIPIO
2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatiltepec
2106	Montañas
2107	Matías Romero

100 km

Descargar Mapa

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ECONOMÍA
Subsecretaría de Minería y Geología
Administración General de Minería



DERECHOS MINEROS OTORGADOS
JALAPA

MUNICIPIO

CODIGO	MUNICIPIO
2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatiltepec
2106	Montañas
2107	Matías Romero

100 km

Descargar Mapa

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ECONOMÍA
Subsecretaría de Minería y Geología
Administración General de Minería

DERECHOS MINEROS OTORGADOS JALAPA

MUNICIPIO

CODIGO

2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatiltepec
2106	Montañas
2107	Matías Romero

100 km

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS

Ministerio de Energía y Minas

DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

Descargar Mapa

**DERECHOS MINEROS OTORGADOS
JALAPA**

MUNICIPIO

CODIGO	MUNICIPIO
2101	Jalapa
2102	San Pedro Pindul
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Atlatiltepec
2106	Montañas
2107	Matías Romero

100 km

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS

Ministerio de Energía y Minas

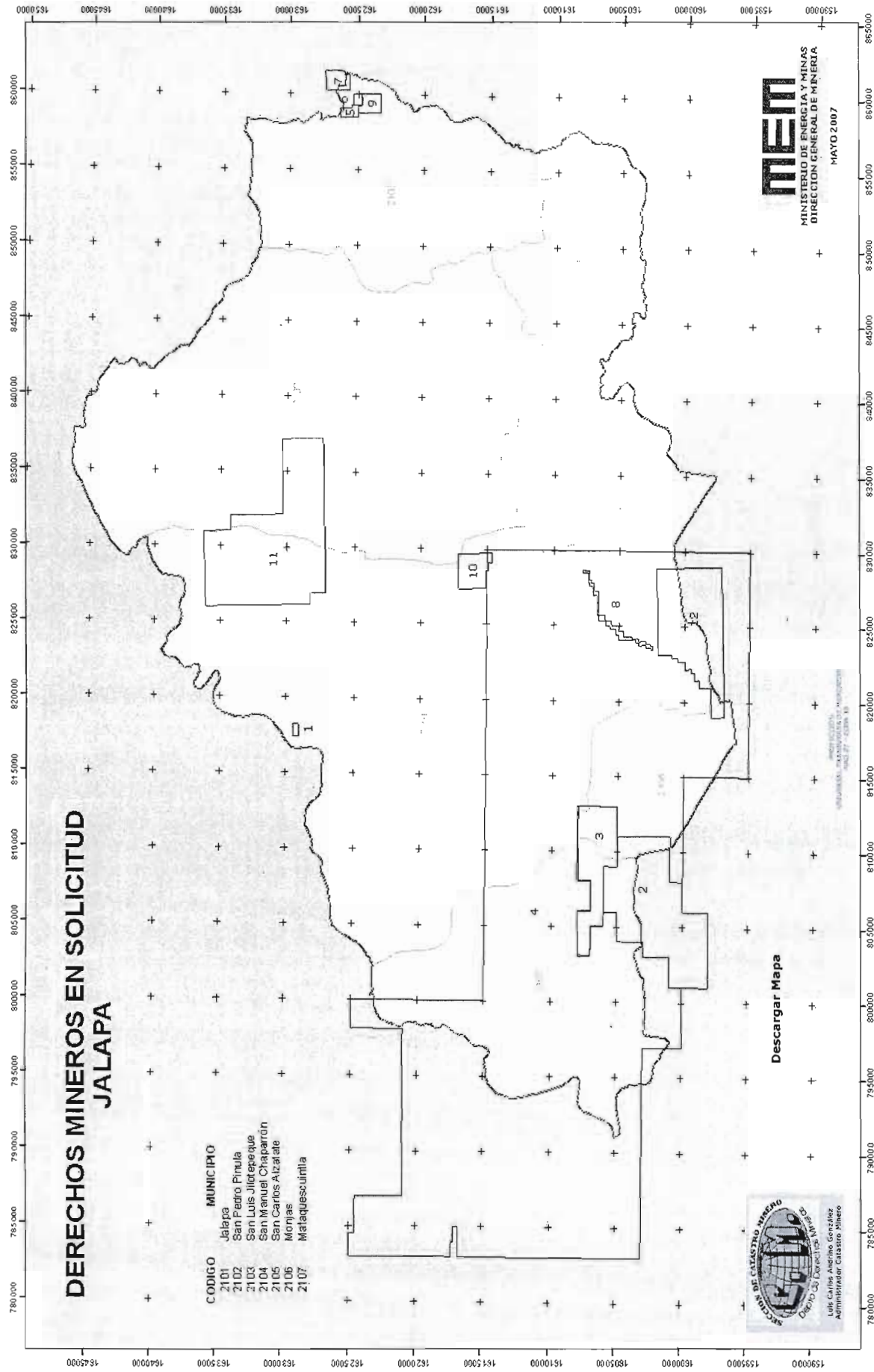
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

Descargar Mapa

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD JALAPA

CODIGO	MUNICIPIO
2101	Jalapa
2102	San Pedro Pinula
2103	San Luis Jilotepeque
2104	San Manuel Chaparrón
2105	San Carlos Alzate
2106	Monjas
2107	Matlaquescuintla



Descargar Mapa

mem
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

DERECHOS MINEROS OTORGADOS JUTIAPA

CODIGO	MUNICIPIO
2201	Jutiapa
2202	El Progreso
2203	Santa Catarina Milta
2204	Agua Blanca
2205	Lago de Guija
2206	Yupitopeque
2207	Atzacatempa
2208	Jeréz
2209	El Adillanto
2210	Zapotitlán
2211	Comapa
2212	Jalpatagua
2213	Conguaco
2214	Noyuta
2215	Passaco
2216	San José Acatempa
2217	Querenda



MEM

MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA

MAYO 2007

Descargar Mapa

PROYECTO
SISTEMA NACIONAL DE SIG
MAYO 2007 - FOLIO 10

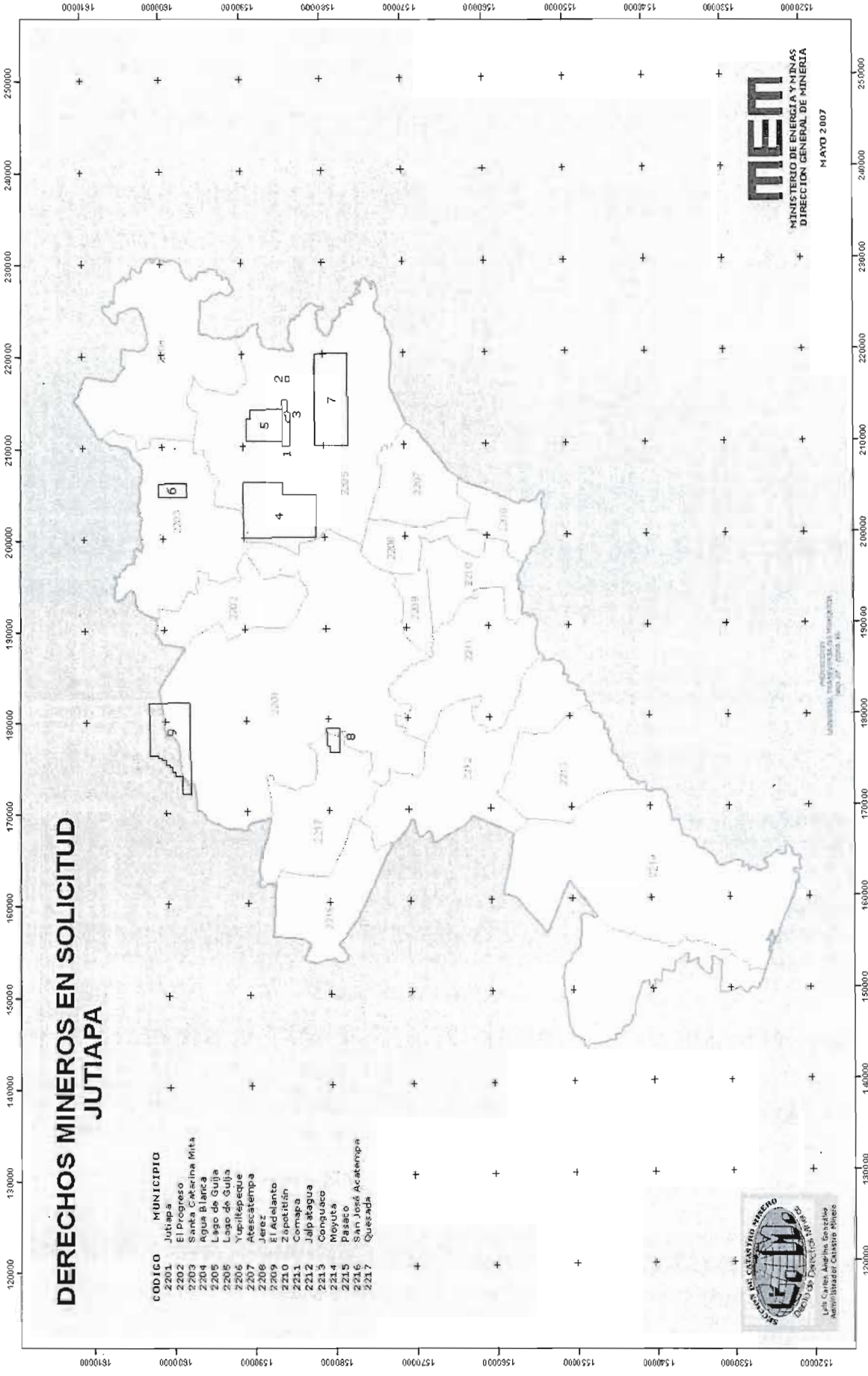
DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD JUTIAPA

CODIGO	MUNICIPIO
2201	Jutiapa
2202	El Progreso
2203	San Marcos
2204	San Blas
2205	Lago de Izabal
2206	Yusupetense
2207	Atzacatempa
2208	Jerez
2209	El Adelanto
2210	Zapotlán
2211	Comapa
2212	Jalapa
2213	Conquista
2214	Mosula
2215	Paraiso
2216	San José Acatempa
2217	Quesada



MEM

MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007



MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

Descargar Mapa

CODIGO MUNICIPIO

1701	Flores
1702	San José
1703	San Benito
1704	San Andrés
1705	La Libertad
1706	San Francisco
1707	Santa Ana
1708	Dolores
1709	San Luis
1710	Sayaxché
1711	Melchor de Mencos
1712	Populón

DERECHOS MINEROS OTORGADOS PETEN



Luis Carlos Andino González
Administrador Catastro Minero

PROYECTO DE LEY
NÚMERO 17-2006-18



MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

Descargar Mapa

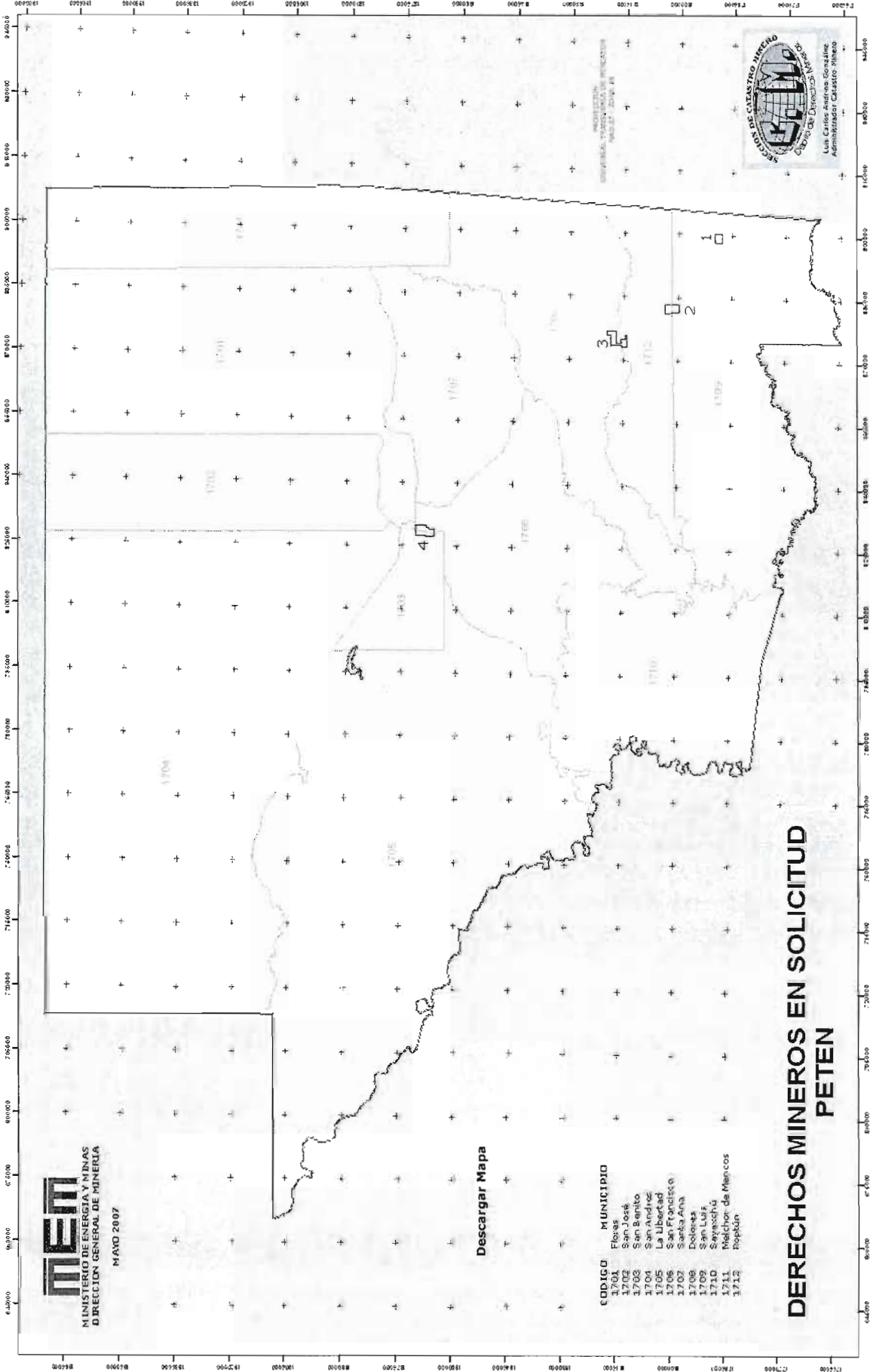
CODIGO MUNICIPIO

1701 Flores
1702 San José
1703 San Benito
1704 San Andrés
1705 La Libertad
1706 San Francisco
1707 Santa Ana
1708 Dolores
1709 San Luis
1710 San Juan
1711 Melchón de Mencos
1712 Papitún

**DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD
PETEN**



PROYECTO: SISTEMA NACIONAL DE INFORMACIÓN
MINERÍA
FECHA: 2006.05



DERECHOS MINEROS OTORGADOS QUETZALTENANGO

CODIGO	MUNICIPIO
901	Quetzaltenango
902	Salcá
903	Chintepaque
904	San Carlos Sija
905	Sibilia
906	Calbucán
907	San Miguel Sigüilla
908	San Juan Ostuncalco
909	San Mateo
910	Concepción Chiquirichapa
911	San Martín Sacatepéquez
912	Almolonga
913	Cantel
914	Huitán
915	Zunil
916	Colomba
917	San Francisco la Unión
918	El Palmar
919	Coatepeque
920	Génova
921	Flores Costa Guca
922	La Esperanza
923	Palastina de los Altos
924	

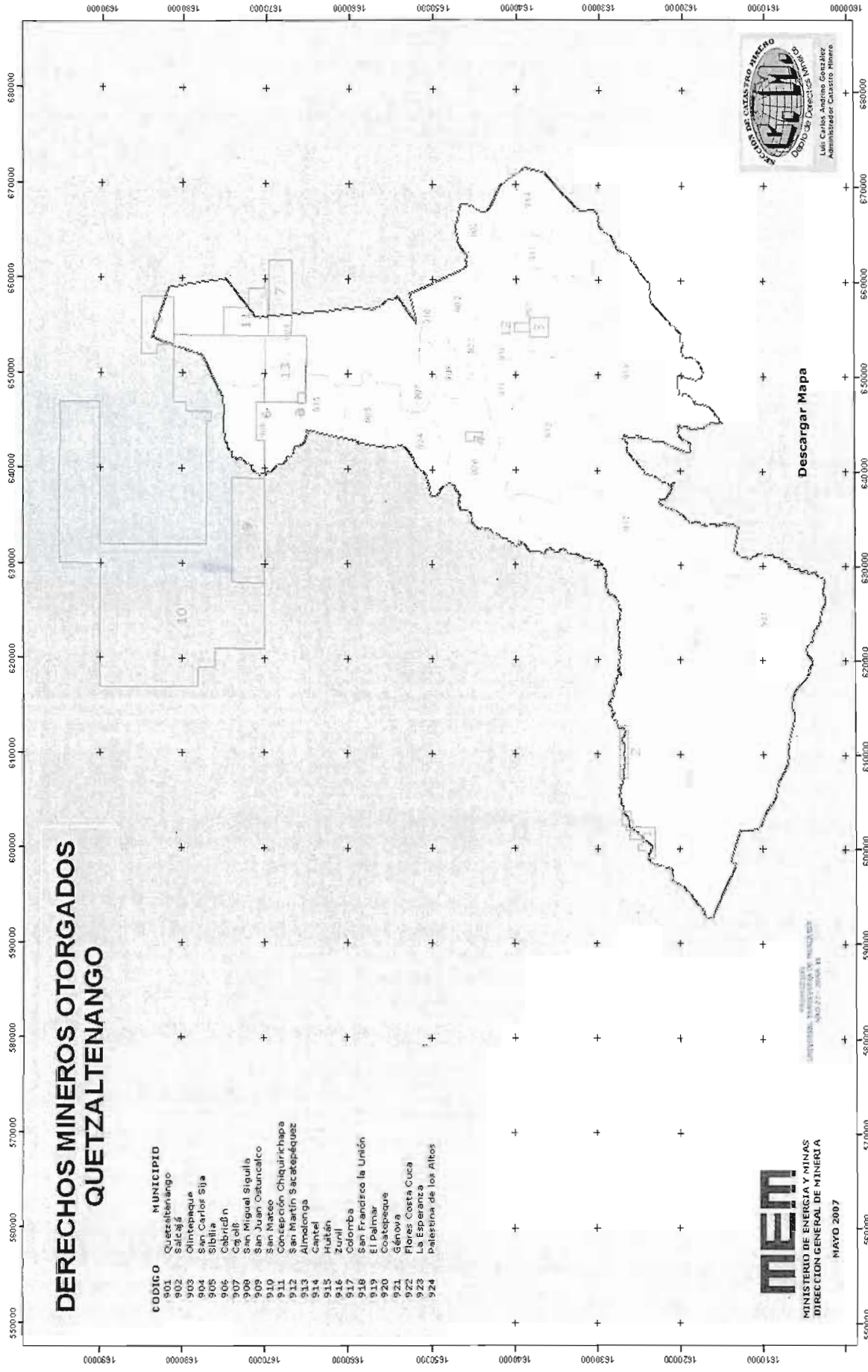
MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

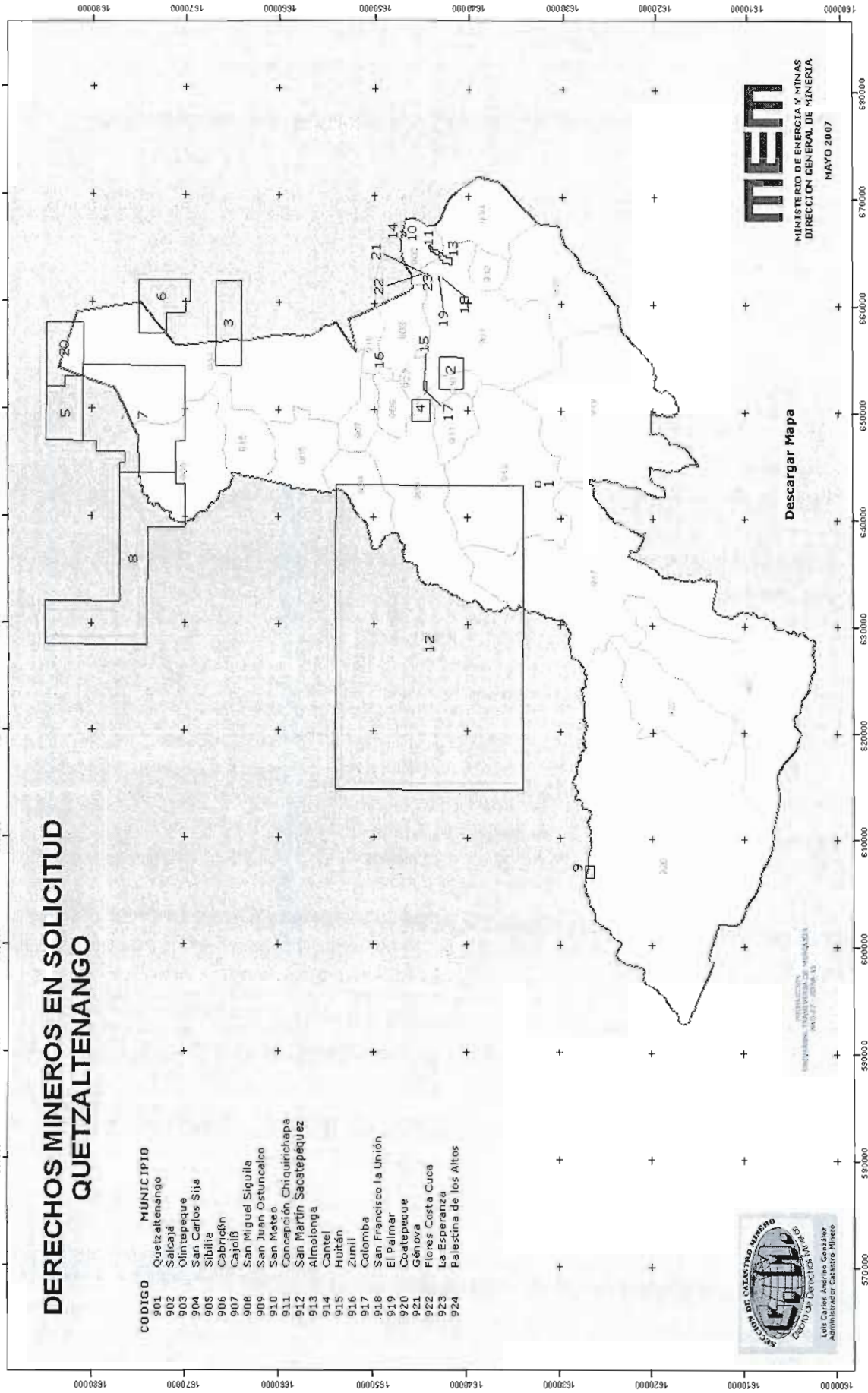
PROYECTO DE LEY
LEY 12.777-07
MAYO 2007

Descargar Mapa



DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD QUETZALTENANGO

CODIGO	MUNICIPIO
901	Quetzaltenango
902	Salcajá
903	Olintepeque
904	San Carlos Sija
905	Sibilia
906	Cabredón
907	Catolig
908	San Miguel Sigüilla
909	San Juan Ostuncalco
910	San Mateo
911	Concepción Chiquirichapa
912	San Martín Sacatepéquez
913	Almolonga
914	Cantel
915	Huitán
916	Zumil
917	Colomba
918	San Francisco la Unión
919	El Palmar
920	Coatepeque
921	Génova
922	Flores Costa Cuca
923	La Esperanza
924	Palestina de los Altos



REGISTRO NACIONAL DE CATASTRO MINERO
SOLICITUD TRANSFERENCIA DE DERECHOS
MAYO 2007

Descargar Mapa

MEM
MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007

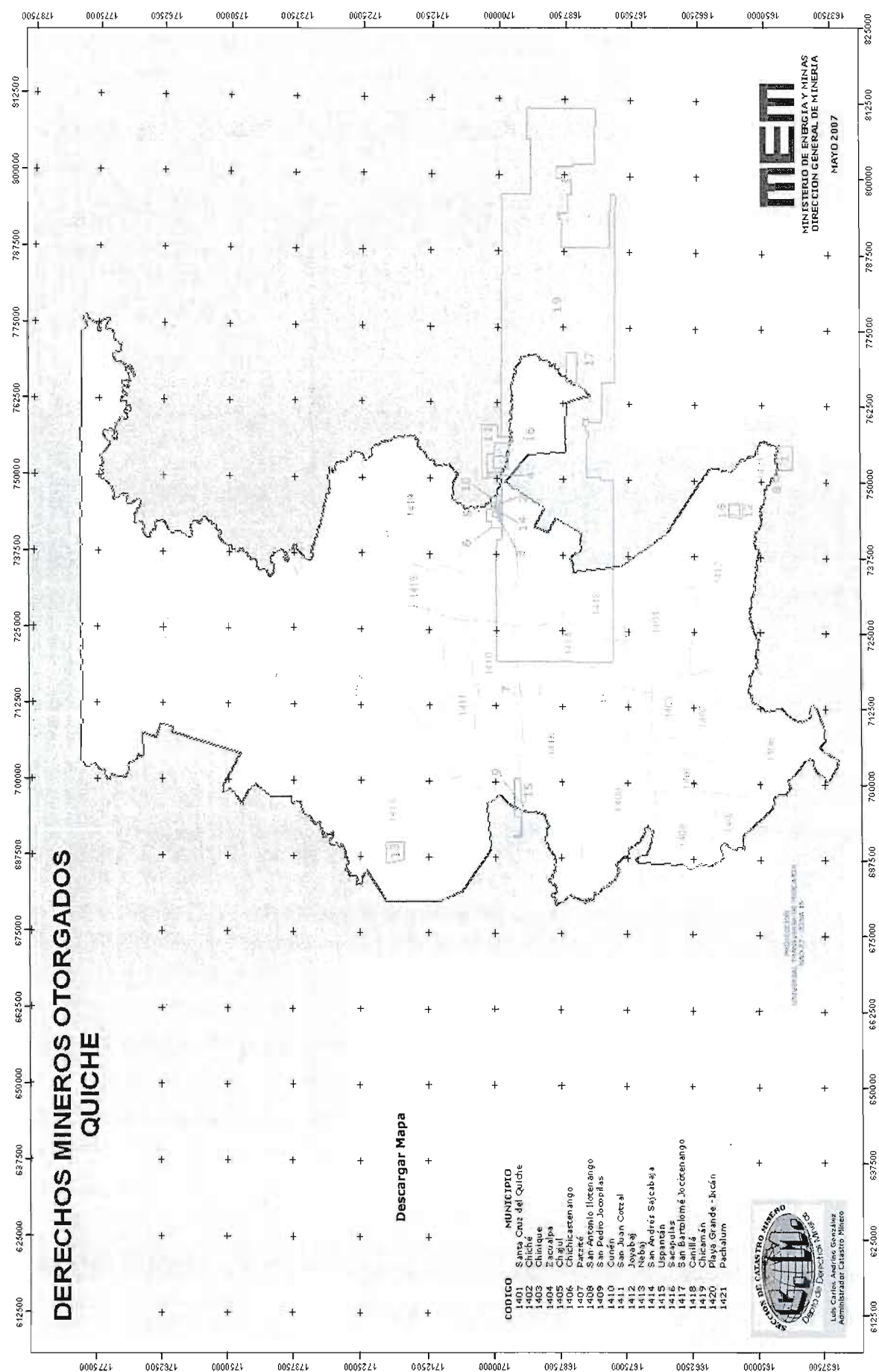
DERECHOS MINEROS OTORGADOS QUICHE

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
1401	Santa Cruz del Quiché
1402	Chichicaste
1403	Chichicastenango
1404	Chichicastenango
1405	Chichicastenango
1406	Chichicastenango
1407	Chichicastenango
1408	Chichicastenango
1409	Chichicastenango
1410	Chichicastenango
1411	Chichicastenango
1412	Chichicastenango
1413	Chichicastenango
1414	Chichicastenango
1415	Chichicastenango
1416	Chichicastenango
1417	Chichicastenango
1418	Chichicastenango
1419	Chichicastenango
1420	Chichicastenango
1421	Chichicastenango



INSTITUTO TECNOLÓGICO DE QUICHO



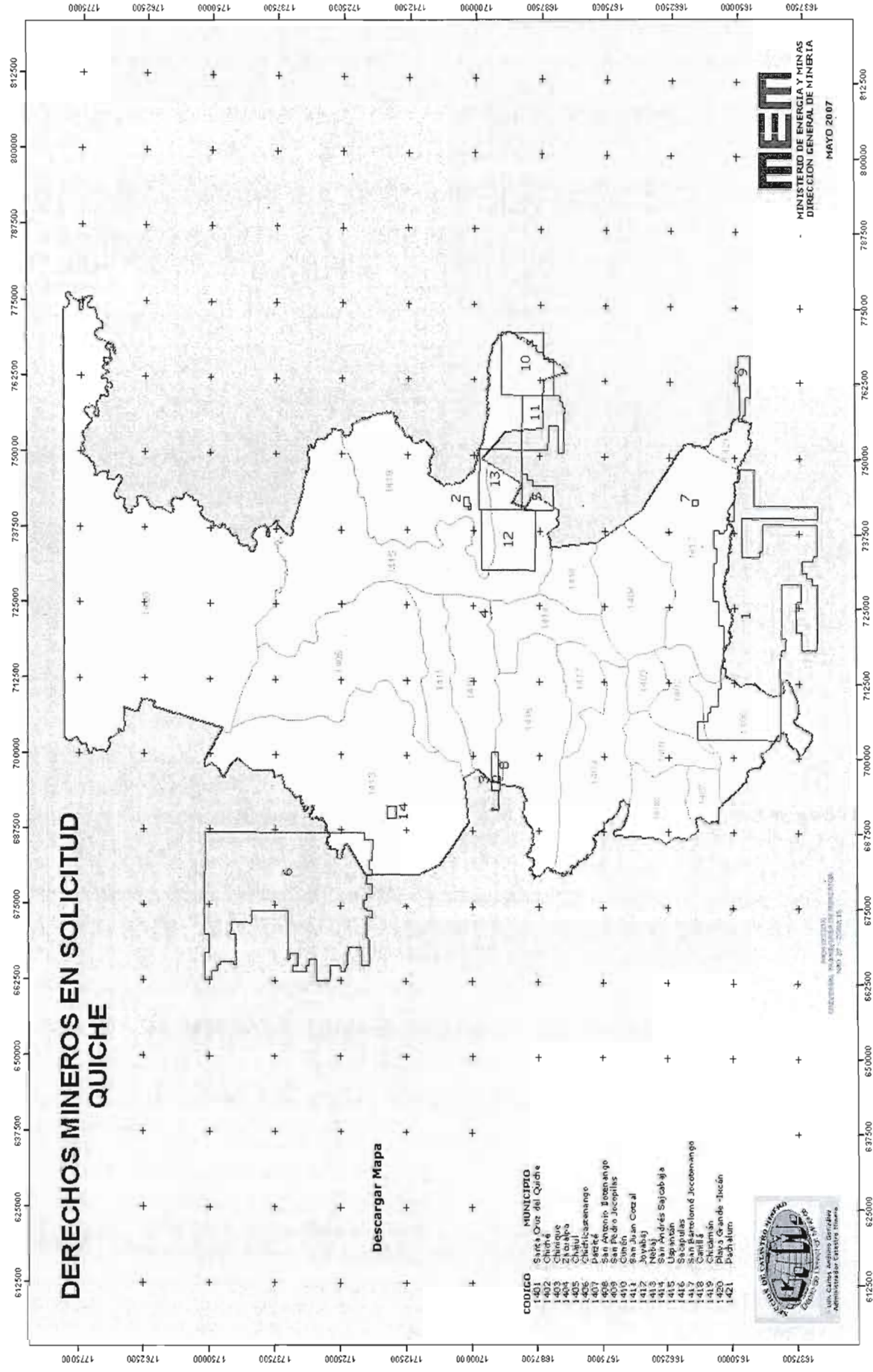
DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD QUICHE

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
1401	Santa Cruz del Quiché
1402	Chiché
1403	Chimique
1404	Zacapa
1405	Chajul
1406	Chimaltenango
1407	PARÍ
1408	San Antonio Itzamal
1409	San Pedro Jacopil
1410	San Juan Cuzal
1411	Jayabitz
1412	Nebaj
1413	San Andrés Sajcabajá
1414	Uspantán
1415	San Bartolomé
1416	San Bartolomé Jacobo
1417	San Bartolomé Jacobo
1418	Canilá
1419	Chimaltán
1420	Playa Grande - Itzamal
1421	Pochil



mem
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007





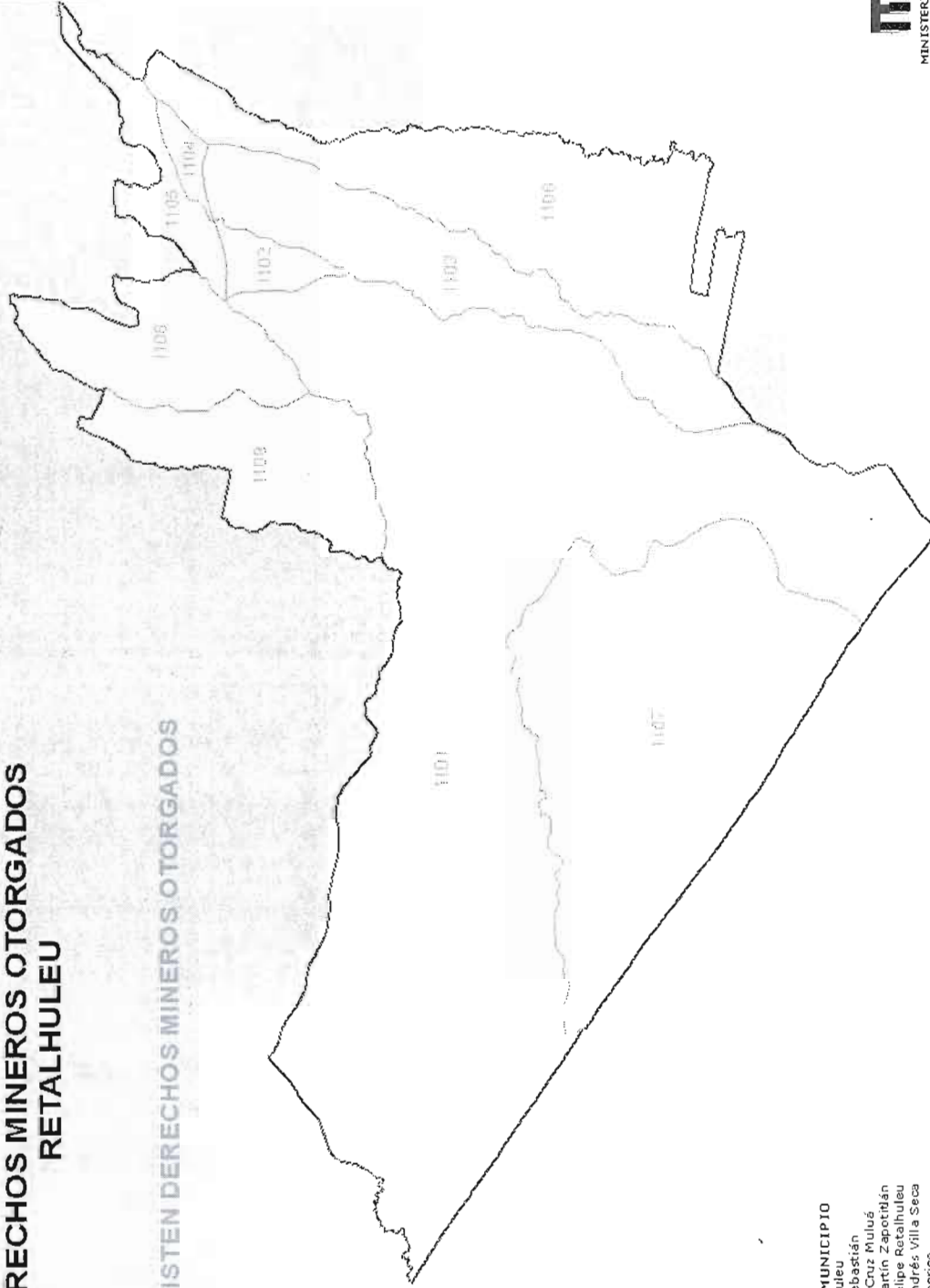
MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA

MAYO 2007

DERECHOS MINEROS OTORGADOS RETALHULEU

NO EXISTEN DERECHOS MINEROS OTORGADOS



CODIGO MUNICIPIO

- 1101 Retalhuleu
- 1102 San Sebastián
- 1103 Santa Cruz Milulú
- 1104 San Martín Zapotitlán
- 1105 San Felipe Retalhuleu
- 1106 San Andrés Villa Seca
- 1107 Champérico
- 1108 Nuevo San Carlos
- 1109 El Asintal

Descargar Mapa

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD RETALHULEU



Luis Carlos Andrade González
Administrador Catastro Minero

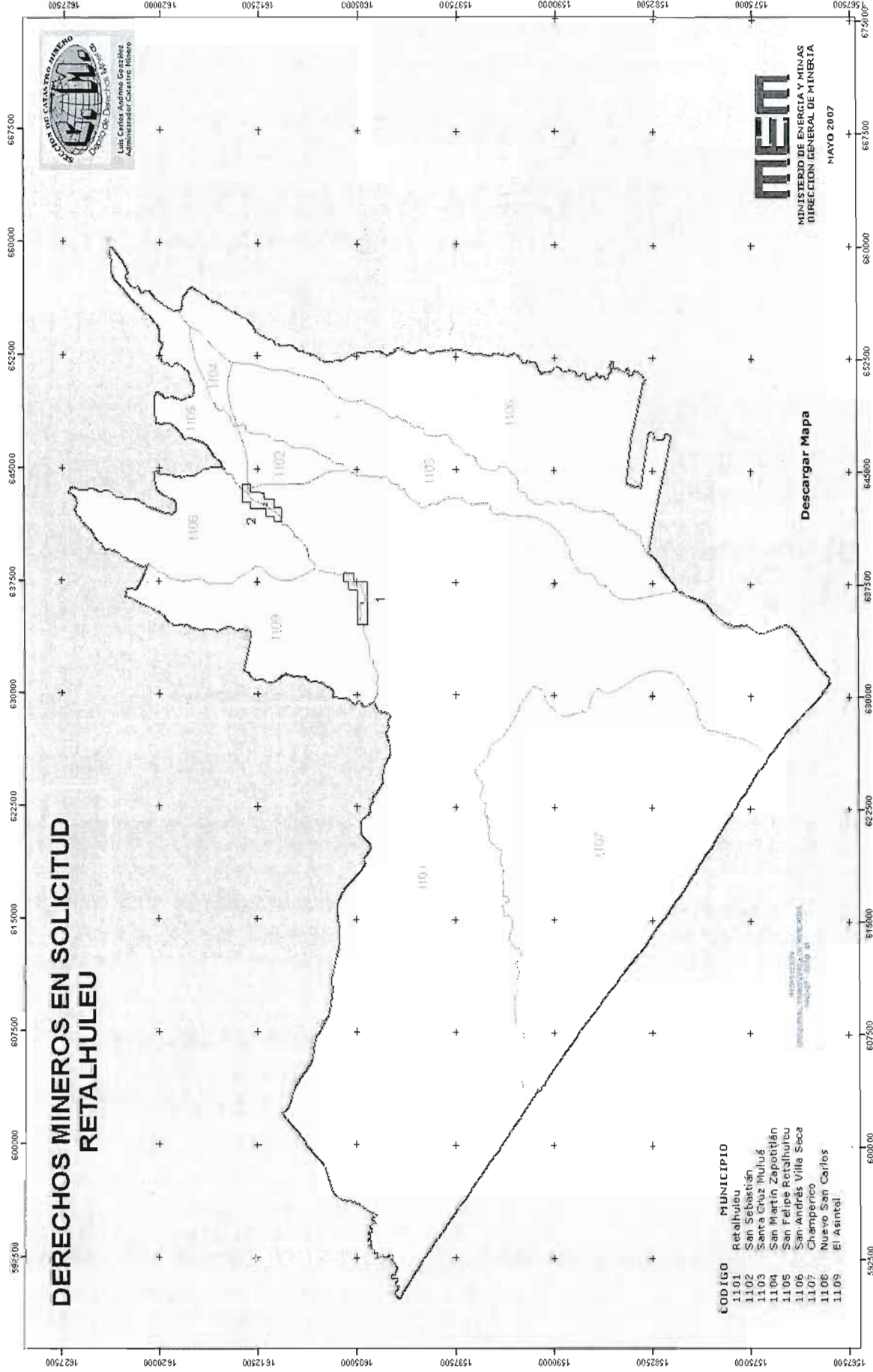


MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

Descargar Mapa

CODIGO MUNICIPIO

- 1101 Retalhuleu
- 1102 San Sebastián
- 1103 Santa Cruz Milulú
- 1104 San Martín Zapotitlán
- 1105 San Felipe Retalhuleu
- 1106 San Andrés Villa Seca
- 1107 Champérico
- 1108 Nuevo San Carlos
- 1109 El Arenal



**DERECHOS MINEROS OTORGADOS
SACATEPEQUEZ**

LEGENDA

CODIGO	MUNICIPIO
301	Artigüía Guatemala
302	Jocotenango
303	Pastores
304	Sumpango
305	San Bartolomé
306	San Bartolomé Milpas Altas
307	San Bartolomé Milpas Altas
308	San Lucas Sacatepequez
309	Santa Lucía Milpas Altas
310	Magdalena Milpas Altas
311	Santa María de Jesús
312	Ciudad Vieja
313	San Miguel Dueñas
314	Jocotenango
315	San Bartolomé Milpas Altas
316	San Bartolomé Milpas Altas

Escuela de Catastro Mien
Ministerio de Energía y Minas
Dirección General de Minería
MAYO 2007

Descargar Mapa

FEW

Descargar Mapa

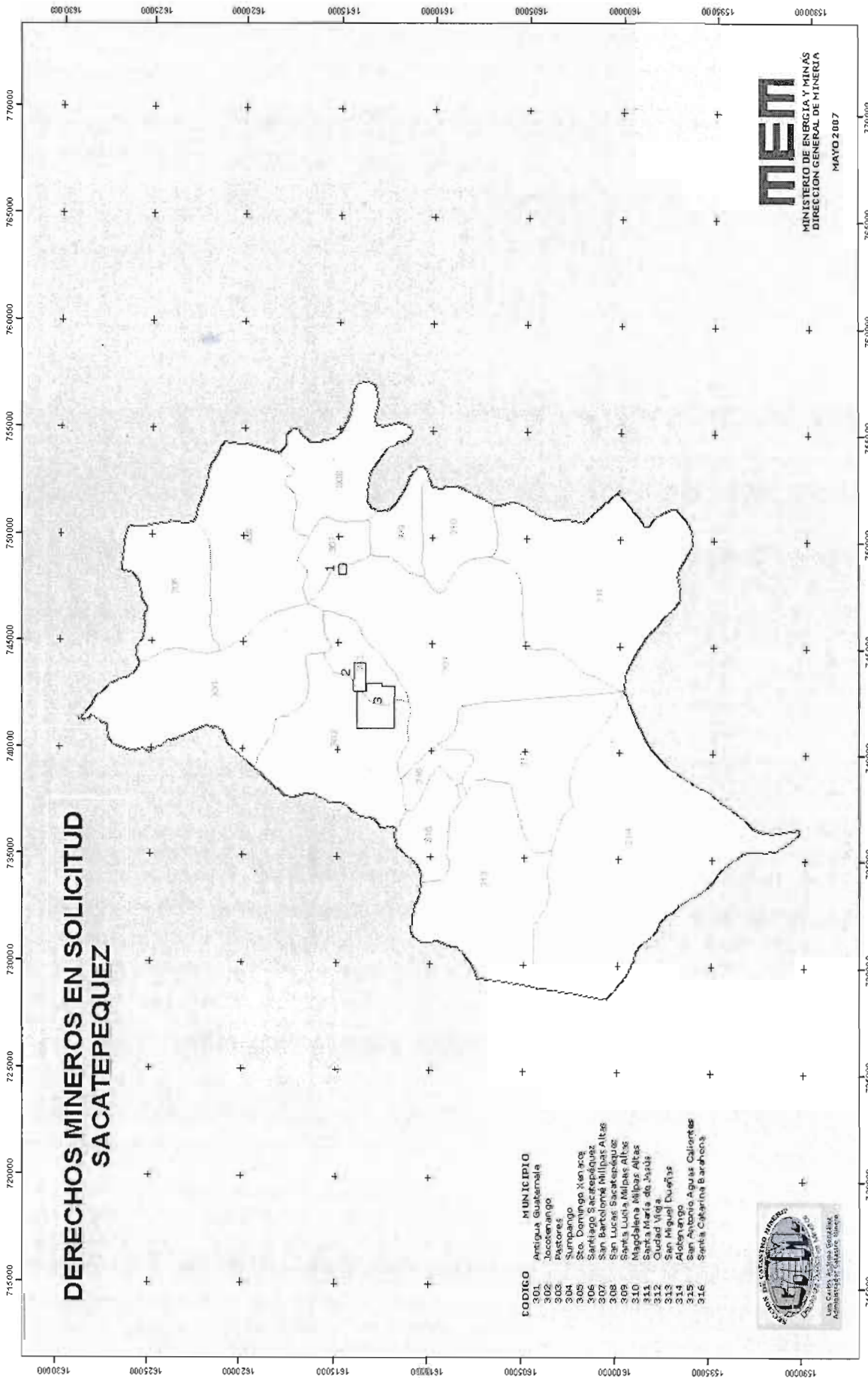
DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD SACATEPEQUEZ

CODIGO	MUNICIPIO
301	Antigua Guatemala
302	Jocotenango
303	Pastores
304	Sumpango
305	Sco. Domingo Xenenq
306	Santiago Sacatepequez
307	San Bartolomé Milpas Altas
308	San Bartolomé Milpas Altas
309	Santa Lucha Milpas Altas
310	Magdalena Milpas Altas
311	Santa María de las
312	Ciudad Vieja
313	San Miguel Dueñas
314	Apolonango
315	San Antonio Aguas Calientes
316	Santa Catarina Barahona



MEM

MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007



DERECHOS MINEROS OTORGADOS SAN MARCOS

Descargar Mapa

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

CODIGO MUNICIPIO

1201	San Marcos
1202	San Pedro Sacatepéquez
1203	San Antonio Sacatepéquez
1204	Comitancillo
1205	San Juan Chiquilán
1206	Concepción Tutuapa
1207	Tzucucá
1208	Sibinal
1209	Tzucmuluc
1210	San Felipe
1211	San Rafael Río de la Cuesta
1212	Nevo Progreso
1213	El Tambor
1214	El Rodio
1215	Amalacán
1216	San Juan
1217	Arriba
1218	Ocosingo
1219	San Pablo
1220	El Quetzal
1221	La Esperanza
1222	Puerto
1223	Indio Viejo
1224	San José Quetum
1225	San Cristóbal Quiché
1226	Shacabán
1227	San Juan La Paloma
1228	Rio Blanco
1229	San Lorenzo



Luis Carlos Andrés González
Administrador Central Hacia

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD SAN MARCOS

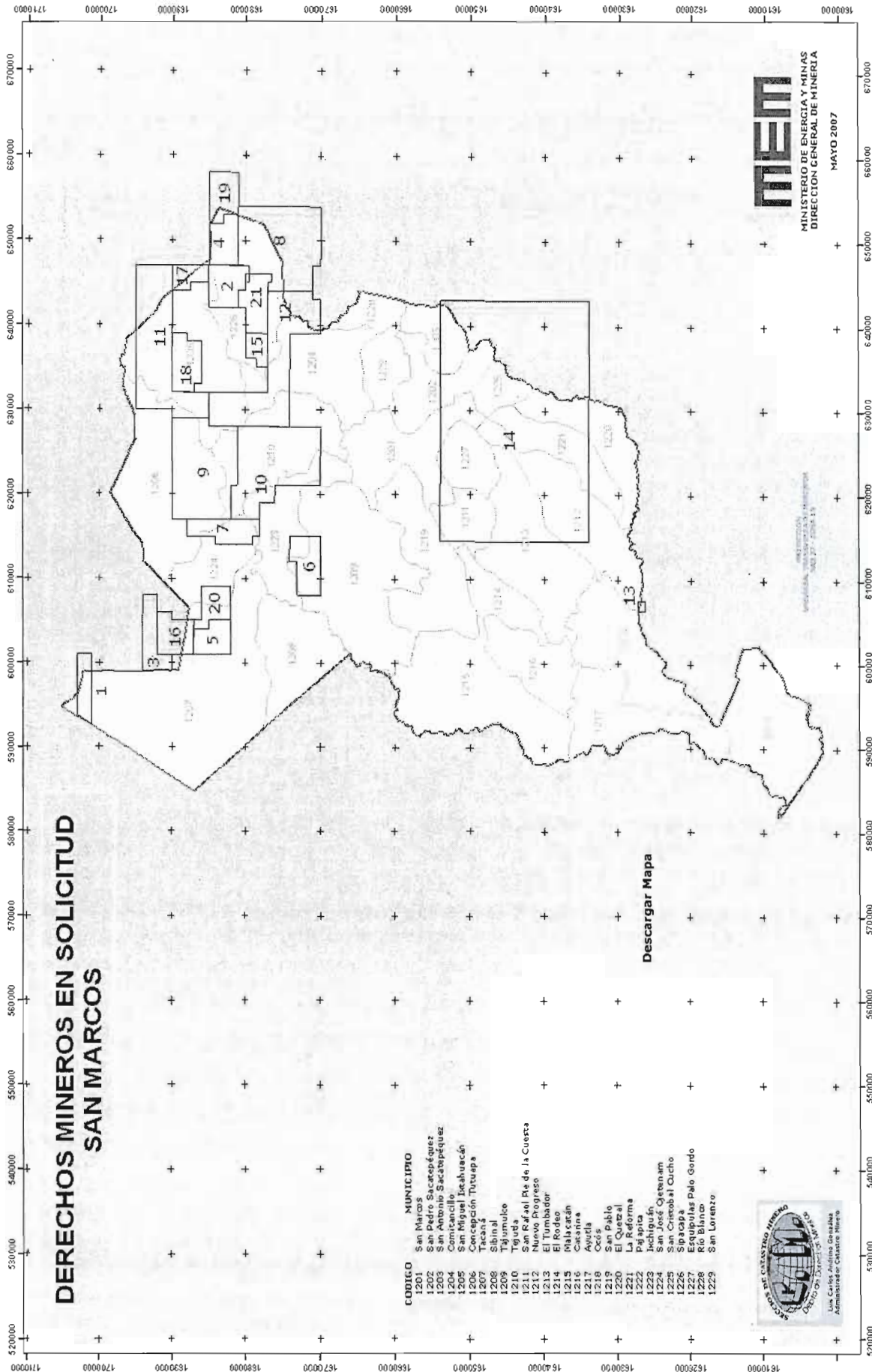
CODIGO	MUNICIPIO
1201	San Marcos
1202	San Pedro Sacatepéquez
1203	San Antonio Sacatepéquez
1204	Contancillo
1205	San Miguel Itz'atucán
1206	San Miguel Totoposte
1207	Tacaná
1208	Sibinal
1209	Tajumulco
1210	Tegúda
1211	San Rafael Pie de la Cuesta
1212	Nuevo Progreso
1213	El Tumbador
1214	El Rodio
1215	Malacatán
1216	Casania
1217	Ayutla
1218	Océls
1219	San Pablo
1220	El Quetzal
1221	La Reforma
1222	Progreso
1223	Ichiguán
1224	San José Q'etnam
1225	San Cristóbal Qucho
1226	Sipacapa
1227	Esquipulas Palo Gordo
1228	Rio Blanco
1229	San Lorenzo

Descargar Mapa



Luis Carlos Arango Guebara
Administrador General Mineo

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007



DERECHOS MINEROS OTORGADOS SANTA ROSA

Descargar Mapa

CODIGO	MUNICIPIO
601	Quilapa
602	Barberena
603	Sa Rosa de Lima
604	Casillas
605	San Rafael Las Flores
606	Oratorio
607	San Juan Tecuaco
608	Chiquimilla
609	Taxisco
610	Santa María Ixhuatán
611	Guazacapán
612	Santa Cruz Naranjo
613	Pueblo Nuevo Viñas
614	Nueva Santa Rosa



Luis Carlos Andrés González
Administrador General de Minería

Proyecto de Ley
Nº 23-2017 - 2018
Nº 23-2017 - 2018

mem

MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA

MAYO 2007

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD SANTA ROSA

Descargar Mapa

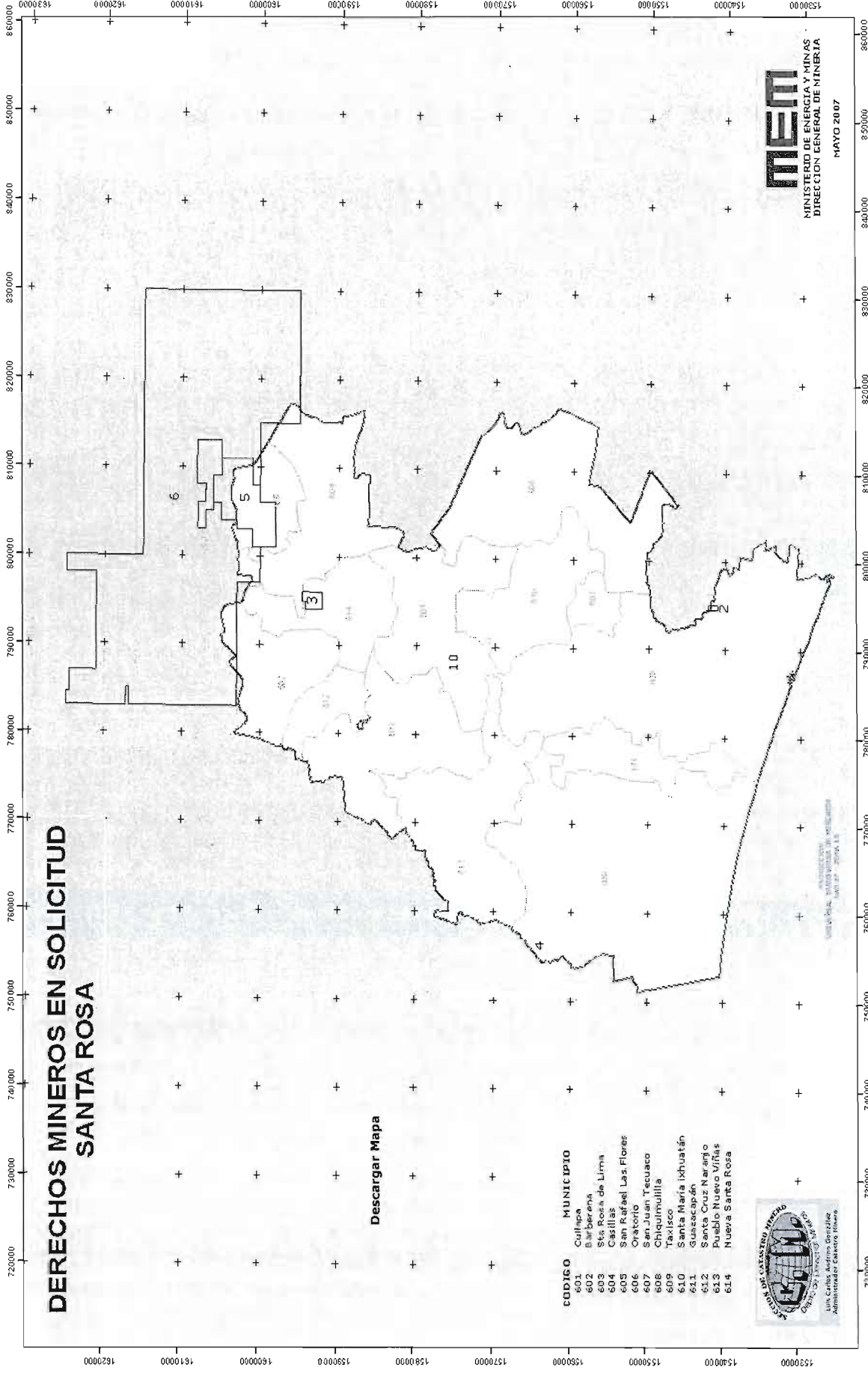
CODIGO	MUNICIPIO
601	Cullipa
602	Barberena
603	Sra Rosa de Lima
604	Casillas
605	San Rafael Las Flores
606	Oratorio
607	San Juan de Tecuaco
608	Chiquimullilla
609	Taxico
610	Santa Maria Ixhuatán
611	Guazacapán
612	Santa Cruz Nariño
613	Pueblo Nuevo Vifias
614	Nueva Santa Rosa



MEM

MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA

MAYO 2007



DERECHOS MINEROS OTORGADOS SOLOLA

NO EXISTEN DERECHOS MINEROS OTORGADOS



Código	Municipio
701	Soloma
702	San Andrés Chocoma
703	San Andrés Itzapa
704	San Andrés Sacatepéquez
705	San Andrés Tuxtla
706	San Andrés Yumbuc
707	San Andrés Zúñiga
708	San Andrés de la Laguna
709	San Andrés de la Laguna
710	San Andrés de la Laguna
711	San Andrés de la Laguna
712	San Andrés de la Laguna
713	San Andrés de la Laguna
714	San Andrés de la Laguna
715	San Andrés de la Laguna
716	San Andrés de la Laguna
717	San Andrés de la Laguna
718	San Andrés de la Laguna
719	San Andrés de la Laguna
720	San Andrés de la Laguna



[Descargar Mapa](#)

**DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD
SOLOLA**

CODIGO MUNICIPIO

701	Solola
702	San José Chiriquí
703	San José Chiriquí
704	San José Chiriquí
705	San José Chiriquí
706	San José Chiriquí
707	San José Chiriquí
708	San José Chiriquí
709	San José Chiriquí
710	San José Chiriquí
711	San José Chiriquí
712	San José Chiriquí
713	San José Chiriquí
714	San José Chiriquí
715	San José Chiriquí
716	San José Chiriquí
717	San José Chiriquí
718	San José Chiriquí
719	San José Chiriquí
720	San José Chiriquí
721	San José Chiriquí
722	San José Chiriquí
723	San José Chiriquí
724	San José Chiriquí
725	San José Chiriquí
726	San José Chiriquí
727	San José Chiriquí
728	San José Chiriquí
729	San José Chiriquí
730	San José Chiriquí
731	San José Chiriquí
732	San José Chiriquí
733	San José Chiriquí
734	San José Chiriquí
735	San José Chiriquí
736	San José Chiriquí
737	San José Chiriquí
738	San José Chiriquí
739	San José Chiriquí
740	San José Chiriquí
741	San José Chiriquí
742	San José Chiriquí
743	San José Chiriquí
744	San José Chiriquí
745	San José Chiriquí
746	San José Chiriquí
747	San José Chiriquí
748	San José Chiriquí
749	San José Chiriquí
750	San José Chiriquí

DESCARGAR MAPA

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD SOLOLA

CODIGO	MUNICIPIO
701	Solola
702	San José Chichón
703	San José Chichón
704	San José Chichón
705	San José Chichón
706	San José Chichón
707	San José Chichón
708	San José Chichón
709	San José Chichón
710	San José Chichón
711	San José Chichón
712	San José Chichón
713	San José Chichón
714	San José Chichón
715	San José Chichón
716	San José Chichón
717	San José Chichón
718	San José Chichón
719	San José Chichón

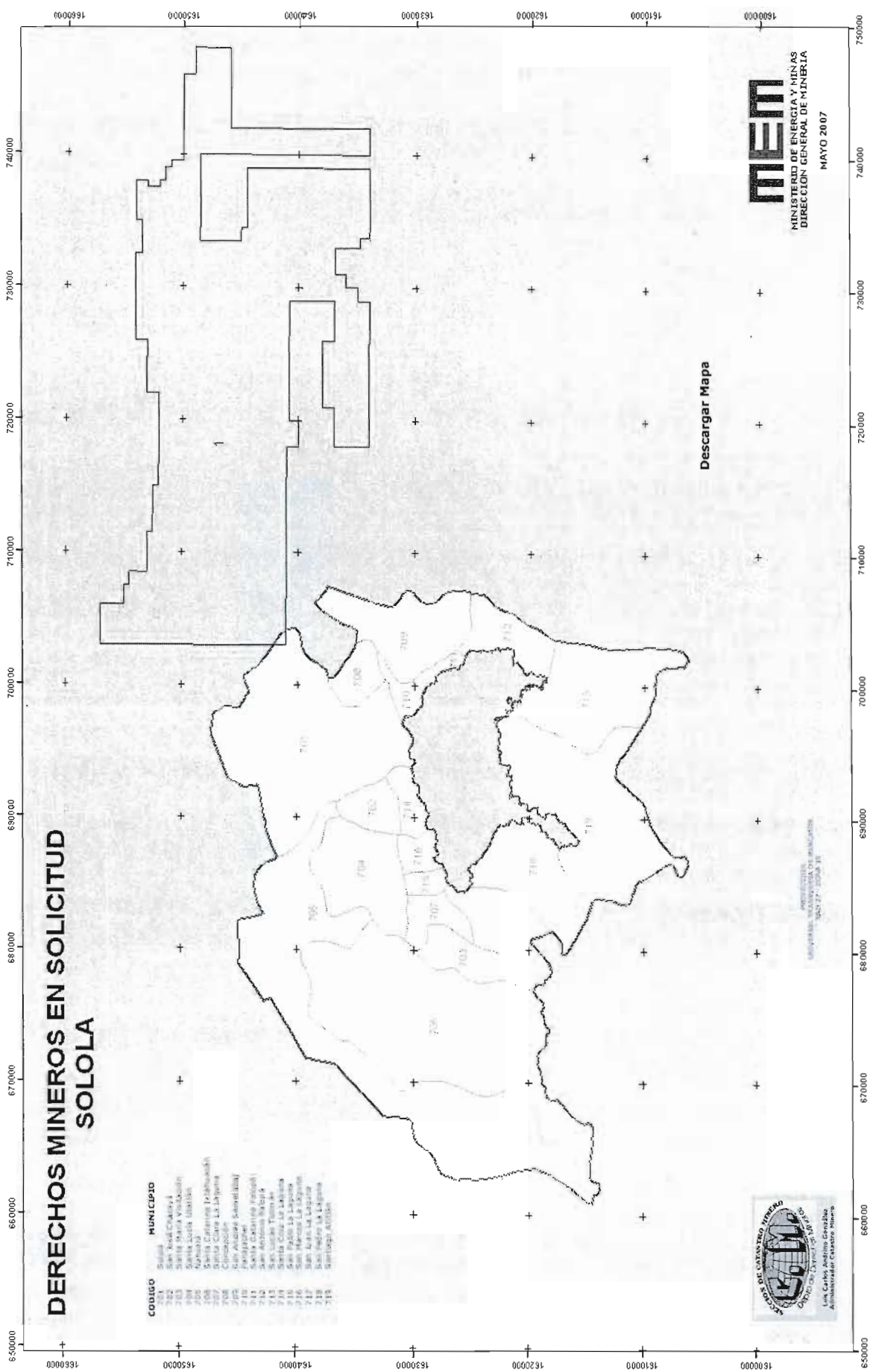
1000m

MEM
MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007

Descargar Mapa

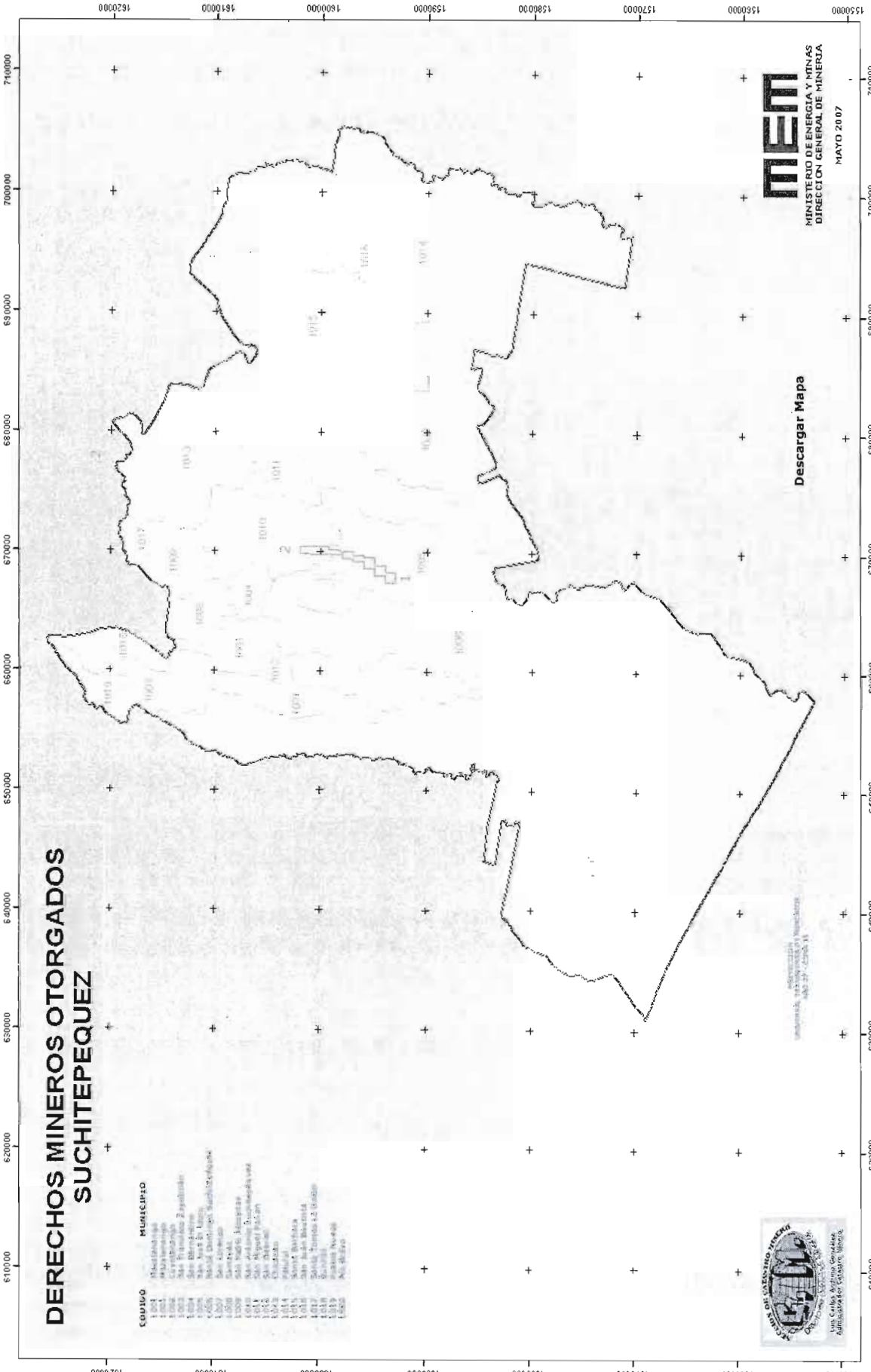
INFORMACIÓN
SOLICITUD DE DERECHOS MINEROS
MAYO 2007

SECRETARÍA DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
Luis Carlos Andino González
Administrador General de Minería



DERECHOS MINEROS OTORGADOS SUCHITEPEQUEZ

CODIGO	MUNICIPIO
1001	San Andrés
1002	San Andrés
1003	San Andrés
1004	San Andrés
1005	San Andrés
1006	San Andrés
1007	San Andrés
1008	San Andrés
1009	San Andrés
1010	San Andrés
1011	San Andrés
1012	San Andrés
1013	San Andrés
1014	San Andrés
1015	San Andrés
1016	San Andrés
1017	San Andrés
1018	San Andrés
1019	San Andrés
1020	San Andrés



MEM
MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007

Descargar Mapa

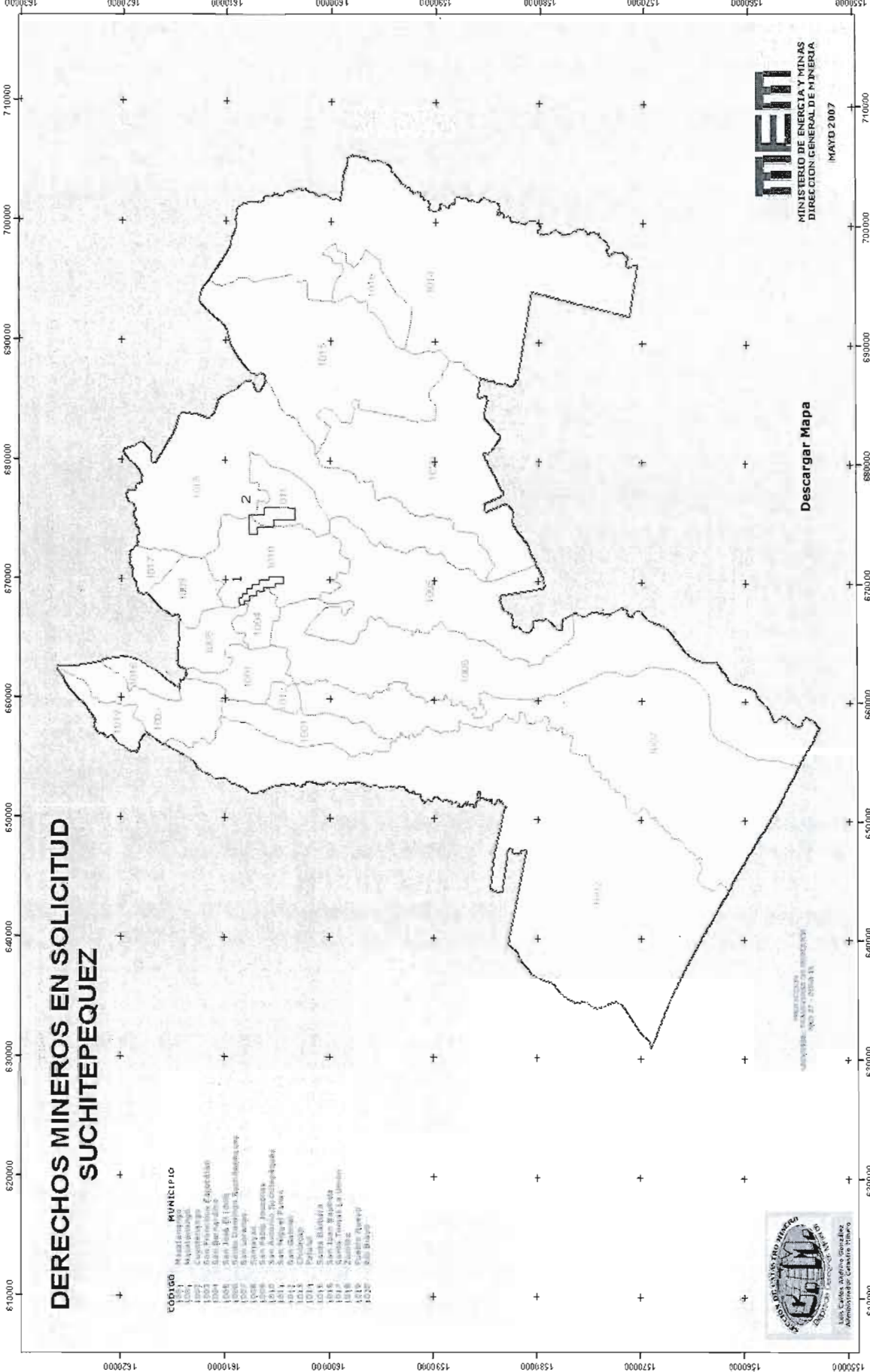
DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD SUCHITEPEQUEZ

Código	Municipio
1001	San Juan
1002	San Juan
1003	San Juan
1004	San Juan
1005	San Juan
1006	San Juan
1007	San Juan
1008	San Juan
1009	San Juan
1010	San Juan
1011	San Juan
1012	San Juan
1013	San Juan
1014	San Juan
1015	San Juan
1016	San Juan
1017	San Juan
1018	San Juan
1019	San Juan
1020	San Juan



MEM
MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA
MAYO 2007

Descargar Mapa



DERECHOS MINEROS OTORGADOS TOTONICAPÁN

CODIGO	MUNICIPIO
801	Totonicapán
802	San Cristóbal Totonicapán
803	San Francisco El Alto
804	San Andrés Xecul
805	Minotemango
806	Santa María Chiquimula
807	Santa Lucía La Reforma
808	San Bartolo Aguas Calientes

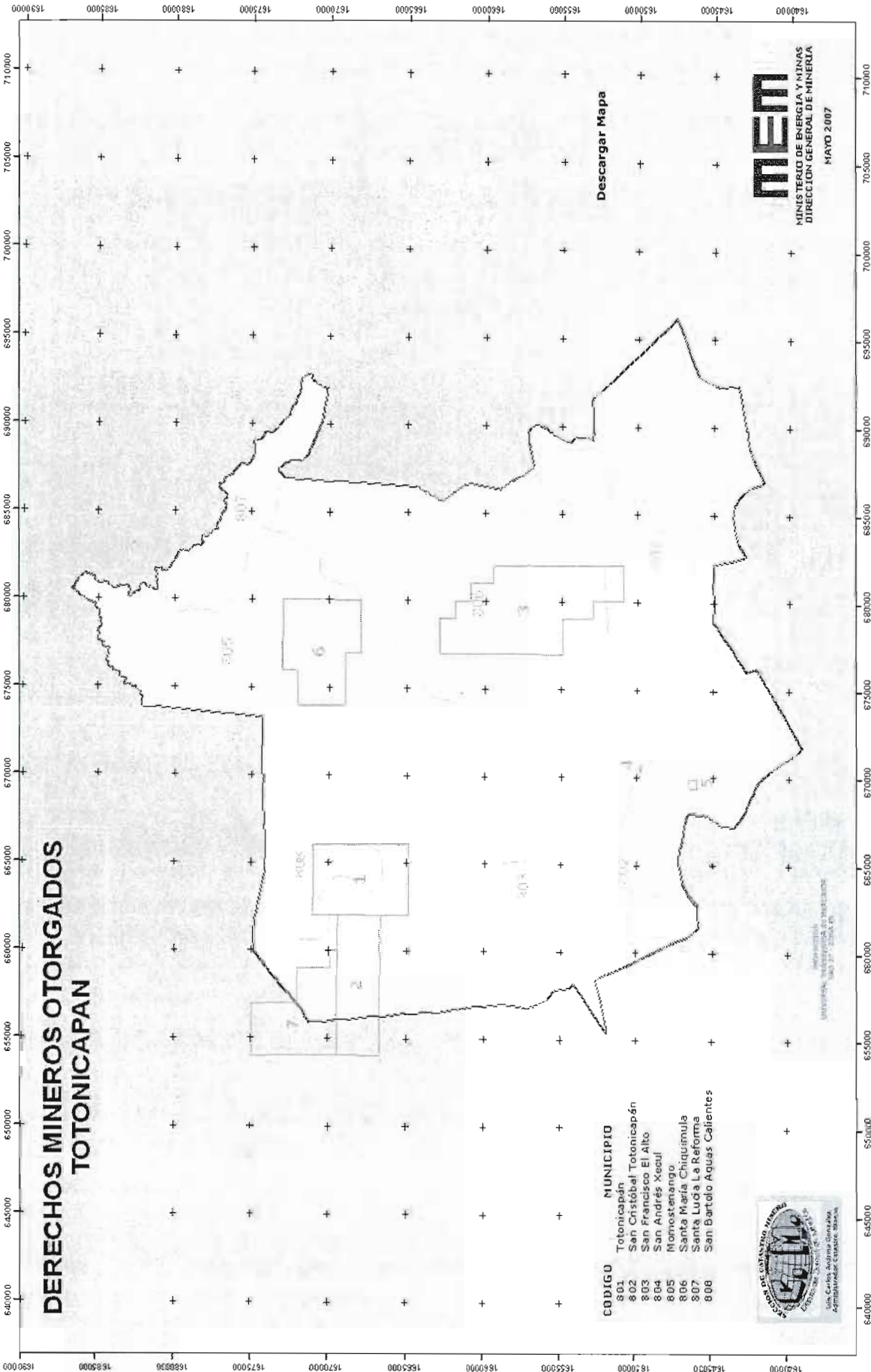


UNIVERSIDAD NACIONAL DE LA PAZ
INSTITUTO NACIONAL DE INVESTIGACIONES
CARTOGRAFICAS Y TOPOGRAFICAS

Descargar Mapa

mem

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
MAYO 2007



DERECHOS MINEROS EN SOLICITUD TOTONICAPÁN

CODIGO MUNICIPIO
 801 Totonicapán
 802 San Cristóbal Totonicapán
 803 San Francisco El Alto
 804 San Andrés Xecul
 805 Momostenango
 806 Santa María Chiquimula
 807 Santa Lúcia La Reforma
 808 San Bartolo Aguas Calientes.

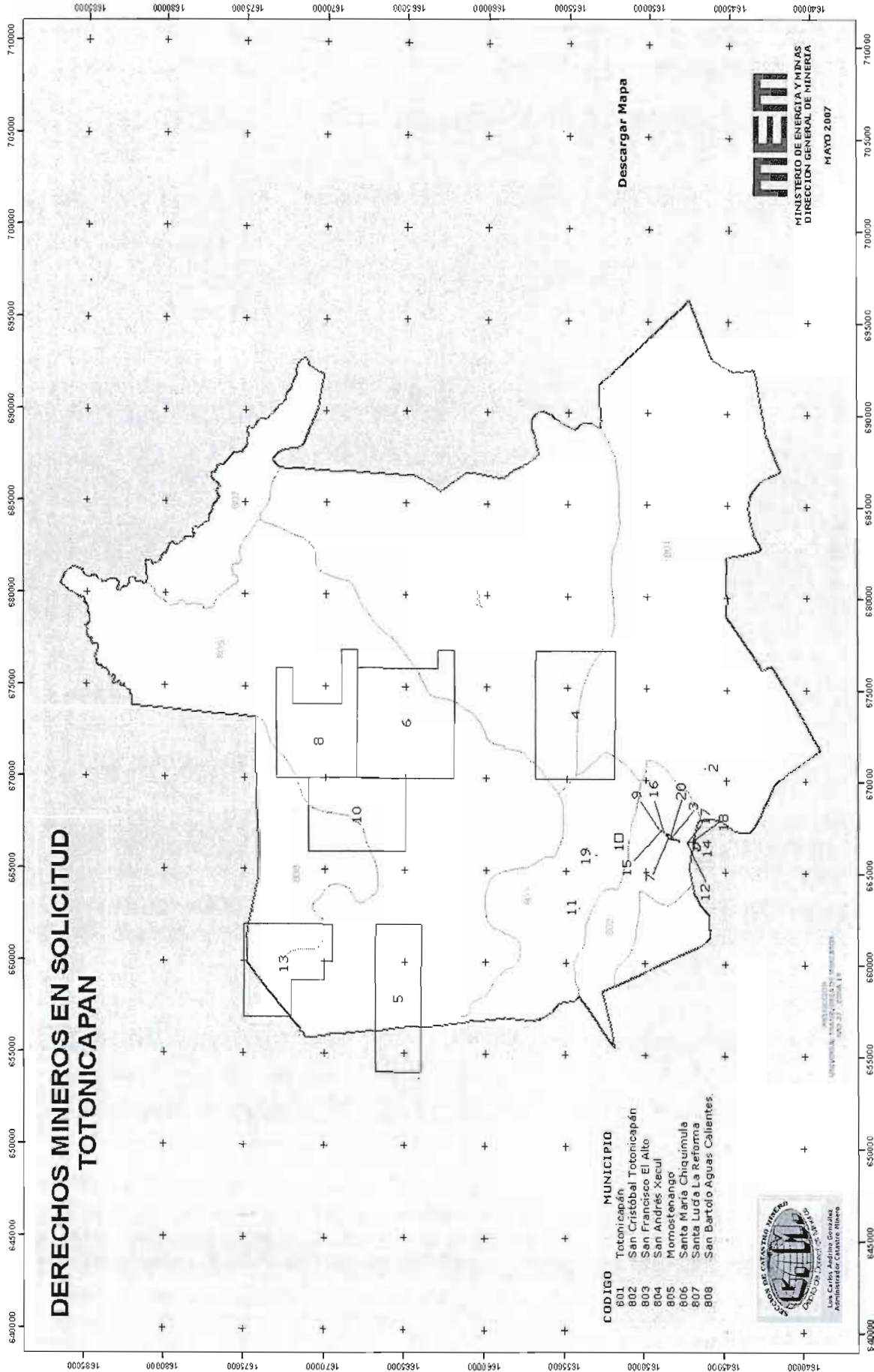


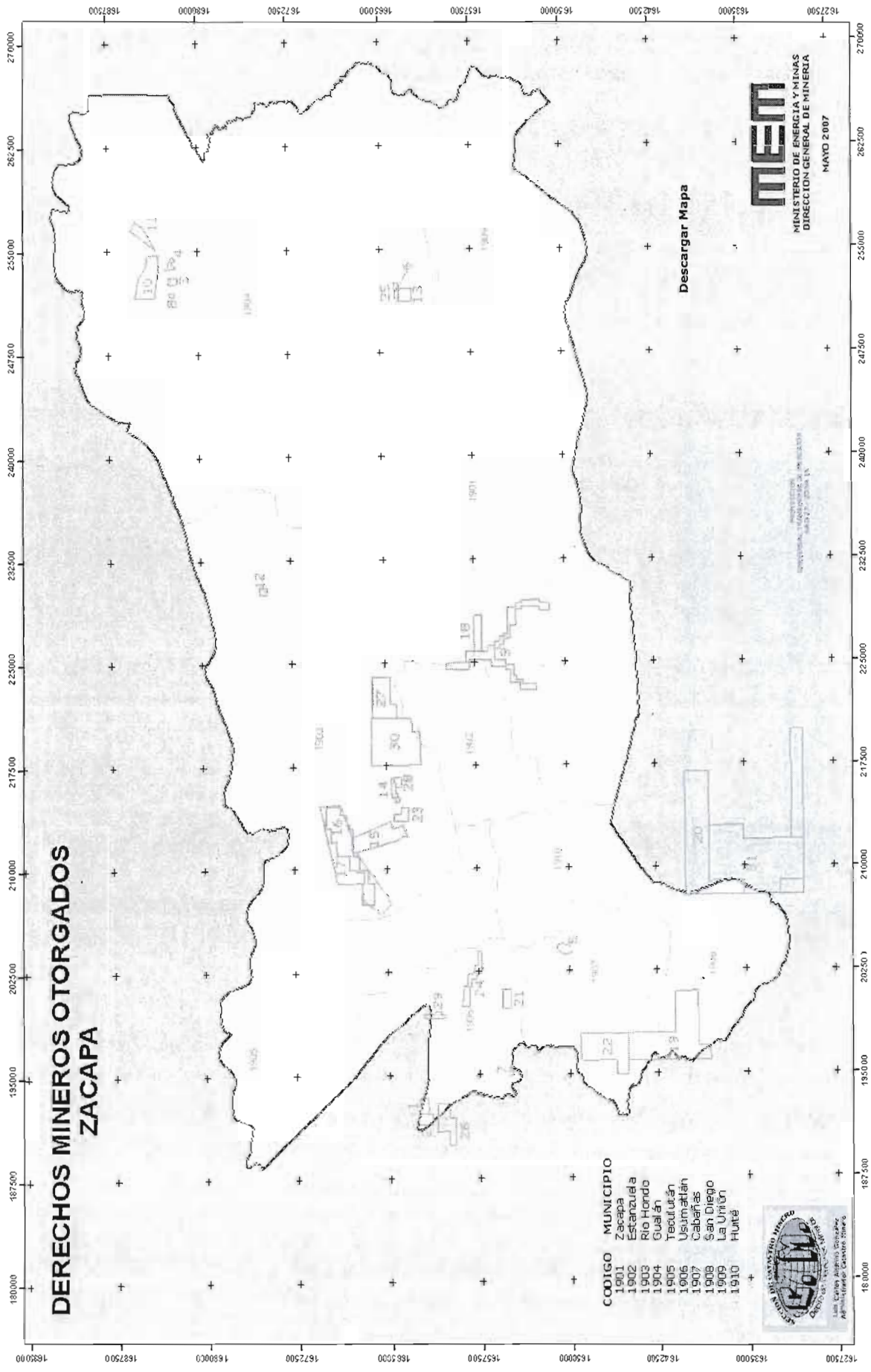
UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE GUATEMALA
 INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA
 CENSO 2007 - CUBA 14

Descargar Mapa

MEM

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS
 DIRECCIÓN GENERAL DE MINERÍA
 MAYO 2007





**DERECHOS MINEROS OTORGADOS
ZACAPA**

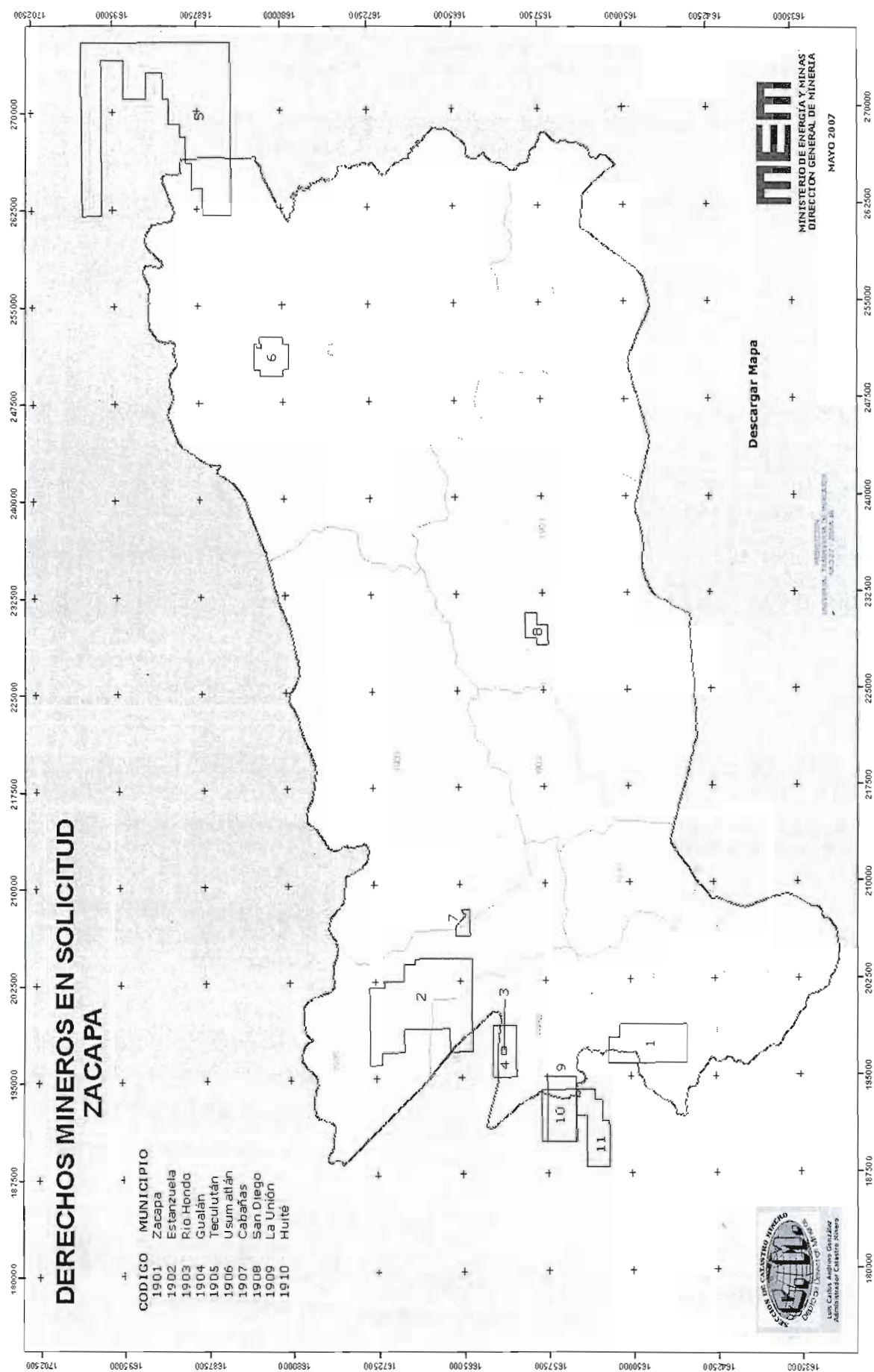
- CODIGO MUNICIPIO**
- 1901 Zacapa
 - 1902 Estanzuela
 - 1903 Río Hondo
 - 1904 Quilán
 - 1905 Teculután
 - 1906 Usulután
 - 1907 Cabánas
 - 1908 San Diego
 - 1909 La Unión
 - 1910 Huité



MINISTERIO DE ENERGIA Y MINAS
DIRECCION GENERAL DE MINERIA

MAYO 2007

Descargar Mapa



BIBLIOGRAPHIE

AACUE (2010). *Informe de resultados : Cierre de la negociación con la Unión Europea*, Communiqué de presse, Madrid, 18 mai 2010, [en ligne] : <http://www.aacue.go.cr/informacion/rondas/CA-UE/Cierre/2010-05-18%20Principales%20Resultados.pdf> (page consultée le 26 mai 2010).

ADISMI *et al.*, [ADISMI, Parroquia de San Miguel Ixtahuacán, Alcaldía del Pueblo y las Comunidades Maya Mam en Resistencia (Ágel, San José Ixcániche, Salitre)] (2008). *Respuesta comunitaria con relación al documento llamado "Evaluación del impacto sobre los derechos" cometidos por la transnacional Goldcorp por medio de su proyecto Marlín en San Miguel Ixtahuacán, San Marcos, San Miguel Ixtahuacán*, 4 septembre 2008.

Advisory Group [Advisory group of the National Roundtables on Corporate Social Responsibility (CSR) and the Canadian Extractive Industry in Developing Countries] (2007). *Advisory group report*, 29 mars 2007.

ACDI (2006). « CIDA's Food Aid Program in Peru », Agence canadienne de développement international, Ottawa, [en ligne] : <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/REN-218132633-PNA> (page consultée le 19 avril 2008).

ACDI (2009). *Amériques* [Contrats octroyés par l'ACDI dans les Amériques en date de novembre 2009], Agence canadienne de développement international, Ottawa, 20 p.

ACDI (2010). « Profil de projet pour Réforme du secteur minier Pérou-Canada (Percan) », Agence canadienne de développement international, Ottawa, [en ligne] : <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vWebCSAZFr/EC9BECACB9F82869852572F70037148D> (page consultée le 12 mai 2010).

Águilas Negras (2008). *Por la Colombia que Queremos*, courriel, 19 avril 2008.

AI (1998a). AMR 23/14/98/s [Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad, posibles "desapariciones" y posible ejecución extrajudicial], Londres, 5 mars 1998.

AI (1998b). AMR 23/40/98/s [Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y posibles ejecuciones extrajudiciales], Londres, 12 juin 1998.

AI (1998c). AMR 23/49/98/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y posibles ejecuciones extrajudiciales, actualización no.1*], Londres, 1^{er} juillet 1998.

AI (1998d). AMR 23/58/98/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y posibles ejecuciones extrajudiciales, actualización no.2*], Londres, 7 août 1998.

AI (1998e). AMR 23/86/98/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad, posibles ejecuciones extrajudiciales y nueva preocupación : Posible desaparición, actualización no.3*], Londres, 3 novembre 1998.

AI (1998f). AMR 23/87/98/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad, posibles ejecuciones extrajudiciales y posible "desaparición", actualización no.4*], Londres, 5 novembre 1998.

AI (1999a). AMR 23/32/99/s [*Comunicado : El secuestro aéreo de Colombia : Los pasajeros y la tripulación deben ser puestos en libertad de inmediato*], Londres, 13 avril 1999.

AI (1999b). AMR 23/38/99/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad, tortura, posibles ejecuciones extrajudiciales y "desaparición"*], Londres, 27 avril 1999.

AI (1999c). AMR 23/50/99/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad*], Londres, 15 juillet 1999.

AI (2000a). AMR 23/29/00 [*Urgent Action : Colombia : Fear for Safety / "Disappeareances"*], Londres, 28 avril 2000.

AI (2000b). AMR 23/53/00, [*Urgent Action : Colombia : Further Information - Fear for Safety*], Londres, 12 juillet 2000.

AI (2000c). AMR 23/50/00 [*Urgent Action : Colombia : Fear for Safety*], Londres, 21 juillet 2000.

AI (2001a). AMR 23/031/2001/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y amenazas de muerte*], Londres, 16 mars 2001.

AI (2001b). AMR 23/052/2001/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y posible "desaparición", actualización no.1*], Londres, 23 mai 2001.

AI (2001c). AMR 23/074/2001/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad*], Londres, 2 août 2001.

AI (2001d). AMR 23/078/2001/s [*Acción Urgente : Colombia : Más información sobre la Acción Urgente 198/01 (AMR 23/074/2001/s, del 2 de agosto del 2001) - Temor por la seguridad*], Londres, 9 août 2001.

AI (2001e). AMR 23/125/2001/s [*Acción Urgente : Colombia : Temor por la seguridad y posible "desaparición"*], Londres, 11 décembre 2001.

AI (2002a). AMR 23/030/2002/s [*Colombia : Los derechos humanos y la ayuda militar estadounidense (III)*], AI, Human Rights Watch et Washington Office for Latin America, Londres, New York et Washington, février 2002.

AI (2002b). AMR 34/001/2002 [*Guatemala's Lethal Legacy: Past Impunity and Renewed Human Rights Violations*], Londres, 69 p. [en ligne]: <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AMR34/001/2002/en/c3fe8944-d8a3-11dd-ad8c-f3d4445c118e/amr340012002en.pdf> (page consultée le 10 juin 2010).

AI (2007a). AMR 23/001/2007 [*Sindicalismo en Colombia; Homicidios, detenciones arbitrarias y amenazas de muerte*], Londres, juillet 2007.

AI (2007b). AMR 02/001/2007 [*Persecución y Resistencia : La Experiencia de defensores y defensoras de derechos humanos en Guatemala y Honduras*], Londres, 22 p. [En ligne]: http://www.amnesty.ca/resource_centre/reports/AMR0200107esp.pdf (page consultée le 29 septembre 2007).

AI (2007c). AMR 34/007/2007 [*Guatemala Defensores y defensoras de los derechos humanos en peligro*], Londres, 16 avril 2007, 9 p.

Anderson et al. (2010). *Mining for Profits in International Tribunals : How Transnational Corporations Use Trade and Investment Treaties as Powerful Tools in Disputes Over Oil, Mining, and Gas*, Institute for Policy Studies, Washington, 29 avril 2010, 16 p.

Arévalo, Marcel (2007). « Consultas Populares. Un Ejercicio de Democracia Directa y Participativa », dans Simona Violetta Yagenova (dir.), *Guatemala : aproximación a los movimientos y luchas sociales del año 2005*, FLACSO, Guatemala, p. 163-174.

Arévalo de León, Bernardo (1998). *Sobre Arenas Movedizas, Sociedad, Estado y Ejército en Guatemala, 1997*, FLACSO, Guatemala, 168 p.

Bastos, Santiago (2006). « Prólogo : Los Actores Sociales en una Década Olvidada » dans Roddy Brett, *Movimiento social, etnicidad y movimiento social en Guatemala, 1985 - 1996*, F&G Editores, Guatemala, p. xxi - xxvi.

Bebbington, Anthony *et al.* (2008). « Contention and ambiguity : Mining and the possibilities of development », *Development and Change*, vol. 39, no. 6, p. 887-914.

Belem, Gisèle *et al.* (2008). « La régulation de l'industrie minière canadienne dans les pays en voie de développement : Quel potentiel pour la responsabilité sociale des entreprises? », *International Journal of Sustainable Development Law and Policy*, vol. 4, no. 1.

Bibliothèque du Parlement (2008). « L'investissement direct étranger du Canada : un aperçu » [Michael Holden], *En Bref*, no. 0833, Service d'information et de recherches parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 17 juin 2008.

Billet, Bret (1991). *Investment Behavior of Multinational Corporations in Developing Areas*, Transaction Books, New Brunswick, 161 p.

Boulanger, Suzie (2006). *Les responsabilités du gouvernement du Canada dans la gouvernance des ressources minières*, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), Montréal, novembre 2006, 12 p., [en ligne] : http://www.er.ugam.ca/nobel/jeim/IMG/pdf/CSR_Montreal_Submission_GRAMA.pdf (page consultée le 20 avril 2008).

Bow, Brian (2007), « Out of Ideas? Models and strategies for Canada-US relations », in *International Journal* vol. 62, No. 1, Hiver 2006-2007 [*Natural Resources and Conflict*], p. 123-142.

Brett, Roddy (2006). *Movimiento social, etnicidad y movimiento social en Guatemala, 1985 - 1996*, F&G Editores, Guatemala, 297 p.

Brown, Chelsea (2009). « Democracy's Friend or Foe? The Effects of Recent IMF Conditional Lending in Latin America », *International Political Science Review* vol. 30, no. 4.

Bureau du Premier ministre (2009). *Backgrounder: Canada's Free Trade, Labour Cooperation and Environment Agreements with Panama*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 11 août 2009, [en ligne]: <http://pm.gc.ca/eng/media.asp?id=2731> (page consultée le 25 mai 2010).

Cabanas, Andrés (2007). « Elecciones 2007 4ª Parte : de Espaldas a las Comunidades », *Memorial de Guatemala*, no. 86, 6 août 2007.

CAIG (2006). *Acompañamiento a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos que Luchan contra la Impunidad en Guatemala*, Coordinación del Acompañamiento en Guatemala, Guatemala, mai 2006, 12 p., [en ligne] : http://www.paqg.org/IMG/pdf/Informe_CAIG1.pdf (consultée le 20 avril 2008).

CALAS (2007). *II Informe Nacional sobre Violaciones de los Derechos Humanos de Ambientalistas, Activistas Ambientales, Trabajadores de ONG y Trabajadores Gubernamentales en relacionados con la Gestión Ambiental y Recursos Naturales de Guatemala*, CALAS, Guatemala, 111 p.

Campbell, Bonnie (2003). « Factoring in Governance is not enough. Mining codes in Africa, Policy Reform and Corporate Social Responsibility », *Minerals and Energy*, vol. 18, no. 3, p. 1-12

Campbell, Bonnie, (2004). « Peace and Security in Africa and the Role of Canadian Mining Interests : New Challenges for Canadian Foreign Policy », *Labour, Capital and Society*, no. 37, 2004, p. 98-129.

Campbell, Bonnie (2006). « Good Governance, Security and Mining in Africa », *Minerals and Energy*, vol. 21, no. 1, p. 31-44.

Campbell, Bonnie (2008). « Reform Processes in Africa : Issues and Trends », Présentation à la 2^e rencontre du Groupe d'étude international, Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba (19 au 21 mai 2008).

Campbell, Bonnie (2009a). « Regulation of the Extractive Sector: Issues Raised by the Revision of Mining Regimes in Africa », présentation à la conférence *Rethinking Extractive Industry: Regulation, Dispossession, and Emerging Claims*, The Centre for Research on Latin America and the Caribbean (CERLAC) and Extractive Industries Research Group (EIRG), York University, Toronto, 5-7 mars 2009.

Campbell, Bonnie (dir.) (2009b), *Mining in Africa; Regulation and Development*, IDRC, Nordiska Afrikainstitutet et Pluto Press, Ottawa, Londres, Uppsala, 276 p.

Campbell, Bonnie (2009c), « Introduction », in Campbell, Bonnie (dir.), *Mining in Africa; Regulation and Development*, IDRC, Nordiska Afrikainstitutet et Pluto Press, Ottawa, Londres, Uppsala, p. 1-24.

Campbell, Bonnie (2009d). « Conclusion: What development model? What governance agenda? », *Mining in Africa; Regulation and Development*, IDRC, Nordiska Afrikainstitutet et Pluto Press, Ottawa, Londres, Uppsala, p. 187-242.

Canada et Colombie (2008a). *Agreement on Labour Cooperation between Canada and the Republic of Colombia*, signé le 21 novembre 2008, [en ligne] : http://www.hrsdc.gc.ca/en/labour/labour_agreements/ccalc/Canada-Colombia_LCA.pdf (page consultée le 5 décembre 2008).

Canada et Colombie (2008b). *Agreement on the Environment*, signé le 21 novembre 2008, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/EN%20Colombia%20Environment%20Agreement%20formatted.pdf> (page consultée le 5 décembre 2008).

Canada et Colombie (2008c). *Canada-Colombia FTA*, signé le 21 novembre 2008, [en ligne] : http://www.international.gc.ca/assets/trade-agreements-accords-commerciaux/pdfs/FINAL_And_Econ_Anal_Ju_22_2007-App-en.pdf (page consultée le 15 octobre 2008).

Canadian Broadcast Corporation (2007). *As it Happens*, émission diffusée le 15 mars 2007. Transcription disponible [en ligne] : http://www.rightsaction.org/video/elestor/CBC_AIH_transcript_March1507.pdf (page consultée le 23 avril 2008).

Cardwell, Mark (2008). « Exploring the New World », *Canadian Lawyer*, vol. 2, no. 10, p. 30-37.

Canel, Eduardo, Uwafiokun Idemudia et Liisa North (2010). « Rethinking Extractive Industry: Regulation, Dispossession, and Emerging Claims », Marshall Beck *et al.*, *Rethinking Extractive Industry : Regulation, Dispossession and Emerging Claims*, numéro spécial de *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 30, nos. 1-2, p. 5-25.

Casaús Arzú, Marta Elena (2007). *Guatemala, Linaje y Racismo*, F&G Editores, San José, 342 p.

CCCI (2007). *Note d'information : commerce*, Groupe d'orientation politique pour les Amériques, Conseil canadien pour la coopération internationale, 10 juillet 2007, [en ligne] : http://www.ccic.ca/files/fr/archives/003_apg_2007-07-10_note_trade.pdf (page consultée le 06 juin 2008).

Chambre des Communes (2005). *14^e Rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international [Responsabilité sociale des entreprises canadiennes à l'étranger]*, 38^e Parlement, 1^{re} session, Ottawa.

Chambre des Communes (2008). *Human Rights, the Environment and Free Trade with Colombia, Report of the Standing Committee on International Trade*, 39^e Parlement, 2^e session, Ottawa.

Chambre des Communes (2009a). *House of Commons Debates, Monday September 14, 2009*, vol. 144, no. 80, 40^e législature, 2^e session.

Chambre des Communes (2009b). *Projet de Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, Ottawa, Chambre des Communes, 40^e législature, 2^e session.

CEG (1994). *La Democracia de las Armas*, Centro de Estudios de Guatemala, Guatemala, 257 p.

CEG (2004). « Oscar Berger : Extranjeros serán investigados », *Revista de Prensa del Centro de Estudios de Guatemala*, Guatemala, 9 septembre 2004.

CEH (1999). *Memoria del Silencio*, [document sur CD-ROM], United Nations Operations Systems (UNOPS), Guatemala, 12 tomes.

CIM (2010a). « Guatemala », site web : *Center for Excellence in CSR, Building the Canadian Advantage*, Canadian Institute of Mining, Minerals and Petroleum, [en ligne] : <http://www.cim.org/csr/MenuPage.cfm?sections=141,143&menu=152> (page consultée le 17 février 2010).

CIM (2010b). « About us », site web : *Center for Excellence in CSR, Building the Canadian Advantage*, Canadian Institute of Mining, Minerals and Petroleum, [en ligne] : <http://www.cim.org/csr/menuPage.cfm?menu=67> (page consultée le 11 mai 2010).

CINCO (2005). *Nicaragua : La gobernabilidad al servicio de las reformas. Primer informe independiente*, CINCO, Managua, 2005, 165 p.

Close, David (1992). « Aid as Peacemaker : Central America », dans Robert Miller (dir.), *Aid as Peacemaker : Canadian Development Assistance and Third World Conflict*, Carleton University Press, Ottawa, 1992, 210 p.

Coalición de Derechos Humanos Contra las Estructuras Clandestinas (2004). *Crímen Organizado : Una Aproximación*, Coalición de Derechos Humanos Contra las Estructuras Clandestinas, Guatemala, novembre 2004, 119 p.

Collier, Paul (2004). « Natural Ressources and Conflict in Africa », *War in Africa Magazine*, Crimes of War Project, octobre 2004, [en ligne] : www.crimesofwar.org/africa-mag/afr_04_collier_print.html (page consultée le 12 novembre 2008).

Collier, Paul et Anke Hoeffler (2000). « On the incidence of civil war in Africa », 16 août 2000 [en ligne] : <http://www.worldbank.org/research/conflict/papers/incidence.html> (page consultée le 13 juin 2008).

ComIDH (1999). *Tercer Informe sobre la Situación de los Derechos Humanos en Colombia : Informe de Seguimiento del Cumplimiento con las Recomendaciones de la CIDH*, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, Washington, [en ligne] : <http://www.cidh.oas.org/annualrep/99span/capitulo5a.htm#l> (page consultée le 26 février 2009).

ComIDH (2007). *Informe No° 72/07, Petición 319-01 : Admisibilidad, Edgar Quiroa y Giraldo Fuentes; Colombia*, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, Washington, [en ligne] : <http://www.cidh.oas.org/annualrep/2007sp/Colombia.319.01.sp.htm> (page consultée le 29 février 2009).

ComIDH (2008a). *Informe No° 46/08 Petición 699-03, Admisibilidad : Victor Delgado Anaya, Colombia*, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, Washington, [en ligne] : <http://www.cidh.oas.org/annualrep/2008sp/Colombia699.03.sp.htm> (page consultée le 26 février 2009).

ComIDH (2008b). *IACHR Annual Report 2008, Chapter IV : Human Rights Development in the Region*, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, Washington, [en ligne] : http://www.cidh.oas.org/annualrep/2008eng/Chap4eng.htm#_ftn14 (page consultée le 8 mai 2009).

ComIDH (2010). *Comunidades del pueblo maya (Sipakapense y Mam) de los municipios de Sipacapa y de San Miguel Ixtahuacán en el Departamento de San Marcos – Medida Cautelar MC-260-07*, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, Washington, 20 mai 2010, 2 p.

Corte de Constitucionalidad (2007). *Sentencia : Expediente 1179-2005*, Corte de Constitucionalidad, Guatemala, sentence émise le 8 mai 2007.

Coumans, Catherine (2008). « Realising solidarity : Indigenous peoples and NGOs in the contested terrains of mining and corporate social accountability », in Ciaran O’Faircheallaigh et Saleem Ali, *Earth Matters : indigenous peoples, the extractive industries and corporate social responsibility*, Greenleaf Publishing, Sheffield, p. 43-66.

Coumans, Catherine (2010). « Alternative Accountability Mechanisms and Mining : the Problem of Effective Impunity, Human Rights and Agency », Marshall Beck *et al.*, *Rethinking Extractive Industry : Regulation, Dispossession and Emerging Claims*, numéro spécial de *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 30, no. 1-2, p. 27-48.

Council on Ethics (2008). *Recommendation of 14 August 2008*, The Government Pension Fund – Global [Norvège], Oslo, 14 août 2008, 25 p.

Common Frontiers *et al.* (2010). *Blackfire adding threats to injury in Mexico : Canadian mining firm looks to pocket \$800 million via NAFTA Ch. 11*, communiqué, 22 de febrero de 2010.

CPP Investment Board (2008). *Canadian Equity Holdings. As of March 31. 2008*, CPP Investment Board, Ottawa, 31 mars 2008, [en ligne] : [http://www.cppib.ca/files/PDF/CDN Equity Holdings March31 2008 ENG.pdf](http://www.cppib.ca/files/PDF/CDN_Equity_Holdings_March31_2008_ENG.pdf) (page consultée le 26 mai 2010).

Craddock, Bantz J. (2006). *Posture Statement of General Bantz J. Craddock, United States Army Commander, United States Southern Command, Before the 109th Congress Senate Armed Service Committee*, US Department of Defense, Washington, 14 mars 2006, [en ligne]: <http://www.dod.gov/dodgc/olc/docs/TestCraddock060314.doc> (page consultée le 26 mai 2010).

CSA, CPO, MSICG, ITUC (2010). *El Derecho de Consulta de los Pueblos Indígenas en Guatemala : La ruptura entre el discurso y la práctica*, Guatemala, 168 p.

Cuffe, Sandra (2005). *A Backwards, Upside-Down Kind of Development : Global Actors, Mining and Community-Based Resistance in Honduras and Guatemala*, Rights Action, février 2005, [en ligne] : <http://www.rightsaction.org/Reports/Cuffe%20mining%20report%202005-03.htm> (page consultée le 19 avril 2008).

David, Charles-Phillipe et Jean-François Gagné (2007). « Natural Resources : a Source of Conflict? », *International Journal* vol. 62, no. 1, hiver 2006-2007 [*Natural Resources and Conflict*], p. 5-17.

Deblock, Christian (2002). « Les accords commerciaux régionaux, le nouveau régionalisme et l'OMC », *Cahiers de Recherche du Centre d'études internationales de Montréal*, vol. 2, no. 6.

Defensoría del pueblo (2006). *Sistema de Alertas Tempranas : Informe de riesgo No. 042-06 A.I.*, Defensoría del Pueblo, Colombie, Bogota, 20 octobre 2006.

Defensoría del Pueblo (2007a). *Sistema de Alertas Tempranas : Informe de riesgo No. 008-07 A.I.*, Defensoría del Pueblo, Colombie, Bogota, 16 mars 2007.

Defensoría del Pueblo (2007b). *Sistema de Alertas Tempranas : Informe de riesgo No. 015-07 A.I.*, Defensoría del Pueblo, Colombie, Bogota, 15 juin 2007.

Defensoría del pueblo (2008). *Sistema de Alertas Tempranas : El Conflicto Armado en el nororiente del país : Dinámicas y Perspectivas*, Defensoría del Pueblo, Colombie, Bogota, août 2008.

Derechos en Acción (2005). *Masacre en Nueva Linda, Caso Abierto*, Derechos en Acción, Guatemala, [en ligne] : <http://www.paqg.org/IMG/pdf/InformeNuevaLinda-DerechosEnAccion.pdf> (page consultée le 24 avril 2008).

DGIS (2003). *Un devoir réciproque: La coopération au développement en marche vers 2015*, Direction générale de la Coopération internationale, ministère des Affaires étrangères, Pays Bas, La Haye, octobre 2003 [en ligne]: <http://www.minbuza.nl/binaries/en-pdf/pdf/un-devoir-reciproque.pdf> (page consultée le 12 mars 2008).

DiCaprio, Alisa (2004). « Are Labor Provisions Protectionist? Evidence from Nine Labor-Augmented U.S. Trade Arrangements », *Comparative Labor Law & Policy Journal*, vol. 26, no. 1, p. 1-34, automne 2004.

Drouin, Marc (2006). *To the last Seed : Atrocity Crimes and the Genocidal Continuum in Guatemala, 1978-1984*, mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université Concordia, Montréal, 312 p.

Drouin, Marc *et al.* (2005). *Panzós, 30 ans plus tard; l'histoire d'un village guatémaltèque et d'une entreprise minière canadienne*, Projet Accompagnement Québec-Guatemala, Montréal, 20 p.

ECAP (2006a). *Colombia : CPTers accompany mining region residents who demand justice after assassination, other military abuses*, communiqué, Barrancabermeja, 29 septembre 2006.

ECAP (2006b). *Informe de Derechos Humanos 2006*, Barrancabermeja.

ECAP (2007a). *Colombia : Miner's Federation President Arrested*, communiqué, Barrancabermeja, 28 avril 2007.

ECAP (2007b). *Informe de Derechos Humanos 2007*, Barrancabermeja.

EDC (2010a). *Le secteur minier canadien*, Exportation et développement Canada, Ottawa, [en ligne] : <http://www.edc.ca/french/corporate/16713.htm> (page consultée le 1er février 2010).

EDC (2010b). *EDC progress in assessing human rights performance*, Exportation et développement Canada, Ottawa, [en ligne] : <http://www.edc.ca/publications/2010/csr/english/5-1.htm> (page consultée le 15 juin 2010).

EFE (2005). « Para EEUU son comunistas opositores a TLC C.America-R.Dominicana », 3 mai 2005, [en ligne] : http://www.bilaterals.org/article.php3?id_article=1815 (page consultée le 24 octobre 2007).

Elhawary, Samir (2008). « Violent Paths to Peace? Rethinking the Conflict-Development Nexus in Colombia », *Colombia Internacional*, no. 67, janvier-février 2008, p. 89.

El Observador Electoral (2003). « Caracterización de las Elecciones Generales 2,003 », *El Observador Electoral*, vol. 1, no. 1, Guatemala, janvier 2003.

El Periódico (2004). « Entrevista : Operaciones mineras » [Amafredo Castellanos], Guatemala, 28 novembre 2004.

El Periódico (2005). « Enfrentamiento en Sololá », Guatemala, 10 janvier 2005.

El Periódico (2008). « Gobernación recomendó estado de prevención desde febrero » [Kenia Reyes et Claudia Acuña], Guatemala, 25 juin 2008.

El Periódico (2010). « Gobierno no suspenderá operaciones en mina Marlin » [Claudia Palma], Guatemala, 3 juin 2010.

Evans, Marketa D. (2007). « New collaborations for international development : Corporate social responsibility and beyond », *International Journal* vol. 62, No. 1, Hiver 2006-2007 [Natural Resources and Conflict], p. 311-325.

FEDEAGROMISBOL (2010). *Continúa exterminio contra FEDEAGROMISBOL, asesinados dos agromineros en el Sur de Bolívar*, communiqué, 5 février 2010.

Fernández, Damián J. (1990). « Central America, the Middle East, and the Spiderweb Theory of Conflict », in Damián J. Fernández (dir.), *Central America and the Middle East : The internationalization of the Crises*, Florida International University Press, Miami, p. 1-12.

Financial Post (2009). « Mining bill needs to be defeated : industry reps », Toronto, 26 novembre 2009, [en ligne] : <http://www.cbc.ca/fp/story/2009/11/26/2269330.html> (page consultée le 9 décembre 2009).

Financial Post (2010). « PDAC 2010 : Foreign deals boost Canadian miners » [Peter Koven], Toronto, 8 mars 2010, [en ligne] : <http://network.nationalpost.com/NP/blogs/tradingdesk/archive/2010/03/08/pdac-2010-foreign-deals-boost-canadian-miners.aspx> (page consultée le 9 mars 2010).

FOCAL (2008). *Oportunidades Económicas y el Desarrollo Indígena : Informe Final* [Omaira Mindiola et Jean-Pierre Chabot], FOCAL, Ottawa, mai 2008, 76 p.

FOCAL (2010). « A corporate accountability bill of no avail », *Focal Point*, vol. 9, no. 3, FOCAL, Ottawa, avril 2010, [en ligne] : <http://www.focal.ca/publications/focalpoint/fp0410/?article=article1&lang=e> (page consultée le 23 avril 2010).

FONGI (2004). *Minutas de la reunión del 30 de septiembre de 2004*, inédit, Guatemala, 30 septembre 2004.

Foster, John et Stephen Baranyi (à venir, 2010). « Canada and Central America: Citizen Action and International Policy », Peter McKenna (dir.) *Canada and Latin America* (à venir).

Freedman, Jim (2007). « International remedies for resource-based conflict », *International Journal* vol. 62, no. 1, Hiver 2006-2007 [*Natural Resources and Conflict*], p. 108-119.

Fundación DESC (2006). *El Castillo de Naipes* [Edgar Gutiérrez], Fundación DESC, Guatemala, 4 p.

Gagnon, Georgette, Audrey Macklin et Penelope Simons (2003). « Deconstructing Engagement, Corporate Self-Regulation in Conflict Zones, Implications for Human Rights and Canadian Public Policy », *University of Toronto Public Law and Legal Theory Research Paper*, no. 04-07, janvier 2003, 169 p.

Garrett, Nicholas *et al.* (2009). « Negotiated peace for extortion : the case of Walikale territory in eastern DR Congo », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 3, no. 1, mars 2009, p. 1-21.

GHRC (2005). *Us Maintains Ban on IMET*, Guatemala Human Rights Commission Washington, 3 novembre 2005, [en ligne] : <http://www.ghrc-usa.org/Resources/2005/USMaintainsBanonIMET.htm> (page consultée le 26 mai 2010).

Globe and Mail (2008). « Mining champions hard to grow. Canada's policies need to change to compete globally, AngloGold CEO says », [Andy Hoffman], Toronto, 17 juillet 2008. Disponible [en ligne] : <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20080716.wranglogold16/BNStory/energy/home> (page consultée le 17 juillet 2008).

Globe and Mail (2010). « Goldcorp mine in Guatemala ordered to shut » [Martin Mittelstaedt], Toronto, 7 juin 2010 [en ligne] : <http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/goldcorp-mine-in-guatemala-ordered-to-shut/article1595448/?cmpid=rss1> (page consultée le 10 juin 2010).

González Posso, Camilo (2008). « Rearme y crisis del Narco Para Estatismo », *Punto de Encuentro*, no. 49, Bogota, décembre 2007 – janvier 2008, p. 1-27.

Grandin, Greg (2007). *The Empire's Workshop, Latin America, the United States and the Rise of New Imperialism*, Owl Books, New York, 293 p.

Gruposur (2007). *Conclusiones de la conferencia internacional : A diez años de los Acuerdos de Paz en Guatemala : Balance y perspectivas de la Cooperación Internacional*, Bruxelles, 2 et 3 mai 2007 [en ligne] : <http://www.gruposur.eu.org/IMG/doc/Guatemala.doc-2.doc> (page consultée le 22 avril 2008).

GuardaWorld (2010). *GardaWorld contributes to making your world secure*, publicité, [en ligne] : <http://www.garda-world.com/mining/?eid=qb8xen8h2roh> (page consultée le 17 février 2010).

Gutiérrez Lemus, Omar (2004). « Desplazamiento forzoso y tenencia de la tierra en San Pablo (Sur de Bolívar) », *Controversia*, no. 183, décembre 2004, [en ligne] : [http://www.kus.uu.se/pdf/publications/Colombia/Deplazamiento tenencia en San Pablo.pdf](http://www.kus.uu.se/pdf/publications/Colombia/Deplazamiento%20tenencia%20en%20San%20Pablo.pdf) (page consultée le 17 décembre 2008).

Halifax Initiative (2000). *Reckless Lending vol. I & II : How Canada's Export Development Corporation Puts People and the Environment at Risk*, [NGO Working Group on the Export Development Corporation of the Halifax Initiative Coalition], 22 p. et 18 p., [en ligne] : http://www.halifaxinitiative.org/updir/Reckless_Lending_I.pdf et http://www.halifaxinitiative.org/updir/ECAs_and_HR_law.pdf (pages consultées le 19 avril 2008).

Hristov, Jasmin (2009). *Blood and Capital : the paramilitarization of Colombia*, Ohio University Press et Between the Lines, Athens et Toronto, 263 p.

Human Rights Watch (2008). *Breaking the Grip? Obstacles to Justice for Paramilitary Mafias in Colombia*, Human Rights Watch, New York, octobre 2008, 142 p.

Human Rights Watch (2010). *Paramilitaries' Heirs : The New Face of Violence in Colombia*, Human Rights Watch, New York, février 2010, 120 p.

IDMC (2009). *Colombia : New displacement continues, response still ineffective. A profile of the internal displacement situation*, Genève, 3 juillet 2009.

Imai, Shin *et al.* (2010). « Goldcorp and HudBay Minerals in Guatemala », *CLPE Research Paper*, vol. 06, no.3. [Research paper no. 06/2010].

Imai, Shin, *et al.* (2007). « Breaching Indigenous Law : Canadian Mining in Guatemala », *Indigenous Law Journal*, vol. 6, no.1, p. 101-139.

Inforpress Centroamericana (2003). « Corte de Constitucionalidad ordena inscripción de Ríos Montt », édition 1520, Guatemala, 18 juillet 2003.

Inforpress Centroamericana (2005a). « Guatemala : Dramática Caída de Aportes de Cooperación Bilateral » [Milagros Romero], édition 1606, Guatemala, 6 mai 2005.

Inforpress Centroamericana (2005b). « Obstáculos a les reformas socioeconómicas : los rasgos de una crisis funcional » [Matthew Creelman], édition 1614, Guatemala, 1^{er} juillet 2005.

Inforpress Centroamericana (2005c). « Evaluación de programa del BID con hallazgos alarmantes sobre el Banco y el país », édition 1616, Guatemala, 15 juillet 2005.

Inforpress Centroamericana (2007a). « Oficializan política minera y energética » [Crosby Girón], édition 1727, Guatemala, 26 octobre 2007.

Inforpress Centroamericana (2007b). « Crimen Contra Diputados Arroja Serias Consecuencias Políticas » [Carmen Reina], édition 1694, Guatemala, 2 mars 2007.

Inforpress Centroamericana (2007c). « Acciones Encubiertas de PNC con Beneplácito Empresarial » [Louisa Reynolds], édition 1693, Guatemala, 16 mars 2007.

Inforpress Centroamericana (2007c). « Caso Gerardi : autores intelectuales en la mira » [Louisa Reynolds], édition 1701, Guatemala, 27 avril 2007.

Inforpress Centroamericana (2008). « Ley de Consultas : ¿Será éste el año de su aprobación? » [Joana Wetherborn], édition 1737, Guatemala, 25 janvier 2008.

Inforpress Centroamericana (2010). « Portillo entre conspiraciones y corrupción », édition 1833, Guatemala, 5 février 2010.

Instituto Interuniversitario de Estudios de Iberoamérica (2005). *Perfil de Gobernabilidad de Guatemala*, Collection Aquilafuente no. 89, Universidad de Salamanca, Salamanca, 188 p.

InterGroup (2008). *Aboriginal Engagement in Resource Development : Industry Leading Practices*, [Rapport commandité par Rio Tinto], octobre 2008, 115 p.

Jimeno Santoyo, Gladys (2002). *Posibilidades y perspectivas de los Pueblos Indígenas en relación con las consultas y concertaciones en el sector minero en América Latina y el Caribe: Exploración temática*, North South Institute, Ottawa, août 2002, 98 p.

Keenan, Karyn (2008). *Export Credit Agencies and the International Law of Human Rights*, Halifax Initiative Coalition, Ottawa, janvier 2008, 18 p. [en ligne] : [http://www.halifaxinitiative.org/updir/ECAs and HR law.pdf](http://www.halifaxinitiative.org/updir/ECA%20and%20HR%20law.pdf) (page consultée le 19 avril 2008).

Keita, Fodé-Moussa (2007). « Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or : les impacts de leurs activités en Afrique de l'Ouest », *mémoire de maîtrise*, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal, Montréal, 250 p.

Kobrin, Stephen (1979). « Political Risk: A Review and Reconsideration », *Journal of International Business Studies*, vol. 10, no. 1 (Spring - Summer, 1979), p. 67-80

Kobrin, Stephen (c2000). « Sovereignty @ Bay : Globalization, Multinational Enterprise, and the International Political System », Wharton School, University of Pennsylvania, 35 p, [en ligne] : <http://www-management.wharton.upenn.edu/kobrin/Research/Oxford%20rev2%20print.pdf> (page consultée le 21 avril 2010).

Kuyek, Joan (2007). *Mining Investors : Understanding the legal structure of a mining company and identifying its management, shareholders and relationship with the financial markets*, MiningWatch Canada, Ottawa, novembre 2007, 58 p.

Laforce, Myriam (2006a). *GRAMA – Première ébauche de cadre d'analyse*, [manuscrit], Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement, Université du Québec à Montréal, Montréal, 26 p.

Laforce, Myriam (2006b). « Les retombées de l'investissement direct étranger : Analyse à partir de l'expérience de la libéralisation du secteur minier au Pérou », *Mémoire de maîtrise*, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal, Montréal, août 2006, 169 p.

Laforce, Myriam, Ugo Lapointe et Véronique Lebuis (2009). « Mining Sector Regulation in Quebec and Canada : Is a redefinition of Asymmetrical Relations Possible ? », *Studies in Political Economy*, no. 84 (automne 2009), p. 47-78.

La Prensa (2010). « TLC de Canadá y Panamá Beneficiaría a la Minería », Panamá, 15 mai 2010, [en ligne] : <http://www.prensa.com/hoy/panorama/2189308.asp> (page consultée le 25 mai 2010).

Launay-Gama, Claire et Thomas Mouriès (2009). « Les leçons d'une déclinaison latino-américaine des activités de l'IRG », dans *Les Chroniques de la gouvernance 2009-2010*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, p. 267-278.

Lavaux, Stéphanie (2007). « Natural Resources and Conflict in Colombia : Complex dynamics, narrow relationships », *International Journal*, vol. 62, no. 1, hiver 2006-2007 [*Natural Resources and Conflict*], p. 19-30.

Le Billon, Phillipe (2007). « Securing transparency : Armed conflicts and the management of natural resource revenues », in *International Journal*, vol. 62, no. 1, hiver 2006-2007 [*Natural Resources and Conflict*], p. 93-107.

Leiteritz, Ralf *et al.* (2008). « Editorial », in *Colombia Internacional*, no. 67 [*Economía Política de los Conflictos Armados*], janvier - juin 2008, p. 10 – 11.

Lemco, Jonathan (1991). *Canada and the Crisis en Central America*, Praeger / Greenwood, New York, 1991, 208 p.

Libre Encuentro (2005). « Explotación Minera », émission no. 642, Guatemala, 23 janvier 2005.

Light, Miles Kenneth et Thomas Fox Rutherford (2003). « Free Trade Area of the Americas : An impact Assessment for Colombia », *Archivos de Economía*, no. 222, República de Colombia, Departamento Nacional de Planeación, Dirección de Estudios Económicos, 16 avril 2003.

MAECI (2003). *Intervención de Canadá ante la Reunión del Grupo Consultivo*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ambassade du Canada au Guatemala, Guatemala, 14 mai 2003, [en ligne] : <http://geo.international.gc.ca/latin-america/guatemala/news/2003/03-007-es.asp> (page consultés le 24 octobre 2007).

MAECI (2005). *L'exploitation minière dans les pays en développement et la responsabilité sociale des entreprises - Réponse du gouvernement au Quatorzième rapport du comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international*, Gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 17 octobre 2005 [en ligne], <http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8979&Lang=2&SourceID=131219> (page consultée le 20 avril 2008).

MAECI (2007a). *L'engagement du Canada dans les Amériques*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/americas-ameriques/engagement.aspx?lang=fra> (page consultée le 21 avril 2010).

MAECI (2007b). *Economic analysis of prospective free trade agreement(s) between Canada and the countries of the andean community*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, [en ligne] : http://www.international.gc.ca/assets/trade-agreements-accords-commerciaux/pdfs/FINAL_And_Econ_Anal_Ju_22_2007-App-en.pdf (page consultée le 5 décembre 2008).

MAECI (2008a). *Canada-Colombia FTA* (2008) (page web), gouvernement du Canada, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/andean-andin/can-colombia-colombie.aspx> (page consultée le 5 décembre 2008).

MAECI (2008b). *Canada's Trade Advantage, Minister Stockwell Day outlines Canada's trade priorities*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Lima, novembre 2008, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/commerce/multimedia/vid7.aspx> (page consultée le 5 décembre 2008).

MAECI (2008c). *Report on Plans and Priorities 2008-2009*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa.

MAECI (2009a). *Renforcer l'avantage Canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives Canadiennes présentes à l'étranger*, gouvernement du Canada, Ottawa, mars 2009, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra> (page consultée le 15 juin 2010).

MAECI (2009b). *Notes for an Address by the Honourable Peter Kent, Minister of State of Foreign Affairs (Americas), to the Inter-American Dialogue*, gouvernement du Canada, Washington, D.C., 16 mars 2009, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/media/state-etat/speeches-discours/2009/387072.aspx?lang=en> (page consulté le 17 février 2010)

MAECI (2009c). *Bulletin électronique sur la RSE*, no. 2, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 5 octobre 2009.

MAECI (2010a). *Bulletin électronique sur la RSE*, no. 6, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 9 avril 2010.

MAECI (2010b). *Canada-Panama Free Trade Agreement*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 14 mai 2010, [en ligne] : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/panama/index.aspx> (page consultée le 25 mai 2010).

MAECI (2010c). *La loi de mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie reçoit la sanction royale*, gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, 30 juin 2010, [en ligne]: http://www.international.gc.ca/media_commerce/comm/news-communiques/2010/208.aspx?lang=fra (page consultée le 3 août 2010).

Mann, H. (2008). *International Investment Agreements, Business and Human Rights : Key Issues and Opportunities*, International Institute for Sustainable Development, Ottawa, 42 p.

MAPP-OEA (2005a). *CP/doc. 3989/05 [Cuarto Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 11 mars 2005.

MAPP-OEA (2005b). *CP/doc. 4062/05 [Quinto Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 5 octobre 2005.

MAPP-OEA (2006a). *CP/doc. 4075/06 [Sexto Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 16 février 2006.

MAPP-OEA (2006b). *CP/doc.4148/06 [Séptimo Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 30 août 2006.

MAPP-OEA (2007a). *CP/doc. 4176/07 [Octavo Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 14 février 2007.

MAPP-OEA (2007b). *CP/doc. 4237/07 [Noveno Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 3 juillet 2007.

MAPP-OEA (2007c). *CP/doc. 4249/07 [Décimo Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 31 octobre 2007.

MAPP-OEA (2008a). *Decimoprimer Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, avril 2008.

MAPP-OEA (2009). *CP/doc. 4365/09 corr. 1 [Decimosegundo Informe Trimestral de la Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia]*, Organisation des états américains, Misión de Apoyo al Proceso de Paz, Bogota, 9 février 2009.

Marketwire (2009). « Pacific Rim Mining Corp. : CAFTA Proceedings Begin as Tribunal Constituted », 19 novembre 2009, [en línea]: <http://www.marketwire.com/press-release/Pacific-Rim-Mining-Corp-CAFTA-Proceedings-Begin-as-Tribunal-Constituted-TSX-PMU-1079672.htm>.

Martineau, Patrick (2008). « Gouvernance et ressources minières : le cas de la filière de la Colombo-Tantalite », *Mémoire de maîtrise*, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal, Montréal, 165 p.

Mayeda, Graham (2008) « International Investment Agreements Between Developed and Developing Countries : Dancing with the Devil? », *Journal of Sustainable Development Law and Policy*, vol. 2, no. 4, p.189-230.

McAllister, Mary Louise (2007). « Shifting Foundations in a Mature Staples Industry : A Political Economic History of Canadian Mineral Policy », *Canadian Political Science Review*, vol. 1, no. 1, juin 2007, p. 73-90.

McCleary, Rachel (2003). *Imponiendo la democracia : las elites guatemaltecas y el fin del conflicto armado*, Artemis Edinter, Guatemala (1ere édition 1999), 380 p.

McCorquodale, Robert and Penelope Simons (2007). « Responsibility Beyond Borders : State Responsibility for Extraterritorial Violations by Corporations of International Human Rights Law », *Modern Law Review*, vol. 70, no. 4, p. 598-625.

McFarlane, Peter (1989). *Northern shadows : Canadians and Central America*, Between the Lines, Toronto, 245 p.

MEM (2007). *Concesiones otorgadas y solicitadas, por departamentos, a mayo de 2007*, gobierno de Guatemala, ministerio de Energía y Minas, dirección general de minería, Guatemala.

Mérida, Alba Cecilia et Wolfgang Krenmayr (2008). *Sistematización de Experiencias de la Asamblea Departamental por la Defensa de los Recursos Naturales Renovables y No Renovables de Huehuetenango, 2006-2007*, Asamblea Departamental por la Defensa de los Recursos Naturales Renovables y No Renovables de Huehuetenango, Huehuetenango, février 2008, 70 p.

Mesa Minera del Sur de Bolívar (2008). *Acta de Acuerdos Reunión Mesa Minera del Sur de Bolívar*, Barrancabermeja, 2 avril 2008.

MiningWatch Canada et al. (2010). *Groups File Documentation with RCMP on Canadian Mining Company's Involvement in Mexican Corruption Case*, communiqué, 10 mars 2010.

MiningWatch Canada et Censat - Agua Viva (2009). *Land and Conflict : Resource Extraction, Human Rights, and Corporate Social Responsibility : Canadian Companies in Colombia*, Inter Pares, Ottawa, septembre 2009, 76 p.

Ministry of Finance (2010). *Guidelines for observation and exclusion from the Government Pension Fund Global's investment universe*, Government of Norway, ministry of Finance, Oslo, adopté et mis en œuvre le 1^{er} mars 2010, [en ligne] : http://www.regjeringen.no/en/sub/styrer-rad-utvalg/ethics_council/ethical-guidelines.html?id=425277# (page consultée le 15 juin 2010).

MINUGUA (2003). *Informe de MINUGUA sobre los disturbios del 24 al 25 de julio de 2003 en la Ciudad de Guatemala*, Guatemala, 6 août 2003, 7 p.

MJC (1999). *La Loi sur la corruption d'agents publics étrangers – Un guide*, gouvernement du Canada, ministère de la Justice du Canada Ottawa, mai 1999 [en ligne] : <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/lcape-cfpoa/guide.pdf> (page consultée le 28 mai 2010).

MNDH (2002). *Informe a Hina Jilani : La situación de los Defensores de Derechos Humanos en Guatemala*, Movimiento Nacional por los Derechos Humanos, Guatemala, 22 mai 2002, 10 p.

MNDH (2005). *Breve análisis de la situación de defensores de derechos humanos en Guatemala* [Claudia Samayoa], Movimiento Nacional por los Derechos Humanos, Guatemala, 13 mai 2005, [en ligne] : <http://www.caldh.org/analisis.pdf> (page consultée le 25 mai 2010).

MRNC (2006). *La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde*, gouvernement du Canada, ministère des Ressources naturelles, Ottawa, [en ligne] : <http://www.nrcan.gc.ca/mms/cmy/contenu/2006/08.pdf> (page consultée le 10 décembre 2008).

MRNC (2008). *Actifs de compagnie minières canadiennes à l'étranger et au Canada, 2002-2007*, [document inédit], gouvernement du Canada, ministère des Ressources naturelles, Ottawa.

MRNC (2009). *Actifs de compagies canadienne à l'étranger, par pays, 2002-2008* [document inédit], gouvernement du Canada, ministère des Ressources naturelles, Ottawa.

Nizkor (1998). *Panorama actual de la situación de derechos humanos en Barrancabermeja y Sur de Bolívar*, Bogota, 2 décembre 1998 [en ligne] : <http://www.derechos.org/nizkor/colombia/doc/barra.html#N 1> (page consultée le 12 mai 2009).

Northern Miner (2010a). « MP McKay goes into the lion's den » [Anthony Vaccaro], Toronto, 23 avril 2010, [en ligne] : <http://www.northernminer.com/issues/story.aspx?aid=1000368786> (page consultée le 23 avril 2010).

Northern Miner (2010b). « License to operate. The mining industry has a PR problem » [Liesel Hill], Toronto, 14 mai 2010, [en ligne] : <http://www.miningweekly.com/article/the-mining-industry-has-a-pr-problem-2010-05-14> (page consultée le 14 mai 2010).

North, Liisa et CAPA (dir.) (1990). *Between war and peace in Central America : choices for Canada*, Between the Lines, Toronto, 287 p.

Observatorio Centroamericano sobre Violencia (2008). *Número de Víctimas y Tasas de Homicidios Dolosos en Guatemala (1999 – 2006)*, [en ligne] : http://www.ocavi.com/docs_files/file_385.pdf (page consultée le 24 avril 2008).

Observatorio del Programa Presidencial de Derechos Humanos y DIH (2004). « Comité Interinstitucional de Alertas Tempranas », *Boletín Temático*, no. 2, gobierno de Colombia, Vicepresidencia de la República, Bogotá, octobre 2004.

Observatorio del Programa Presidencial de Derechos Humanos y DIH (2005). *Panorama actual de Bolívar*, gobierno de Colombia, Vicepresidencia de la República, Bogotá.

CAD (2006a). *Les Pays-Bas. Examen du CAD par les pairs*, Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, Paris, 109 p., [en ligne] : <http://www.oecd.org/dataoecd/15/20/37719989.pdf> (page consultée le 12 mars 2008).

CAD (2006b). *Les Pays-Bas. Examen du CAD par les pairs : principales conclusions et recommandation*, page web, Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, Paris, [en ligne] : http://www.oecd.org/document/51/0,3343,fr_33873108_33873626_37425587_1_1_1_1,00.html (page consultée le 6 mars 2008).

O'Faircheallaigh, Ciaran (2008). « Understanding corporate-Aboriginal agreements on mineral development; A conceptual framework », dans Ciaran O'Faircheallaigh et Saleem Ali, *Earth Matters : indigenous peoples, the extractive industries and corporate social responsibility*, Greenleaf Publishing, Sheffield, p. 67-82.

OIT (2010). *Informe de la Comisión de Expertos en Aplicación de Convenios y Recomendaciones. Tercer punto del orden del día : Informaciones y memorias sobre la aplicación de convenios y recomendaciones (artículos 19, 22 y 35 de la Constitución), Informe III (Parte IA) [Informe General y observaciones referidas a ciertos países]*, Conferencia Internacional del Trabajo, 99.^a reunión, Genève, 978 p., [en ligne] :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_123426.pdf. (page consultée le 16 juin 2010).

ONIC (2008). « Comunicado a la comunidad Nacional e internacional », communiqué, [publié dans *El Espectador*], Bogota, 18 octobre 2008.

Ontario Superior Court of Justice (2009). *Plaintiff's Claim no. SC-09-80779-02 (Steven Michael Schnoor vs. Attorney General of Canada and Kenneth Murray Cook*, ONSC, Toronto, 20 février 2009, 22 p.

Ontario Superior Court of Justice (2010). *Piedra v. Copper Mesa Mining Corporation, Reasons for Decision*, 2010 ONSC 2421, Toronto, 7 mai 2010, 12 p.

ONU (1999). *E/CN.4/1999/8 [Informe de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la Oficina en Colombia]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 16 de marzo de 1999.

ONU (2001). *E/CN.4/2001/9/Add.1 [Los Derechos Civiles y Políticos, en Particular las Cuestiones Relacionadas con las Desapariciones y la Ejecuciones Sumarias, Informe de la Relatora Especial, Sra. Asma Jahangir, presentado en cumplimiento de la resolución 2000/31 de la Comisión de Derechos Humanos: Adición]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 17 janvier 2001.

ONU (2002a). *E/CN.4/2003/104/Add.2 [Promoción y Protección de los Derechos Humanos, Defensores de los Derechos Humanos, Informe presentado por la Sra. Hina Jilani, Representante Especial del Secretario General sobre la situación de los defensores de los derechos humanos, en virtud de la resolución 2000/61 de la Comisión de Derechos Humanos, Adición: Misión a Guatemala]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 6 décembre 2002.

ONU (2002b). *E/CN.4/2002/106/Add.2 [Promotion and Protection of Human Rights: Human Rights Defenders; Report submitted by Ms. Hina Jilani, Special Representative of the Secretary-General on human rights defenders, pursuant to Commission on Human Rights resolution 2000/61 Addendum Mission to Colombia (23-31 October 2001)]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 24 avril 2002.

ONU (2002c). *E/CN.4/2002/74/Add.28 [Informe de la Relatora Especial sobre ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias Addendum : Colombia]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 8 mai 2002.

ONU (2002d). *S/2002/1146 [Final report of the panel of experts on the illegal exploitation of natural resources and other forms of wealth in the Democratic Republic of Congo]*, Nations Unies, Conseil de sécurité, New York.

ONU (2003). *A/58/267 [Octavo Informe del Secretario General de las Naciones Unidas sobre la Verificación de los Acuerdos de Paz de Guatemala]*, Nations Unies, Assemblée générale, New York, 10 novembre 2003.

ONU (2004a). *A/59/307, [The situation in Central America : progress in fashioning a region of peace, freedom, democracy and development : United Nations Verification Mission in Guatemala, Report of the Secretary-General]*, Nations Unies, Assemblée générale, New York, 30 août 2004.

ONU (2004b). *E/CN.4/2005/88/Add.2 [Human rights and indigenous issues. Report of the Special Rapporteur on the Situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people, Mr. Rodolfo Stavenhagen : Mission to Colombia]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 10 novembre 2004.

ONU (2005a). *E/CN.4/2005/10 [Informe de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la Oficina en Colombia]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 28 février 2005.

ONU (2005b). *A/59/746 [The situation in Central America : progress in fashioning a region of peace, freedom, democracy and development : United Nations Verification Mission in Guatemala, Report of the Secretary-General]*, Nations Unies, Assemblée générale, New York, 18 mars 2005.

ONU (2005c). *E/CN.4/2005/62/Add.1 [Informe del Relator Especial sobre la tortura y otros tratos o penas crueles inhumanos o degradantes, Adición, Resumen de información, incluyendo casos individuales, transmitidos a los gobiernos y respuestas recibidas]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 30 mars 2005.

ONU (2006a). *E/CN.4/2006/56/Add.1 [Civil and Political Rights, Including the Questions of : Disappearances and Summary Executions, Question of enforced and involuntary*

disappearances Report of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances, Addendum : Mission to Colombia (5-13 July 2005)], Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 17 janvier 2006.

ONU (2006b). *E/CN.4/2006/44/add.1 [El Derecho a la alimentación. Informe del Relator Especial sobre el Derecho a la Alimentación, Misión a Guatemala (Resumen)]*, Nations Unies, Conseil économique et social, Genève, 18 janvier 2006.

ONU (2007a). *A/HRC/4/38/Add.3 [Report of the Representative of the Secretary-General on the human rights of internally displaced persons, Walter Kälin; Addendum, Mission to Colombia]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 24 janvier 2007.

ONU (2007b). *A/HCR/4/20/Add.2 [Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions to the General Assembly, Addendum : Mission to Guatemala]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 2007

ONU (2007c). *Statement by Professor Philip Alston, Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions to the Human Rights Council*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 17 mars 2007.

ONU (2007d). *A/HRC/4/48 [Aplicación de la Resolución 60/251 de la Asamblea General, de 15 de Marzo de 2006, Titulada "Consejo de Derechos Humanos"; Informe de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Colombia]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 5 mars 2007.

ONU (2008a). *Comunicado de prensa de la Representante Especial del Secretario General de Naciones Unidas sobre la situación de los defensores de los derechos humanos*, Nations Unies, Oficina del Alto Comisionado de Derechos Humanos en Guatemala, Guatemala, 20 février 2008.

ONU (2008b). *A/HRC/8/5 [Protect, Respect and Remedy : a Framework for Business and Human Rights; Report of the Special Representative of the Secretary-General on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises, John Ruggie]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 7 avril 2008.

ONU (2008c). *A/HCR/8/5Add.2 [Addendum to the Report of the Special Representative of the Secretary-General on the issue of human rights and transnational corporations and other*

business enterprises. Corporations and human rights : a survey of the scope and patterns of alleged corporate-related human rights abuse], Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 23 mai 2008, 30 p.

ONU (2009a). *A/HRC/10/82 [Universal periodic review : Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Colombia]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Genève, 9 janvier 2009.

ONU (2009b). *A/HRC/10/032 [Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the situation of human rights in Colombia]*, Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, 19 février 2009.

ONU (2010a). *CERD/C/GTM/CO/12-13 [Examen de los informes presentados por los Estados partes de conformidad con el artículo 9 de la Convención Observaciones finales del Comité para la Eliminación de la Discriminación Racial Guatemala]*, Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, 76e sessions, [15 février au 12 mars 2010], Genève, 16 mars 2010.

ONU (2010b). *Observaciones preliminares del Relator Especial de Naciones Unidas sobre la situación de los derechos humanos y las libertades fundamentales de los indígenas, Sr. James Anaya, sobre su visita a Guatemala (13 a 18 de junio de 2010)*, Guatemala, 18 juin 2010.

Panamá-Guide (2010). « Mining Sector Will Benefit From New Panama - Canada FTA » [Don Winner], Panama, 15 mai 2010, [en ligne] : <http://www.panama-guide.com/article.php/20100515130241173> (page consultée le 25 mai 2010).

PAQG (2005). « Entrevue avec Vinicio López : une critique virulente à l'égard de l'industrie minière canadienne au Guatemala » [Karen Hamilton], *Revue de l'actualité*, Projet Accompagnement Québec-Guatemala, Montréal, janvier-février 2005, [en ligne] : http://www.paqg.org/article.php3?id_article=126&sq=revue (page consultée le 23 avril 2008).

PDAC (2008). « Canadian companies in Ecuador turned to the PDAC as problems loomed », *In Brief*, Prospectors and Developers Association of Canada, Toronto, décembre 2008, no. 55.

PDAC (2009a). « Tough times pose new CSR challenges for mineral industry », communiqué de presse, Prospectors and Developers Association of Canada, Toronto, 4 mars 2009, disponible [en ligne] : <http://pdac.ca/pdac/conv/2009/top-stories/090304-tough-times.html> (page consultée le 5 mars 2009).

PDAC (2009b). *Déclaration sur le rojet de loi C-300*, communiqué, Prospectors and Developers Association of Canada, Toronto, août 2009.

PDPMM (2008a). *La Coyuntura en el Magdalena Medio*, Barrancabermeja.

PDPMM (2008b). *Relación de las personas expulsadas de los Municipios del Magdalena Medio 1994 -2007*, Barrancabermeja.

PDPMM (2008c). *Síntesis DH-DIH-VPS 05-07*, Barrancabermeja.

PDPMM (2008d). *Presentación al Foro Público en la Defensa del Territorio y los Recursos Naturales de Landázuri*, Barrancabermeja, 16 août 2008.

Peacock, Susan C. et Adriana Beltrán (2003). *Hidden powers in post-conflict Guatemala*, Washington Office on Latin America, Washington, 97 p.

PERCAN (2009). *Culminación e implementación de las herramientas de gestión social iniciadas en el período anterior*, PERCAN, Lima, [en ligne] : www.percan.ca (page consultée le 12 mai 2010).

PERCAN (2010). « Social Issues », PERCAN, Lima, page web [en ligne] : <http://www.percan.ca/Social> (page consultée le 12 mai 2010).

Peterson, Luke (2009). *Droits humains et traités bilatéraux d'investissement : le rôle du droit relatif aux droits humains dans l'arbitrage des différends entre investisseurs et États*, Droits et Démocratie, Montréal, 45 p.

PNUD (2004). *Desarrollo Humano y Ruralidad : Compendio Estadístico 2004*, Nations Unies, PNUD, Guatemala, 132 p.

PNUD (2006). *Informe de Desarrollo Humano 2005*, Nations Unies, PNUD, Guatemala.

PNUD (2007). *Informe sobre Desarrollo Humano 2007-2008. La lucha contra el cambio climático: Solidaridad frente a un mundo dividido*, Nations Unies, PNUD, New York.

PNUD (2009). *Informe sobre Desarrollo Humano para América Central 2009-2010. Abrir espacios para la seguridad ciudadana y el desarrollo humano*, Nations Unies, PNUD, New York, 237 p.

Pratt, Cranford (1999). « Greater Policy Coherence, a Mixed Blessing: the case of Canada », dans Jacques Foster et Olav Stokke (dir.), *Policy Coherence in Development Co-operation*, Frank Cass, Londres, 25 p.

Prensa Libre (2003a). « Oscuro Panorama a 40 Días de Elecciones », Guatemala, 30 septembre 2003.

Prensa Libre (2003b). « MINUGUA complacida », Guatemala, 10 novembre 2003.

Prensa Libre (2004). « Explotación Minera en Canadá » [James Lambert], Guatemala, 4 novembre 2004.

Prensa Libre (2005a). « Grupos de presión preocupan a George W. Bush », Guatemala, 13 mai 2005.

Prensa Libre (2005b). « EEUU : terrorismo y crimen amenazan a Centroamérica », Guatemala, 12 mai 2005.

Prensa Libre (2007). « FBI Señala Anomalías », Guatemala, 10 juillet 2007.

Prensa Libre (2009). « Gobernadora de Canada pide diálogo por minería » [Karen Cardona], Guatemala, 12 décembre 2009.

Prensa Libre (2010a). « Oposición salvadoreña cuestiona proyecto minero en Jutiapa », Guatemala, 3 mars 2010.

Prensa Libre (2010b). « Castresana deja la Cicig por ataques sistemáticos » [Olga López et Geovanni Contreras], Guatemala, 8 juin 2010, [en ligne]: http://www.prensalibre.com/noticias/Castresana-deja-Cicig-ataques-sistematicos_0_276572375.html (page consultée le 10 juin 2010).

Prensa Libre (2010c). « PDH abre expediente contra Colom por mina » [Claudia Méndez Villaseñor], Guatemala, 10 juin 2010, [en ligne]: http://www.prensalibre.com.gt/noticias/PDH-abre-expediente-Colom-mina_0_277772243.html (page consultée le 11 juin 2010).

Prensa Libre (2010d). « Minería será tema central de indígenas guatemaltecos y relator », [AFP], Guatemala, 13 juin 2010, [en ligne]: http://www.prensalibre.com/noticias/politica/Mineria-central-indigenas-guatemaltecos-relator_0_279572200.html (page consultée le 15 juin 2010).

Procurador de los Derechos Humanos (2004). *Informe Preliminar : Desalojo finca Nueva Linda*, Guatemala, 2 septembre 2004, 48 p.

Procurador de los Derechos Humanos (2005). *La actividad minera y los derechos humanos en Guatemala*, Procurador de los Derechos Humanos, Guatemala, 69 p.

PSAC (2009). « Statement from the Public Service Alliance of Canada on the Human Rights Impact Assessment with Goldcorp », *communiqué*, 18 mars 2009.

PSAC *et al.* (2008). « Investors spur Goldcorp to address human rights in Guatemala », *communiqué*, Vancouver, Toronto, Stockholm, 24 avril 2008.

PwC (2007). *Riding the wave : Review of global trends in the mining industry 2007*, Pricewaterhouse Coopers, 94 p.

PwC (2008). *As good as it gets? Review of global mining trends in the mining industry 2008*, Pricewaterhouse Coopers, 64 p.

PwC [Pricewaterhouse Coopers] (2009). *When the going gets tough; Review of global trends in the mining industry 2009*, Pricewaterhouse Coopers, 45 p.

Rámirez Cuellar, Francisco (2005). *The profits of Extermination : How U.S. Corporate Power is Destroying Colombia*, Common Courage Press, Monroe, 142 p.

Reina; Carmen (2008). « Retos de la participación ciudadana en la construcción democrática », *El Observador. Análisis alternativo sobre política y economía*, vol. 3, no. 14, Guatemala, septembre 2008, p. 3-21.

Rettberg, Angelika (2004). *Business-Led Peacebuilding in Colombia : Fad or Future of a Country in Crisis?* London School of Economics and Political Science, 13 September 2004 [en ligne] : <http://www.crisisstates.com/download/projectnotes/rettberg.pdf> 171208 (consulté le 6 juillet 2009).

Robles Montoya, Jaime (2002). *El "Poder Oculto"*, Fundación Myrna Mack, Guatemala.

Rodríguez, Jaime (2008). « Gran Marcha Campesina : 30 años del CUC », Guatemala, 21 avril 2008 [en ligne] : <http://mimundo-jamesrodriguez-esp.blogspot.com/search/label/Marcha%20Campesina> (page consultée le 22 avril 2008).

Rosser, Andrew (2006). *The Political Economy of the Resource Curse : A Literature Survey*, Institute of Development Studies, Working paper no. 268, 34 p.

Roy Grégoire, Etienne (2007). « Élections du 4 novembre au Guatemala : une transition démocratique en échec? », *Chronique des Amériques*, no. 07-19, Montréal, 30 octobre 2007, 15 p.

Roy Grégoire, Etienne (2009). « Traité de libre-échange Canada-Colombie : nécessité d'une étude d'impact sur les droits de la personne », témoignage présenté au Comité permanent du Commerce international, Chambre des Communes, Ottawa, 1er décembre 2009.

Rubenberg, Cheryl A. (1990). « The United States, Israel, and Guatemala : Interests and Conflict », dans Damián J. Fernández (dir.), *Central America and the Middle East : The Internationalization of the Crises*, Florida International University Press, Miami, p 99-100.

S. a. (2008). S. t. [Communiqué de presse émis par des organisations et communautés de Alta Verapaz, Baja Verapaz, Guatemala, Huehuetenango, Izabal, Retalhuleu et San Marcos], Guatemala, 11 février 2008.

Samayoa, Claudia (2006). *Ataques en contra de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos 2000-2005*, Frontline et UDEFEGUA, Dublin et Guatemala, 189 p.

Schirmer, Jennifer (2001). *Intimidaciones del Proyecto Político de los Militares en Guatemala*, Facultad Latinoamericana de ciencias sociales, Guatemala (1ere édition 1999), 481 p.

Schnoor et Murray Klippenstein (2010). *Judge Rules that Canadian Ambassador Slandered Documentary Video Maker*, communiqué de presse, 17 juin 2010.

SEGEPLAN (1996). *Resumen Ejecutivo : Cooperación canadiense hacia Guatemala*, Gobierno de Guatemala, Secretaría General de Planificación, Guatemala, août 1996.

Shan, W., P. Simons et D. Singh (dir.) (2008). *Redefining Sovereignty in International Economic Law*, Hart Publishing, Oxford.

Sheinin, David (1994). « The Other North Americans : Exceptionalism in the recent literature of Canadian relations with the countries of the Caribbean Basin » *Journal of Canadian Studies*, vol. 29, no. 2.

Simons, Penelope (2002). « Militarized Commerce, Human Rights and the Problem of Corporate Accountability », Canadian Council of International Law, *The Measure of International Law : Effectiveness, Fairness and Validity*, Actes de la 31^e conférence annuelle, 24-26 octobre 2002, p. 205-223.

Smouts, Marie-Claude (1998). *Les nouvelles relations internationales*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 409 p.

Société Radio Canada (2005). « Une mine d'or canadienne contestée au Guatemala » [Hugo Lavoie], *Dimanche Magazine*, diffusé le 13 février 2005.

Société Radio Canada (2007). *Le Point*, 12 juin 2007, [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/tj22h/#/> (page consultée le 11 août 2007).

Solano, Luis (2005). *Guatemala : petróleo y minería en las entrañas del poder*, Inforpress Centroamericana, Guatemala, 180 p.

Solano, Luís (2007a). « La Franja Transversal del Norte (FTN) : Neocolonización en marcha », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, No. 7, année 2, juillet 2007.

Solano, Luis, (2007b). « Los financistas del PP y de la UNE, los dos partidos que van a la segunda vuelta electoral ¿Quién gobernará? », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol.2, no. 9, octobre 2007, p. 31-48.

Solano, Luis (2008). « El Negocio de la electricidad : transformación de la matriz energética y sus impactos », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol. 3, no. 16, Guatemala, décembre 2008 et janvier 2009, p. 3-50.

Solano, Luis (2009). « La transnacionalización de la industria extractiva : la captura de los recursos minerales e hidrocarburos », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol. 4, no 19, juin et juillet 2009, p. 3-39.

Solano, Luís, et Fernando Solís (2006a). « El bloque hegemónico y el bloque histórico en Guatemala. Primera parte », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol. 1, no. 2, septembre 2006.

Solano, Luís, et Fernando Solís (2006b). « El bloque hegemónico y el bloque histórico en Guatemala. Segunda parte », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol. 1, no. 3, novembre 2006.

Solano, Luís et Fernando Solís (2007). « Más allá de la consolidación bancaria : las luchas por el control económico », *El Observador. Análisis Alternativo sobre Política y Economía*, vol. 2, no. 4, février 2007, p. 3-37.

Strange, Susan (1992). « States, Firms and Diplomacy », *International Affairs*, vol.68, no.1, janvier 1992, p.1-15.

Strange, Susan (1994), *States and Markets*, Continuum (2^e édition), Londres et New York, 266 p.

Strange, Susan (1997). « Territory, Authority and Economy : a new realist ontology of global political space », in R. W. Cox (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, Macmillan, Londres.

Strom, T. (1997). « International Dimensions of the New Minerals and Metals policy of the Government of Canada : Partnerships for Sustainable Development », *Mineral Industry Review*, gouvernement du Canada, ministère des Ressources naturelles, Ottawa.

Szablowski, David (2005). « John Willis and the challenges for public law scholarship in a neoliberal globalizing world », *University of Toronto Law Journal*, no. 55, p. 869-886.

Szablowski, David (2006). « Peru : Regulating Corporate and Community Engagement », dans Liisa North, Timothy David Clark et Viviana Patroni, *Community Rights and Corporate Responsibility. Canadian Mining and Oil Companies in Latin America, Between the Lines*, Toronto, p. 37-59.

Szablowski, David (2007). *Transnacional Law and Local Struggles : Mining, Communities and the World Bank*, Hart Publishing, Oxford et Portland, 337 p.

Szablowski, David (2010). « Operationalizing Free, Prior and Informed Consent in the Extractive Sector? Examining the Challenges of a Negotiated Model of Justice », Marshall Beck *et al.*, *Rethinking Extractive Industry : Regulation, Dispossession and Emerging Claims*, numéro spécial de *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 30, no. 1-2, p. 111-130.

Tannock, Stuart (2010). « Learning to Plunder : global education, global inequality and the global city », *Policy Futures in Education*, vol. 8, no. 1, p. 82-98.

The Dominion (2006a). « Minerals, Gas and Spin-offs CIDA's resource regulation projects in Bolivia » [Dawn Paley], 24 octobre 2006, [en ligne] : http://www.dominionpaper.ca/foreign_policy/2006/10/24/minerals_g.html (page consultée le 19 avril 2008).

The Dominion (2006b). « Digging Up Canadian Dirt in Colombia », [Chris Arsenault], 27 novembre 2006, disponible [en ligne] : http://www.dominionpaper.ca/accounts/2006/11/27/digging_up.html (page consultée le 19 avril 2008).

The Dominion (2007). « This is What Development Looks Like. Part II : Canadian mining firm burns homes » [Dawn Paley], 11 janvier 2007, [en ligne] : <http://www.dominionpaper.ca/articles/900> (page consultée le 19 avril 2008).

The Guardian (2008). « Colombian gold miners under threat » [Saundra Satterlee], Londres, 25 avril 2008.

Toronto Star (2009). « Don't believe mining industry warnings, lawyer says » [Les Whittington], 1^{er} décembre 2009, Toronto, [en ligne] : <http://www.thestar.com/business/article/733056--don-t-believe-mining-industry-warnings-lawyer-says> (page consultée le 1er décembre 2010).

Trebeck, Katherine (2008). « Corporate social responsibility and democratisation », in Ciaran O'Faircheallaigh et Saleem Ali, *Earth Matters : indigenous peoples, the extractive industries and corporate social responsibility*, Greenleaf Publishing, Sheffield, p. 9-23.

TSX [Toronto Stock Exchange] (2008). *Leadership in International Mining*, Toronto, 2 p.

TVN Noticias (2010). « Sector Minero será uno de los Más Beneficiados por el TLC con Canadá », *TVN Noticias*, 14 mai 2010, [en ligne] : http://www.tvn-2.com/noticias/noticias_detalle.asp?id_news=32268 (page consultée le 25 mai 2010).

UDEFEGUA (2005a). *Ataques a defensores de derechos humanos en el 2004*, UDEFEGUA, Guatemala, 27 p.

UDEFEGUA (2005b). *Guatemala : La Criminalización de los Derechos de Manifestación y Reunión. Amenaza Nueva a la Defensa de los Derechos Humanos - Informe Presentado ante la Representante Especial del Secretario General sobre la Situación de los Defensores de Derechos Humanos en Ginebra*, UDEFEGUA, Guatemala, 15 avril 2005, 12 p.

UDEFEGUA (2006). *El terror se expande. Ataques a defensores de derechos humanos en 2005*, UDEFEGUA, Guatemala, juin 2005, 11 p.

UDEFEGUA (2007a). *Impunidad ¿Quiénes son los responsables ? – Ataques contra defensores y defensoras de derechos humanos 2006*, Movimiento Nacional por los Derechos Humanos, Guatemala, février 2007, 82 p.

UDEFEGUA (2007b). *Ataques a defensores de derechos humanos enero - junio 2007*, UDEFEGUA, Guatemala, [en ligne] : http://www.pagg.org/IMG/pdf/Udefegua_informe_enero_-_junio_2007.pdf (page consultée le 24 avril 2008).

UDEFEGUA (2007c). *El derecho de la vida y su justiciabilidad. Situación de seguridad de las organizaciones y los defensores y defensoras de derechos humanos*, UDEFEGUA, Guatemala, mai 2007, 12 p.

UDEFEGUA (2007d). *Situación de Defensores y Defensoras de Derechos Humanos Informe Preliminar Enero - Octubre 2007*, UDEFEGUA, Guatemala, novembre 2007, 27 p.

UDEFEGUA (2009). *En el nudo de la impunidad. Informe sobre Situación de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos - Enero a Diciembre del 2008*, UDEFEGUA, Guatemala, février 2009, 86 p.

UDEFEGUA (2010). *Violencia, respuesta a 10 años de lucha - Informe sobre situación de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos - Enero a Diciembre de 2009*, UDEFEGUA, Guatemala, février 2010, 151 p.

UPME (2007). *Plan Nacional de Desarrollo Minero 2007-2010, Gestión Pública para la propiciar la actividad minera*, República de Colombia, Unidad de Planeación Minero Energética, Bogota, août 2007.

US State Department (2003). « U.S. Department of State Daily Press Briefing : Presidential Electoral Process », US government, State Department, Washington, 27 mai 2003, [en ligne] : <http://guatemala.usembassy.gov/ambspe20030724a.html> (consulté le 24 octobre 2007).

US State Department (2004). « ONU cita misión en Guatemala como buen ejemplo de éxito » [Eric Green], *Servicio Noticioso desde Washington*, US government, State Department, Washington, 18 novembre 2004 [en ligne] : <http://usinfo.state.gov/xarchives/display.html?p=washfile-spanish&y=2004&m=November&x=20041118170519AEneerG0.6779138> (page consultée le 23 avril 2008).

Villamil Velásquez, Javier Fernando (2007). « Aproximación a los recursos minero energéticos nacionales y el capital extranjero en Colombia », *Gestión y Ambiente*, vol. 10, no. 3, décembre 2007, Bogota.

Walsh, John, Gimena Sánchez-Garzoli et Yamile Salinas Abdala (2008). *La Asperción aérea de cultivos de uso ilícito en Colombia, una estrategia fallida*, Oficina en Washington para Asuntos Latinoamericanos (WOLA), Washington, avril 2008.

Webber, Grégoire (2008). « Canada », in *Oxford Pro Bono Publico, Obstacles to justice and redress for victims of corporate human rights abuse, a comparative submission prepared for Profesor John Ruggie*, University of Oxford, Oxford.

Weitzner, Viviane (2010). « Indigenous Participation in Multipartite Dialogues on Extractives: What Lessons Can Canada and Others Share », Marshall Beck *et al.*, *Rethinking Extractive Industry: Regulation, Dispossession and Emerging Claims*, numéro spécial de *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 30, no. 1-2, p. 87-109.

Winfield, Mark *et al.* (2002). *Looking Beneath the Surface: An Assessment of the Value of Public Support for the Metal Mining Industry in Canada*, MiningWatch Canada et Pembina Institute, Ottawa, octobre 2002, 140 p.

WorldPress (2003). « The Hour of Justice Approaches for Ríos Montt » [Velia Jaramillo], 16-22 novembre 2003, [en ligne]: <http://www.worldpress.org/Americas/1683.cfm> (page consultée le 30 juillet 2010).

Yagenova, Simona Violetta (2007a). « Los pueblos indígenas frente a la minería de cielo abierto: El caso de Sololá », dans Simona Violetta Yagenova (dir.), *Guatemala: aproximación a los movimientos sociales des año 2005*, FLACSO, Guatemala, p. 45-54.

Yagenova, Simona Violetta (2007b). *La protesta Social en Guatemala: Una aproximación a los actores, demandas, formas, despliegue territorial, límites y alcances, octubre 2004-septiembre 2006*, FLACSO, Guatemala, août 2007, 131 p.

Entrevues citées

Teofilo Acuña, président de FEDEAGROMISBOL, Bogotá, août 2008.

Claudia Samayoa, coordonnatrice de UDEFEGUA, Guatemala, juin 2008.